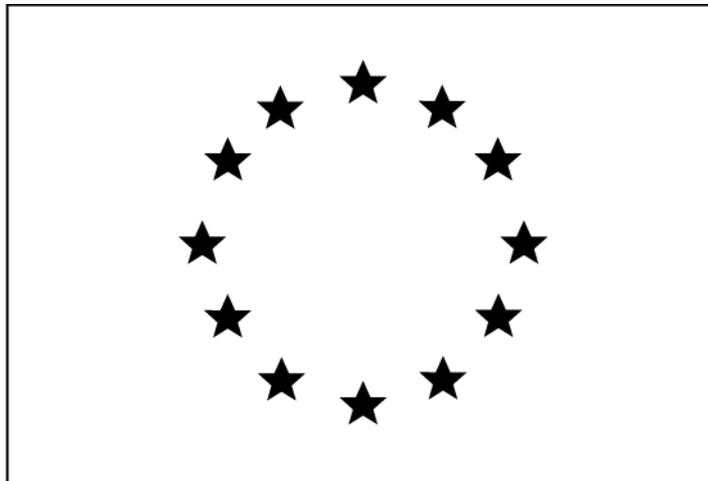


**ILE DE LA REUNION
FRANCE - OBJECTIF 1**



**RAPPORT ANNUEL 2006
D'EXECUTION DU
DOCUP 2000 2006**

SOMMAIRE

1. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES AYANT UNE IMPORTANCE POUR L'EXECUTION DE L'INTERVENTION : EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES SIGNIFICATIVES, MODIFICATIONS DES POLITIQUES NATIONALES OU SECTORIELLES, MODIFICATIONS DU CADRE DE REFERENCE.....	7
2. REPONSES AUX REMARQUES SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2005 DU DOCUP 2000-2006.....	16
3. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES AU 31/12/2006.....	19
3.1 CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2006	19
3.1.1 <i>Comités de programmation tenus en 2006</i>	19
3.1.2 <i>Comités de Suivi tenus en 2006</i>	20
3.2 AVANCEMENT DES AXES ET MESURES PAR FONDS	29
3.2.1 <i>Avancement des axes et mesures FEDER</i>	29
3.2.2 <i>Avancement des axes et mesures FSE</i>	79
3.2.3 <i>Avancement par axes et mesures FEOGA</i>	113
3.2.4 <i>Avancement par axes et mesures IFOP</i>	155
4. EXECUTION FINANCIERE.....	168
4.1 EXECUTION FINANCIERE DU FEDER	168
4.2 EXECUTION FINANCIERE DU FSE	175
4.3 EXECUTION FINANCIERE DU FEOGA.....	181
4.4 EXECUTION FINANCIERE DE L'IFOP.....	186
4.5 MISE EN ŒUVRE DES MESURES OU LE COFINANCEMENT COMMUNAUTAIRE EST DIFFERENT DU TAUX MOYEN DU COMPLEMENT DE PROGRAMMATION	190
5. MISE A JOUR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	192
6. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE MISE EN ŒUVRE, EN 2006	206
6.1 ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	206
6.1.1 <i>Actions relatives au niveau national</i>	206
6.1.2 <i>Informations relatives aux dispositions régionales</i>	207
6.1.3 <i>Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE</i>	210
6.2 ACTIONS DE CONTROLE FINANCIER	211
6.2.1 <i>Description du système de contrôle des fonds</i>	211
6.2.2 <i>Les contrôles de service fait</i>	211
6.2.3 <i>Les contrôles « qualité-gestion »</i>	215
6.2.4 <i>Les contrôles « qualité-certification »</i>	216
6.2.5 <i>Les contrôles par sondage dits de 5%</i>	219
6.2.6 <i>Autres contrôles des instances nationales et européennes</i>	222
6.3 SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES	223
6.4 UTILISATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	224
6.5 MESURES PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITE DE L'INTERVENTION.....	225
7. MESURES PRISES AFIN D'ASSURER LA COMPATIBILITE AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES POUR L'ANNEE 2006.....	232

7.1 CONCURRENCE : INFORMATIONS COMMUNES A TOUTES LES REGIONS	232
7.2 CONCURRENCE : INFORMATIONS RELATIVES A LA REUNION.....	232
7.3 COMPATIBILITE AVEC LA STRATEGIE EUROPEENNE POUR L'EMPLOI.....	237
7.4 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	240
8. ETAT D'AVANCEMENT ET DE FINANCEMENT DES GRANDS PROJETS ET DES SUBVENTIONS GLOBALES.....	248
8.1 SUBVENTIONS GLOBALES	248
8.2 GRANDS PROJETS.....	249

Rapport annuel d'exécution 2006

Approbation du DOCUP et du Complément de Programmation

Le DOCUP initial de l'île de La Réunion a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 30 octobre 2000.

Après sa confirmation par le Comité de Suivi de Juillet 2000, le complément de programmation de La Réunion a été communiqué à la Commission Européenne le 26 septembre 2000¹ et la Commission en a accusé réception, à titre d'information selon les termes de l'article 15 §6 du règlement n°1260/1999, le 22 février 2002. Le 14 juin 2002, la Commission Européenne a estimé, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était en conformité avec le Document Unique de Programmation auquel il est rattaché, et contenait un plan de financement cohérent avec celui attaché à la décision C (2000) 2578.

Proposée par le Comité National de Suivi de décembre 2001 afin de prendre en compte les différentes dérogations liées aux RUP, la procédure de modification du DOCUP 2000 2006 a finalement abouti à une décision modificative de la Commission Européenne le 30 Août 2002.

Les références du DOCUP modifié deviennent donc :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2002) 1764 qui modifie la décision initiale C (2000) 2578.

Cette proposition de modification du DOCUP s'est accompagnée simultanément de la modification du Complément de Programmation. Une lettre de conformité a été envoyée le 15 novembre 2002 par la Commission Européenne.

Révision à mi-parcours du DOCUP

Le processus de révision à mi-parcours du DOCUP a fortement mobilisé le partenariat local au cours de l'année 2003, avec un effort particulièrement soutenu au cours du 2^{ème} semestre 2003. Etabli sur la base des préconisations de l'évaluation à mi-parcours ainsi que des lignes directrices et critères d'arbitrage définis par le Comité National de Suivi du 26 Juin 2003, le projet de DOCUP révisé a été approuvé par le CNS du 24 Octobre 2003 qui a donné mandat au CLS pour conduire et conclure les négociations avec la Commission Européenne.

Comme le prévoit l'article 14 du règlement (CE) n°1260/1999, ce projet de DOCUP révisé a été transmis à la Commission le 17 Novembre 2003 et réceptionné par les autorités communautaires le 20 Novembre 2003, cette date constituant ainsi la date d'éligibilité des nouvelles dépenses introduites dans le programme.

¹ Il s'agit de la date d'envoi du complément de programmation par le Secrétariat d'État à l'Outre-mer au SGCI.

Sur la base de ce projet, deux réunions de négociation avec les services de la Commission se sont tenues en Décembre 2003 et en Mars 2004. Si les négociations sur le contenu des options de révision à mi-parcours ont été bouclées en Mars 2004, les échanges se sont poursuivis jusqu'à Novembre 2004 sur des modalités techniques de reconfiguration des axes qui prennent en compte les demandes de la Commission en matière de non-rétroactivité.

Le DOCUP révisé a été approuvé par la Commission par décision en date du 11 Août 2004, les références du DOCUP modifié devenant :

- CCI 1999 FR 16 1 DO 001 (inchangé)
- décision C(2004) 3021 du 11 Août 2004 modifiant la décision initiale C (2000) 2578.

Le Complément de Programmation révisé a été approuvé par le Comité National de Suivi consulté par procédure écrite au mois d'Août 2004 avec néanmoins une réserve générale de la Commission sur les maquettes financières. Ces réserves ont été levées par courrier de la Commission en date du 03 Novembre 2004 ouvrant ainsi la voie à la déclinaison finale de l'exercice de révision au niveau des sous-mesures de gestion.

Le Comité National de Suivi du 16 Novembre 2004 a enfin adopté le Complément de Programmation révisé complété des informations sollicitées par la Commission le 30 Octobre 2004 (indicateurs, compléments pour le volet Feoga), ce dernier document ayant été transmis par l'autorité de gestion aux autorités communautaires le 24 Novembre 2004.

Attribution de la réserve de performance

La méthode de répartition proposée par l'Etat Membre à la Commission mi-Décembre 2003 pour la répartition de l'enveloppe Objectif 1 entre les quatre DOM était fondée sur une approche en deux temps :

- attribution d'une réserve de 4% à chacun des DOM ayant été déclarés performants au niveau des 3 familles de critères de performance, la répartition se basant sur le poids financier de chaque DOCUP ;
- en cas de non atteinte par un DOM des objectifs sur une ou plusieurs des familles de critères, répartition du reliquat aux autres DOM sur la base du taux d'absorption financière sans prise en compte du poids des DOCUP, méthode plus favorable aux programmes à faible dotation financière.

A la demande de la Commission, le critère finalement retenu fin Janvier 2004 pour répartir les reliquats éventuels a été le taux d'absorption financière pondéré par le poids financier des DOCUP.

Sur cette base, les programmes de la Réunion, de la Martinique et de la Guyane se sont vus attribuer une dotation de base de 4% de leur enveloppe, ces trois programmes ayant été jugés performants sur l'ensemble des familles de critères de performance. Le programme Guadeloupe s'est vu attribuer 2/3 de sa dotation de base, le reliquat étant réparti entre les trois autres DOM.

Ainsi, la décision de la Commission C 883/2004 du 23 Mars 2004 a attribué au DOCUP Réunion 72,1 M€ de réserve de performance, ce montant ayant été anticipé dans le cadrage financier des travaux de révision du DOCUP.

L'affectation de la réserve de performance a privilégié le FEDER et le FSE avec :

- pour le FEDER, un soutien renforcé aux infrastructures de gestion de l'environnement, au développement des TIC, aux pôles de recherche, au développement du tourisme et aux infrastructures sanitaires ;
- pour le FSE, un soutien renforcé à la mobilité dans le domaine de l'emploi.

Ajustement financier du Complément de programmation

Le premier exercice d'ajustement financier conduit en 2005 s'est inscrit dans un strict objectif de sécurisation de la fin de la gestion financière du programme sans modification des orientations stratégiques du programme, ni du contenu des mesures.

Ces propositions limitées (3,5% des crédits du programme concernés) ont été approuvées par le CNS du 08 Juillet 2005 et elles ont été jugées conformes par la Commission par courrier en date du 17 octobre 2005 avec une demande de mise à jour du plan financier du DOCUP et d'indicateurs du FSE.

Modification du DOCUP et du Complément de programmation

Afin de prendre en compte, d'une part, la demande de mise à jour du plan financier évoquée au point précédent et, d'autre part, les propositions issues d'un second exercice d'ajustement conduit en 2006, une décision modificative du DOCUP a été soumise aux services de la Commission après approbation des propositions de modification à l'occasion du CNS du 29 Septembre 2006.

Comme en 2005, ces ajustements du DOCUP et du Complément de programmation se sont inscrits dans un strict objectif de sécurisation de la fin de la gestion financière du programme sans modification des orientations stratégiques du programme, ni du contenu des mesures.

La décision modificative correspondante du DOCUP a été prise par la Commission le 13 Avril 2007.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté "*dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre*".

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2006.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2006 a constitué la seconde année de pleine mise en œuvre de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence notable sur la mise en œuvre du DOCUP.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2005 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;

- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Au-delà de ces dispositifs, l'année 2006 a aussi vu la prolongation du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2006 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 157 M€ défiscalisés correspondant à une prévision de plus de 50 emplois nouveaux créés.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renotification en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013.

1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2006.

1.4 Un environnement de gestion stabilisé

L'année 2006 a été essentiellement marquée par la publication des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 permettant de ce fait d'anticiper les conditions de clôture du DOCUP notamment en matière de traitement des aides d'Etat.

De ce fait, les services en charge des dossiers relevant des régimes d'aides ont consacré une part importante du second semestre 2006 à un suivi détaillé des dossiers en instance afin d'optimiser la programmation des crédits disponibles au profit des projets d'investissement présentant les meilleures caractéristiques en termes de maturité et de faisabilité dans des délais contraints.

Par ailleurs, les contraintes spécifiques de transition FEOGA → FEADER ont été intégrées dans le cadre de l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit en 2006.

Sur le plan de la gestion financière du programme, des difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales ont pu être ponctuellement constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national mais également de la mise en œuvre de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances).

1.5 Des résultats encourageants sur le marché du travail

Au 31 Décembre 2006, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2006/2005	Pour mémoire EVOLUTION 2005/2004
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 9,7% (-8%)	- 5,3% (-2,9%)
Jeunes de moins de 25 ans	- 4,4%	- 5,3%
Demandeurs d'emploi de longue durée	+ 0,2%	- 6%

Source : BREF Réunion – Bulletin Travail Emploi Formation – DTEFP/SEPES

La diminution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois se confirme même si l'on constate que cette diminution est moins importante pour les femmes. La mise en place du plan de cohésion sociale s'est traduite par une forte augmentation des nouvelles formules d'emplois aidés depuis le début d'année 2006 et plus particulièrement des emplois aidés non marchands.

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est en baisse constante ce qui peut s'expliquer en partie par les effets positifs des politiques mises en œuvre en matière d'accompagnement vers l'emploi, de mobilité et de formation des jeunes.

La question du chômage de longue durée reste cependant préoccupante, cette catégorie représentant environ 41% de l'ensemble des demandeurs d'emplois.

Cette tendance constatée au niveau des chiffres de l'ANPE est confirmée par la dernière analyse de l'évolution du chômage selon les critères du BIT (mai 2006) qui montre une forte hausse de l'emploi profitant principalement aux femmes ce qui se traduit par une augmentation du taux d'activité et une diminution du nombre de chômeurs. L'évolution du taux chômage au sens du BIT se présente donc comme suit :

	2004	2005	2006
Hommes	31,8%	28,1%	28%
Femmes	35,8%	35,3%	30,4%
Ensemble	33,5%	31,3%	29,1%

Source : Enquête Emploi Mai 2006 – Informations rapides – INSEE

1.6 Une économie qui a globalement fait face à la crise du chikungunya (sources : Insee, ledom et Préfecture/Sgar)

Globalement, la crise sanitaire provoquée par le chikungunya et ses conséquences désastreuses sur l'économie du secteur touristique (baisse de 31,8% du nombre de visiteurs entre 2005 et 2006) ont été largement compensées par le dynamisme des autres secteurs d'activités comme en témoigne l'augmentation du nombre d'actifs occupés entre les seconds trimestres 2005 et 2006 (BTP et services aux entreprises).

Dans le secteur du tourisme, le tourisme d'agrément, fortement consommateur de services hôteliers, est le plus touché avec comme conséquence une diminution sensible des recettes touristiques de 27% entre 2006 et 2005.

Face à cette crise, le dispositif pour définir puis mettre en place les mesures de soutien de l'Etat aux secteurs économiques touchés a été exceptionnel tant dans son envergure que dans ses modalités.

Mis en place au profit des acteurs locaux, notamment dans le secteur du tourisme, dans le cadre d'une solidarité sans précédent, il a conduit le SGAR à examiner en 2006 près de 8500 dossiers d'entreprises en difficulté et à leur verser près de 20 M€ d'aides à partir d'un fonds de secours exceptionnel et du FISAC. Ce dispositif a fortement mobilisé en 2006 une part importante des effectifs du SGAR et de la Trésorerie Générale.

1.7 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	308 956	2005
Hommes	174 782	
Femmes	134 174	
Taux de chômage (au sens BIT) :	31,9%	2005
Hommes	28,8%	
Femmes	35,8%	
Moins de 25 ans	56%	
Hommes	54,3%	
Femmes	58%	
PIB régional par habitant	13 887 euros	2003
Solde migratoire	1 188 personnes	moy. 1999 2004
Accroissement naturel	10 600 personnes	2006
Taux d'accroissement population	1,37%	2006/2005
Source :	TER 2006/2007	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

Indicateur	Mesure	Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
		Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,57% par an	1999-2006 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2006 (Estimation INSEE au 1/1/2005*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	141 005	135 969	276 974	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	56 208	57 398	113 606	15%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	58 287	62 310	120 597	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 078	54 179	106 257	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 178	34 123	67 301	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 120	44 349	78 469	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	374 876	388 328	763 204	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2004 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2004 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 2000-2006, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif.

Principaux indicateurs économiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	13 887	2003 INSEE
FBCF	MEur courants % du PIB (8 641 M°€)	1 098 17%	1995 1995	2 151 20%	2003 2003 INSEE
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	78,4%	2003 INSEE
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 270	2005 INSEE
Trafic passagers aéroportuaire	Total Arrivées Départs Transit	1 463 549 677 487 674 651 111 411	1998	1 651 825 814 050 814 139 34 739	2005 INSEE
Trafic passagers portuaire	Croisières Inter îles	28 985	1998	17 287 31 468	2005 INSEE
Fret aérien	Tonnes Arrivées Départs	22 330 15 060 7 270	1998	27 879 19 969 7 910	2005 INSEE
Fret portuaire	Milliers de tonnes Quantités débarq. Quantités embarq.	3 065,2 2 597,3 467,9	1998	3 765 3 234 531	2005 INSEE

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2003, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 13 887 euros soit une progression de 20% par rapport à 1999 (et 42% par rapport à 1995) : il représente 54% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993 malgré un léger rattrapage sur 2000-2003). En 2005, sur la base de la parution pour la première fois de comptes économiques rapides provisoires de l'INSEE, le rythme de croissance s'est encore accru grâce à la vigueur des investissements (+ 4,9% en 2005 après + 4,5% en 2004).

La production électrique livrée au réseau pour 2003 est de 2 078 GWh. L'énergie hydraulique (30%) et l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (14%) assurent 44% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (27%) et charbon (29%).

Le trafic passagers, après la croissance de 8,3% en 2004, a connu une baisse sensible au cours des années 2005 et 2006 compte tenu des effets induits de la crise du chikunguya : à titre d'illustration, pour la seule plateforme de Roland Garros, le trafic passagers a baissé de 15% entre 2005 et 2006 (source : CCIR).

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+ 12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations avec néanmoins une stabilisation sur 2005 et 2006.

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clincker et des exportations (hors sucre qui reste stable) avec également une stabilisation en 2005.

Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	308 956	2005
Hommes	Nombre	152 656		174 782	INSEE
	%	57%		57%	
Femmes	Nombre	115 775		134 174	
	%	43%		43%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	210 550	2005
Hommes	Nombre	98 824		124 421	INSEE
	%	59%		59%	
Femmes	Nombre	68 438		86 129	
	%	41%		41%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	98 406	2005
Hommes	Nombre	53 832		50 361	INSEE
	%	53%		51%	
Femmes	Nombre	47 337		48 045	
	%	47%		49%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total	105 020	1998	X	
	% pop active occupée	63%			
Pop. active occupée secteur non marchand	Total	62 242	1998	X	
	% pop act occupée	37%			
Emplois créés	Total	1 470	1997-98	X	
Dont femmes	Total	838			
	% total empl créés	57%			
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	56 702	12/2006
Hommes	Nombre	53 499		32 182	DTEFP
	%	55%		57%	SEPES
Femmes	Nombre	44 164		24 520	
	%	45%		43%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	23 133	12/2006
	%	47%		40,8%	DTEFP
Hommes	Nombre	25 590		13 571	SEPES
	% tot hom.	48%		42%	
Femmes	Nombre	19 995		9 562	
	% tot fem.	45%		39%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	14 114	12/2006
	%	22%		24,9%	DTEFP
					SEPES

La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1999, environ 7250 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Depuis 2001, l'accroissement de la population active est moindre et le taux d'activité des femmes, qui avait atteint 47% en 2001 et 2002 a baissé de 2 points en 2 ans. Cette tendance s'est confirmée sur 2003-2004.

La diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) se poursuit : cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes. Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 446	2004 (EDF)
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	332	2002 (TER)

L'effort en terme de protection des espaces se poursuit et permet d'afficher aujourd'hui un taux très élevé au niveau national en comparaison avec d'autres régions.

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques liée à l'évolution démographique. Par ailleurs, il convient également de tenir compte de l'augmentation liée à la croissance des équipements en climatisation au niveau des bâtiments tertiaires et des logements.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2006 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

		Base DOCUP		Rapport annuel 2006	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	14,10% (Pour les 2 niveaux) 31,4% 54,5%	2004 (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%			
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	05-06
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation	Nombre		1998		2002 carif oref carif oref 2006 INSEE
- formations adultes*		4 248		10 218	
- formations alternées jeunes*		6 869		3 705	
- apprentis		3 190		4 154	
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme
- pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 6% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2005/2006 (15 558) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2005/2006 est en croissance par rapport à la session précédente pour l'ensemble des niveaux et spécialités de formation concernés. Il est à noter la consolidation de la première promotion d'apprentis au niveau II ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière.

Les filles représentent toujours 27% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais plus de 60% des personnes préparant des diplômes de niveau II et III.

2. Réponses aux remarques sur le projet de rapport annuel d'exécution 2005 du DOCUP 2000-2006

L'autorité de gestion avait sollicité, à titre exceptionnel, la possibilité d'intégrer les réponses aux remarques de la Commission sur le rapport annuel d'exécution 2005 dans le cadre du présent rapport. Afin de tenir compte du retard compte tenu de la préparation des programmes 2007-2013, cette demande a été accordée en date du 24/01/2007.

Les remarques de la Commission suite au courrier de la DG Régio du 25 septembre 2006 sont reprises ci-après en caractère italique.

NB : la numérotation des pages renvoie à celle du document suite à la procédure écrite qui avait fait l'objet d'une première série de remarques.

1 - Contrôles

Le taux de contrôle réalisé progresse mais demeure inférieur au taux de 5%. La somme des contrôles réalisés et en cours atteint 8%. Il est demandé à l'autorité de gestion d'expliquer les raisons du retard dans la mise en œuvre des contrôles et ce plus particulièrement si l'on se réfère à la situation pour l'IFOP et le FEDER

Il est important de préciser en premier lieu que le taux de contrôle sur l'ensemble du DOCUP était au 31/12/2005 de 5%. Certes, il existait encore des différences entre fonds, le FEOGA et le FSE étant en dessous des 5% sur les contrôles clos.

Comme cela a été évoqué à l'occasion du CNS de septembre 2006, le retard a été largement résorbé sur ces deux fonds. Ce dernier avait perduré du fait qu'il s'agissait en premier lieu en 2005 de rattraper le retard cumulé depuis le début du programme. En second lieu, le retard sur ces deux fonds pouvait s'expliquer du fait de l'évolution considérable de la certification de dépenses qui avait été réalisée fin 2005 : Pour le FSE environ 60 millions de dépenses ont été certifiés entre Juillet et Novembre et pour le FEOGA, environ 40 millions de dépenses entre septembre et décembre 2005.

Aussi il est essentiel de prendre en compte le taux de contrôle sur contrôles en cours qui retrace mieux la réalité.

Fin 2006, le taux de 5% est dépassé pour l'ensemble des fonds.

2 – Complémentarité DOCUP/POSEI

L'autorité de gestion affirme que les mesures sont complètement distinctes sous les deux types d'intervention et que toutes les dispositions sont prises afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP avec le POSEIDOM. L'autorité de gestion est invitée à préciser ces dispositions

L'autorité de gestion a confié au service DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), l'instruction des dossiers dans le cadre du DOCUP en ce qui concerne les aides cofinancées par le FEOGA Orientation. La DAF instruit également les dossiers locaux POSEIDOM (dont la gestion financière est assurée au niveau national). Ce rôle de guichet unique permet de disposer d'une complète lisibilité sur l'ensemble des deux dispositifs et sur les bénéficiaires éventuels, et d'écartier tout risque de doublonnage sur les deux dispositifs.

En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui est largement pratiquée dans le cadre du DOCUP. Ainsi les aides au marché POSEIDOM et les aides consenties dans le cadre du DOCUP sont complémentaires et en aucun cas concurrentes.

Ce paragraphe a été complété dans le cadre du rapport annuel 2006.

3 – Evolutions socio économiques

Il est demandé à l'autorité de gestion de procéder à une analyse des résultats proposés en page 9 sur l'évolution de l'emploi (demandeurs d'emplois en fin de mois, jeune de moins de 25 ans et demandeurs d'emploi de longue durée)

Le tableau issu du rapport annuel 2005 ci-dessous peut être analysé de la façon suivante :

CATEGORIES	EVOLUTION 2005/2004	Pour mémoire EVOLUTION 2004/2003
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 5,3% (-2,9%)	- 6% (-5,1%)
Jeunes de moins de 25 ans	- 5,3%	- 2%
Demandeurs d'emploi de longue durée	- 6%	- 12,1%

La diminution du nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois se confirme même si l'on constate que cette diminution est moins importante notamment pour les femmes. De même, il y a bien une diminution du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée mais moins importante que par rapport à 2004/2003 ;

Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a beaucoup plus diminué entre 2005/2004 qu'entre 2004/2003. Ce point est très positif compte tenu du nombre important de jeunes entrant sur le marché du travail chaque année et cela peut s'expliquer par les effets positifs des politiques mises en œuvre en matière d'accompagnement vers l'emploi et de formation des jeunes.

De même, un commentaire de même nature a été inséré dans le rapport annuel 2006.

4 – Avancement des axes et des mesures FEDER

Il est nécessaire d'ajouter une ligne correspondant à la certification des dépenses pour la période 2000-2005 dans le tableau synthétique relatif à l'avancement du FEDER p23

Le montant FEDER déclaré de 2000 à 2005 était de 332,89 M€

L'autorité de gestion a pris note de cette remarque et a intégré cette donnée dans le cadre du rapport annuel 2006.

5 – Mesure 11.10 Coopération

L'Autorité de gestion est invitée à préciser la nature des difficultés rencontrées dans la programmation de la mesure 11.10 « Coopération » mentionnées p27 et p45

Lors de l'élaboration du DOCUP et du programme INTERREG III B, une ligne de partage avait été définie qui consistait à prendre d'une part sur le DOCUP, les actions de coopération multilatérales et d'autre part sur le programme INTERREG, les actions de coopération bilatérales.

Les actions multilatérales ont été plus difficiles à mettre en place ce qui explique en premier lieu les difficultés rencontrées. De plus, très peu de demandes ont été faites dans ce champ notamment du fait de l'existence même du programme INTERREG qui bénéficie d'une animation spécifique et dynamique et pour lequel les porteurs de projet sont remboursés plus rapidement. Ce programme concurrence donc la mesure 11.10 « coopération » depuis l'année 2002 et ce phénomène s'est amplifié suite à la montée en puissance du programme INTERREG depuis 2004.

3. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2006

3.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2006

3.1.1 Comités de programmation tenus en 2006

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2006, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

02 Février 2006	04 Mai 2006	03 Août 2006	02 Novembre 2006
02 Mars 2006	01 Juin 2006	07 Septembre 2006	07 Décembre 2006
06 Avril 2006	06 Juillet 2006	05 Octobre 2006	19 Décembre 2006

Le comité de programmation s'est réuni à deux reprises en décembre 2006 afin de programmer les opérations relevant de régimes d'aide aux entreprises qui n'étaient plus valables au-delà du 31 décembre 2006.

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 14 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions se sont pour la plupart concentrées sur les mois de septembre à novembre.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2006 :

Au cours de cette année, 802 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 221 millions d'euros programmés, tous fonds européens confondus. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	TOTAL
Fonds UE programmés du 01/01/2006 au 31/12/2006	103,045 M€ 46,63 %	69,877 M€ 31,62 %	45,655 M€ 20,66 %	2,416 M€ 1,09 %	220,993
Rappel Année 2005	229,34 M€ 61,75 %	77,10 M€ 20,75 %	60,56 M€ 16,3 %	4,63 M€ 1,2 %	371,63 M€ 100 %

On constate une forte baisse du montant de fonds structurels programmés. En effet, en 2005, de deux opérations financièrement importantes, relevant de la procédure « grand projet » ont été programmés, l'extension du Port Est et la Route des Tamarins. En 2006, le nombre de dossiers programmés est supérieur comme le montre le tableau ci dessous mais aucun nouveau grand projet n'a été programmé.

Années	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL
2000	211	56	122	15	404
2001	457	134	144	51	786
2002	422	204	153	98	877
2003	670	273	143	87	1173
2004	390	207	126	67	790
2005	371	185	108	80	744
2006	414	219	103	66	802

On constate que, pour le FEDER et le FEOGA, le nombre de dossiers examinés a augmenté. La validité des régimes d'aide aux entreprises arrivant à échéance le 31 décembre 2006, la programmation s'est accélérée en fin d'année pour mobiliser l'ensemble des crédits disponibles sur ce type de mesures.

3.1.2 Comités de Suivi tenus en 2006

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame le Président ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu en 2006 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

•Comité National de Suivi du 29 Septembre 2006 •

A - Le Comité prend acte :

— de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds ;

— de l'état d'avancement du PIC EQUAL ;

— de l'état d'avancement de la préparation des programmes 2007 - 2013 ;

B - Le Comité est informé :

— de la méthodologie retenue de l'évaluation ex-ante et de l'évaluation stratégique environnementale pour les programmes opérationnels 2007 – 2013 ;

C - Le Comité approuve :

— le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2005 ;

— le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mars 2006 ;

— les projets de DOCUP et complément de programmation modifiés prenant en compte les propositions issues de l'exercice d'ajustement financier ;

Comme en 2005, les modifications, qui visent uniquement un objectif de bonne gestion financière de la fin du programme, s'inscrivent dans un champ contraint : la grande stabilité de la structure générale a été mise en évidence avec des mouvements financiers très limités en volumes (57 M€ de fonds structurels ayant fait l'objet de mouvements financiers soit 3,6% des crédits du programme). Ceux-ci sont très souvent liés à des projets dont la réalisation est reportée sur la période 2007-2013.

Aucun transfert entre fonds structurels n'est proposé et le seul transfert financier entre axes se limite à deux axes du volet FEDER.

Pour le FEDER, les propositions d'ajustement axe par axe sont les suivantes :

Pour l'axe 11 :

Les principaux ajustements à la baisse proposés au titre de l'axe 11 concernent

- En premier lieu, le redéploiement des crédits prévus au titre de la phase travaux de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise compte tenu du décalage du planning général de l'opération (mesure 11 04) ;
- En second lieu, la réactualisation des capacités d'utilisation effective des crédits UE prévus d'une part au profit des projets d'investissements privés dans le domaine des TIC et, d'autre part, au profit des réseaux de télécommunication (mesure 11 08). Sur ce point, à l'occasion des échanges il a été précisé qu'il ne s'agissait pas d'un signal négatif sur une priorité communautaire mais simplement d'une prise en compte réaliste des échéanciers des différents projets ;
- Et enfin les reliquats sur opérations soldées pour les dossiers concernant les aides immatérielles aux PME et TPE (mesure 11 06). Là également, face aux interrogations de la Commission, il a été précisé qu'il s'agit uniquement des reliquats liés aux opérations déjà soldées depuis le début du programme.

Les principaux ajustements à la hausse proposés au titre de l'axe 11 concernent

- D'une part le renforcement des capacités d'investissement dans le domaine industriel (mesure 11 02) ;
- Et d'autre part l'accroissement des possibilités d'intervention en faveur du fonds DOM, outil de garantie d'emprunt (mesure 11 01).

Pour l'axe 12 :

Les principaux ajustements à la baisse proposés au titre de l'axe 12 concernent

- Le redéploiement de crédits suite à la reconfiguration des marchés de maîtrise d'œuvre liés aux premières tranches du projet de TCSP interurbain (mesure 12 01) ;
- Et l'ajustement lié au décalage d'une opération de revitalisation urbaine compte tenu de plannings plus compatibles avec le démarrage de la nouvelle période de programmation (mesure 12 03) ;

Les principaux ajustements à la hausse proposés au titre de l'axe 12 concernent

- L'accompagnement de la poursuite des travaux du transfert Est-Ouest dans le prolongement des préconisations de l'expertise réalisée au moment de la révision à mi-parcours du programme (mesure 12 04) ;

- Le renforcement des capacités d'intervention du FRAFU primaire afin d'accompagner prioritairement quelques opérations d'assainissement en fin de programme (mesure 12 06).

Pour l'axe 13 :

Le principal ajustement à la baisse proposé au titre de l'axe 13 concerne l'ajustement lié au décalage de plusieurs opérations de construction et de réhabilitation de collèges compte tenu des plannings de réalisation qui s'avèrent plus compatibles avec le démarrage de la nouvelle période de programmation et ses contraintes de dégagement d'office (mesure 13 02) ;

Le principal ajustement à la hausse proposé au titre de l'axe 13 permet de confirmer et renforcer le soutien à l'opération de construction du Centre de Formation Automobile Transport et aux opérations de rénovation des pôles AFRAP (mesure 13 04) ;

Pour le FSE,

- Les principaux ajustements à la baisse proposés au titre de l'axe 14 sont liés à la prise en compte des reliquats des opérations soldées et en cours de solde au titre notamment des mesures suivantes : 14.08 Accompagnement des mutations sectorielles, 14.03 Lutte contre l'illettrisme, 14.13 Action sur les systèmes et dispositifs

Ces ajustements tiennent compte également des taux de réalisations antérieurs sur les mesures suivantes : 14.04 Mobilité éducative et professionnelle, 14.02 Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en parcours, 14.05 Développement du travail féminin et égalité des chances, 14.16 Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

- Les principaux ajustements à la hausse quant à eux sont liés au soutien des dispositifs structurels de formation (14.09 Accès au premier emploi par la voie de l'apprentissage, 14.10 Formation des adultes et demandeurs d'emploi) et à des prévisions de programmation à la hausse sur certains dispositifs (14.01 Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité, 14.11 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes, 14.07 Développement des compétences dans les entreprises, 14.12 Développer l'esprit d'entreprise, 14.14 Innovation, individualisation et TICE)

Pour le FEOGA, les propositions sont les suivantes :

Les principaux ajustements à la baisse proposés au titre de l'axe 15 sont mineurs et concernent 7 mesures qui peuvent être classées en deux catégories :

- La première catégorie concerne les ajustements liés à la prise en compte des reliquats des opérations soldées et en cours de solde. Ces ajustements restent mineurs et ne changent en rien les objectifs et les opérations prévues. Il convient cependant de noter que les mesures **15 05 Améliorer les structures d'exploitation**, **15 06 Moderniser la filière canne - sucre - rhum** et **15 07 Consolider les filières de diversification** sont celles où les modifications sont les plus importantes. Cette tendance n'est pas nouvelle car le montant de ces mesures a diminué à chaque ajustement réalisé. Ces mesures concentrent la majorité des aides individuelles dans les exploitations agricoles pour lesquelles des sous réalisations importantes existent.

- La deuxième catégorie concerne les ajustements liés à un ciblage des opérations compte tenu des délais de réalisation afin de privilégier des opérations se réalisant dès la fin de l'année 2006 et non pas sur fin 2007 et 2008 : la mesure **15 02 Poursuivre la maîtrise de l'eau** est de nouveau concernée. En effet, comme en 2005, un travail précis sur les délais de réalisation des opérations de cette mesure a été effectué et a conduit à réviser les orientations concernant les réseaux mixtes d'irrigation qui ont été revus à la baisse. Par contre le montant consacré aux investissements sur les antennes d'irrigation a été légèrement augmenté permettant ainsi de finaliser les travaux des trois antennes en cours, les antennes 3, 6 et 8.

Les principaux ajustements à la hausse proposés au titre de l'axe 15 concernent cinq mesures ; ces mesures peuvent être classées en deux catégories :

- La première catégorie concerne les ajustements permettant de prendre en compte de nouvelles opérations ; notamment le financement de voiries rurales sur la mesure 15 01 **Aménager le territoire rural**, et le financement des opérations du Plan d'Aménagement des Hauts sur la mesure 15 03 **Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts** dont le nombre a nettement augmenté en fin de programmation.
- La deuxième catégorie concerne les ajustements permettant de prendre en compte les programmes d'actions 2007 des organismes d'encadrement et d'expérimentation au titre des mesures 15 08 **Appui technique agricole**, 15 10 **Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale** et 15 11 **Développer une agriculture durable**. Il est donc proposé d'affecter la majeure partie des reliquats dégagés à la prise en compte des actions réalisées en 2007 afin de sécuriser la programmation et la certification s'agissant de dépenses qui sont rapidement justifiées en comparaison par rapport aux infrastructures car le délai de réalisation des actions se concentre sur une seule année ; De plus il s'avère nécessaire d'assurer une transition harmonieuse pour les structures concernées entre les programmes 2000-2006 et 2007-2013 et d'éviter toutes les difficultés, notamment de trésorerie liées aux éventuels retards dans l'adoption des programmes 2007-2013.

Pour l'IFOP, les ajustements restent très modestes et s'inscrivent également dans une logique d'optimisation financière.

Les principaux ajustements à la baisse proposés au titre de l'axe 16 sont

- La prise en compte par anticipation des reliquats prévisibles sur les opérations en cours au titre de l'aménagement des zones marines côtières (mesure 16 01) ;
- Le déploiement des crédits non encore utilisés au titre des équipements de ports de pêche (mesure 16 04) et des actions de promotion et de valorisation de nouveaux débouchés (mesure 16 06) ;

Les principaux ajustements à la hausse proposés au titre de l'axe 16 sont :

- Le renforcement des capacités d'intervention en faveur des projets d'investissement en matière de transformation et commercialisation des produits de la mer (mesure 16 06) ;

- Les ajustements permettant de prendre en compte les programmes d'actions 2007 des organismes d'encadrement et d'expérimentation (mesure 16 07). Il est donc proposé d'affecter une partie des reliquats dégagés à la prise en compte des actions réalisées en 2007 afin :
 - d'assurer une transition harmonieuse pour les structures concernées entre les programmes 2000-2006 et 2007-2013 ;
 - d'éviter toutes les difficultés (notamment de trésorerie) liées aux éventuels retards dans l'adoption des programmes 2007-2013 compte tenu des retards pris dans l'élaboration du PSN Pêche et du programme national FEP.

Le tableau de bord des régimes d'aide d'Etat pour la pêche a été mis à jour, notamment afin de mentionner le dispositif SOFIPECHE ainsi que celui de la LOPOM.

Enfin, quelques **modifications transversales d'ordre technique** et rédactionnel ont été proposées :

Concernant le DOCUP

Les modifications ont porté sur :

- des compléments relatifs à la mise en oeuvre de l'exercice d'ajustement de 2006 et à la prise en compte des résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme ;
- la mise à jour des tableaux financiers en déclinaison des propositions d'ajustement proposées. Seule la tranche 2006 a été modifiée conformément au principe de non-rétroactivité demandé par la Commission.
- des ajustements rédactionnels visant essentiellement à actualiser certaines données.

Concernant le Complément de programmation :

Les modifications ont porté sur la mise à jour :

- des tableaux financiers en lien avec les orientations exposées ci dessus et du tableau de vérification de non-dépassement des seuils minimaux arrêtés lors de la révision à mi-parcours,
- de la répartition par domaine d'intervention pour chaque mesure,
- des indicateurs pour chaque mesure,
- des annexes 4 « ANALYSE PAR DOMAINES POLITIQUES ET PAR RAPPORT AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA COMMISSION », 5 « PRISE EN COMPTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DU DOCUP » et 6 « LA PARTICIPATION DU DOCUP A LA STRATEGIE DE LISBONNE GOTEBOG »,
- des ajustements rédactionnels visant essentiellement à actualiser certaines données.

D - Le Comité donne mandat au CLS pour :

— la réalisation, le cas échéant, des ajustements ultimes des projets DOCUP et de Complément de Programmation modifiés au vu des remarques éventuelles de la Commission suite à la transmission formelle des documents.

PROGRAMME TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	FONDS	Décision C(2007) 1727				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OU	68,688	51,067	28,931	4,545	17,417	0,174	17,621
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	81,423	56,715	34,413	4,369	17,453	0,480	24,708
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	66,911	66,911	39,701	1,140	23,383	2,686	0,000
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPE	99,927	99,841	69,877	5,943	23,653	0,369	0,086
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	104,620	79,295	45,655	6,890	25,011	1,738	25,325
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'	4,691	3,628	2,416	0,379	0,833	0,000	1,063
TOTAL FEDER			217,021	174,692	103,045	10,053	58,253	3,340	42,329
TOTAL FSE			99,927	99,841	69,877	5,943	23,653	0,369	0,086
TOTAL FEOGA			104,620	79,295	45,655	6,890	25,011	1,738	25,325
TOTAL IFOP			4,691	3,628	2,416	0,379	0,833	0,000	1,063
TOTAL TOUS FONDS			426,259	357,456	220,993	23,266	107,749	5,447	68,803

Situation indicative.

PROGRAMME TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006) Décision C(2007) 1727			MILLIONS D'EUROS COURANTS		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL ENGAGE Montant %		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant %		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant %		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX ETAT COLL. LOC. AUTRES PUB.			FONDS PRIVES
AXE	MESURE																
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OI	437,962	482,567	110%	311,227	332,476	107%	196,076	194,120	99%	29,474	91,935	16,947	150,091		
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	931,607	105%	881,855	836,988	95%	480,656	453,170	94%	36,910	278,738	68,170	94,619		
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	208,866	85%	244,347	208,688	85%	146,654	122,425	83%	4,097	69,327	12,839	0,178		
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPP	627,658	758,630	121%	621,100	750,671	121%	459,736	553,768	120%	40,613	146,323	9,967	7,959		
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	656,251	106%	463,855	493,180	106%	290,612	288,854	99%	35,287	151,694	17,345	163,071		
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L	28,922	32,362	112%	19,405	19,757	102%	14,369	14,402	100%	2,198	2,947	0,210	12,605		
TOTAL FEDER			1 570,328	1 623,041	103%	1 437,429	1 378,152	96%	823,386	769,715	93%	70,481	440,000	97,956	244,888		
TOTAL FSE			627,658	758,630	121%	621,100	750,671	121%	459,736	553,768	120%	40,613	146,323	9,967	7,959		
TOTAL FEOGA			621,388	656,251	106%	463,855	493,180	106%	290,612	288,854	99%	35,287	151,694	17,345	163,071		
TOTAL IFOP			28,922	32,362	112%	19,405	19,757	102%	14,369	14,402	100%	2,198	2,947	0,210	12,605		
TOTAL TOUS FONDS			2 848,296	3 070,284	108%	2 541,789	2 641,760	104%	1 588,103	1 626,739	102%	148,578	740,965	125,478	428,524		

Situation indicative.

MONTANTS DECLARES TOUS FONDS

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	Décision C(2007) 1727 FONDS						
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVE	64,121	42,894	25,511	17,383	21,227
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	179,553	170,873	88,514	82,359	8,680
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	19,870	19,870	11,214	8,656	0,000
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEM	89,158	88,646	62,027	26,619	0,512
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	99,799	80,453	42,745	37,708	19,346
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AC	6,848	3,409	2,697	0,713	3,439
TOTAL FEDER			263,544	233,636	125,239	108,398	29,908
TOTAL FSE			89,158	88,646	62,027	26,619	0,512
TOTAL FEOGA			99,799	80,453	42,745	37,708	19,346
TOTAL IFOP			6,848	3,409	2,697	0,713	3,439
TOTAL TOUS FONDS			459,349	406,144	232,707	173,437	53,205

Situation indicative

DECLARE TOUS FONDS

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006) Décision C(2007) 1727			MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL PREVU		COUT TOTAL DECLARE		DEPENSES PUBLIQUES PREVUES		DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE PREVUES		DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre		FONDS PRIVES	
AXE	MESURE		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Axe 11	FEDER	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES	437,962	59%	259,212	59%	311,227	53%	164,503	53%	196,076	50%	98,239	50%	66,264	50%	94,709				
Axe 12	FEDER	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	67%	595,821	67%	881,855	64%	564,749	64%	480,656	64%	307,434	64%	257,314	64%	31,073				
Axe 13	FEDER	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	37%	89,332	37%	244,347	37%	89,248	37%	146,654	36%	52,459	36%	36,789	36%	0,084				
Axe 14	FSE	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVE	627,658	79%	493,043	79%	621,100	79%	489,427	79%	459,736	79%	363,869	79%	125,558	79%	3,617				
Axe 15	FEOGA	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	72%	445,060	72%	463,855	73%	340,631	73%	290,612	69%	200,371	69%	140,259	69%	104,429				
Axe 16	IFOP	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE E	28,922	70%	20,259	70%	19,405	64%	12,429	64%	14,369	63%	9,082	63%	3,346	63%	7,830				
TOTAL FEDER			1 570,328	60%	944,366	60%	1 437,429	57%	818,500	57%	823,386	56%	458,131	56%	360,368	56%	125,866				
TOTAL FSE			627,658	79%	493,043	79%	621,100	79%	489,427	79%	459,736	79%	363,869	79%	125,558	79%	3,617				
TOTAL FEOGA			621,388	72%	445,060	72%	463,855	73%	340,631	73%	290,612	69%	200,371	69%	140,259	69%	104,429				
TOTAL IFOP			28,922	70%	20,259	70%	19,405	64%	12,429	64%	14,369	63%	9,082	63%	3,346	63%	7,830				
TOTAL TOUS FONDS			2 848,296	67%	1 902,728	67%	2 541,789	65%	1 660,986	65%	1 588,103	65%	1 031,454	65%	629,532	65%	241,743				

Situation indicative

3.2 Avancement des axes et mesures par fonds

3.2.1 Avancement des axes et mesures FEDER

Rappel des caractéristiques du FEDER dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen de Développement Régional avec la mise en place de politiques de développement et d'ajustement structurel des régions en retard de développement.

Cette prise en compte des enjeux en matière de développement économique et de mise à niveau des infrastructures publiques s'est traduite dans le DOCUP 2000 – 2006 par une enveloppe FEDER initiale de 743 M€, ce fonds représentant près de 50% du montant du programme et dotation la plus importante en fonds structurels. L'enveloppe FEDER a d'ailleurs bénéficié d'un montant supplémentaire de plus de 80 M€ lors de la révision à mi-parcours portant ainsi l'enveloppe 2000-2006 à 823 M€.

L'ampleur de l'enveloppe FEDER est à la hauteur des enjeux stratégiques en matière de développement à La Réunion parmi lesquels :

- le renforcement et la valorisation des outils de désenclavement économique portuaire et aéroportuaire afin de conforter une stratégie d'ouverture sur l'extérieur ;
- le soutien aux entreprises productives et de services afin de consolider les emplois locaux et afin qu'elles puissent étendre leurs marchés potentiels ;
- la mise en œuvre d'une politique harmonieuse d'aménagement du territoire respectueuse des problématiques d'environnement ;
- le développement des infrastructures éducatives dans un double souci d'élévation des niveaux et de diversification des filières de qualification.

Ainsi, la stratégie de développement soutenue par le FEDER se décline en trois axes :

- Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur,
- Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire,
- Axe 13 : Infrastructures et services à la population.

Analyse synthétique de l'année 2006

Indicateurs clés pour le FEDER :

Montant FEDER programmé en 2006	103,05 M€
Montant FEDER programmé en 2000–2006	769,72 M€
Montant FEDER certifié par La Réunion déclaré recevable par l'UE en 2006	125,24 M€
Montant FEDER déclaré de 2000 à 2006	458,13 M€
Montant FEDER reçu à La Réunion en 2006	126,02 M€
Taux de FEDER programmé par rapport au FEDER prévu au titre du programme 2000–2006	93%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	111
Linéaire de routes programmées en 2006	-
Capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	L'ensemble du territoire (hors Mafate)
Capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation...) en 2006	2 200 places

Après une année 2005 très riche en matière de programmation où l'on avait constaté la programmation de plusieurs opérations de grande envergure relevant de la procédure grand projet, comme la Route des Tamarins ou l'extension du Port Est, 2006 apparaît comme beaucoup plus modeste à l'approche de la fin de la période de programmation et de l'épuisement des crédits FEDER.

En matière de programmation cumulée 2000-2006, on constate un montant de près de 770 M€ soit 93 % des crédits prévus au titre du programme. Ce chiffre est rassurant car la grande majorité des crédits disponibles a été programmée dans les délais impartis. Le montant des dépenses certifiées a quant à lui connu un accroissement significatif puisque l'on note une évolution de plus de 37% en 2006 : Le montant programmé a en effet évolué de 332,89 M€ à 458,13 M€.

S'agissant des aides aux entreprises, l'année 2006 est supérieure au niveau de l'année précédente avec 134 projets soutenus contre 111 en 2005 (hors Fonds DOM). Les fortes tensions financières observées en 2005 pour soutenir les projets industriels portés par les entreprises locales ont persisté en 2006.

S'agissant des infrastructures, l'année 2006 a connu une forte baisse du niveau de la programmation, qui s'explique principalement par l'achèvement de la période de programmation et l'épuisement de l'enveloppe FEDER. On relèvera par ailleurs que l'ensemble des opérations relevant de la procédure grand projet a été engagé.

S'agissant des services à la population, outre la poursuite d'investissements traditionnels en matière de lycées ou de centres de formations professionnelles, l'année 2006 aura été marquée par la programmation du projet de construction du cyclotron.

PROGRAMME FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007) 1727				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE		68,688	51,067	28,931	4,545	17,417	0,174	17,621
Mesure 11 01	Ingénierie financière		7,000	4,950	1,500	3,450	0,000	0,000	2,050
Mesure 11 02	Investissement matériel		7,203	2,671	1,471	0,060	1,140	0,000	4,532
Mesure 11 03	Zones d'activités		8,873	7,925	3,827	0,000	3,212	0,886	0,948
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		11,974	11,231	6,182	-0,048	5,011	0,086	0,744
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		1,653	1,653	1,474	0,000	0,294	-0,114	0,000
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		3,431	1,757	1,763	0,545	0,604	-1,156	1,674
Mesure 11 07	Assistance technique		1,112	1,112	0,841	0,134	0,138	0,000	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		16,003	15,008	9,016	0,303	5,217	0,472	0,996
Mesure 11 09	Export		11,438	4,760	2,857	0,102	1,802	0,000	6,678
Mesure 11 10	Coopération		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		81,423	56,715	34,413	4,369	17,453	0,480	24,708
Mesure 12 01	Transports en commun		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		1,320	1,320	0,726	0,000	0,594	0,000	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora ^o services assoc		15,754	15,159	9,012	0,887	3,540	1,721	0,595
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		7,410	7,410	4,075	0,142	3,193	0,000	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préserva		1,355	1,355	0,813	0,165	0,133	0,244	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		22,851	21,015	13,710	3,152	3,771	0,381	1,836
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		35,059	12,782	7,950	0,000	2,015	2,817	22,277
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		0,059	0,059	0,035	0,023	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		7,127	7,127	1,850	0,000	4,208	1,069	0,000
Mesure 12 10	Port		-9,512	-9,512	-3,759	0,000	0,000	-5,753	0,000
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		66,911	66,911	39,701	1,140	23,383	2,686	0,000
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		1,528	1,528	0,900	0,328	0,300	0,000	0,000
Mesure 13 02	Collèges et lycées		34,247	34,247	20,548	0,000	13,699	0,000	0,000
Mesure 13 03	Université		17,861	17,861	10,717	0,678	3,780	2,686	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		13,274	13,274	7,536	0,133	5,604	0,000	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL FEDER			217,021	174,692	103,045	10,053	58,253	3,340	42,329

Situation indicative.

PROGRAMME FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2007) 1727		COUT TOTAL	COUT TOTAL ENGAGE		DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES			DEPENSES UE ENGAGÉES			PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES		
AXE	MESURE	PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.			
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE	437,962	482,567	110%	311,227	332,476	107%	196,076	194,120	99%	29,474	91,935	16,947	150,091		
Mesure 11 01	Ingénierie financière	35,908	40,521	113%	35,069	38,359	109%	21,545	21,545	100%	15,650	1,164	0,000	2,162		
Mesure 11 02	Investissement matériel	107,501	116,684	109%	34,792	39,878	115%	22,446	23,662	105%	0,809	15,408	0,000	76,805		
Mesure 11 03	Zones d'activités	67,164	71,237	106%	37,738	53,803	143%	30,224	30,375	100%	0,000	20,968	2,461	17,434		
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	58,295	80,865	139%	52,532	47,786	91%	27,532	26,655	97%	2,091	18,066	0,973	33,079		
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	81,735	79,519	97%	81,734	79,447	97%	49,041	47,660	97%	2,453	18,098	11,236	0,072		
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	16,921	23,262	137%	14,839	17,464	118%	8,564	9,990	117%	4,025	3,237	0,212	5,797		
Mesure 11 07	Assistance technique	10,123	8,648	85%	10,123	8,640	85%	7,592	6,489	85%	1,177	0,974	0,000	0,008		
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	44,325	40,896	92%	37,842	34,128	90%	22,705	20,059	88%	2,281	9,723	2,064	6,768		
Mesure 11 09	Export	15,469	20,322	131%	6,037	12,356	205%	6,036	7,294	121%	0,969	4,093	0,000	7,966		
Mesure 11 10	Coopération	0,520	0,615	118%	0,520	0,615	118%	0,390	0,390	100%	0,020	0,204	0,000	0,000		
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	931,607	105%	881,855	836,988	95%	480,656	453,170	94%	36,910	278,738	68,170	94,619		
Mesure 12 01	Transports en commun	26,376	12,437	47%	26,376	12,437	47%	14,507	6,840	47%	0,000	5,597	0,000	0,000		
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés	328,451	321,716	98%	328,451	321,716	98%	176,759	173,070	98%	0,000	148,646	0,000	0,000		
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services assoc	45,697	43,417	95%	45,484	42,052	92%	27,413	25,189	92%	2,431	12,695	1,736	1,365		
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	164,804	128,164	78%	164,804	128,164	78%	90,664	70,501	78%	6,865	50,756	0,042	0,000		
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préserva	7,678	7,590	99%	7,678	7,590	99%	4,607	4,532	98%	0,952	1,596	0,509	0,000		
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	132,627	142,615	108%	132,627	140,779	106%	79,576	85,539	107%	16,051	36,909	2,280	1,836		
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	72,462	163,475	226%	66,514	72,057	108%	41,341	41,555	101%	0,034	15,750	14,717	91,419		
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels	9,103	10,119	111%	9,103	10,119	111%	5,462	5,539	101%	2,090	2,490	0,000	0,000		
Mesure 12 09	Aéroports	15,223	15,438	101%	15,223	15,438	101%	6,089	6,122	101%	0,000	4,283	5,033	0,000		
Mesure 12 10	Port	85,595	86,636	101%	85,595	86,636	101%	34,238	34,282	100%	8,487	0,015	43,852	0,000		
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	208,866	85%	244,347	208,688	85%	146,654	122,425	83%	4,097	69,327	12,839	0,178		
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	7,611	8,941	117%	7,610	8,763	115%	4,611	4,758	103%	1,091	1,137	1,777	0,178		
Mesure 13 02	Collèges et lycées	127,960	112,077	88%	127,960	112,077	88%	76,776	67,246	88%	0,000	44,831	0,000	0,000		
Mesure 13 03	Université	51,093	53,488	105%	51,093	53,488	105%	30,656	30,233	99%	2,873	15,987	4,395	0,000		
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	41,019	17,693	43%	41,017	17,693	43%	24,611	10,187	41%	0,133	7,372	0,000	0,000		
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires	16,667	16,667	100%	16,667	16,667	100%	10,000	10,000	100%	0,000	0,000	6,667	0,000		
TOTAL FEDER		1 570,328	1 623,041	103%	1 437,429	1 378,152	96%	823,386	769,715	93%	70,481	440,000	97,956	244,888		

Situation indicative.

AXE 11
Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

La consolidation et le développement de l'activité économique à la Réunion ont nécessité une stratégie intégrée qui agit à la fois sur les conditions de financement des entreprises, sur le soutien à leurs politiques d'investissement, et sur l'amélioration de leur environnement (infrastructures d'accueil, intégration des TIC, accompagnement-conseil).

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	28,93 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	194,12 M€
Taux de programmation	99%
Reliquats sur opérations soldées	5,50 M€
Taux d'avancement réel	96,19%
Nombre d'entreprises soutenues	134

En volume financier, le montant programmé 2006 est inférieur à celui de l'année 2005. Cette constatation participe du déroulement normal du programme qui a atteint sa septième année d'existence. Tous les investissements importants notamment en matière d'infrastructures ont été déjà programmés.

La réflexion doit principalement s'orienter vers une appréciation du cumul programmé de 2000 à 2006. Un constat positif peut être relevé puisque le taux d'avancement réel s'établit à plus de 96%.

Certaines mesures concernant notamment les aides directes aux entreprises connaissent même un taux d'avancement réel supérieur à 100%, qui s'explique par l'anticipation des reliquats sur les opérations à solder.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	25,51 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	98,23 M€
Taux de certification	50%

L'effort à présent devra être porté sur la certification des dépenses, le taux de certification de 2000 à 2006, n'étant en effet que de 50%.

Mesure 11.01
Ingénierie financière

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif de la mesure est d'améliorer la structure financière des entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'actions ont été retenus :

- Favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM ;
- Réduire le coût du crédit ;
- Renforcement des fonds propres des entreprises.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	1,5 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	21,54 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,11 M€
Taux d'avancement réel	99,48%
Encours des crédits bancaires accordés (Fonds DOM)	65.8M€
Nombre de projets programmés	1

Pour l'année 2006, 1 dossier a été agréé au titre de cette mesure et a concerné le Fonds Dom.

Concernant le Fonds DOM les points suivants peuvent être précisés :

Le dispositif est bien connu des établissements bancaires de la Réunion qui y ont recours chaque fois qu'un partage de risque est souhaité. Chaque année 600 à 700 PME en bénéficient.

En 2006, l'activité du Fonds DOM est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. (+2% en encours de risque): 661 garanties ont été autorisées pour un montant de 41,4 M€. Un total de 65,8 M€ de concours bancaires a ainsi été accompagné sur l'année 2006. L'appui du Fonds DOM aux opérations de transmission marque le pas par rapport à l'année 2005 et représente 27% de l'encours de risque en 2006 (contre 40% en 2005). Le Fonds renforce son appui à la création d'entreprises et aux opérations de développement (respectivement 34 % et 38% de l'encours de risque contre 31% et 30% en 2005).

En terme d'activité sectorielle, le premier secteur demeure le commerce (21% des montants) bien qu'en recul de 8 points. La part du secteur construction BTP augmente très sensiblement, traduisant le dynamisme du secteur (13,8% contre 8% en 2005), celles de l'industrie (12,8% contre 12%) et des transports (10,7% contre 10%) restent stables. Les hôtels restaurants, touchés par la crise du chikungunya, perdent en part d'encours (8% contre 14%).

Bien que l'on ne relève pas de programmation pour la SCR Réunion Développement, les précisions suivantes peuvent être apportées :

En juin 2005, le capital de la Société Capital Risque Réunion Développement a fait l'objet d'une augmentation à hauteur de 2,5 M€ dont 0,90 M€ de FEDER. Après conversion, le montant du capital sera de 4,37 M€. A l'heure actuelle 3,37 M€ sont libérés.

Depuis sa création, la SCR a investi dans 28 entreprises pour un montant de 2.9M€, déterminant un encours moyen d'intervention à 104 K€.

De même, concernant Réunion Entreprendre, il n'y a pas eu de programmation en 2006 mais les éléments suivants sont précisés :

Le fonds de crédit de cette association a été abondé en 2004 au titre de cette mesure. Cette structure développe un mode d'intervention qui combine la mise à disposition de ressources financières, sous forme de prêts, et un suivi post-crédit pendant un an. La pérennité des entreprises soutenues s'en trouve améliorée. Le taux de pérennité à 3 ans s'établit à 80 %.

Le public cible est constitué de personnes rencontrant des difficultés pour accéder au crédit bancaire. La situation sociale des porteurs de projets ayant bénéficié d'un soutien financier de Réunion Entreprendre fait apparaître que :

- 50 % relevaient de l'ASSEDIC,
- 26 % étaient allocataires du RMI.

Faisant appel à un réseau de partenaires techniques (associations, établissements financiers, compagnies consulaires...), cette plate-forme d'initiative locale, à travers son fonds de crédit, a financé des projets qui relèvent des secteurs d'activités suivants :

- agriculture : 6 % ;
- commerce : 43 % ;
- artisanat : 49 % ;
- autres : 2 %.

Sur l'exercice 2006 les principaux indicateurs financiers du fonds de crédit sont les suivants :

- nombre de prêts accordés : 43,
- montant des engagements : 351 877 €,
- montant des décaissements : 227 479 €,
- montant des encours de prêts (2005) : 2 391 772 €

Enfin, en tenant compte du fait que chaque projet encouragé génère 1,4 emploi, les créations d'emplois induites s'élèvent à 52.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	8,30 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	17,19 M€
Taux de certification	80%

Les certifications les plus importantes ont concerné le Fonds Dom pour un montant de FEDER s'élevant à 8.235M€

Le reste des certifications concerne la dotation au fonds de crédit de Réunion Entreprendre.

Mesure 11.02
Modernisation et investissement des entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'agir sur les conditions de financement du capital, en raison du coût élevé du travail, en soutenant les investissements matériels des entreprises.

Descriptif synthétique :

L'intervention des fonds structurels se traduit par la prise en charge publique d'une partie du coût de l'investissement destiné aux entreprises, principalement du secteur productif (industrie, artisanat) et/ou situées dans des zones prioritaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	1,47 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	23,66 M€
Taux de programmation	105%
Reliquats sur opérations soldées	1,06 M€
Taux d'avancement réel	100,67%
Nombre d'entreprises soutenues	53

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre hors DOCUP les dispositifs OPARCAT et primes à la création de TPE sur des crédits CPER et Région. Seules demeurent sur cette mesure les actions concernant les investissements industriels et les actions menées en faveur de la modernisation des TPE.

Ainsi, dans le domaine industriel, 25 projets ont été programmés afin de financer des créations d'activités et des outils de production intégrant des technologies nouvelles. Le but recherché est d'améliorer la productivité et de s'adapter aux évolutions du marché.

En matière de modernisation des TPE, on note 28 dossiers qui ont permis de consolider le milieu artisanal.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	1,53 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	15,56 M€
Taux de certification	69%

Sur le volume financier certifié de 2000 à 2006, plus de 83% des dépenses ont concerné les unités industrielles, ce qui semble logique eu égard au poids relatif des unités industrielles dans les dépenses programmées (plus de 84 %). Les dépenses certifiées des unités industrielles représentent plus de 66% des dépenses programmées dans ce même secteur.

Mesure 11.03
Aménagement de zones d'activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à améliorer l'environnement des entreprises en leur proposant des infrastructures d'accueil à des prix attractifs.

Descriptif synthétique :

Il s'agit d'offrir aux entreprises un immobilier stratégique et compétitif doté d'infrastructures modernes de télécommunication.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	3,83 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	30,38 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,17 M€
Taux d'avancement réel	99,93%
Nombre d'entreprises agréées en 2006	20

Au titre de cette mesure ont été programmées en 2003, 5 opérations dont :

- 2 viabilisations de zones dans l'arrondissement Est, l'une à Bras-panon, l'autre à Saint-Benoît
- 3 opérations de réalisation de bâtiments industriels dont la scierie "Sciage de Bourbon" à Saint-Benoît

Le taux de programmation de la mesure est très satisfaisant. Cette situation met en exergue la volonté manifestée localement de permettre la création d'emplois durables en soutenant les secteurs productifs.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	5,05 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	20,58 M€
Taux de certification	68%

Concernant les études de faisabilité et études techniques, on relève un taux de dépenses certifiées 2000-2006 par rapport à la programmation sur la même durée de 64,15%.

Concernant les bâtiments d'accueil, ce taux est de 71,69%

Les dépenses certifiées concernent, pour les plus significatives, certaines opérations d'aménagement de zones d'activités importantes notamment :

- La réalisation d'une unité de fabrication d'aliments pour crevettes: 3,087 M€ ;
- La réalisation d'un bâtiment d'accueil sur la ZAC 2000 au Port : 3,603 M€ ;

Mesure 11.04
Accompagnement et soutien au développement du tourisme et de la culture

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Deux objectifs principaux sont poursuivis à travers cette mesure :

- Améliorer et diversifier le produit touristique afin d'augmenter sa contribution au développement économique et de l'emploi ;
- Proposer aux touristes des prestations et des infrastructures diversifiées et de qualité.

Descriptif synthétique :

La mesure recouvre cinq types d'interventions :

- Aides directes et matérielles aux activités du secteur.
- Soutien aux actions de promotion, d'animation et de sensibilisation.
- Équipements et aménagements liés au tourisme.
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine.
- Création de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	6,18 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	26,66 M€
Taux de programmation	97%
Reliquats sur opérations soldées	1,18 M€
Taux d'avancement réel	92,50%
Nombre de projets aidés	56
dont nombre d'entreprises soutenues	16

On peut souligner au titre de 2006 les programmations suivantes :

- L'agrément d'un projet de musée concernant l'histoire du rhum à la Réunion.
- Neuf restaurations de villas traditionnelles, dont l'intérêt architectural permettra d'enrichir le patrimoine touristique, ont été soutenues. On peut citer au nombre d'entre elles, la restauration de la case Hoarau à l'Entre-deux destinée plus particulièrement à accueillir le centre d'interprétation du patrimoine de la commune.
- Les programmes d'actions conduits par de nombreuses structures oeuvrant pour l'amélioration du produit touristique (CTR, Maison de la Montagne, Pays d'Accueil ...) ont aussi bénéficié de concours communautaires.
- Outre le soutien apporté aux programmes d'actions conduits par le Département et concernant les équipements et aménagements touristiques du domaine forestier, de nombreux gîtes ont été rénovés et améliorés (Roche Ecrite, Piton des Neiges, Volcan...)
- Huit projets ont concerné l'amélioration des structures d'hébergement en zone rurale (gîtes, tables et chambres d'hôtes...)

- L'aide à la création, la rénovation, l'extension ou la créolisation d'unités hôtelières a concerné sept projets, une création d'un hôtel-restaurant de 50 chambres classé 4 étoiles à Cilaos, la rénovation de deux hôtels et d'un restaurant, trois extensions de structures existantes.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	3,50 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	15,38 M€
Taux de certification	56%

Les principales certifications de dépenses en 2006 ont concerné les différents programmes d'actions portés par les structures oeuvrant dans le domaine touristique ainsi que la restauration de bâtiments.

Mesure 11.05
Soutenir les aménagements liés au tourisme, les ports de pêche et de plaisance

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre en place des structures d'accueil destinées à l'activité touristique et de pêche.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de promouvoir les équipements et aménagements liés au tourisme et à la pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	1,47 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	47,66 M€
Taux de programmation	97%
Reliquats sur opérations soldées	0,09 M€
Taux d'avancement réel	97%
Nombre d'opérations programmées	12

Au titre de cette mesure ont été programmées 12 opérations dans trois domaines différents :

-dans le cadre du développement des infrastructures de pêche :

Le montant des travaux de la darse de pêche industrielle du Port Ouest ont été revus à la baisse eu égard notamment à l'optimisation des moyens techniques de terrassement.

-dans le cadre des équipements littoraux et portuaires liés au tourisme :

2 études ont été programmées, l'une concerne la réalisation des aménagements balnéaires sur le front de mer de Saint-Denis, l'autre le réaménagement du port de Sainte-Marie.

-dans le cadre des aménagements et équipements publics de zones touristiques et de loisirs :

9 opérations dont 6 études ont été programmées. Les deux opérations les plus importantes concernent les travaux d'aménagement de la zone de loisirs du Colorado ainsi que les études liées à la réalisation des aménagements balnéaires sur le front de mer de saint-Denis.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	3,04 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	10,28 M€
Taux de certification	21%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 21% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, principalement certaines opérations d'aménagement d'équipements littoraux et portuaires dont celles relatives :

- aux travaux d'aménagement de la plage de Saint-Pierre,
- aux études pour l'aménagement de l'aire de loisirs parc du Volcan à Bourg Murat Plaine des Cafres,
- à la réalisation de rondavelles au sein de la station balnéaire de Saint-Gilles;

Mesure 11.06
Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit de favoriser le recours aux prestations et aux compétences internes et externes pour les entreprises.

Descriptif synthétique :

Trois modes d'intervention sont encouragés :

- Soutien à l'enrichissement des compétences des entreprises (aide au conseil, au recrutement...),
- Soutien des opérateurs dans leurs actions d'accompagnement de veille technique et technologique aux entreprises,
- Soutien d'opérations collectives d'intérêt général.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	1,76 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	9,99 M€
Taux de programmation	117%
Reliquats sur opérations soldées	1,06 M€
Taux d'avancement réel	104,24%
Nombre de projets soutenus	52
dont nombre d'entreprises soutenues	18

32 projets concernant l'industrie ont été soutenus au cours de la période de référence et se sont inscrits dans 2 axes :

- 16 projets participant aux actions collectives ou d'intérêt général conduits par des organismes représentatifs des socio – professionnels (CCIR, ADIR...) qui visent plusieurs objectifs (formation, communication, exposition...).
- le recours à des compétences extérieures aux entreprises a profité à 16 structures :
 - 12 projets soutenus au titre de l'Aide au Conseil,
 - 1 projet soutenu au titre de l'Assistance technologique,
 - 3 projets soutenus au titre du Renforcement de l'Equipe Dirigeante.

10 projets ont intéressé davantage les TPE et les artisans avec un soutien notamment aux actions pilotées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans un souci d'enrichissement des savoir-faire des artisans locaux (filières agro-alimentaire, ameublement...)

Dans le cadre de la réorientation et du développement des activités des CRITT, recherche technologique et incubateurs, huit projets ont été retenus.

Il convient de noter que l'objectif de «réorientation» a été introduit lors de la mise en place du DOCUP actuel afin de rappeler la nécessité de recentrer les activités des CRITT sur des services d'intérêts généraux en direction des entreprises.

Dans le cadre de l'intégration des techniques industrielles d'avenir, on relève un projet porté par l'Université de La Réunion

Un dernier projet enfin, concerne la promotion, la diffusion et l'animation des sciences et de la culture scientifique.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	1,75 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	5,96 M€
Taux de certification	70%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 70% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives, les actions d'intérêt général des CRITT 2005.

Relevons de même la certification des dépenses totales ou partielles des programmes d'actions 2005 et 2006 concernant la promotion, la diffusion et l'animation des sciences et de la culture scientifique.

Signalons également la certification des dépenses des programmes d'actions conduits par la chambre de Métiers et de l'Artisanat en 2005.

Mesure 11.07
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente du programme de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme, indépendamment du fonds concerné. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires - sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels, en lien avec l'Europe et les politiques communautaires.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,841 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	6,489 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 -2006	85%
Reliquats sur opérations soldées	0,19 M€
Taux d'avancement réel	83,38%
Nombre de projets soutenus	5

Au cours de l'année 2006, 5 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 0,841 M€. Il s'agit :

- du programme ressources humaines 2006 qui regroupe l'ensemble des moyens humains cofinancés par les fonds structurels et affectés à la gestion du programme. Ce programme correspond à plusieurs dossiers engagés compte-tenu des différents bénéficiaires,
- des déplacements des agents des services de l'Etat et de la Région dans le cadre de participation à des séminaires et réunions liés aux fonds structurels.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,198 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	3,104 M€
Taux de paiement FEDER par rapport à 2000-2006	41%

En 2006, 4 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses, il s'agit de :

- l'aménagement de la salle de réunion de l'AGILE,
- la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du DOCUP,
- le programme ressources humaines 2005 du CNASEA,
- le programme ressources humaines 2005 du département.

Ces trois dernières opérations sont maintenant soldées.

Mesure 11.08
Intégration des TIC dans la société réunionnaise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est de favoriser l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'ensemble de la société réunionnaise (entreprises, administrations, ménages, ...) afin de pouvoir valoriser les opportunités offertes par le développement de la société de l'information dans la situation particulière d'une région ultra périphérique.

Descriptif synthétique :

Parmi les actions permettant de favoriser cette intégration, peuvent être citées par exemple celles destinées à :

- Favoriser les entreprises dans leur modernisation et l'amélioration de leur productivité grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Accompagner les entreprises réunionnaises de la filière des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Soutenir les projets permettant de moderniser et d'améliorer l'efficacité des services publics et de les rapprocher des citoyens ;
- Contribuer à l'égalité des chances des Réunionnais face aux TIC ;
- Développer une veille stratégique, un pôle de recherche et plus largement l'accompagnement des projets pour positionner La Réunion comme une plate forme d'excellence dans le domaine des TIC en particulier dans le bassin Sud indioocéanique.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	9,02 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	20,06 M€
Taux de programmation	88%
Reliquats sur opérations soldées	0,61M€
Taux d'avancement réel	85,66%
Nombre de projets aidés	46
dont nombre d'entreprises soutenues	22

Au cours de l'année 2006, quarante six projets ont été soutenus :

- Dans le domaine industriel, 22 entreprises ont bénéficié d'aides aux investissements matériels et immatériels.
- En matière de centre de veille sur les marchés et les usagers des TIC, le projet mis en œuvre en 2003 et permettant aux entreprises réunionnaises d'accéder aux ressources d'information sur les marchés et les usages a été poursuivi.

- Le rapprochement entre le Service public et les acteurs locaux par le biais des NTIC continue à susciter de nombreux projets avec 23 projets soutenus à ce titre en 2006. On notera une diversité des maîtres d'ouvrage allant de l'association aux collectivités locales, en passant par les groupements de communes et divers établissements publics. Il s'agit toujours de rapprocher le citoyen de l'Administration dans des domaines très divers pouvant aller de la simplification d'actes juridiques de la vie quotidienne à l'élaboration de stratégies afin de permettre un rapprochement encore plus important de l'Administration et du Citoyen. En 2006, une attention particulière a été apportée au câblage informatique des lycées de La Réunion

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	1,30 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	6,25 M€
Taux de certification	28%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2005, 30% des dépenses sont certifiées.

Celles-ci concernent, pour les plus significatives :

- le programme d'actions 2003 du projet ECTI3 (Environnement Tropical Insulaire; Ingénierie des connaissances & Intelligence Collective; Information et Communication),
- le développement d'une activité de Gestion Electronique de Documents (G.E.D.). Concrètement ce projet met en place un Système d'Information pour l'aide à la gestion des milieux naturels insulaires tropicaux, que constituent les futures réserves naturelles du Parc marin et du Parc des hauts,
- les travaux d'extension des services internet pour les étudiants résidant dans les cités du CROUS de La Réunion.

Mesure 11.09
Export

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'ouvrir les horizons de la Réunion et d'accroître les débouchés des entreprises installées localement.

Descriptif synthétique :

L'objectif d'ouverture vers l'extérieur se traduit par la mise en place d'une démarche intégrée alliant la prospection d'investisseurs extérieurs, l'encouragement de l'installation d'unités de fabrication, l'accompagnement des initiatives à la prospection extérieure et la coopération régionale.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé en 2006</i>
Montant FEDER programmé en 2006	2,86 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	7,30 M€
Taux de programmation	121%
Reliquats sur opérations soldées	0,90 M€
Taux d'avancement réel	105,90%
Nombre de projets soutenus	6

Le programme d'actions au titre de l'accueil des investisseurs mis en œuvre par l'Agence de Développement de la Réunion (AD Réunion ex Comité de Pilotage de l'Industrie), a été soutenu au titre de cette mesure en 2006.

Lors de la révision à mi-parcours, il a été décidé de poursuivre le soutien aux actions export hors DOCUP avec notamment les crédits du CPER.

Lors de la dernière modification du Complément de Programmation, en juillet 2005, il a été décidé d'ouvrir cette mesure aux investissements matériels du secteur industriel. La majeure partie des projets programmés provient de la bascule de différentes opérations préalablement affectées à la mesure 11.02.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,68 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	3,76 M€
Taux de certification	62%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 62% des dépenses sont certifiées à fin 2006

Celles-ci concernent essentiellement les programmes d'actions de l'Agence de Développement de la Réunion (AD Réunion ex Comité de Pilotage de l'Industrie) et différentes actions soutenues au titre du volet export de 2000 à 2003.

Mesure 11.10
Coopération régionale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

L'objectif de la mesure est de développer et mieux coordonner la coopération régionale avec l'ensemble des pays de la zone.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues devront favoriser et développer les relations avec les pays de la zone, par exemple dans les domaines suivants : économie, agriculture et problèmes vétérinaires, tourisme, environnement...

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,00 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	0,390 M€
Taux de programmation FEDER en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000 – 2006	100%
Reliquats sur opérations soldées	0,053 M€
Taux d'avancement réel	88%
Nombre de projets soutenus	-

En 2006, aucune opération n'a été programmée au titre de cette mesure. Il apparaît que les difficultés rencontrées pour positionner cette mesure n'ont pas été surmontées.

En effet, les actions multilatérales ont été plus difficiles à mettre en place. De plus, très peu de demandes ont été faites dans ce champ notamment du fait de l'existence même du programme INTERREG qui bénéficie d'une animation spécifique et dynamique et pour lequel les porteurs de projet sont remboursés plus rapidement. Ce programme concurrence donc la mesure 11.10 « coopération » depuis l'année 2002 et ce phénomène s'est amplifié suite à la montée en puissance du programme INTERREG depuis 2004.

Pour financer la coopération régionale, le DOCUP fait aussi face à une certaine concurrence de la part des instruments existants sur ce champ par ailleurs. En effet, qu'il s'agisse de financements provenant des budgets des collectivités locales ou du Fonds de Coopération Régionale (FCR) mis en place en 2001, il semble que les porteurs de projets préfèrent se diriger vers ce type de ressources. Cela s'explique en partie par l'exigence nécessaire à la bonne gestion des fonds structurels.

Pour l'année 2007, une dernière opération devrait être programmée. Il s'agit du 3^{ème} volet du projet de plate - forme d'intervention dans l'océan Indien porté par la Croix Rouge.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2006:

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,17 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	0,17 M€
Taux de certification	43%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 43% des dépenses sont certifiées à fin 2006

Celles-ci concernent :

- les programmes d'actions 2000 et 2001 de l'antenne pour le développement des échanges entre la Réunion et Madagascar ;
- la deuxième phase du projet relatif à la mise en place d'une plate forme d'intervention régionale de l'Océan Indien par la Croix Rouge.

Il convient de préciser que ces trois opérations ont été soldées.

AXE 12
Aménagement équilibré du territoire

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP):

Afin de créer les conditions d'un développement compétitif régional, il est prioritaire de rationaliser les modes de déplacement par l'accentuation de l'effort en matière de transport en commun en site propre, par l'amélioration du réseau primaire et le développement de liaisons régionales entre les différents pôles urbains, par la réalisation d'un réseau routier équilibré entre les grands projets routiers, les réseaux locaux et les itinéraires alternatifs de qualité.

Le développement des infrastructures de désenclavement interne doit accompagner une démarche intégrée entre le développement urbain et rural. L'enjeu est à la fois de construire la ville de demain et de réhabiliter les quartiers anciens.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	34,413 M€
Montant FEDER programmé en 2000 – 2006	453,170 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 –2006	94%
Nombre d'opérations programmées	161

On constate une forte baisse du niveau de programmation de l'axe 12 en 2006, qui s'explique principalement par l'achèvement de la période de programmation et l'épuisement de l'enveloppe FEDER. Par ailleurs, l'ensemble des opérations relevant de la procédure grand projet a été engagé mobilisant la plus grande partie des crédits disponibles.

Au titre de cet axe, plusieurs mesures présentent un niveau d'engagement supérieur à 98%, il s'agit notamment de :

- Mesure 12.02 : infrastructures routières et réseaux,
- Mesure 12.05 : gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation,
- Mesure 12.06 : équipements structurants en eau potable, eaux usées et assainissement,
- Mesure 12.07 : gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air,
- Mesure 12.08 : prévention et protection contre les risques naturels,
- Mesure 12.09 : aéroports,
- Mesure 12.10 : port.

Mis à part la mesure 12.06, certaines de ces interventions concernent des grands projets qui ont tous été programmés, ce qui explique le niveau de programmation atteint.

Une mesure « 12.01- transports en commun » présente un taux de programmation relativement faible, à 47%, qui s'explique par les options de gestion du projet qui ont été modifiées en recourant au partenariat public – privé. Néanmoins, un dossier devrait être programmé en 2007 afin de mobiliser les reliquats de la mesure sur les dépenses liées aux études de maîtrise d'œuvre.

La mesure « 12.03 – structuration, aménagement villes et bourgs et amélioration des services associés » présente un niveau d'engagement à 92%. Cette mesure devrait être programmée en totalité d'ici la fin de la programmation car un certain nombre de projets sont en cours d'instruction.

La mesure « 12.04 – mobilisation de l'eau » est programmée à 78 %. Le reliquat devrait être programmé en 2007 sur l'opération de poursuite du creusement de la galerie Salazie amont.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER déclaré en 2006	88,514 M€
Montant FEDER sur 2000 - 2006	307,434 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	63,96%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000 - 2006, 67,82% des dépenses sont certifiées, ce qui marque une légère progression par rapport à l'année précédente.

En 2006, les mesures qui contribuent le plus au montant déclaré sont :

- Mesure 12.02 : Infrastructures routières et réseaux liés,
- Mesure 12.04 : Mobilisation et gestion des ressources en eau.

Ces deux mesures représentent plus de 66 % des sommes déclarées en 2006.

Deux mesures présentent des niveaux de certification encore faibles, il s'agit de :

- Mesure 12.05 : Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation,
- Mesure 12.08 : Prévention et protection contre les risques naturels.

Mesure 12.01
Transport en commun

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Le développement des systèmes de Transport Collectifs demeure une nécessité, en particulier pour les migrations pendulaires domicile-travail qui ne peuvent plus être satisfaites par les réseaux routiers existants ou en projets, malgré la constante augmentation du parc automobile réunionnais. Cette mesure vise à :

- Rationaliser les modes de déplacement,
- Accentuer l'effort en faveur des transports collectifs,
- Diversifier l'offre et développer les complémentarités des modes de transport,
- Prévenir la saturation des axes routiers.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de financer les deux infrastructures majeures du futur système de transport en commun réunionnais que sont les liaisons en site propre Saint Paul – Sainte Marie, prolongées jusqu'à Saint Benoît et Saint Louis – Saint Pierre – Le Tampon .

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,00 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	6,840 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000-2006	47%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	-
<i>Linéaire en Km</i>	<i>0</i>
<i>Pôles d'échanges multimodal (urbain-interurbain)</i>	<i>0</i>

Aucun dossier n'a été engagé au titre de cette mesure en 2006.

Suite aux évolutions qu'a rencontrées le projet au cours de l'année 2004, et notamment la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, l'enveloppe FEDER de la mesure a été modifiée lors de l'exercice de réajustement du complément de programmation du premier semestre 2005, et une nouvelle fois lors de l'ajustement de 2006.

De 2003 à 2006, le montant de cette mesure est passé de 22,55 millions d'euros à 14,507 M€, soit une baisse de près de 36 % de l'enveloppe. La réalisation de cette opération sera mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public – privé en cours de négociation.

Il est prévu de programmer prochainement des nouveaux marchés correspondant aux dépenses attendues jusqu'en 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,00 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	2,219 M€
Taux de certification	15,3%

À ce jour, les sommes certifiées concernent l'unique projet programmé au titre de la mesure.
Il s'agit d'études de pré définition du projet.

Mesure 12.02
Infrastructures routières et réseaux liés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Réaliser un réseau routier maillé structurant.
- Éviter l'asphyxie du réseau primaire.
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité entre les Hauts et les Bas et les micro-régions.
- Faciliter le déploiement de réseaux de télécommunication.

Descriptif synthétique :

Parmi les opérations soutenues, peuvent être citées à titre d'exemples les opérations suivantes :

- Création d'un itinéraire dans les Hauts de l'Ouest (grand projet).
- Poursuite du grand projet de l'axe Mixte entre Cambaie et le Port.
- Poursuite du grand projet du Boulevard Sud.
- Voies de liaison à mi-hauteur.
- Déviation de Sainte-Marie (grand projet), autres améliorations du réseau primaire.
- Maillage avec les réseaux secondaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,726 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	173,070 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 - 2006	98%
Reliquats sur opérations soldées	0,524 M€
Taux d'avancement réel	97,62%
Linéaire de route	1 400 m
Nombre d'ouvrage d'art	0
Nombre de projets	1

En 2006, une seule opération a été programmée. Il s'agit de la liaison entre la RN 5 et la RD 3 par la RD 21. Située sur la commune de Saint Louis. Cette opération devrait permettre des échanges normaux entre les hauts et les bas, soit entre le Gol les hauts, le Ruisseau les hauts, la Rivière Saint Louis avec une ouverture vers l'extérieur représentée par la RN 1. L'aménagement de cet itinéraire permettra d'absorber le trafic induit par l'évolution de cette zone d'écartés et d'accroître son développement. Les conditions de circulation seront notablement améliorées pour le trafic routier. Les transports en commun accéderont plus facilement aux zones habitées.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	39,590 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	139,259 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	78,78%

Trois opérations ont particulièrement contribué à la certification des dépenses en 2006. Il s'agit de :

- la Route des tamarins, dont le montant FEDER certifié s'élève à 28,111 M€ soit 71% du total certifié pour 2006 ;
- le boulevard sud de Saint Denis, dont le montant FEDER certifié est de 10,560 M€ en 2006 ;
- l'aménagement de la RD 27 entre la RD 26 et le pont sur le Bras de la Plaine, dont le montant certifié est de 0,614 M€ en 2006.

L'ensemble de ces opérations représente près de 99% de dépenses certifiées pour l'année 2006.

Mesure 12.03
Structuration, aménagement des villes et des bourgs et amélioration des services associés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer à la mise en œuvre des principes d'aménagement du Schéma d'Aménagement Régional par :

- la diversification et la structuration des espaces urbains ;
- la préservation des espaces naturels et ruraux en structurant les bourgs.

Elle cherche aussi à agir sur le cadre de vie à travers un aménagement attractif de l'espace, par l'amélioration des services, par exemple ceux liés à l'accueil de jeunes enfants.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Structuration des bourgs des Hauts et agglomérations à mi-pente ;
- Revitalisation et densification des centres agglomérés anciens ;
- Aménagement des espaces urbains ;
- Aide à la mise aux normes de l'habitat pour les assistantes maternelles et les familles - souhaitant accueillir à domicile des personnes dépendantes ;
- Conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle par le développement de services et de modes d'accueil pour jeunes enfants.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	9,012 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	25,189 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 - 2006	92%
Reliquats sur opérations soldées	0,382 M€
Taux d'avancement réel	90,62%
Nombre d'études	16
Nombre de sites aménagés	15

On constate une forte hausse du nombre d'opérations programmées (42) par rapport à l'année 2005 (25), qui confirme la croissance observée entre 2004 et 2005 et qui s'explique notamment par la lente maturation des projets liés aux interventions en milieu urbain.

Concernant la revitalisation des centres agglomérés anciens, 20 opérations ont été agréées.

Alors qu'une seule opération travaux avait été agréée en 2005, 8 projets de ce type ont été programmés. Il s'agit de :

- la réalisation des espaces publics sur l'îlot grand Marché à Saint Denis,
- la liaison semi-piétonne Chatel – Victoire à Saint Denis,
- l'aménagement paysager de la place Jeanne d'Arc, à Saint Denis,
- l'aménagement paysager du square Montreuil à Saint Denis,
- l'aménagement de l'axe Paris – Victoire, à Saint Denis,
- la réalisation du Mail du centre ville de Saint Pierre,
- l'aménagement de l'îlot « centre commercial » à Saint André,
- la mise en valeur urbaine du centre ville de Saint Benoît.

L'essentiel des travaux soutenus consistait en des réfections de voiries et de trottoirs, d'embellissement paysagers et de réorganisation des flux (voitures, piétons...). L'ensemble de ces opérations contribuent à l'embellissement des centres urbains et à la requalification d'espaces ayant subi les outrages du temps.

S'agissant des opérations d'aménagement des bourgs et des mi-pentes, 6 opérations de travaux ont été soutenues en 2006. On retrouve des travaux similaires à ceux soutenus au titre de la revitalisation des centres agglomérés, à savoir la réfection de trottoirs et chaussées ou des aménagements paysagers et urbains. Cependant, deux opérations particulières ont permis de mettre en place des services en direction des habitants des Makes, sur la commune de Saint Louis. Il s'agit de :

- l'aménagement d'un espace collectif dans le cadre d'une opération groupée d'habitat au Makes, sur la commune de Saint Louis,
- la construction d'un centre multi services au centre de cet espace aménagé en place - jardin qui permet une amélioration de l'offre en matière de services publics ;

Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues. Elles concernaient notamment de structuration ou de développement des bourgs (Sainte Anne, le Brûlé) ou des schémas directeurs pour les réseaux (Bourg Murat, les Makes).

Concernant les aménagements urbains, des opérations de travaux d'aménagement de places publiques ont été programmées. En terme d'équipements, une salle de fêtes a été créée à Bellepierre en réaménageant une ancienne salle de squash abandonnée. Par ailleurs, la mise en place d'une maison de quartier a permis d'offrir un espace de rencontre plus convivial aux habitants d'une RHI sur la commune du Port.

Concernant le développement des services d'accueil des jeunes enfants, le projet de pôle enfance situé à La Possession a été programmé, mobilisant toute l'enveloppe financière prévue, soit 1,525 M€ de FEDER. Ce centre permettra l'accueil de 120 enfants de moins de 3 ans et sera accessible aux handicapés à mobilité réduite.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	2,239 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	8,769 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	32 %

Le taux de certification est en hausse de 10 points par rapport à l'année 2005. Pour l'année 2006, la répartition des dépenses certifiées se fait selon le schéma suivant :

- 58 % des dépenses certifiées sont dues à des opérations de revitalisation des centres agglomérés anciens,
- 18,4% relève des opérations de structuration des bourgs des hautes ou de mi-pentes,
- 23,6 % sont liées aux opérations d'aménagements urbains.

Mesure 12.04
Mobilisation et gestion des ressources en eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau ;
- Développer les connaissances en matière de gestion de l'eau et des ressources ;
- Garantir et mieux répartir l'approvisionnement en eau des activités économiques (industrielles et agricoles) et des ménages ;
- Sécuriser et protéger la ressource en eau ;

Descriptif synthétique :

Les opérations soutenues s'inscrivent dans cinq orientations :

- Mise en œuvre des SAGE et SDAGE et évaluation ;
- Action d'une structure d'expertise dans le domaine de l'eau ;
- Communication sur une politique de l'eau ;
- Programme de recherche en eau ;
- Poursuite des ouvrages du transfert des eaux dans le cadre du Grand Projet.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	4,075 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	70,501 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000-2006	77,76%
Reliquats sur opérations soldées	0
Taux d'avancement réel	-
Nombre d'opérations programmées	1
Linéaire de galeries	0 km

Au cours de l'année 2006, une seule opération a été programmée. Il s'agit des travaux de forages. Suite aux différentes études réalisées précédemment, 5 sites ont été retenus dont celui de Pierrefonds en aval de la RN 1 qui permettra au-delà de la reconnaissance en sous-sol de surveiller l'évolution du biseau salé.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer les connaissances des hydro systèmes souterrains.

Au titre de cette mesure, plus de 20 % de l'enveloppe financière reste à programmer, soit un montant de près de 20 M€. Cette somme sera mobilisée par la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont, opération qui devrait être programmée dans le courant de l'année 2007.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	19,492 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	65,995 M€
Taux de certification FEDER 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	72,79%

Plus de 70 % de l'enveloppe a été certifiée, ce qui représente plus de 93 % des sommes programmées.

Au cours de l'année 2006, les opérations qui ont le plus contribué à la certification des dépenses sont :

- les prises de la rivière du Mât,
- la construction de la prise de la ravine Fleurs Jaunes,
- la réalisation de la conduite maîtresse - 2^{ième} tranche.

Mesure 12.05
Gestion et valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel ;
- Assurer un accueil de qualité respectueux des sites naturels ;
- Éduquer et sensibiliser les populations à la protection de l'environnement ;
- Poursuivre la connaissance du patrimoine naturel ;
- Maintenir la diversité biologique grâce à un développement durable et une gestion des habitats naturels.

Descriptif synthétique :

Cinq axes d'intervention ont été retenus :

- Mise en œuvre d'actions pour une gestion intégrée des territoires et des sites majeurs ;
- Mise en place d'outils opérationnels pour la prise en compte des paysages et de sa préservation ;
- Actions de communication sur la protection de l'environnement, élaboration des chartes de l'environnement ;
- Connaissance, observation des écosystèmes terrestres, de la faune sauvage, du milieu marin et des milieux aquatiques d'eau douce.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,813 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	4,532 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000-2006	98,37%
Reliquats sur opérations soldées	0,053 M€
Taux d'avancement réel	97,25%
Nombre d'opérations programmées	10
Nombre d'études	4
Nombre de plans de gestion	

Les actions soutenues durant l'année 2006 ont abouti à l'élaboration de :

- une mission d'assistance pour la gestion intégrée du littoral de l'ouest de la réunion dans le cadre de l'Agenda 21,
- un programme d'enlèvement et de traitement in situ des déchets ménagers et assimilés à Mafate,
- une étude paysagère du Grand Sud dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territorial,
- une étude sur le concept de centre de la mer dans l'ouest.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été soutenues, permettant d'améliorer la connaissance sur la faune et la flore locales. Il s'agit, notamment de :

- une étude de faisabilité pour le développement d'un dispositif permanent de veille et d'intervention / prévention des invasions biologiques,
- la poursuite du projet de développement d'outils d'aide à la gestion des formations végétales primaires.

Enfin, l'opération la plus importante programmée en 2006 concerne l'aménagement du site de la Pointe au Sel. Ce projet permettra simultanément de faire visiter un musée du sel, de voir travailler des sauniers, de s'initier aux adaptations de la nature à un environnement salin et de profiter d'un littoral rocheux particulièrement préservé.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,787 M€
Montant FEDR certifié en 2000 - 2006	2,218 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	48,14 %

Le taux de certification par rapport au programme accuse un retard important compte tenu de la mise en œuvre progressive des actions relevant de cette mesure et du portage de certains projets par des structures associatives, parfois faiblement structurées.

En 2006, 15 opérations ont contribué à l'exercice de certification des dépenses au titre de cette mesure. Les trois principales sont :

- la construction d'une passerelle de liaison sur le sentier « Cayenne – Lataniers » dans le cirque de Mafate, opération soldée à 100 %,
- la mission d'assistance à l'élaboration de l'Agenda 21 régional, opération soldée à 100 %,
- la mise au point d'outils d'aide à la gestion des formations végétales primaires, opération certifiée à 82 %.

Ces trois opérations représentent près de 64 % du montant des dépenses certifiées en 2006.

Mesure 12.06
Équipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise quatre objectifs principaux :

- Garantir l'approvisionnement en eau ;
- Développer les réseaux d'adduction des eaux usées et de l'eau potable liés aux aménagements urbains
- Collecter, traiter les eaux usées et se rapprocher des standards communautaires ;
- Assurer un assainissement de qualité.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de projets concernant principalement les domaines suivants :

- Création et réfection de réseaux structurants d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement... ;
- Création et réfection des stations d'épuration ;
- Études et diagnostics du système d'assainissement ;
- Mises aux normes des systèmes d'assainissement ;
- Valorisation des boues de stations d'épuration.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	13,710 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2006	85,539 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000-2006	107,49%
Reliquats sur opérations soldées	4,460 M€
Taux d'avancement réel	101,76%
Nombre d'opérations programmées	31
Nombre d'études	11
Nombre de schémas directeur	1

Pour l'année 2006, le niveau de programmation de la mesure reste inférieur à celui enregistré en 2005 qui s'élevait à 17 M€ de FEDER en faveur de 42 dossiers. Ce fléchissement s'explique principalement par la fin proche de la programmation et le tarissement des ressources financières de la mesure. La sur programmation observée au titre de la mesure – près de 7 % de l'enveloppe FEDER - devrait être compensée par la mobilisation des reliquats attendues sur les opérations soldées au prorata.

S'agissant des opérations d'infrastructures en matière d'assainissement, une enveloppe de 3,206 M€ de FEDER a été mobilisée en 2006 en faveur de 13 opérations. Les projets retenus consistent essentiellement en des études de définition ou d'ordre technique en prévision d'investissements qui se réaliseront au cours de la période suivante 2007 - 2013. En terme d'investissement, 3 opérations ont été agréées concernant des stations d'épuration déjà existantes.

Il s'agit de :

- la modernisation de la station d'épuration de Saint Leu (RN 1),
- l'extension et la réhabilitation de la station de l'Hermitage,
- l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de Pierrefonds.

Une opération de forage à Saint Pierre a été soutenue. La réalisation de ce nouveau forage et du maillage des réseaux d'eau potable des secteurs concernés permettra de disposer d'une ressource supplémentaire pour l'alimentation en eau du secteur de Mont Vert les bas et de la partie est de la ville.

Treize programmes de travaux, s'inscrivant dans le cadre du FRAFU, concernent des investissements dans les réseaux relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'évacuation des eaux usées.

La répartition géographique des interventions est la suivante :

Micro-régions	Nbre d'opérations	% opération	Montants bruts UE programmés*	% montants
SUD	11	35 %	8,020 M€	58 %
EST	6	19 %	2,780 M€	20 %
OUEST	5	17 %	2,527 M€	18 %
NORD	9	29 %	0,383 M€	04 %
TOTAL	31	100 %	13,710 M€	100 %

* Ces chiffres ne tiennent pas compte des dossiers déprogrammés ou des ajustements financiers.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	7,895 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2006	44,592 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	56,04%

On constate une nouvelle baisse du montant FEDER certifié qui était de 9,854 M€ en 2005 et de 15,455 M€ en 2004 qui s'explique principalement par les difficultés rencontrées pour la programmation qui ont mobilisé le service instructeur. En effet, face au grand nombre de dossiers déposés, un important travail de priorisation a mobilisé le service.

Néanmoins, 67 dossiers ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales déclarées de 13,195 M€.

Les dossiers ayant contribué le plus à la certification sont :

- la conduite de refoulement du forage ALOES II à Saint Louis,
- les infrastructures primaires du quartier de Basse Terre à Saint Pierre,
- la tranche 3 de l'opération AEU du Chemin Neuf à Saint Denis.

Mesure 12.07
Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Réduire la production et la nocivité des déchets ;
- Valoriser et traiter les déchets au plus près de leur source de production ;
- Éradiquer les dépôts sauvages et réhabiliter les décharges brutes ;
- Sensibiliser au tri sélectif ;
- Surveiller et maîtriser la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables.

Descriptif synthétique :

Les concours du FEDER soutiennent des actions engagées dans les orientations suivantes :

- Financement des outils de gestion et d'actions permettant de satisfaire aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du plan régional d'élimination des déchets industriels et spéciaux autres que ménagers et assimilés ;
- Mise en place de filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Réhabilitations des décharges ;
- Mise en œuvre du Plan Régional de la Qualité de l'Air ;
- Réalisations d'études dans le domaine des énergies renouvelables et de travaux éventuellement réalisés dans ces domaines ;
- Actions sur la maîtrise de l'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	7,950 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2006	41,555 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000-2006	100,52%
Reliquats sur opérations soldées	1,918 M€
Taux d'avancement réel	96,06%
<i>Nombre d'opérations programmées</i>	76
<i>Nombre d'études</i>	17
<i>Nombre de chauffe –eau solaire supplémentaire</i>	1528 unités

Au titre de cette mesure, 76 opérations ont été programmées :

Dans le cadre du PREDIS PREDAMA :

Cette intervention consiste à soutenir les entreprises de la filière de retraitement des déchets industriels. 3 opérations ont été soutenues en 2006 pour une enveloppe FEDER de 0,296 M€. Il s'agit notamment de l'acquisition de 264 caisses palettes destinées à la collecte et au transport des batteries usagers.

Dans le cadre du programme de fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement :

Un montant de près de 3,814 M€ a été investi dans 29 opérations afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables. Ainsi, cette intervention a permis l'enrichissement du parc local de chauffe - eau solaire de plus de 1500 unités supplémentaires. Cela équivaut à la réduction de la facture énergétique régionale en réalisant annuellement une économie de l'ordre de 1500 Mwh, ce qui correspond, compte-tenu du mode de production de l'énergie électrique à La Réunion, à une réduction du rejet dans l'atmosphère de près de 1 100 tonnes de CO₂. On constate une diminution du nombre de chauffes eau soutenus qui s'explique par la mise en place d'un crédit d'impôt pour ce type d'investissement et par l'extinction prochaine de l'enveloppe financière.

Par ailleurs, un programme d'investissement de 12 aéro générateurs supplémentaires a été soutenu sur le site de Sainte Suzanne pour produire de l'électricité. Ce projet porte à 52 le nombre d'éoliennes soutenues au titre de ce programme.

Enfin, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été programmés. La production attendue est de 2 584 kWatt. Ces projets consistent en la location de toitures d'entreprises (hangar, entrepôt, supermarché..) sur lesquelles sont installés des panneaux photovoltaïques. Ces unités de production sont reliées au réseau EDF qui rachète l'énergie produite.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés :

36 opérations ont été soutenues pour une enveloppe FEDER de 4,073 M€

Plusieurs opérations concernent des projets de déchetterie. Ainsi, 3 nouvelles unités ont vu le jour à la Ravine des Cabris, à Cilaos et à Saint Louis, représentant un montant de 0,86 M€ de FEDER. Par ailleurs, 5 études pour la réalisation de nouvelles déchetteries ont été programmées.

S'agissant des décharges, 5 sites ont été réhabilités à Saint André, la Plaine des Palmistes, et Salazie notamment. Les études en vue de la deuxième tranche de l'extension du centre de stockage pour les déchets ultimes de Saint Pierre ont été programmées. Les travaux devraient être soutenus au titre du prochain programme sur la période 2007 -2013.

En matière de bio compostage, plusieurs opérations en vue de l'acquisition par des particuliers de bio composteurs individuels ont été soutenues mobilisant un montant de 0,668 M€ de FEDER.

Enfin, 2 études ont été programmées pour l'installation d'un centre de valorisation énergétique dans le sud. Il s'agit d'études d'aide à la décision et de validation des sites potentiels pour accueillir l'investissement.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	4,023 M€
Montant certifié en 2000 - 2006	24,016 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	58 %

En 2006, 73 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de dépenses totales de l'ordre de 14,5 millions d'euros.

42 dossiers correspondent à des actions en faveur des énergies. En particulier, l'opération de construction d'un parc éolien de 14 aérogénérateurs sur le site de Sainte Suzanne a été certifiée à plus de 50 % pour un montant de 3,967 M€ de dépenses totales.

S'agissant des opérations d'installations de chauffes – eau solaires, le montant des dépenses certifiées s'élève à plus de 7 millions d'euros en 2006, constituant la principale contribution à la certification de dépenses au titre de la mesure 12.07.

27 dossiers liés à la mise en œuvre du PDEDMA ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant global de 2,7196 M€. À noter que la certification à 80 % de l'opération de réalisation de la déchetterie de Saint Laurent a généré la plus importante certification de l'année 2006 pour les déchets ménagers.

Concernant les déchets industriels, 4 dossiers ont été certifiés pour un montant de 0,464 M€. Le dossier de réduction à la source des déchets d'encrage et de valorisation des déchets papier porté par une imprimerie a été entièrement certifié pour un montant de dépenses totales de 0,236 M€.

Mesure 12.08
Prévention et protection contre les risques naturels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- Mettre en œuvre une politique de gestion et de protection contre les crues et de lutte contre les glissements de terrain ;
- Assurer une protection des zones habitées et économiques ;
- Assurer la protection des habitants et des biens dans les Hauts contre l'éclosion ;
- Développer l'acquisition de connaissances sur les risques naturels afin de mieux protéger les personnes et les infrastructures.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de la réalisation des opérations suivantes :

- Mise en place d'ouvrage de protection contre les crues, réalisation d'endigements ;
- Réalisation d'un programme de lutte contre l'érosion et les glissements de terrain ;
- Recherche et développement sur les risques naturels.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,035 M€
Montant FEDER programmé sur la période 2000 - 2006	5,539 M€
Taux de FEDER programmé en 2000 – 2006 par rapport au programme 2000-2006	101%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	101%
Nombre d'opérations programmées	1

Une opération a été programmée au titre de la mesure. Il s'agit de la deuxième tranche des études géotechniques au niveau du plateau de Grand Ilet. Ces travaux consistent en la réalisation de 2 piézomètres afin de déterminer la faisabilité des travaux de construction de barrages ou seuils à réaliser pour stabiliser l'érosion des ravines concernées, et d'identifier les contraintes géotechniques sur la construction des ouvrages de correction torrentielle projetés.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,486 M€
Montant FEDER certifié en 2000 - 2006	2,344 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	43%

En 2006, 4 opérations ont fait l'objet d'une certification des dépenses pour un montant de 0,486 millions d'euros.

Concernant les travaux d'endiguement, le montant des dépenses certifiées s'élèvent à 0,219 M€, soit près de 50 % du montant total certifié au titre de cette mesure.

Les deux opérations restantes concernent des études sur la protection des habitants et des biens contre les mouvements de terrain. Il s'agit de missions d'expertise ou d'études géotechniques.

Mesure 12.09
Aéroports

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Cette mesure vise à accueillir l'augmentation du trafic, à améliorer les services rendus aux passagers et aux opérateurs et à densifier la desserte régionale.

Descriptif synthétique :

Il s'agit notamment de soutenir :

- L'extension des aérogares et de leurs connexions ;
- L'extension des parkings avion, de la construction de hangars, etc...

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	1,850 M€
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	6,122 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 -2006	100,54%
Reliquats sur opérations soldées	-
Taux d'avancement réel	100,54%
Nombre d'opérations programmées	-

Pour l'année 2006, le plan de financement du projet de mise aux normes des infrastructures aéroportuaires pour l'accueil des avions moyen courrier sur l'aéroport de Pierrefonds a été modifié. Il s'agit de prendre en compte des dépassements annoncés sur les travaux d'infrastructures principalement dus à des sous estimations mises en évidence lors de l'établissement des plans d'exécution, et à une prise en compte insuffisante du phasage des travaux par rapport aux contraintes liées aux flux aériens. Des prestations nouvelles ont ainsi été rendues nécessaires pour la réalisation des infrastructures.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER déclaré en 2006	3,381 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2006	5,268 M€
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2000-2006	86,52%

Une seule opération a fait l'objet d'une certification des dépenses en 2006. Il s'agit des travaux d'infrastructures sur l'aéroport de Pierrefonds, opération certifiée à plus de 75 %.

Mesure 12.10
Ports

Objectifs de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à adapter les infrastructures portuaires en gardant et en améliorant un niveau de service compétitif afin d'assurer l'écoulement des trafics attendus et d'augmenter la capacité d'accueil des navires.

Descriptif synthétique :

Il s'agit de moderniser les infrastructures portuaires pour faire face à l'augmentation générale de l'activité maritime, en menant les opérations suivantes :

- Création de linéaires de quais supplémentaires
- Restructuration du cercle d'évitage
- Spécialisation et équipement des quais par type de trafic
- Création d'un sea-line
- Création d'un silo à céréales, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	-
Montant FEDER programmé en 2000 - 2006	34,282 M€
Taux de FEDER programmé de 2000 à 2006 par rapport au programme 2000 -2006	100,13 %
Reliquats sur opérations soldées	0,043 M€
Taux d'avancement réel	100 %
Nombre d'opérations programmées	-

En 2006, la programmation au titre de la mesure 12.10 s'est résumée à la modification de l'étude sur les moyens d'approvisionnement en hydrocarbure de la zone nord est, et à la déprogrammation du dossier de construction d'un silo au port est.

Cette dernière opération, programmée en 2005 pour un montant de 3,759 M€ de FEDER, ne pourra pas être réalisée dans les conditions et les délais décrits initialement en raison, notamment, de difficultés rencontrées lors de la procédure d'appel d'offres.

S'agissant de l'étude sur l'approvisionnement en hydrocarbure, le plan de financement initial – mobilisant 90 000 euros de FEDER – n'a pas été modifié. Cependant, le cahier des charges a été révisé. Il s'agit de rechercher des solutions alternatives au transport routier pour assurer l'approvisionnement en hydrocarbure d'un dépôt pétrolier dans la région nord est de l'île.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant déclaré en 2006	10,621 M€
Montant FEDER déclaré sur la période 2000 - 2006	12,754 M€
Taux de certification FEDER en 2000 – 2006 par rapport aux tranches 2000-2006	37,25%

Les dépenses certifiées en 2006 concernent les opérations études et travaux pour l'extension du port est. Au titre des travaux, un montant de dépenses de 26,553 M€ a été certifié. Cette opération est justifiée à hauteur de 36,50% du montant programmé.

AXE 13
Services à la population

Stratégie et options prioritaires (rappel DOCUP):

La stratégie se fonde sur la prise en compte globale des besoins de la population au niveau des infrastructures éducatives et des équipements sanitaires qui constituent deux facteurs clés de cohésion sociale.

Quatre grandes options prioritaires ont été définies : la démocratisation de l'accès au savoir et à la qualification, l'élévation des niveaux de qualification en réponse à l'évolution des exigences du monde économique en termes de compétences, l'amélioration au plan qualitatif des établissements d'enseignement et de recherche, la mise à niveau des infrastructures sanitaires.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	39,701 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	122,425 M€
Taux de programmation	83%
Reliquats sur opérations soldées	1,304 M€
Taux d'avancement réel	82,6%
Nombre d'opérations	14 opérations

Outre la poursuite de la construction et de la réhabilitation des lycées généraux et professionnels, l'année 2006 a été caractérisée par la construction de l'institut médico social de St Joseph, la poursuite de la réhabilitation des centres de formations professionnelles et surtout de la construction du cyclotron.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	11,214 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	52,459 M€
Taux de certification	36%

Compte tenu du fait que les actions liées au pôle d'excellence professionnelle n'ont été programmées que fin 2005, le taux de certification a certes progressé mais de manière très relative.

Mesure13.01
Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Prévenir une exclusion durable par une démarche de sensibilisation et de dynamisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement des structures d'insertion des publics en difficulté.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0,900 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	4,758 M€
Taux de programmation	103%
Reliquats sur opérations soldées	0,147 M€
Taux d'avancement réel	99,997%
Nombre d'opérations	1

1 seule opération a été programmée en 2006. Il s'agit de la construction de l'Institut Médico Social de St Joseph.

Il convient de noter que le taux de programmation atteint presque le maximum.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	1,092 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	2,608 M€
Taux de certification	57%

En 2006, la construction du centre d'éducation motrice de Ste Suzanne a fait l'objet de certification.

Le taux de certification continue de progresser.

Mesure 13. 02
Collèges et Lycées

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'égalité des chances en permettant à chacun d'avoir des conditions d'études satisfaisantes

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction de nouveaux lycées et collèges et la rénovation lourde de lycées et collèges

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	20,548 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	67,246 M€
Taux de programmation	88%
Reliquats sur opérations soldées	0,152 M€
Taux d'avancement réel	87,38%
Nombre d'opérations	6

6 opérations ont été programmées en 2006. Il s'agit :

- de la construction du lycée st Paul VI,
- de la construction d'un bâtiment d'élevage au lycée agricole de st Joseph,
- de la réhabilitation VRD du lycée agricole de st Joseph,
- de la réhabilitation et de l'extension des ateliers du lycée de Lepervanche au Port,
- du programme d'équipement des filières de métiers de l'électronique,
- du programme d'équipement de la filière sciences de l'ingénieur des lycées.

Le taux d'avancement de la programmation est satisfaisant.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	2,666 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	36,171 M€
Taux de certification	47%

Le taux de certification progresse.

Ont fait l'objet de certification :

- la construction du collège Beauséjour,
- les extensions des collèges Simon Luca et Pointe des châteaux à Saint-Leu et Port IV,
- la construction du gymnase du lycée de Trois Bassins,
- les réhabilitations du lycée des Roches Maigres, des équipements sportifs du lycée Lepervanche, du lycée Schoelcher et du LEP de St Pierre.

Mesure 13-03
Université

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à la Réunion.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent le développement de l'Université et des structures liées.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	10,717 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	30,233 M€
Taux de programmation	99%
Reliquats sur opérations soldées	0,011 M€
Taux d'avancement réel	98,58%
Nombre d'opérations	4

4 opérations ont été programmées en 2006. Elles ont toutes trait au cyclotron : Etudes, équipement lourd, bâtiment, Tomographe à Emission de Position (TEP).

Le projet global a pour objectif de répondre à une demande dans les secteurs de la santé et de la recherche biomédicale par la mise en service d'une part, au sein d'une structure nouvelle d'un cyclotron et de ses servitudes et laboratoires associés et d'autre part l'installation au sein du Centre Hospitalier Départemental d'un TEP et ses équipements associés en les adaptant aux contraintes de fonctionnement et aux normes de radio protection. Le cyclotron permettra de produire un composé radio pharmaceutique qui sera utilisé par le TEP afin de permettre la détection de manière très précoce les cellules pathologiques cancéreuses.

Le taux de programmation réel est presque au maximum.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	5,095 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	7,249 M€
Taux de certification	24%

Sur les 4 opérations liées au cyclotron, les études et les équipement lourds ont d'ores et déjà fait l'objet de certification.

Par ailleurs ont été également certifiées la construction des départements de l'IUT, la construction de la Bibliothèque Universitaire de la faculté des sciences, la construction de la Bibliothèque Universitaire du Tampon et la construction d'amphithéâtres.

Globalement, compte tenu de la durée des travaux, le taux de certification demeure modeste.

Mesure 13.04 (Ex D3)
Pôle d'excellence de la formation professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider et diversifier l'offre de formation professionnelle qualifiante.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la reconfiguration de pôles sectoriels de formation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	7,536 M€
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	10,187 M€
Taux de programmation	41%
Reliquats sur opérations soldées	0
Taux d'avancement réel	41%
Nombre d'opérations	3

3 opérations ont été programmées en 2006. Il s'agit de

- la réhabilitation du 2^{ème} étage RSMA bâtiment 1 du quartier Ailleret à la caserne de St Denis,
- l'aménagement de la section horticole de l'AFPAR de St Pierre,
- la réhabilitation du centre AFPAR de St Pierre.

Bien que le rythme de programmation se soit accélérée depuis 2005, l'avancement de la programmation n'a pas encore atteint le maximum en 2006. Il convient de noter qu'un dossier important la construction du centre de formation aux métiers de l'automobile et du transport pour 15,5 M€ de FEDER a été programmé début 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	0,006 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	0,006 M€
Taux de certification	0%

Eu égard au fait que les dossiers de la mesure n'ont été programmées que depuis fin 2005 et compte tenu de la durée des travaux, le taux de certification est quasiment nul. Seule l'opération RSMA a fait l'objet de certification.

Mesure 13.05
Infrastructures sanitaires

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Développer l'offre de soins et améliorer l'accueil et les conditions de séjour des patients.

Descriptif synthétique :

Les crédits FEDER affectés à cette mesure permettent la construction ou la réhabilitation d'infrastructures sanitaires

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2006	0
Montant FEDER programmé de 2000 à 2006	10,000 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	0

Aucune opération cette année, le taux de programmation ayant d'ores et déjà atteint son maximum.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant FEDER certifié en 2006	2,355 M€
Montant FEDER certifié (cumul 2000 – 2006)	6,424 M€
Taux de certification	64%

Le taux de certification continue de progresser. Les opérations « construction secteur II de l'établissement de santé mentale » et « construction du pôle sanitaire de l'Est » ont fait l'objet de certification.

3.2.2 Avancement des axes et mesures FSE

Rappel des caractéristiques du FSE dans le DOCUP

L'ensemble des partenaires a perçu depuis longtemps l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Social Européen avec la mise en place de politiques de lutte contre les exclusions, de prévention du chômage, de formation et de qualification tout en coordonnant leurs actions. Cette perception de l'enjeu s'est traduite dans le DOCUP 2000-2006 par une enveloppe FSE doublée par rapport à la période précédente (459 millions d'euros), ce fonds représentant 30% du montant du programme et, à l'échelle française, environ le quart du FSE des objectifs 1 et 2.

L'axe de gestion FSE a pris en compte les principales données stratégiques du contexte de l'emploi et de la formation à la Réunion, à savoir :

- l'importance grandissante des situations d'exclusion (exclusion sociale, exclusion du marché du travail, exclusion du savoir),
- la nécessité d'élever en permanence les niveaux de qualification en diversifiant les parcours à La Réunion ou hors de l'île, eu égard au cloisonnement du marché local de l'emploi,
- l'optimisation des gisements d'emplois et d'activités, en apportant une attention particulière aux secteurs émergents et en tirant profit du renouvellement des actifs dans les secteurs traditionnels,
- la structuration d'une politique coordonnée et permanente de prospection, d'analyse et d'évaluation des stratégies d'emploi, de formation et d'insertion.

Avancement du FSE au 31 Décembre 2006

Le programme cofinancé par le FSE fonctionne toujours selon le même rythme de programmation et d'exécution de dépenses. Les dossiers sont programmés essentiellement au deuxième (programmes cofinancés par l'Etat) et quatrième (programmes cofinancés par le Conseil Régional) trimestres.

S'agissant des dépenses, 80% d'entre elles sont certifiées au mois d'octobre, postérieurement à la clôture des comptes des organismes subventionnés. Cette situation devrait évoluer progressivement avec les soldes de marchés publics.

Au 31 décembre 2006, le taux d'avancement théorique du FSE est de 120 % soit 553 M€ de FSE programmés depuis 2000. En tenant compte des reliquats dégagés sur les soldes d'opérations antérieurs, ce taux s'élève à 108 %. Il continuera à décroître en 2007 avec les soldes à venir.

Caractéristiques des individus bénéficiaires, divisées par sexe et par position sur le marché du travail

Le tableau ci dessous présente les statuts des hommes et femmes en entrée et sortie des principaux dispositifs de formation à La Réunion :

Dispositifs	Homme	Femme	Entrées			Sorties		
			DE	En emploi (dont contrats aidés)	autres (formation, création d'activité...)	DE	En emploi (CDI et CDD de + de 6 mois)	autres (formation, création d'activité...)
Formations sectorielles	3 284	3 100	60%	30%	10%			
AFPAR	1 260	740	80%	7%	13%	48%	44%	8%
Apprentissage	2 934	1 258	80%	10%	10%	45%	43%	12%
Action préparatoire	1 400	600	80%	10 %	60%	40%	40%	20%
APP	2 200	3 300	93%	5%	2%	64%	7%	29%
PLIE	2 394	1 957	90%	1%	9%	63%	11%	26%
RSMA	978	222	75%	10%	5%	10%	70%	20%
TOTAL	14 450 (54%)	11 177 (46 %)						

DE = Demandeurs d'Emploi

Le tableau présente les principaux dispositifs Insertion-Emploi-Formation ayant bénéficié d'un soutien du FSE en 2006, soit 52,134 M€ de FSE (76 % de crédits programmés) :

- l'équilibre hommes/femmes s'améliore par rapport à 2005 (H 59% / F 41%) ;
- les pourcentages en entrée et sortie restent pratiquement les mêmes d'une année sur l'autre ;
- Un public composé essentiellement de demandeurs d'emploi ;
- 50 % des demandeurs d'emploi en entrée accèdent à un emploi ou créent leur activité après la formation.

PROGRAMME FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007) 1727				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMENT DE		99,927	99,841	69,877	5,943	23,653	0,369	0,086
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		1,139	1,131	0,792	0,000	0,339	0,000	0,008
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		13,957	13,957	9,770	0,135	4,052	0,000	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		2,695	2,695	1,887	0,129	0,534	0,145	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		8,472	8,472	5,931	1,588	0,953	0,000	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,393	0,393	0,275	0,039	0,073	0,006	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		4,117	4,091	2,860	0,013	1,218	0,000	0,026
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		2,350	2,299	1,599	0,371	0,122	0,206	0,052
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		18,311	18,311	12,818	0,286	5,208	0,000	0,000
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		15,455	15,455	10,818	0,000	4,636	0,000	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		19,043	19,043	13,330	0,000	5,713	0,000	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		8,160	8,160	5,712	2,448	0,000	0,000	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		1,826	1,826	1,278	0,256	0,281	0,012	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		1,943	1,943	1,360	0,355	0,228	0,000	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		1,986	1,986	1,390	0,312	0,284	0,000	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		0,080	0,080	0,057	0,012	0,011	0,000	0,000
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL FSE			99,927	99,841	69,877	5,943	23,653	0,369	0,086

Situation indicative

PROGRAMME FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL	COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE	DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE		MESURE			PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Etat Membre	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 14		PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPEMEN			627,658	758,630	121%	621,100	750,671	121%	459,736	553,768	120%	40,613	146,323	9,967	7,959
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité			14,746	20,080	136%	14,735	20,037	136%	10,912	14,711	135%	0,158	4,994	0,174	0,043	
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours			83,117	115,701	139%	83,116	115,701	139%	61,292	86,331	141%	1,277	27,874	0,219	0,000	
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion			23,308	40,670	174%	23,307	40,670	174%	17,235	29,976	174%	2,163	2,390	6,140	0,000	
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle			81,039	80,887	100%	81,038	80,887	100%	59,672	59,553	100%	9,901	11,433	0,000	0,000	
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances			2,981	2,888	97%	2,980	2,888	97%	2,205	2,093	95%	0,249	0,540	0,006	0,000	
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives			26,388	28,772	109%	26,253	28,594	109%	19,469	20,792	107%	2,374	5,428	0,000	0,178	
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises			17,930	26,883	150%	11,525	19,167	166%	10,227	13,178	129%	2,840	1,431	1,718	7,716	
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles			100,539	133,758	133%	100,539	133,736	133%	74,114	99,450	134%	2,103	32,182	0,000	0,023	
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage			87,034	90,932	104%	87,034	90,932	104%	63,727	67,465	106%	0,000	23,467	0,000	0,000	
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi			101,404	128,218	126%	101,404	128,218	126%	74,825	94,980	127%	0,396	32,201	0,641	0,000	
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes			53,038	53,543	101%	53,037	53,543	101%	39,100	39,309	101%	14,224	0,000	0,010	0,000	
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise			10,706	11,210	105%	10,705	11,210	105%	8,022	7,854	98%	1,567	0,801	0,987	0,000	
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs			12,140	11,599	96%	12,139	11,599	96%	8,989	8,511	95%	1,520	1,538	0,030	0,000	
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE			12,907	12,916	100%	12,906	12,916	100%	9,645	9,111	94%	1,736	2,026	0,043	0,000	
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE			0,258	0,327	127%	0,258	0,327	127%	0,199	0,242	122%	0,067	0,018	0,000	0,000	
Mesure 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions			0,124	0,247	200%	0,123	0,247	200%	0,105	0,210	200%	0,037	0,000	0,000	0,000	
TOTAL FSE					627,658	758,630	121%	621,100	750,671	121%	459,736	553,768	120%	40,613	146,323	9,967	7,959

Situation indicative

Situation indicative.

Axe 14
Favoriser l'insertion et prévenir les exclusions

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Conformément à la stratégie du cadre de référence de l'objectif 3, les interventions financées au titre de cet axe visent à « accroître, renforcer et optimiser les actions conduites pour lutter contre le chômage, notamment de longue durée, à promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au marché du travail et la lutte contre les exclusions, en s'appuyant sur des politiques de prévention d'une part et d'insertion sociale, d'autre part. »

Éléments de programmation en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour l'axe 14 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	69,877 M€	553,768 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15,2 %	120 %
Reliquats sur opérations soldées	-	51,284
Taux d'avancement réel	-	108 %
Nombre de bénéficiaires	53 491	259 334
Nombre d'heures stagiaires	10 438 656	67 313 679

Les tendances soulignées ces dernières années restent les mêmes. Le niveau de programmation évolue selon un rythme constant. Cette linéarité s'explique en partie par la structure de la programmation FSE. En effet, sont essentiellement cofinancés des programmes annuels de formation.

Le montant programmé passe de 494 millions d'euros de FSE (avancement de 105 % au 31 décembre 2005) à 553 M€ millions d'euros (avancement de 120 % (108 % de taux d'avancement réel) au 31 décembre 2006), soit 69 millions d'euros de FSE programmés en 2006.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour l'axe 14 :</i>	<i>Déclarés en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	62,027 M€	363,869 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	13%	79 %
Nombre de bénéficiaires	44 843	226 115
Nombre d'heures stagiaires	7 112 793	22 505 599

La structure relativement linéaire de l'exécution des dépenses FSE s'apprécie également dans les déclarations de dépenses. Le montant déclaré passe de 301,842 M€ (avancement de 66 % au 31 septembre 2005) à 363,869 M€ (avancement de 79 % au 31 décembre 2006) soit un taux d'accroissement de 20 %.

Avec un taux de 79% le niveau de déclarations de dépenses est en phase avec l'état d'avancement du programme.

Mesure 14.01
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion par la mise en activité

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle de publics en difficulté par des formules pédagogiques souples basées sur la mise en activité. Permettre ainsi à certains d'acquérir une expérience professionnelle valorisable dans le cadre de leur recherche d'emploi. Contribuer à la pérennisation des dispositifs d'insertion par la mise en activité par exemple en renforçant les ressources humaines d'encadrement.

Descriptif synthétique :

Chantiers liés à l'insertion : chantiers emplois verts, chantiers de proximité, chantiers ONF. Aide aux structures d'insertion et aux projets d'initiative locale offrant des voies de formation alternatives.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	0,79 M€	14,71M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	7,2 %	135%
Reliquats sur opérations soldées	-	3,663
Taux d'avancement réel	-	101,237 %
Nombre de bénéficiaires	158	5 596
Nombre d'heures stagiaires	105 120	1 391 004

- Les actions au titre de la sous mesure chantier de proximité, aide au poste et pôle d'insertion, ont été programmées en 2005. En 2006, aucune action n'a été programmée. Etant donné la nature des actions mises en œuvre en 2005, les opérateurs ont préféré étudier les possibilités de programmation sur la sous mesure Structures d'accompagnement.

- Le dispositif PREFACE intervient en faveur des personnes en situation précaire qui souhaitent créer leur emploi. En 2006, 46 porteurs de projet ont bénéficié de ce dispositif sur des domaines d'activité allant de la vente de prêt-à-porter au commerce d'articles de pêche.

- Concernant la formation en accompagnement des Projets d'Initiative Locale, le FSE cofinance ces actions d'insertion par l'économique basées sur une démarche participative (approche bottom up) liée à des initiatives locales et permettant à des jeunes et des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires dans le cadre d'un projet de développement. Ont été concernés, 112 stagiaires pour un volume horaire de 105 120.

- Chantiers ONF : Aucune action n'a été programmée en 2006 au titre de cette sous mesure.

- Suite à l'évaluation de mi-parcours, l'encadrement des chantiers emplois verts, n'est plus financé au titre du DOCUP.

Éléments pris en compte dans les déclaration de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.01 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	0,4 M€	8,9 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	4 %	81 %
Nombre de bénéficiaires	1 158	5 473
Nombre d'heures stagiaires	519 106	1 696 746

- Concernant les chantiers d'insertion de l'ONE, le programme 2004 de Formation et Accompagnement des bénéficiaires de CES et CIA a été déclaré. Ce ne sont pas moins de 344 stagiaires qui ont intégré cette action.

- Au titre de la sous mesure Chantiers de proximité, aide au pôle et postes d'insertion, l'action engagée en 2005 a été déclarée en 2006. 103 emplois ont été créés sont en voie de création dans le cadre des 36 projets accompagnés.

- Concernant les Programmes de formation en accompagnement des projets d'initiative locale, des actions inscrites au programme 2001, 2002, 2003 (1^{er} volet), 2004 (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} volet) et 2005 (1^{er} et 2^{ème} volet) ont fait l'objet de déclarations de dépenses. Ces programmes avaient été suivis par 711 bénéficiaires pour un volume horaire de 519 106 h/stagiaire. En majorité, sont concernés par ce dispositif, des jeunes de moins de 25 ans se trouvant en situation de chômage.

Mesure 14.02
Favoriser l'insertion et prévenir l'exclusion
par la mise en parcours

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir et lutter contre les exclusions par une démarche de mobilisation et de dynamisation des populations les plus fragiles en recherchant notamment la construction de parcours personnalisés.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'insertion, à la qualification des jeunes, actions d'utilité sociale.
Accompagnement de publics sous contrats aidés.
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
Dispositif de formation " nouveaux emplois, emplois jeunes ".

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	9,77 M€	86,33 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2,1 %	141 %
Reliquats sur opérations soldées	-	12,392
Taux d'avancement réel	-	115,824 %
Nombre de bénéficiaires	6 821	48 881
Nombre d'heures stagiaires	2 484 531	13 898 448

Une action a été engagée au titre de la sous mesure 14,02.01 Actions de préparation à l'insertion. Elle a permis à 210 jeunes collégiens et lycéens sortis sans qualification du système scolaire ou exposés au risque de l'être, de suivre les 742 heures/stagiaires des modules d'insertion et de qualification.

Trois nouvelles actions ont été programmées au titre de la sous mesure actions d'utilité sociale dans le cadre appui social individualisé. Ces actions s'adressent à un public « désocialisé » dans le but de prévenir l'exclusion à travers notamment un accompagnement à la recherche d'emploi ou à l'accès à un logement. 260 personnes pourront ainsi être accompagnées dans leurs démarches.

- Aucune action n'a été engagée au titre de la sous mesure accompagnement de public sous contrat aidés (CES, CEC...).

- Concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : Le nombre de personnes mises en parcours au titre des programmes d'actions 2006 des PLIE s'élève à 4 351. En revanche, le nombre de nouveaux bénéficiaires s'élève en moyenne à 1 958 et le nombre de sorties positives à 1 350.

- La programmation d'actions de formations spécifiques aux emplois jeunes a connu un ralentissement logique avec la fin du dispositif. En 2006 aucune action n'a été engagée.

- Dans le cadre du programme 2006 des actions préparatoires à la qualification des jeunes, 2 000 jeunes ont pu bénéficier des 2 483 789 heures de formation au sein des dispositifs suivants:

- la remise à niveau
- la redynamisation sociale
- le module préparatoire à l'insertion
- l'entreprise d'entraînement pédagogique.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.02 :</i>	<i>Decl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	10,5 M€	50 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17 %	82%
Nombre de bénéficiaires	5 640	21 334
Nombre d'heures stagiaires	182 103	2 570 170

- En 2006, les dépenses déclarées au titre de la sous mesure actions de préparation à l'insertion concernent un programme de 2003 pour lequel 352 « jeunes » ont suivis dans les 3 480 heures de formation dispensées.

- Des programmes d'actions de 2004, 2005 et 2006 de la sous mesure Actions d'utilité sociale ont été déclarés en 2006. Ils représentent le suivi et l'accompagnement vers l'emploi de 535 personnes.

- Concernant les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), certains programmes d'actions 2004 et 2005 ont été déclarés. D'autres déclaration interviendront d'ici la fin de l'année. Quoiqu'il en soit, les bilans des actions déclarées font état de 2 103 de nouveaux bénéficiaires, 3 443 de mises en parcours et 1 111 de sorties positives.

- Concernant les formations liées au dispositif « nouveaux services, emplois jeunes », les programmes de professionnalisation de 2003 et de 2004 ont été déclarés. 178 623 heures/stagiaires ont été dispensées à destination de 150 jeunes.

- S'agissant des programmes d'actions préparatoires à la qualification des jeunes, en 2006 ont été déclarées des dépenses relatives à la rémunération des stagiaires pour les programmes 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005. A ce jour, les enquêtes à 6 mois permettent d'apprécier d'une part, le nombre plus élevé de femmes que d'hommes dans la population inscrites et d'autre part, le taux de réalisation « correct » de personnes en en formation ou occupe un emploi (55 %).

Mesure 14.03
Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Prévenir l'exclusion de jeunes handicapés et faciliter la création d'emplois spécifiques et adaptés pour ces publics.

Rapprocher du milieu ordinaire du travail les personnes les plus exposées à l'exclusion.

Pérenniser une politique intégrée de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Descriptif synthétique :

Programmes en faveur des détenus.

Insertion des personnes handicapées.

Accompagnement scolaire.

Dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	1,887 M€	29,976 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,4 %	174 %
Reliquats sur opérations soldées	-	1,088
Taux d'avancement réel	-	154 %
Nombre de bénéficiaires	1 120	8 038
Nombre d'heures stagiaires	387 841	2 900 427

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, suite à la révision à mi-parcours, l'action n'est plus financée au titre du DOCUP 2000 2006.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, ont été engagés :

- le programme de l'ARVISE dont l'objectif est de veiller au « maintien dans l'emploi ». 120 bénéficiaires en 2006.
- le programme de l'ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) en direction de 160 déficients auditifs.
- De l'association CASE DV à destination de 59 personnes déficients visuels.

Concernant le dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme, les 4 ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme ont continué leur action pour un effectif théorique total de 781 stagiaires (dispositifs en entrées et sorties permanentes) et un volume contractualisé de 347 841 heures stagiaires.

Concernant l'accompagnement scolaire, la dernière année de programmation est intervenue en 2005, en lien avec la fin du DOCUP.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.03 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	2,99	13,65 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15 %	79 %
Nombre de bénéficiaires*	2 659	9 589
Nombre d'heures stagiaires*	659 040	1 694 386

* hors accompagnement scolaire

Concernant la formation de détenus, la sous mesure n'étant plus financée au titre du DOCUP depuis la révision à mi-parcours, aucune déclaration de dépenses n'a eu lieu en 2006. Les actions du programme 2002 ont été déclarées en 2003.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires concernés est en augmentation par rapport à l'année précédente. Il est de 1 062 bénéficiaires en 2006 contre 571 en 2005. Par ailleurs, les dispositifs emploi formation à l'égard des personnes handicapées se sont développés sur 8 300 heures dispensées.

Concernant l'accompagnement scolaire, les programmes d'actions 2004 et 2005 ont été déclarés. Près de 24 000 jeunes ont été impliqués.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, la déclaration de dépenses de certains programmes 2002, 2003, 2004 et 2005 ont été réalisées, représentant 1 597 bénéficiaires pour un volume horaire de 650 743 Heures de formation.

Axe 14.04
Encourager la mobilité éducative et professionnelle

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Ouvrir les horizons des habitants de la Réunion en leur permettant de construire des parcours intégrés de mobilité vers de nouvelles qualifications ou de nouveaux emplois. Structurer des dispositifs permanents de développement de la mobilité en diversifiant les modes d'intervention et les destinations d'accueil (notamment les échanges transnationaux avec l'Union Européenne et l'environnement géographique). Intégrer la politique de mobilité au sein des dispositifs permanents de formation.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de financer les différents dispositifs de mobilité géographique des réunionnais, indépendamment de leurs statuts : demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, ... avec la prise en charge du voyage au départ de la Réunion, des aides à l'installation et dans certains cas un accueil et un suivi à l'arrivée.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	5,93 M€	59,55 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	1,3 %	100%
Reliquats sur opérations soldées	-	3,863
Taux d'avancement réel	-	93 %
Nombre de bénéficiaires	7 274	46 542

Les prestations de mobilité, bénéficiant du soutien du FSE ont été programmées en 2006 en faveur de :

- 1 000 demandeurs d'emploi,
- 5 500 stagiaires de la formation professionnelle pour le compte de l'Etat et du Conseil Régional,
- 774 étudiants.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.04 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	6,561	46,452 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	10 %	78 %
Nombre de bénéficiaires	14 448	43 304

- En 2006 ont été déclarés les programmes 2002, 2005 et 2006 de Mobilité des étudiants ce qui correspond au départ de 3 348 bénéficiaires.
- De même, les programmes 2004 et 2005 du dispositif Mobilité ANT prestations et structure ont été déclarés. 4 600 stagiaires avaient intégré ces actions.
- Enfin, s'agissant du nombre de stagiaires des programmes 2003, 2004 et 2005 du Dispositif régional de mobilité, il s'élève à environ 6 500.

Mesure 14.05
Développement du travail féminin et égalité des chances

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Développer l'accès à la qualification et à la prise de responsabilité pour les femmes.
Accentuer la participation des femmes sur le marché du travail.
Mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Descriptif synthétique :

Actions particulières ciblées en faveur des femmes.
Formation de conjoints.
Formation à distance.
Formation dans les métiers émergents.
Formation des familles accueillant des personnes dépendantes à domicile.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.05 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	0,28 M€	2,09 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,1 %	95%
Reliquats sur opérations soldées	-	0,117
Taux d'avancement réel	-	89,6 %
Nombre de bénéficiaires	52	1 597
Nombre d'heures stagiaires	55 204	715 656

La majorité des actions cofinancées par cette mesure consiste en des formations principalement destinées à des femmes.

- En matière de Formations destinées à des conjoints d'artisans, aucune action n'a été programmée en 2006.

- Pour ce qui est des Actions particulières ciblées en faveur des femmes, les trois actions programmées en 2006 ont concerné 38 stagiaires pour un volume d'heures/stagiaire de 34 204 dont les actions de formations mises en place par l'école de puéricultrice.
Dans le cadre de cette sous mesure a également été lancée une étude de création d'une crèche d'entreprise.

- Aucune action des autres sous mesure Formation familles accueillant des personnes dépendantes à domicile n'a été programmée en 2006.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour l'axe 14.05 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	0,157M€	1,002 Meuro
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	6 %	45%
Nombre de bénéficiaires	690	1 243
Nombre d'heures stagiaires	43 100	237 786

Le programme 2002 des actions de Formation des conjoints d'artisans a été déclaré en 2006. Environ 80 personnes ont suivi les 42 000 heures/stagiaire.

Les programmes FCIL « métiers émergents » déclarés en 2006 ont mobilisé à un peu moins de 660 jeunes sur les 1 100 heures/stagiaire réalisés.

Concernant les autres sous mesures, les déclarations de dépenses interviendront avant la fin de l'année 2007.

Mesure 14.06
Recherche et développement des filières éducatives supérieures

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Contribuer à la diversification des cursus à travers le développement de nouvelles filières éducatives supérieures.

Soutenir la recherche universitaire et renforcer ainsi le potentiel de main d'œuvre hautement qualifiée pour optimiser les possibilités de création de richesse pour le monde économique et social.

Descriptif synthétique :

Soutien aux filières supérieures d'enseignement : programmes de formation de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et de l'école des Beaux Arts.

Bourses régionales de troisième cycle.

Aides à la recherche dans les PME.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	2,86 M€	20,79 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,6 %	107 %
Reliquats sur opérations soldées	-	1,003
Taux d'avancement réel	-	101,2 %
Nombre de bénéficiaires	1 276	5 837
Nombre d'heures stagiaires	325 297	1 702 077

L'intervention du FSE au profit de l'IRTS connaît un changement depuis 2005, puisque conformément à la loi du 14 août 2004, les financements de l'Etat ont été transférés à la Région qui en devient le principal co-financeur. Aussi, en 2006, 923 stagiaires ont pu suivre les 299 097 heures de formation co-financée par le Conseil Régional. S'agissant des formations co-financées par le Conseil Général, 19 200 heures/stagiaires ont été programmées au profit de 124 stagiaires.

Au titre de la sous mesure création de richesse et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée, trois projets ont été co-financés en 2006, contre deux en 2005 et aucun en 2004. Cette sous mesure faisant l'objet d'un financement alternatif, la mobilisation de contre partie nationale expliquerait cette reprise.

Afin de permettre à des étudiants de poursuivre des études de haut niveau et leur offrir un éventail diversifié de formations tout en servant le rayonnement de La Réunion au plan national et international, des bourses régionales de troisième cycle. En 2006 ont été ainsi attribuées :

- 70 bourses de DEA et DESS. Il s'agit d'allocations annuelles de 3 811 euros, accordées à des étudiants combinant critères sociaux et de mérite,
- 19 bourses de formation doctorale. Il s'agit ici d'allocation de 915 euros par mois pouvant aller jusqu'à 36 mois, accordées exclusivement sur critères scientifiques et académiques.
- 9 aides individualisées, à savoir des participations aux frais de scolarité d'étudiants particulièrement méritants.

Le développement de l'école des beaux arts se poursuit par le cofinancement de son programme 2006 cofinancé, à travers 3 filières : un DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques multi option), un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique option art design), un diplôme de doctorat sciences et arts. Ces cycles concernent 128 bénéficiaires pour 7 000 heures stagiaires.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.06 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	3,244	15,514 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15 %	75 %
Nombre de bénéficiaires	1 122	3 741
Nombre d'heures stagiaires	265 978	1 138 353

- Le programmes d'actions de l'IRTS 2005 a fait l'objet de déclaration de dépense en 2006.

Il a concerné 867 stagiaires pour un volume d'heures/stagiaire de 265 978.

Quoi qu'il en soit, il convient de rappeler que globalement, le taux de réussite aux examens est de 84%. De plus, la majorité des diplômés trouvent un emploi dans les six mois suivant l'obtention du diplôme.

A noter également l'impact en matière d'égalité des chances de nombreuses formations (Educateur Jeunes Enfants, Assistante Sociale, ...) au sein desquelles existe une prédominance féminine dans les effectifs (deux tiers des bénéficiaires sont des femmes).

- De nombreuses actions au titre de la sous mesure Bourse régionale de 3^{ème} cycle ont été déclarées en 2006. Au total se sont 255 étudiants qui ont pu bénéficier de ces soutiens.

Mesure 14.07
Développement des compétences dans les entreprises

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir la formation des individus au sein des entreprises.
Faciliter la création et le maintien d'emplois.
Faciliter les évolutions du travail et l'adaptation des salariés.
Impulser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Aide au conseil en entreprises.
Aides à la formation des salariés.
Prime Régionale à l'Emploi.
Plan Animation Emploi.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	1,60 M€	13,18 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,3 %	129 %
Reliquats sur opérations soldées	-	1,931
Taux d'avancement réel	-	105,4 %
Nombre de bénéficiaires	1 935	17 472

Deux projets Congé Individuel de Formation, ont été engagés en 2006. Ils ont concerné un peu plus de 100 stagiaires. On note, en 2006 le maintien de la progression du nombre de femmes inscrites à ces formations.

Concernant l'Engagement de Développement de la Formation, 1 494 stagiaires ont suivi les formations proposées par les organismes collecteurs.

Concernant la Prime Régionale à l'Emploi, à ce jour, seules les actions 2000 à 2004 ont été programmées.

341 stagiaires ont pu suivre le programme 2006 de Formation intra entreprises artisanale qui s'inscrit dans une démarche globale d'appui au secteur artisanal, à travers notamment, le renforcement des compétences de ses acteurs (management d'entreprises artisanales par exemple).

Concernant le Plan Animation Emploi, aucune action n'a été programmée en 2006.

La sous mesure aide au conseil aux entreprises, n'est plus financée au titre du DOCUP 2000 2006 depuis la révision à mi-parcours.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.07 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	2,209 M€	7,503 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	22 %	73 %
Nombre de stagiaires	1 354	5 789

Les programmes 2004 et 2005 des Congés individuels de formation ont été déclarés. 179 stagiaires ont suivi ces formations.

S'agissant des déclarations de dépenses relatives au dispositif EDDF (Engagement De Développement de la Formation), les dossiers font état des informations suivantes 1 175 stagiaires et 154 091heures/stagiaire.

N'ont pas fait l'objet de déclaration de dépenses en 2006 : les actions de formation intra entreprises dans le secteur artisanal, les Congés Individuels de Formation

Mesure 14.08
Accompagnement des mutations sectorielles

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Accompagner par la formation le développement et la consolidation de pôles sectoriels permettant de répondre aux besoins en emplois qualifiés de l'économie réunionnaise et européenne.

Prévenir le risque de chômage de longue durée par l'élévation du niveau de compétences professionnelles précédemment acquises.

Descriptif synthétique :

Formations liées au développement dans différentes branches d'activité : métiers de l'image et nouvelles technologies, cadres culturels, BTP, automobile transport, milieu rural, agriculture, pêche, environnement, artisanat, tourisme, ...

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	12,82 M€	99,45 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2,8 %	134 %
Reliquats sur opérations soldées	-	13,535
Taux d'avancement réel	-	116 %
Nombre de bénéficiaires	3 011	22 736
Nombre d'heures stagiaires	1 010 525	12 398 441

595 actions de formation ont été programmées dans le cadre de l'accompagnement des mutations sectorielles, pour la plupart préfinancées ou gérées en marché par le Conseil Régional.

Filière par filière, les principaux indicateurs de la programmation sont les suivants. Même si la baisse du nombre de formations se confirme, le nombre de places, en revanche, reste identique.

PROGRAMMEES en 2006

Filières de formation	Nb de places	Nb d'heures stag.
Métiers de l'image et nouvelles technologies	391	176 820
BTP, automobile transport, maintenance	*	*
Formation en milieu rural	16	1 780
Agriculture / Pêche / Environnement	438	51 752
Artisanat	341	47 035
Tourisme	125	12 031
Tertiaire / Commerce et gestion / Services	970	16 586
Animation, sport	220	197 775
BTP (hors contrat objectif), industrie	510	506 746
Total	3 011	1 010 525

* les actions ont été programmées au titre de la sous mesure 14,08.10 BTP (hors contrat objectif), industrie

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.08 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	9,042 M€	45,906M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	12 %	62 %

Les retards constatés dans le rythme de déclaration de dépenses de la mesure 14,08 n'ont pas permis à ce jour de renseigner les indicateurs correspondant aux programmes d'actions antérieurs.

Toutefois, une analyse des données financières permet d'apporter les commentaires suivants :

- Le niveau de déclaration de dépenses s'est amélioré avec des déclarations de programmes antérieurs survenus en 2006;
- Les programmes de formation agricole et programme sectoriel tertiaire sont les plus avancés en termes de déclaration de dépenses.

Mesure 14.09
Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Soutenir par la voie de l'apprentissage une offre de qualification professionnelle et de première insertion sur le marché du travail.

Elever le niveau de qualification afin d'accompagner les exigences du monde professionnel et permettre, dans le même temps, un rallongement des parcours de qualification, éventuellement dans le cadre de la mobilité.

Descriptif synthétique :

Actions préparatoires à l'apprentissage destinées à ce que des jeunes de faible niveau puissent intégrer les filières d'apprentissage.

Filières d'apprentissage.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	10,82 M€	67,47 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2,4 %	106 %
Reliquats sur opérations soldées	-	3,704
Taux d'avancement réel	-	100 %
Nombre de bénéficiaires	4 192	27 600
Nombre d'heures stagiaires	1 723 733	11 720 827

Les filières de formation proposées dans le cadre du programme 2006 portent sur :

- L'artisanat ;
- Le commerce, Services, BTP ;
- L'hôtellerie Restauration ;
- L'agriculture.

Il est à noter l'ouverture en 2006 de huit nouvelles formations allant du Bac pro Production graphique au Master comptabilité Contrôle et Audit.

L'effectif total s'élève à 4 192 stagiaires pour un volume horaire de 1 723 733 heures/apprentis.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.09 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	8,439 M€	50,473 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	14 %	79 %
Nombre de bénéficiaires	7 800	35 689
Nombre d'heures stagiaires	3 108 009	10 468 564

Les programmes 2004, 2005 et une partie du programme 2002 ont été déclarés pour un total de 3 108 009 heures stagiaires. Ce qui représente un effectif d'un peu plus de 7 800 apprentis dont 27% de femmes. Ces formations s'adressent à des jeunes (-25 ans) en majorité. 87% d'entre eux étaient sortis du système scolaire et 12% étaient à la recherche d'un emploi.

Mesure 14.10
Formation des adultes et des demandeurs d'emploi

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Reconfigurer en pôles de compétence sectoriels une offre de formation qualifiante à destination principale des personnes désireuses de s'intégrer dans ce type de cursus qualifiants.

Valider les compétences professionnelles.

Prévenir les risques de chômage et de perte de compétences pour les personnes en situation de reconversion professionnelle.

Descriptif synthétique :

Dispositif FPA (Formation Professionnelle des Adultes) et prestations liées, mis en œuvre par l'AFPAR.

Réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	13,33 M€	94,98 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2,9 %	127%
Reliquats sur opérations soldées	-	7,6
Taux d'avancement réel	-	116,8 %
Nombre de bénéficiaires	2 000	17 925
Nombre d'heures stagiaires	1 300 000	10 059 869

Au titre de la sous mesure FPA, la mission de formation de l'AFPAR se répartit sur 4 sites (St André, St Paul, St Denis et St Pierre) et offre une palette de spécialités de formations dans les principaux domaines suivants : métiers de la formation, bâtiment et travaux publics, tertiaire administratif, métiers de bouche, technologies de l'information et de communication. Les missions de l'AFPAR se déclinent autour des prestations suivantes :

- la mission conseil et orientation pour laquelle 7 865 interventions sont prévues ;
- La mission formation et de qualification FPA : 1 300 000 heures/stagiaire programmées à destination d'un peu plus de 2 000 stagiaires ;
- des missions hébergement et restauration pour lesquelles 128 000 prestations ont été programmées ;

Aucune action au titre de la sous mesure Réinsertion des demandeurs d'emplois et des cadres n'a été programmée en 2006.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.10 :</i>	<i>Decl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	11,510	73,774 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	17 %	99 %
Nombre de bénéficiaires	2 250	18 235
Nombre d'heures stagiaires	1 325 000	8 327 948

Concernant la Formation Professionnelle des Adultes, les indicateurs physiques traduisent une bonne réalisation des programmes annuels. En moyenne sur les trois programmes déclarés en 2006, se sont près de 1 325 000 heures stagiaires qui sont dispensées au profit de 2 250 bénéficiaires avec des taux de réussite aux examens nationaux de 85%.

Concernant la réinsertion des demandeurs d'emploi et des cadres, aucune déclaration de dépense n'a été enregistrée en 2006.

Mesure 14.11
Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Permettre la qualification et l'insertion de jeunes quittant le système scolaire classique.
Aider à la formation des emplois jeunes des institutions publiques en réponse à des besoins spécifiques des bénéficiaires.

Descriptif synthétique :

Programme de formation du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA), de l'Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM), des Maisons Familiales et Rurales (MFR).
Formation des emplois jeunes des institutions publiques.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	5,712 M€	39,309 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	1,2 %	101%
Reliquats sur opérations soldées	-	0,435
Taux d'avancement réel	-	99,4 %
Nombre de bénéficiaires	2 009	13 409
Nombre d'heures stagiaires	1 495 559	9 051 205

Le programme de formations du Régiment de Service Militaire Adapté a pour objectif de permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de jeunes volontaires. Ces jeunes ont le choix entre :

- 20 formations organisées en 7 pôles (agriculture, travaux publics, bâtiments, mécanique, logistique, sécurité, restauration)
- 5 modules spécifiques complétant certaines de ses filières (bureautique, conduite voiture légère, remise à niveau, secourisme, plaquette)

Le programme 2006 se poursuit selon un rythme constant. Ainsi en 2006, ce sont près de 660 000 heures stagiaires programmées à destination de 1 200 jeunes environ, dont 16% sont de sexe féminin.

En 2006, l'Ecole d'Apprentissage Maritime a fait le choix d'arrêter le CAPM en ne maintenant que le BEPM mécanicien et le BEPM pêche. Le contenu des formations s'appuie sur des enseignements technologiques et professionnels (océanographie, technique de pêche...) et des enseignements théoriques (mathématique, français...).

En 2006, les 72 398 heures de formation ont été programmés au profit de 64 stagiaires.

Les quatre Maisons Familiales et Rurales de l'île de la Réunion et l'IREO ont soumis au CLS leurs programmes de formations dans le domaine agricole et rural, à destination de 745 personnes pour un volume horaire de 763 161 heures/stagiaire. Sont cofinancées des formations diplômantes de niveau IV et V - CAPA, BEPA, BTA, BAC Pro. On note en 2006, l'effort des opérateurs pour élargir les filières de formation dans le domaine para – agricole afin d'ouvrir les possibilités d'accès à un emploi.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.11 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	4,110 M€	34,423 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	11 %	88%
Nombre de bénéficiaires	2 905	13 433
Nombre d'heures stagiaires	1 010 457	7 933 118

2 152 jeunes ont suivi les 218 211 heures/stagiaires proposées par le Régiment de Service Militaire Adapté. Ils correspondent aux programmes d'actions 2005 et 2006 déclarés en 2006.

Concernant les programmes de l'École d'Apprentissage Maritime, le programme de formation 2003 et 2005 ont été déclarés. Ce sont 110 stagiaires en tout qui ont obtenu soit le BEPM Mécanique ou le BEPM Pêche après avoir suivi les 111 715 heures/stagiaire délivrés.

Les programmes d'actions 2005 des Maisons Familiales et Rurales de l'île de La Réunion et l'IREO, déclarées en 2006 représentent 680 531 heures de formation. Ces programmes ont permis à 643 jeunes en échec scolaire ou social de suivre une formation qualifiante dans le domaine agricole.

Mesure 14.12
Développer l'esprit d'entreprise

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Faciliter le démarrage et la gestion des entreprises.
Exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois.
Rapprocher le monde économique des publics en difficulté d'insertion.

Descriptif synthétique :

Dispositifs pour développer l'entrepreneuriat et rapprocher le monde économique des publics en difficulté.
Structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

Eléments de programmation pour l'année civile 2005:

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	1,28 M€	7,85 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,3 %	98%
Reliquats sur opérations soldées	-	0,126
Taux d'avancement réel	-	96 %
Nombre de bénéficiaires*	3 151	12 424
Opérations de sensibilisation	0	3

* hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Les Structures d'accompagnement à la création d'entreprise ont pour mission d'aider des porteurs de projet de création d'entreprise. Le public cible de ces actions est composé de personnes en difficulté d'insertion professionnelle et souvent exclues du marché du travail.

L'action de ces principaux opérateurs (Réunion Entreprendre, ADIE, APR, ADEL Nord et Sud) est répartie sur l'ensemble de l'île. Pour 2006, ont été programmés :

- 2 430 accueils,
- 2 536 créations d'entreprise,
- 1 910 suivis,
- 527 créations d'emploi.

Si les prévisions d'accueil ont diminué par rapport à l'année précédente (2 883 en 2005), le nombre de création d'entreprise et de création d'emploi prévu en revanche ont augmenté de 43% (1 044 en 2005 contre 2 536 en 2006). Ce dynamisme tient dans l'organisation nouvelle de ces structures, basée sur une spécialisation de leur intervention.

Dans le cadre des outils innovants, le FSE a permis le financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, de l'association des projets et de la couveuse REUSSIT.

Globalement ces structures ont prévu d'assurer :

- l'accueil de 721 porteurs de projet,
- l'accompagnement de 25 porteurs de projets en couveuse,
- la mise en couveuse de 20 entreprises.

Font également partie du programme d'actions, l'organisation de rencontres, débats et de réunions de réseau dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ainsi que l'animation d'un centre de ressources.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de la sous mesure rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion visent d'une part, à consolider de façon durable des emplois salariés relevant du dispositif « nouveaux services Emploi jeunes » et d'autre part, à accompagner ces salariés vers un reclassement professionnel. Ainsi, ont été programmées diverses interventions allant des entretiens individuels (4000 programmées) à la validation des acquis et de l'expérience (70 programmées).

La sous-mesure Amélioration du lien social n'a pas fait l'objet de programmation en 2006

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.12 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	1,179 M€	5,597 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15 %	70 %
Nombre de bénéficiaires*	4 006	13 279
Nombre d'actions de sensibilisation	2	5

- hors forum / séminaires / opérations de sensibilisation

Le bilans des structures d'accompagnement à la création d'entreprises font état des données suivantes :

- Nombre d'accueil 3 105
- Nombre de création d'entreprise et prêts: 1 474
- Nombre de projets suivi : 1 300
- Nombre de création de poste : 491.

Deux remarques peuvent être faites sur ces résultats :

- ils sont relativement constants d'une année sur l'autre ;
- ils restent proches des prévisions annoncées lors du passage en programmation.

Les programmes d'actions déclarés en 2006 au titre de la sous mesure outils innovants , font état des principaux éléments de bilan suivants :

- poursuite de l'effort de structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers le financement de structure d'accompagnement, de conseils, de formation et de valorisation des initiatives ;
- développement des soutiens à la création d'entreprise par des publics en difficulté par la mise en couveuse de leur projet d'activité

S'agissant de la sous mesure Rapprocher le monde économique et les publics en difficulté d'insertion , le programme 2005 a été déclaré.

901 salariés ont été accueillis en entretien individuel, 67 se sont inscrits dans un parcours VAE, 236 dans une formation professionnalisante et 67 ont créé leur entreprise.

Mesure 14.13
Actions sur les systèmes et dispositifs

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, en complément des actions de formation.
- Améliorer les pratiques professionnelles et les outils utilisés pour une meilleure construction, gestion et réalisation de l'accompagnement et des parcours de formation, d'insertion.
- Diffuser l'organisation des prestations professionnelles en plates formes.
- Développer les outils d'analyse, d'évaluation et d'expertise nécessaires à la mise en œuvre de politiques en matière d'emploi et de formation, comprenant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Descriptif synthétique :

Accompagnement du dispositif " nouveaux services, emplois jeunes " .

Appui aux structures d'accueil (missions locales, TRACE, PFPI).

Formation de formateurs.

Mise en place des centres de ressources « femmes agents de l'égalité des chances" et « politique de la ville – aménagement des Hauts ».

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	1,36 M€	8,51 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,3 %	95%
Reliquats sur opérations soldées	-	1,347
Taux d'avancement réel	-	79,6 %
Nombre de programme d'actions	6	17
Nombre de bénéficiaires nets	200	981

Concernant la sous mesure Accompagnement des nouveaux services Emplois Jeunes, aucun programme d'actions n'a été engagé en 2006.

S'agissant de la sous mesure CARIF-ARVISE, ont été programmées trois programmes d'actions. Celui de l'ARVISE et les missions de bases et le programme régional d'animation des Missions Locales du CARIF-OREF.

Le programme 2006 de l'ARVISE porte sur le volet Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail pour lequel 193 jours d'interventions ont été conventionnés avec le Conseil Régional et l'Etat.

Pour ce qui est du CARIF-OREF, outre ses missions de base, a également été programmée l'animation régionale des Missions Locales. Les orientations du CARIF-OREF comprennent :

- les missions permanentes qui regroupent les activités de base
- les missions complémentaires générées par ces missions.

Le Centre de ressource « Femme, égalité des chances » poursuit ses efforts pour le développement du centre de documentation et d'information sur l'égalité des chances. Outre l'animation d'un site Internet grand public, le centre propose son assistance au montage de projet en faveur de l'égalité des chances hommes-Femmes.

- La programmation des actions du centre de ressources sur la Politique de la Ville et l'Aménagement des Hauts a été constante. Ce centre répond aux besoins de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs du développement social urbain et de l'aménagement de La Réunion. Le programme est articulé autour de deux axes : un centre de documentation (avec possibilité de consultation en ligne), un programme de formation échange. 11 actions de formation ont été programmées pour 2006 au profit d'environ 200 personnes.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.13 :</i>	<i>Décl. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	0,303 M€	4,745 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	3 %	53 %
Nombre de programmes d'action	6	26
Nombre de bénéficiaires « nets »	175	757

Deux programmes 2004 d'accompagnement nouveaux services emplois jeunes ont été déclarés. Ces dépenses concernent des actions de formation des formateurs. 190 journées de d'intervention et 40 prestations ont été réalisées.

Concernant le centre de ressources Politique de la ville , 175 personnes, dont 95 hommes et 80 femmes, ont pu suivre les formations proposées dans le cadre du programme 2005.

S'agissant des dépenses relatives aux Missions CARIF et ARVISE, ont été déclarés les missions de base ainsi que les missions d'animation des Missions Locales CARIF-OREF relevant du programme 2003.

Les programmes 2004 et 2005 du centre de ressources Egalité des chances ont également fait l'objet d'une déclaration de dépenses en 2006. De même pour le programme d'actions du Centre de Ressources Politique de la vile. Pour l'ensemble de ces programmes d'actions, les résultats sont conformes aux prévisions.

Mesure 14.14
Innovation, individualisation et TICE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

- Soutenir l'individualisation des réponses formatives et mettre en œuvre des dispositifs innovants sur le plan pédagogique en particulier par l'utilisation des TICE
- Encourager les démarches d'ingénierie sur les systèmes de formation et les contenus pédagogiques
- Favoriser par ce biais la réussite de la stratégie d'ouverture de l'île grâce au développement de formules souples d'apprentissage des langues étrangères

Descriptif synthétique :

Développement des APP, notamment pour l'apprentissage des langues étrangères.
Innovation, ingénierie pédagogique et démarche qualité.
Animation du Réseau pour l'Implantation des Nouvelles Technologies Educatives à La Réunion (RESINTER).

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	1,39 M€	9,11 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0,3 %	94%
Reliquats sur opérations soldées	-	0,349
Taux d'avancement réel	-	91 %
Nombre de bénéficiaires	5 500	24 791
Nombre d'heures stagiaires	413 750	2 694 148

Concernant la mise en œuvre des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP), les cinq organismes poursuivent le déploiement de ces ateliers dans l'ensemble de l'île. Le dispositif APP, permet à chacun de construire son programme de travail en fonction de ses objectifs propres. Le programme 2006 a été engagé au profit de près de 5 500 personnes pour un volume horaire de 413 750.

Les autres sous mesures n'ont pas fait l'objet de programmation en 2006.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.14 :</i>	<i>Décl. En 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	1,387 M€	6,752 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	15 %	70 %
Nombre de bénéficiaires	14 792	33 438
Nombre d'heures stagiaires	1 137 096	2 716 731

S'agissant des actions liées à l'innovation, l'ingénierie pédagogique et la démarche qualité, les dépenses relatives aux programmes 2004 et 2005 ont été déclarées.

La quasi-totalité des programmes 2004, 2005 et 2006 de la sous mesure Ateliers de Pédagogie Personnalisée, a été déclarée. Ces trois programmes représentent 14 792 stagiaires ayant suivi les 1 137 096 heures de formation.

Quelques rapides constats peuvent être faits, à la lumière des premiers éléments de bilan :

1. Prédominance marquée du public féminin sur ce type de prestation, avec quasiment deux tiers de femmes (même phénomène pour les ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme).
2. La majorité du public est demandeur d'emploi (96%).
3. Le niveau de formation du public accueilli est très variable du niveau VI au niveau II : ce public de niveau II (environ 6%) vient essentiellement pour l'informatique.
4. Domaines d'intervention les plus utilisés : 70 000 h français, 84 000 h maths, 120 000 h culture technologique de base (bureautique, informatique).
5. La situation à la sortie reste précaire : 79% sont toujours demandeurs d'emploi, 5% ont accès à emploi de droit commun, 4% à un contrat aidé, 4% en formation, 8% inconnu.
6. 55% stagiaires ont atteint entièrement leurs objectifs, 19% l'ont atteint partiellement, 12% ont abandonné sans motif.

Mesure 14.15
Assistance technique FSE

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Appuyer les partenaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la publicité concernant le programme et, plus généralement l'Europe.

Descriptif synthétique :

Actions de publicité, d'assistance, de suivi et d'évaluation du programme, ...

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE programmé	0,06	0,24 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0 %	122 %
<i>Reliquats sur opérations soldées</i>	-	<i>0,021</i>
<i>Taux d'avancement réel</i>	-	<i>89 %</i>
Nombre d'actions programmées	2	12

Les montants programmés correspondent d'une part, aux frais liés aux missions d'agents de l'Etat pour l'année 2006, et d'autre part, à la réalisation d'une étude sur l'élaboration les conditions de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. L'objectif de cette étude étant d'aboutir à l'élaboration d'un plan stratégique.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure 14.15 :</i>	<i>Prog. en 2006</i>	<i>Cumul 00 à 06</i>
Montant FSE	0,009 M€	0,090 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	2 %	45 %
Nombre d'actions réalisées	1	6

En 2006, a été déclaré le programme de missions 2004-2005 des agents de l'Etat. 9 missions ont été réalisées.

Mesure 14.16
Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Promouvoir le développement local.

Descriptif synthétique :

Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions.
Exemple du dispositif EDEN.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Prog. en 2006	Cumul 00 à 06
Montant FSE programmé	0,000	0,210
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	0 %	200 %
<i>Reliquats sur opérations soldées</i>	-	<i>0,104</i>
<i>Taux d'avancement réel</i>	-	<i>101 %</i>
Nombre de bénéficiaires ultimes	0	40

Les évolutions dans la mise en œuvre du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), dispositif choisi pour être géré en subvention globale, ont retardé la mise en œuvre de cette mesure et ont nécessité au préalable une modification du DOCUP et du Complément de Programmation déclenchées en décembre 2001. La fin d'année 2002 a marqué le démarrage de cette subvention globale avec pour support l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Il était prévu d'aider à la création de 40 entreprises pour l'année 2002, cette aide ayant finalement été décalée sur l'année 2003. Aucune action n'a été programmée depuis.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

Indicateurs clés pour la mesure 14.16 :	Décl. en 2006	Cumul 00 à 06
Montant FSE	-	0,11 M€
Taux de FSE par rapport au pgme 2000 2006	-	100%
Nombre de bénéficiaires ultimes :	0	36

La totalité des dépenses engagées sur cette sous mesure a déjà été déclarée en 2005.

3.2.3 Avancement par axes et mesures FEOGA

AVERTISSEMENT

Les opérations recensées en 2006 ne reflètent pas la totalité des opérations qui se sont réellement effectuées sur le terrain au cours de cette année mais celles qui ont été programmées au cours de l'année 2006.

Pour une meilleure gestion des crédits européens, certains dossiers programmés de 2000 à 2006 ont été représentés en Comité de Programmation pour réajustement, les dossiers correspondants seront signalés pour mémoire dans ce rapport.

Rappel des caractéristiques du FEOGA dans le DOCUP

Lors de l'élaboration du DOCUP 2000-2006, les partenaires locaux ont pris en compte l'importance de l'enjeu que représente la bonne utilisation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole à travers la mise en place de stratégies d'aménagement du milieu rural et de développement de la filière agricole. Avec un doublement global des fonds par rapport à la période de programmation précédente, l'enveloppe allouée au FEOGA dans le DOCUP 2000-2006 s'élève à 300,212 M€ ce qui représente 20% environ du montant du programme. La révision à mi-parcours élaborée en 2003 a acté le réajustement de ce montant et dans le DOCUP révisé, 290,61 millions d'euros sont alloués au FEOGA-orientation.

Ces transferts ne modifient pas le contenu du DOCUP de façon fondamentale, car toutes les mesures sont maintenues. Les modifications n'ont été introduites que pour éviter le dégagement d'office des tranches 2004 à 2006.

L'axe de gestion intègre les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des terroirs ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

PROGRAMME FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007) 1727				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		104,620	79,295	45,655	6,890	25,011	1,738	25,325
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		20,750	20,840	10,561	0,629	9,651	0,000	-0,091
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		6,124	6,028	3,617	1,539	0,873	0,000	0,096
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		3,392	2,961	1,721	0,745	0,499	-0,004	0,431
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		6,404	6,404	3,843	0,000	2,562	0,000	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		2,621	2,621	1,573	1,008	0,040	0,000	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		6,967	3,859	2,444	0,945	0,454	0,016	3,108
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		17,059	9,467	5,625	0,039	3,713	0,089	7,593
Mesure 15 08	Appui technique agricole		2,999	2,999	1,800	0,000	1,200	0,000	0,000
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		23,206	10,400	7,197	0,959	2,244	0,000	12,806
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		9,248	9,221	4,571	0,207	2,835	1,607	0,027
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		5,741	4,386	2,623	0,792	0,940	0,031	1,355
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,108	0,108	0,081	0,027	0,000	0,000	0,000
TOTAL FEOGA			104,620	79,295	45,655	6,890	25,011	1,738	25,325

Situation indicative.

PROGRAMME FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
Décision C(2007) 1727					TOTAL	ENGAGE	PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.		
AXE	MESURE																			
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	656,251	106%	463,855	493,180	106%	290,612	288,854	99%	35,287	151,694	17,345	163,071						
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural	89,493	96,046	107%	72,451	87,547	121%	46,752	49,366	106%	1,274	36,907	0,000	8,499						
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	119,393	114,878	96%	118,120	114,201	97%	70,999	68,124	96%	9,162	35,004	1,912	0,676						
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	19,602	19,619	100%	16,559	16,618	100%	9,999	9,617	96%	3,675	3,325	0,000	3,001						
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	37,808	35,730	95%	37,808	35,730	95%	22,685	21,438	95%	0,000	14,292	0,000	0,000						
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	10,798	13,583	126%	10,798	13,583	126%	6,479	8,150	126%	5,182	0,251	0,000	0,000						
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	53,261	62,187	117%	31,045	33,948	109%	20,874	21,519	103%	7,309	4,097	1,023	28,239						
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	105,792	129,714	123%	60,792	61,769	102%	34,792	36,921	106%	0,189	24,570	0,089	67,945						
Mesure 15 08	Appui technique agricole	26,022	23,886	92%	26,021	22,970	88%	15,613	13,755	88%	0,000	9,215	0,000	0,916						
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	90,755	94,804	104%	39,797	44,290	111%	30,857	30,319	98%	6,330	7,527	0,114	50,515						
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	54,284	50,373	93%	39,284	50,161	128%	23,819	21,687	91%	0,642	13,830	14,002	0,211						
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	13,831	15,183	110%	10,831	12,113	112%	7,480	7,770	104%	1,461	2,677	0,204	3,070						
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA	0,350	0,249	71%	0,350	0,249	71%	0,263	0,187	71%	0,062	0,000	0,000	0,000						
TOTAL FEOGA		621,388	656,251	106%	463,855	493,180	106%	290,612	288,854	99%	35,287	151,694	17,345	163,071						

Situation indicative.

Axe 15
Soutien au développement rural durable

Stratégie et options prioritaires (rappel du DOCUP) :

Le développement rural passe nécessairement d'une part :

- par une stratégie d'aménagement équilibré du territoire qui prend en compte trois dimensions importantes :
 - o l'amélioration des conditions d'exploitations des agriculteurs, notamment par une meilleure maîtrise de l'eau et un aménagement foncier,
 - o l'approche territoriale intégrée nécessaire dans des zones d'aménagement prioritaire comme les Hauts,
 - o la gestion durable des espaces forestiers.
- par le maintien de l'activité agricole, en soutenant :
 - o le développement de la filière canne-sucre-rhum et la maîtrise des autres productions agricoles de diversification,
 - o la consolidation de la politique d'encadrement technique et par le renforcement des pôles de compétences en recherche, notamment dans une perspective d'agriculture durable.

Analyse synthétique de l'année 2006

Indicateurs clés pour le FEOGA

Montant FEOGA reçu à la Réunion en 2006	33,66 M€
Montant FEOGA programmé en 2006	45,66 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	288,85 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006	99 %
Reliquats sur opérations soldées	11,87 M€
Taux d'engagement réel FEOGA de 2000 à 2006 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006 (montant programmé-reliquats/prévu)	95%
Montant FEOGA déclaré en 2006	42,75 M€
Montant FEOGA déclaré de 2000 à 2006	200,37 M€
Taux de FEOGA déclaré de 2000 à 2006 par rapport au FEOGA prévu au titre du programme 2000-2006	69%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	4 946
Nombre de dossiers/projets programmés de 2000 à 2006	36 682

Le niveau de programmation de 2006 est légèrement en recul par rapport à celui de 2005 (53 M€ programmés en 2006 contre 60 M€ en 2005).

Le profil de la programmation 2006 est sensiblement différent de celui de 2005 avec nettement moins de dossiers programmés (4856 contre 6251). Cette situation s'explique compte tenu de la plus faible disponibilité de crédits en fin de programmation sur certaines mesures. Le dernier ajustement réalisé en 2006 a permis d'orienter les crédits restant sur les mesures les plus consommatrices.

Ainsi on constate que sur la mesure 15 01 Aménager le territoire rural, le nombre d'opérations a nettement augmenté et 2 fois plus de km de voiries ont été programmés en 2006. Les éléments concernant chaque mesure seront présentés ci après.

L'année 2006 a aussi été fortement marquée par le travail très important des services en matière de solde des dossiers. A ce jour, plus de 25 000 dossiers sont soldés et un reliquat de 11,87 M€ sur opérations soldées a été dégagé. Aussi le taux d'avancement réel de la programmation est de 95% compte tenu de ces sous réalisations.

Les actions financées par le FEOGA peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2006	Répartition sur le programmé 2000-2005
aides directes aux exploitations agricoles	22%	27%	28%
investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	49%	48%
politiques d'encadrement, d'accompagnement, et d'expérimentations en faveur des exploitations agricoles	26%	24%	23%

A l'approche de la fin du programme, la répartition par typologie au niveau de la programmation se rapproche très sensiblement de la répartition prévue. Les investissements structurants occupent maintenant une part prépondérante ce qui démontre bien que le programme FEOGA se déroule suivant les hypothèses révisées en 2003 et les différents ajustements réalisés en 2005 et 2006.

Données relatives aux dépenses déclarées en 2006

	Cumul FEOGA programmé de 2000 à 2006	Déclaré en 2006
Total axe FEOGA	288,85 M€	200,37M€

La première déclaration de dépenses en 2001 avait deux objectifs essentiels :

- satisfaire à l'obligation réglementaire de soumettre à la Commission la première déclaration de dépenses du programme dans les 18 mois qui suivent son approbation
- construire et expérimenter les nouvelles procédures de déclaration de dépenses

Les deux déclarations de 2002 ont permis de dépasser le seuil du dégagement d'office de la tranche de l'année 2000 examiné au 31 décembre 2002.

En 2003 la certification a été un axe de travail important et trois déclarations de dépenses ont été transmises à la Commission les 23 juin 2003, 18 novembre 2003 et 8 décembre 2003. Cette dernière a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2001 et de passer le seuil du dégagement d'office au 31 Décembre 2003.

En 2004, trois déclarations de dépenses ont été réalisées : le 2 septembre, le 24 novembre et le 13 décembre. Les prévisions de dépenses présentées en début d'année 2004 ont été tenues et légèrement dépassées : en effet au premier CNS de l'année 2004, il était prévu de dépasser le seuil du dégageant d'office de 2,51 M€ et ce seuil a été dépassé de 2,95 M€.

En 2005, quatre déclarations de dépenses ont été réalisées : le 27 juin, le 21 septembre et le 8 novembre et le 13 décembre. Le seuil du dégageant d'office a été dépassé de 2,7 M€.

Enfin en 2006, trois déclarations de dépenses, les 11 juillet, le 18 octobre et le 21 décembre ont permis de dépasser le seuil de 192 M€. Une marge de 8 M€ a été dégagée lors du dernier appel de fonds.

En terme de réalisations, le tableau ci dessous permet de visualiser quelques indicateurs de réalisation sur dossiers soldés sachant que le descriptif de chaque mesure détaille ces résultats :

Total mesures	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	25 046
Mesure 15 01 Aménager le territoire rural	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	3 923
	Linéaire de voirie	66,01 km
	Nombre d'exploitations désenclavées	431
	Nombre d'hectares aménagés	6 613 ha
Mesure 15 02 Poursuivre la maîtrise de l'eau	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	73
	Nombre d'hectares irrigables	645
	Capacité d'eau des retenues collectives et individuelles	410 150 m ³
Mesure 15 03 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	683
	Nombre d'emplois créés / confortés	146 dont 26 sur des projets portés par des femmes
	Nombre de CTE signés	157
	Nombre de CAD signés	342
	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs)	75
	Surface couverte par les OLAT	917 ha
Mesure 15 04 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	34
	Nombre d'hectares de forêt travaillés	4 290 ha
	Dont plantées	366 ha
	Linéaire de voiries forestières créées	77,04 km

Mesure 15 05 Améliorer les structures d'exploitation	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	4 370
	Nombre de Jeunes agriculteurs installés de 2000 à 2006	370
Mesure 15 06 Moderniser la filière canne sucre rhum	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	10 360
	Nombre d'hectares plantés/replantés en canne	10 142 ha
	Nombre d'hectares traités contre le vers blanc	8 598 ha
Mesure 15 07 Consolider les filières de diversification	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	5 478
	Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine végétal	1740
	Nombre de dossiers concernant les investissements dans le domaine animal	2583
Mesure 15 08 Appui technique agricole	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	18
Mesure 15 09 Consolider la filière agroalimentaire et bois	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	35
	Montant des investissements soutenus	38,4 M€
Mesure 15 10 Créer des pôles de compétence en agronomie tropicale	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	41
Mesure 15 11 Développer une agriculture durable	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	29
	Nombre d'exploitations mises aux normes	4
	Nombre d'agriculteurs certifiés agriculture raisonnée	
	Nombre d'agriculteurs certifiés bio ou en conversion	20
Mesure 15 12 Assistance technique	Nombre de dossiers/projets soldés depuis 2000	2

Mesure 15 01
Aménager le territoire rural

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure contribue à améliorer, remettre en valeur les terres et développer les infrastructures afin de permettre l'installation ou la consolidation d'une agriculture économiquement viable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure comprend :

- des actions d'amélioration et de réorganisation foncière, de desserte des exploitations et de regroupement de l'habitat rural ;
- la reconquête et la mise en valeur des terres agricoles incultes ou insuffisamment exploitées notamment dans le cadre des futurs périmètres irrigués.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006:

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	10,56 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	49,37 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	106%
Reliquats sur opérations soldées	2,74 M€
Taux d'avancement réel	99,72%
Nombre d'hectares aménagés	2196 ha
Linéaire de voirie	55,88 km
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	479

Le niveau de programmation maximum de cette mesure était fin 2006 quasiment atteint. Un dernier dossier d'investissement et les programmes d'actions de l'année 2007 seront programmés sur cette mesure en 2007 afin d'utiliser les derniers reliquats.

Plusieurs projets ont été financés dans le cadre de cette mesure. Ils ont pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière canne et de favoriser le développement des filières de diversification à travers :

— Les améliorations foncières

Ces actions d'amélioration foncière sont un préalable incontournable en vue de maintenir une population agricole et lui donner les moyens structurels et matériels de moderniser les méthodes de production, d'accroître la productivité et de rentabiliser l'activité. Un nombre important de dossiers a été programmé en 2006 :

- 200 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan de Consolidation de l'Economie Sucrière sur 240 ha ;
- 30 dossiers d'améliorations foncières sur terres en friches sur 40 ha ;
- 110 dossiers d'améliorations foncières dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts sur 165 ha ;
- 60 dossiers d'améliorations foncières en accompagnement des stratégies de diversification agricole sur environ 60 ha ;
- 40 dossiers d'améliorations foncières menés par la SAFER sur 291 ha.

— Les voiries rurales d'exploitation

41 dossiers ont été programmés dont 8 dossiers d'études et 33 de travaux pour la réalisation de 55,88 km de voirie, l'objectif visé étant de désenclaver 357 exploitations.

Ces dernières sont réparties sur les communes de Sainte Suzanne, de Salazie, de l'Entre-Deux, de l'Etang Salé, de Saint-Benoît, de Saint-Louis, de Saint-Pierre, de Bras-Panon, de Petite Ile, de Saint-Philippe, de Saint-Joseph, de Saint-Paul et de Saint-Leu.

— Le programme 2006 pour la mise en place et le fonctionnement du Système d'Information Géographique par le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre)

Le programme 2006 a pour objectif de continuer la constitution de la base de données fiable et permettant de répondre aux demandes de la filière canne :

- être un outil d'aide à la décision ;
- permettre des simulations de développement agricole ;
- fournir des références pour l'aménagement du territoire.

Le SIG permet une meilleure connaissance de la localisation parcellaire des exploitations agricoles cannières et assurera la coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

— Le programme 2006 du coordinateur foncier

Cette action est mise en œuvre par le CNASEA. Le programme d'actions du coordinateur foncier vise à :

- suivre le devenir des terres agricoles dans le cadre notamment de la préretraite,
- suivre les déclarations d'intention de cessation agricole,
- réaliser des audits de transmission après diagnostic de l'exploitation permettant de mieux cibler le transfert de foncier,
- gérer le répertoire Départ - Installation permettant une orientation des exploitations sans successeurs vers des candidats à l'installation.

Le programme 2006 prévoit le suivi de 25 structures pour une surface de 200 ha.

— Une étude préalable d'aménagement foncier :

Cette étude est menée sur le secteur de la ravine St Gilles dans l'ouest de l'île concernant une superficie de 60ha. L'objectif de l'étude est de recueillir toutes les informations utiles sur le secteur concerné tant au niveau réglementaire, qu'environnemental afin de proposer des méthodologies d'intervention et d'aboutir à une mise en valeur raisonnée de la zone. Les modalités d'aménagement et les préconisations éventuelles seront précisées, ainsi que les procédures réglementaires à mettre en œuvre compte tenu du projet retenu.

— Quatre projets de regroupement d'habitat rural dont les objectifs visent à limiter le mitage des terres

- Une pré-étude sur Saint Louis dont l'objectif est de déterminer la localisation de la future zone de regroupement d'habitat rural ;
- Le dossier de travaux du regroupement habitat rural « Hoho1 et Hoho 2 » à Saint Paul qui a pour objectif la viabilisation de 61 parcelles ;
- Le dossier d'étude et le dossier de travaux du regroupement habitat rural « Bois de Pommes » à Saint Philippe qui a pour objectif la viabilisation de 31 parcelles ;
- Le dossier de travaux du regroupement habitat rural « Malterre » à Saint Benoît qui a pour objectif la viabilisation de 35 parcelles.

A Noter

- 2 dossiers ont fait l'objet de modifications :
 - Le programme d'améliorations foncières 2005 sur terres en friches qui a été ajusté aux réalisations réelles ;
 - La modernisation d'une voirie rurale sur la Commune de Saint-Leu afin de prendre en compte notamment les coûts liés à la maîtrise d'œuvre et aux frais topographiques omis de la demande initiale.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	5,79 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	31,12 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	67%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 63% des dépenses sont certifiées.

La certification sur cette mesure est légèrement en dessous de la moyenne mais s'explique par le fait qu'un nombre important de dossiers, notamment des dossiers de voirie rurale, ont été programmés en 2006.

Les dépenses certifiées concernent essentiellement les dépenses relatives aux travaux d'aménagement foncier soit 65% du FEOGA déclaré.

Sur les 17,33 M€ de voiries programmées de 2000 à 2006 (étude et travaux), 8,97 M€ sont certifiés et sur les 156 dossiers programmés, 89 sont soldés. Il faut noter qu'il y a sur ces derniers dossiers une accélération importante du rythme de programmation et de certification depuis 2004.

Les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les opérations soldées au 31/12/2006 :

- Hors terroirs de la SAFER, 4233 ha (dont 2068 en canne) ont été aménagés (programmes 2000 à 2005), se rapportant à 3122 dossiers (dont 1857 en canne) bénéficiaires de différents types de travaux.
- Sur les terroirs de la SAFER, 649 dossiers ont été réalisés (programmes 2000 à 2006) pour l'aménagement de 2380 ha et la réalisation de 154 070 mètres linéaires de voiries.
- 66,01 km de voiries réalisées permettant de désenclaver 431 exploitations.

Mesure 15 02
Poursuivre la maîtrise de l'eau

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à mettre à disposition des agriculteurs des ressources en eau, soit pour l'irrigation, soit pour l'élevage.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées dans le cadre de cette mesure sont la mise en place d'équipements et d'infrastructures permettant de sécuriser, de mieux répartir et de gérer la ressource en eau.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	3,62 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	68,12 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	96%
Reliquats sur opérations soldées	0,28 M€
Taux d'avancement réel	96%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	21
Nombre d'hectares potentiellement irrigables	290 ha

Le taux d'avancement de la mesure est aujourd'hui plus que satisfaisant (96%). Seuls trois dossiers d'investissement restent à programmer. Ces dossiers devraient être présentés au premier semestre 2007 ce qui permettra d'atteindre les 100% de programmation.

Les dossiers programmés en 2006 sont les suivants :

- 16 retenues collinaires individuelles : ces retenues permettent de pallier le lourd handicap pluviométrique que connaissent certaines zones agricoles en créant de nouvelles capacités de stockage des eaux ruisselées, ensuite utilisées pour une petite irrigation d'appoint ou pour répondre aux besoins temporaires des éleveurs. Ainsi une capacité de 35 000 m³ sera ainsi créée et 120 ha seront ainsi potentiellement irrigables.
- 2 dossiers de réfection de retenues. Ces travaux permettront de réhabiliter une capacité de stockage de 2 700 m³.
- La première phase de travaux relatifs à l'extension des périmètres irrigués sur le Bras de la Plaine : Ce projet prévoit le financement d'une station de pompage, d'un réservoir de 1500 m³, les réseaux d'adduction, de distribution et de 17 bornes d'irrigation. Ainsi 170 ha supplémentaires seront irrigués et permettront l'augmentation significative des rendements des exploitations agricoles de la zone fortement pénalisée par le manque d'eau.

- La deuxième tranche de travaux sur le secteur Nord concernant les réseaux Mixtes de Salazie : Ce dossier s'inscrit dans la poursuite des travaux engagés par la Commune de Salazie afin de résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau dans le cirque de Salazie et d'améliorer la production et la distribution en eau tant pour les besoins domestiques que pour l'irrigation des cultures : 5 km de réseau seront réalisés dans le cadre de ces travaux.
- La mise en place des études de sécurisation des réseaux et de la ressource concernant les réseaux mixtes de Salazie

A Noter

- Le programme Départemental de petites retenues d'eau individuelles programmé en 2005 a fait l'objet d'une modification afin de prendre en compte l'ensemble des demandes de l'année 2005 et d'ajuster le plan de financement. Il en va de même pour le programme 2005 de réfection de retenues.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clé pour l'axe</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	14,90 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	41,97 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	59%

Le niveau de certification a nettement augmenté en 2006 avec notamment le niveau important de certification sur les antennes d'irrigation n°8, 6 et 3. Le dossier de l'antenne 8 représente à lui seul 41% du montant certifié sur la mesure.

Les dépenses déclarées concernent essentiellement :

- les travaux sur les retenues collinaires individuelles (15% du montant déclaré) ;
- les travaux dans le cadre de l'irrigation du littoral Ouest (80% du montant déclaré).
- Les indicateurs de réalisation sont les suivants :
 - 103 retenues collinaires ont été réalisées pour une capacité de stockage de 204 645 m³,
 - 43 retenues ont été rénovées pour une capacité de 79 400 m³.
 - Création de la retenue de grande capacité des Herbes Blanches au Tampon de 350 000 m³ :
 - Mise en eau de l'antenne d'irrigation°8 en décembre 2006 soit 645 ha potentiellement irrigables dont 531 avaient été déclarés en culture en 2005. Cet espace est partagé entre 100 exploitants et 524 ha sont plantés en canne. Le rendement en canne sur ces surfaces est aujourd'hui de 57t/ha et le rendement moyen visé grâce à l'irrigation est de 100t/ha.

Mesure 15 03
Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit d'accentuer une politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion en mettant en pratique une démarche participative avec les promoteurs.

Il s'agit également de promouvoir une approche intégrée de l'exploitation agricole et des terroirs.

Descriptif synthétique :

La mesure est axée, d'une façon générale, sur une approche intégrée des territoires et des exploitations.

Cette approche peut être concrétisée à travers deux principales démarches :

- accompagnement de la population des Hauts dans une démarche générale de mise en valeur des zones rurales difficiles.
- approche globale des problématiques d'aménagement de terroirs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	1,72 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	9,62 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	96%
Reliquats sur opérations soldées	0,43 M€
Taux d'avancement réel	92%
Nombre d'emplois créés / confortés	64
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	146

Toutes les actions de cette mesure s'inscrivent dans la dynamique du Plan d'Aménagement des Hauts (PAH) ou dans le cadre d'aménagement de terroirs.

Dans le cadre de l'aménagement de terroirs les actions suivantes ont été programmées :

- le programme annuel 2006 du médiateur terre incultes. Affecté au CNASEA, le médiateur "terres incultes" a pour objectif de donner une meilleure efficacité à la procédure terres incultes dans les zones sensibles. Pour cela le médiateur est chargé d'accompagner le propriétaire dans sa démarche de remise en valeur en l'orientant vers les outils et les structures adaptées. Ce médiateur travaille en collaboration étroite avec le coordinateur foncier du CNASEA et les agents de la SAFER. En 2006, le programme d'actions concerne 75 agriculteurs et 150 ha.

- la prise en charge des investissements dans le cadre des CTE : 100 dossiers sont concernés correspondant à des dépenses réalisées en 2006.

A ce jour, 157 CTE et 342 CAD ont été signés. La majorité des contrats signés sont des contrats « canne à sucre » (96% des contrats signés). Les autres dossiers concernent la filière géranium (3% des dossiers) et les reconversions en agriculture biologique (1% des dossiers).

Il convient de noter que ce dispositif prend fin ce qui explique les résultats de l'année 2006. De 2000 à 2002, 157 CTE ont été signés, 9 CAD en 2003, 181 en 2004, 147 en 2005 et 5 en 2006.

- la mise en place d'études pour la réalisation de chartes de développement agricole : la démarche doit aboutir à la définition des orientations pour le territoire concerné en matière de développement agricole en déclinant des objectifs à 15 ans (objectifs fonciers et d'aménagement, objectifs par filière et objectifs territoriaux et de multifonctionnalité) : 5 chartes ont été programmées en 2006 pour les communes de Petite Ile, Saint Benoît, l'Entre Deux, Salazie et Sainte Rose.

Les objectifs spécifiques de cette démarche sont :

- de maintenir la sole cannière et d'augmenter la production de canne à sucre par l'amélioration des rendements et la mise en valeur de nouvelles surfaces,
- de consolider les exploitations existantes par une amélioration des conditions d'exploitation et de leur viabilité,
- d'inciter à des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, et au raisonnement des intrants,
- de favoriser l'organisation de l'offre et de la demande au niveau du foncier pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, et la restructuration des exploitations,
- de contribuer à la mise en œuvre des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

Dans le cadre du PAH deux grands types d'actions ont été programmés :

- Des actions de soutien direct à des projets privés comme :
 - le soutien à 14 projets de valorisation de produits agroalimentaires dans le domaine animal (4 projets), dans le domaine végétal (5 projets) et dans la production d'alcool (2 dossiers). Trois études seront en outre menées :
 - sur la mise en place d'un atelier de conservation de produits biologiques,
 - sur la mise en place d'une unité de transformation fermière,
 - sur la définition de la formulation d'un caramel fondant.20 emplois pourront ainsi être confortés ou créés ;
4 de ces 14 projets sont portés par des femmes.
 - le développement de micro projets : 12 dossiers ont été agréés (dont 3 portés par des femmes) et concernent la création d'ateliers de volailles fermières (9 projets), et la mise en place de ruchers et de mielleries (3 projets)
12 emplois ont ainsi été confortés ou créés ;

Ces 2 volets du DOCUP montrent la forte dynamique des actions du Plan d'Aménagement des Hauts en termes d'emploi et d'égalité des chances hommes-femmes.

- la conduite de 5 actions de diversification agricole qui portent sur des plantations vignes de cépage nobles sur 2,27 ha.

- la mise en place de programmes de travaux sur 3 OLAT (Opérations Locales d'Aménagement de Terroirs) :
 - L'association Foncière Agricole du Piton Hyacinthe: la maîtrise d'œuvre et la première tranche de travaux concerne 8 exploitations, pour une surface de 60 ha afin d'améliorer l'accès à certaines parcelles et à gérer les eaux de ruissellement et de mettre en place des moyens pour lutter contre l'érosion.
 - L'association des petits paysans de Cilaos: la première tranche de travaux pour 11 exploitations sur 60 ha vise à améliorer l'accès à certaines parcelles et à gérer les eaux de ruissellement qui risquent de dégrader ces chemins et de mettre en place des moyens pour lutter contre l'érosion.
 - L'association Syndicale Libre de Piton Mahot pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation de la cinquième tranche de travaux pour gérer les eaux de ruissellement et améliorer la desserte de 8 exploitations sur 118 ha

➤ Des actions d'accompagnement comme :

- la conduite d'expérimentations dans les hauts pour le développement de nouvelles cultures en 2006 : les expérimentations ont porté en 2006 sur la poursuite des travaux sur le Palmiste des Mascareignes, le Pejibaye, la Coronille et le Goyavier.

- les programmes 2006 de mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Hauts en terme d'appui technique, d'animation et d'assistance méthodologique pour un accompagnement rapproché des porteurs de projets. 26 intervenants permettront ainsi d'encadrer 82 projets et de suivre 31 associations.

Le taux d'avancement sur cette mesure est satisfaisant et les crédits restant permettront de prendre en charge les programmes d'actions des structures sur l'année 2007.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Sur cette mesure une demande de dérogation a été faite sur la sous mesure concernant les CTE/CAD. Le montant concerné par les dérogations est de 0,6 M€ de coût total soit 0,25 M€ de FEOGA.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	1,00 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	6,93 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	69%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur la période 2000-2006, 72% des dépenses sont certifiées.

79% de ces dépenses concernent les actions d'accompagnement et les 21% restants, les investissements individuels. Les projets individuels dans les Hauts sont en général des investissements peu importants financièrement ce qui explique cette faible représentativité.

Par contre il convient de noter que la plupart des programmes d'actions 2000 à 2005 sont soldés et que 50% des dépenses de 2006 a été certifiées au cours de l'année.

Les demandes de remboursement pour les investissements CTE/CAD 2001-2005 sont réalisées aujourd'hui en totalité.

Enfin dans le cadre du PAH sur les 164 dossiers d'investissement privés, 124 dossiers sont soldés permettant ainsi de conforter et/ou créer 146 emplois. 26 de ces projets sont portés par des femmes.

Mesure 15 04
Gérer la forêt de manière multi-fonctionnelle et durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures leur étant liées, dans un objectif de gestion multi fonctionnelle et durable.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet de traiter des différentes actions liées à la forêt. A titre indicatif, la mesure permettra de financer par exemple :

- les travaux de défense des forêts contre les incendies,
- les voiries à usage forestier, agricole touristique,
- les aménagements et l'entretien des forêts.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	3,84 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	21,44 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	95%
Reliquats sur opérations soldées	0,80 M€
Taux d'avancement réel	91%
Nombre d'hectares de forêt concernés	1477 ha
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	2

Comme en 2005, le niveau de programmation n'a presque pas évolué en 2006. Seuls deux dossiers ont été programmés :

- le programme 2005-2006 de mise en valeur de l'espace forestier avec une surface travaillée prévue de 1477 ha dont 93,7 ha plantés. Ce programme est décliné en 7 volets d'intervention localisés par massifs forestiers, qui poursuit les actions engagées sur les programmations précédentes en conformité avec un objectif de gestion multifonctionnelle et durable de la forêt.
Il convient de noter que le programme d'intervention dans la forêt de l'Etang Salé a été intégré depuis 2006 au programme général de gestion des espaces forestiers suite à l'harmonisation des compétences entre la Région et le Département. En effet précédemment, la Région avait compétence sur l'ensemble des massifs forestiers excepté le massif de l'Etang Salé et depuis le 1^{er} janvier 2005, la gestion des espaces forestiers est devenue une compétence départementale.
- le programme 2006 de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) a pour objectif d'augmenter la ressource en eau disponible sur zone afin de réduire les délais d'intervention et d'améliorer le dispositif d'alerte et première intervention. Ces investissements apportent quelques améliorations au dispositif opérationnel actuel dans l'attente de la proposition d'un plan de protection départemental en 2007. Ce programme prévoit :

- des travaux d'équipement avec notamment la réalisation d'une piste d'accès de 250 m en forêt des Hauts sous le vent, la mise aux normes de 5 retenues d'eau dans le massif des Makes et la création de retenues collinaires dans les Hauts de l'ouest de 2000 m³,
- la mise en place de signalétique DFCI dans la forêt de l'Etang Salé,
- l'acquisition de matériel radio et de véhicules de lutte contre les incendies.

Concernant les pistes forestières, la programmation n'a pas évolué en 2006. Cette pause était nécessaire pour la réalisation des études. La reprise de la programmation est prévue au premier semestre 2007 après attribution des premiers marchés de travaux : environ 1,5 M€ de FEOGA pour 3 opérations, ce qui permettra d'atteindre les 100% de programmation.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions de DFCI et d'aménagement et d'entretien des forêts font l'objet d'une dérogation.

Le montant programmé concerné par les dérogations structurelles s'élève en 2006 à 0,34 millions d'euros de dépenses totales soit 0,21 millions d'euros de FEOGA.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	2,04 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	16,25 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	72%

76% des dépenses programmées de 2000 à 2006 ont été certifiées qui se répartissent de la façon suivante :

- 57% des dépenses concernent les aménagements et l'entretien des forêts et les travaux de défense des forêts contre l'incendie,
- 43% des dépenses concernent les routes forestières.

Concernant les indicateurs, la situation a évolué car les programmes 2003 ont été soldés en 2006. Les indicateurs de réalisation sont les suivants par programme :

<i>Programmes</i>	<i>Surface d'intervention (ha)</i>	<i>se répartissant en</i>				<i>et comprenant</i>	
		<i>Restauration écologique</i>	<i>Education des peuplements avec objectif de production</i>	<i>Protection des sols</i>	<i>Restauration des boisements en zone d'accueil du public</i>	<i>Lutte contre les exotiques envahissantes</i>	<i>Surfaces nouvellement plantées ou régénérées</i>
2000	1009,8	192,3	734,3	28,7	54,5	281,4	64,7
2001	870,8	171,4	610,8	25,7	62,9	267,4	40,5
2002	999,6	314,8	620,6	26,6	37,6	390,2	44,2
2003	1013,40	555,5	343,3	114,6	-	299,9	46,2

S'agissant de l'aménagement de la forêt de l'Etang Salé, seuls les programmes 2000 à 2003 sont à ce jour soldés. Le bilan des réalisations est le suivant :

- 92,5 ha traités (traitement phytosanitaire, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte, installation de clôture), 23 ha plantés pour la programmation 2000
- 200 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage), 87,5 ha plantés pour la programmation 2001
- 89 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) + 150 ha équipés en adduction d'eau d'irrigation (soit 2 500 ml de conduite), 41 ha plantés pour la programmation 2002.
- 72.2 ha traités (préparation mécanique du terrain, plantation, dégagement manuel et mécanique, taille, arrosage, installation de goutte à goutte) pour la programmation 2003 dont 13,5 ha plantés et 11 442 plants créés.

La forêt de l'Etang Salé est un massif créé dans un but de protection et de fixation des dunes afin de prévenir un envahissement de la ville du même nom, plutôt que pour la production de bois. Parallèlement aux aménagements réalisés, le reboisement opéré favorise en outre la fonction d'accueil du public de cette forêt très fréquentée pour la pratique quotidienne de loisirs.

Les 23 dossiers de voiries forestières programmés sont à ce jour soldés ce qui représente 77 km créés ou améliorés.

Enfin, les programmes de Défense des Forêts Contre l'Incendie 2000 à 2002 sont soldés et ont permis de réaliser les études et les travaux afférents à deux retenues d'eau pour une capacité globale de 3500 m³ et d'améliorer une piste d'accès d'une longueur de 1,2 km.

Mesure 15 05
Améliorer les structures d'exploitation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à contribuer :

- à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs,
- à agrandir de petites structures,
- à poursuivre la modernisation des exploitations agricoles,
- à soutenir les exploitations viables qui connaissent des difficultés.

Descriptif synthétique :

Cette mesure permet la mise en œuvre d'actions structurelles contribuant à la création, au développement et à la sauvegarde d'exploitations agricoles viables et pérennes.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	1,57 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	8,15 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	126%
Reliquats sur opérations soldées	1,12 M€
Taux d'avancement réel	108%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	1057
Nombre de dossiers Prêts Bonifiés	900
Nombre de dossiers DJA	72

Trois types de programmes ont été financés sur cette mesure en 2006 :

- les Dotations Jeunes Agriculteurs : le montant programmé correspond aux dépenses qui seront payées par le CNASEA sur la période mi 2005 à fin 2006 pour 72 dossiers permettant ainsi l'installation de jeunes agriculteurs ;
- les Prêts bonifiés avec la prise en charge de la bonification des taux des Prêts Spéciaux de Modernisation en 2005 et 2006 : 900 dossiers sont concernés ;
- Le Complément de retraite pour les années 2005 et 2006 : 85 dossiers sont prévus. L'objectif de ce dispositif complémentaire à la préretraite financée dans le cadre du PDRN est de faciliter la libération du foncier en incitant les agriculteurs ayant atteint la limite d'âge (60 ans) à prendre leur retraite, notamment pour l'installation de nouveaux agriculteurs ou l'agrandissement des exploitations pour les rendre viables et pérennes.

Le niveau de programmation sur cette mesure est en dépassement par rapport à la maquette et une flexibilité avec la mesure 15 09 permettra de répondre aux demandes supplémentaires.

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	0,87 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	6,35 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	98%

78% des dépenses programmées sont certifiées sur cette mesure.

A ce jour, les remboursements DJA (2000 à mi 2004) et prêts bonifiés (2000 à 2004) sont soldés.

De 2000 à 2006, 370 jeunes agriculteurs ont été installés. Le détail par année est décrit dans le tableau ci dessous :

Années	Nombre d'agriculteurs installés
2000	65
2001	73
2002	48
2003	51
2004	54
2005	45
2006	34

933 prêts moyens terme spéciaux JA et 1968 Prêts Spécial Modernisation mis en place.

Les dossiers concernant les Compléments de retraite agricole (2000-2005) sont soldés et concernent 345 bénéficiaires. La répartition par année est la suivante :

Années	Nombre d'agriculteurs en préretraite
2000	31
2001	84
2002	55
2003	65
2004	56
2005	22
2006	32

Mesure 15 06
Moderniser la filière canne-sucre-rhum

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure a pour objectif de moderniser la filière canne/sucre/rhum dans le cadre d'une approche intégrée de la filière, prenant en compte les diverses contraintes depuis l'amont jusqu'aux centres de réception.

Descriptif synthétique :

Structuration et modernisation de la filière canne par l'amélioration des plantations, des itinéraires techniques et des équipements, le renforcement de l'encadrement spécialisé et la mise en oeuvre de mesure de lutte contre les différents ravageurs.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	2,44 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	21,52 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	103%
Reliquats sur opérations soldées	1,22 M€
Taux d'avancement réel	97%
Nombre de dossiers programmés en 2006	1813
Nombre d'hectares replantés en 2006	1300

Le soutien à la filière canne-sucre-rhum s'est décliné en plusieurs orientations :

➤ Les soutiens à la plantation :

- le programme de plantation de cannes relatif à l'année 2006 portant sur l'aide au renouvellement des souches à la plantation de canne a été soutenu, afin d'inciter les agriculteurs à renouveler leurs plants âgés ou dégradés. 900 dossiers sont prévus pour replanter 1300 ha.
- le programme 2006 de lutte biologique contre le ver blanc : 1400 ha seront traités avec du Betel et 900 agriculteurs sont concernés par ces traitements. Il convient de noter que ce dispositif a évolué compte tenu de résultats positifs obtenus depuis 1998 : Seul le traitement au Betel est préconisé alors que de 2000 à 2005 l'association de deux produits, le Suxon et le Betel, étaient obligatoires.

➤ Les programmes d'expérimentation :

- les programmes 2006 d'expérimentation et de création variétale du CERF dans les Hauts et les Bas ;
- les programmes d'expérimentation 2006 herbicides et d'analyse de sol pour une gestion raisonnée des intrants ;
- le programme 2006 de gestion raisonnée des ressources en eau et d'optimisation de l'irrigation menée par la Chambre d'Agriculture.

- l'appui aux planteurs
 - le programme 2006 de soutien au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre et aux organismes de travaux (programmes d'actions et investissements matériels). Concernant les organismes de travaux les financements permettront de répondre à l'évolution de la demande des planteurs lors de la plantation des cannes en termes de rapidité d'intervention, de qualité de préparation du sol, de respect de l'environnement et d'agression réduite de la couverture arable ;
 - l'accompagnement en 2006 de la filière canne par le programme d'actions du Comité de pilotage Canne ;
 - les actions de communication vers les professionnels de la canne et du grand public ;
 - le suivi des stations Météo : les installations des stations météo ont été en grande partie réalisées de 2000 à 2003. Le programme 2006 prévoit des investissements matériels complémentaires (pluviomètres et une station météo complète) sur trois secteurs non couverts aujourd'hui. Le second objectif du programme est d'assurer la maintenance des stations et de valoriser les données brutes produites qui sont indispensables à la connaissance de la croissance de la canne à sucre, à la réalisation de prévisions de récoltes et de production ainsi qu'à l'optimisation de l'irrigation.

Globalement la mesure 15 02 connaît un niveau d'avancement très correct. Le niveau de programmation atteindra les 100% avec la prise en compte sur le premier semestre 2007 des programmes d'actions des structures de l'année 2007.

Eléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	2,13 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	17,15 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	82%

Par rapport aux montants programmés en Comité, 80% des dépenses sont certifiées. 56% des dépenses concernent des investissements dans les exploitations agricoles (plantation de cannes et traitement au saxon betel) et 44% des dépenses d'encadrement et d'accompagnement de la filière canne.

La quasi-totalité des dossiers 2000 à 2005 des programmes d'action des structures sont à ce jour soldés : les principaux résultats des programmes d'actions sont notamment :

- Concernant les expérimentations conduites, l'action du CERF peut être mise en avant : en effet sans sélection variétale de longue haleine, la Réunion n'aurait jamais réussi à faire progresser sa productivité en sucre de 4 t / ha à 8,2 t / ha entre 1950 et 2000. De plus, fin 2004, le CERF a produit une nouvelle variété " R 580 " dont les résultats en richesse confirme le progrès de rendement en sucre / ha de 4 tonnes en 1950 à 8 tonnes en 2004, soit une progression moyenne de 1,5 % / an ;

- Concernant l'appui aux planteurs, une nouvelle procédure sur les travaux d'amélioration foncière a été mise en place : Cette action, débutée en fin 2004 a pour objet de répondre aux attentes de l'UE en termes de normalisation des procédures d'aides aux améliorations foncières, notamment par une mise en concurrence des prestataires susceptibles d'effectuer des travaux d'améliorations foncières pour le compte des agriculteurs.

En termes de réalisation sur les dossiers de plantation de canne à sucre les programmes d'investissement 2000 à 2002 sont soldés. Les indicateurs de réalisation prévisionnels de 2000 à 2005 sont les suivants : 6 834 dossiers ont été réalisés pour 10 142 ha selon la répartition suivante :

Programme plantation	Nombre de dossiers	Nombre d'hectares
2000	1 868	2 697
2001	1 287	2 027
2002	1 275	1 843
2003	920	1 401
2004	734	1 063
2005	750	1 111
total	6 834	10 142

Les programmes 2000 à 2005 de lutte contre le ver blanc sont soldés et les indicateurs de réalisation de 2000 à 2006 sont les suivants : 6319 dossiers pour 8598 ha.

Mesure 15 07
Consolider les filières de diversification

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure cherche à contribuer à l'auto approvisionnement de la population et de l'économie locale en diversifiant les productions végétales et animales dans les conditions sanitaires satisfaisantes.

Elle vise aussi à stabiliser les exploitations agricoles par une meilleure productivité, à développer un courant régulier vers l'exportation et à valoriser les nouveaux potentiels de développement.

Descriptif synthétique :

Le soutien aux actions d'investissement est lié :

- aux activités de production animale et végétale ;
- à l'augmentation de la productivité de l'ensemble des systèmes d'exploitation ;
- à l'incitation à l'organisation des filières.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	5,63 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	36,92 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	106%
Reliquats sur opérations soldées	2,96 M€
Taux d'avancement réel	97%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	1370

- Cette mesure a permis de développer les filières de diversification suivantes :

Au niveau des filières végétales

-Les programmes 2006 d'équipements en matériel d'irrigation (121 dossiers qui permettent l'irrigation de 296 ha) ;

A NOTER : *Il faut noter que le programme 2005 d'irrigation par aspersion a été réajusté en CLS en 2006 : le programme concernera 84 dossiers au lieu des 50 initialement prévus. Il en va de même pour les programmes 2005 d'irrigation goutte à goutte et le programme d'équipements obsolètes d'irrigation.*

-Le programme 2006 de matériel agricole (255 dossiers programmés) ;

-Le programme 2006 de plantation de vergers (167 dossiers de plantation sur 216 ha) ;

-Le programme sectoriel fruits et légumes 2006 avec 3 dossiers visant le financement d'actions collectives :

- pour la sécurisation de la production des adhérents de la SCA VIVEA : les investissements concernent des équipements spécifiques de production permettant une amélioration de l'itinéraire technique et en rendant le travail sous serre moins pénible, la prise en charge de groupes électrogènes, du matériel permettant l'optimisation de l'irrigation et de la qualité de l'eau et la mise en place d'un « cooling system » permettant d'abaisser la température des serres. 15 adhérents ont ainsi été équipés et 87 matériels spécifiques seront financés.

- pour l'optimisation des moyens de production de la SCA de terre Bourbon : les investissements visent à l'accroissement de la productivité au sein des exploitations, une mutualisation des moyens humains et matériels, une optimisation du travail par l'acquisition de moyens facilitant les travaux contraignants et l'amélioration du conditionnement des produits. 7 exploitations sont concernées et 11 matériels spécifiques seront financés ;
- pour la construction de 2 serres au normes CAC (Conformité Agricole Communautaire) par l'ARMEFLHOR afin d'améliorer la production de plants d'agrumes certifiés.

-Le programme 2006 d'investissement horticole (50 dossiers pour une surface de 40000 m²).

Au niveau des filières animales

- Les programme 2005 et 2006 de création de prairies dans les hauts et les Bas (272 dossiers pour la création de 861 ha de prairie) ;
- Les programme 2005 et 2006 d'amélioration de prairies dans les hauts (234 dossiers pour l'amélioration de 884 ha de prairie) ;
- Les programmes 2005 et 2006 de création d'ateliers privés pour génisses laitières (2 dossiers pour la mise en place de 58 modules pour les animaux)
- Les programmes 2005 et 2006 de construction de box d'allaitement pour les jeunes veaux femelles laitiers (15 dossiers pour 11 box créés)
- Les programmes 2005 et 2006 du Plan de Développement Laitier (34 dossiers concernant 238 vaches laitières) ;
- Les programmes 2005 et 2006 du Plan de Développement Naisseur (45 dossiers concernant 513 vaches allaitantes) ;
- Les programme 2005 et 2006 de création, aménagement et extension des bâtiments d'élevage dans le cadre du Plan de Développement Porcin (6 dossiers pour l'installation de 84 truies) ;
- Les programme 2005 et 2006 de création, aménagement et extension des bâtiments d'élevage en dehors du cadre du Plan de Développement Porcin (53 dossiers pour les constructions de bâtiments d'élevage) ;
- Les chemins de desserte des bâtiments d'élevage (20 dossiers pour la réalisation de 3,72 km de voirie) ;

➤ Enfin, pour soutenir ces filières, des programmes d'appui ont été cofinancés :

- Par le soutien à 8 organismes dans le domaine végétal et 9 organismes dans le domaine animal pour le soutien des filières de diversification ;
- Par la mise en œuvre des prophylaxies collectives sur l'année 2006 : 19 500 bêtes sont concernées pour 854 agriculteurs ;
- Par les actions d'expérimentation de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) en 2006 ;
- Par le suivi sur 2006 du Groupement Régional de Défense Sanitaire du Bétail à la Réunion en matière de programme de lutte et d'évaluation économique, de réseau d'épidémiologie-surveillance et d'interventions et conseils sanitaires.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Les actions concernées par les dérogations structurelles sur cette mesure sont les suivantes :

- Les équipements individuels d'irrigation goutte à goutte : programmation des dossiers 2006 pour un montant de 0,34M€, ce qui représente 37 dossiers et 66 ha irrigués ;
- La rénovation des équipements obsolètes d'irrigation : programmation des dossiers 2006 pour un montant de 0,07 M€ ce qui représente 11 dossiers et 37 ha irrigués ;

- La création d'ateliers privés pour génisses laitières : programmation des dossiers 2005 et 2006 pour un montant de 0,07 M€ ;
- La construction de box d'allaitement pour jeunes veaux femelles : programmation des dossiers 2005 et 2006 pour un montant de 0,06 M€ ;
- La création, l'aménagement et l'extension des bâtiments d'élevage (Hors Plan de Développement Porcin) : programmation des dossiers 2005 et 2006 pour un montant de 1,77 M€.

Sur cette mesure, le taux d'avancement est très satisfaisant (97%). Le niveau de programmation atteindra les 100% avec la prise en compte sur le premier semestre 2007 des programmes d'actions des structures de l'année 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	3,61 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	26,38 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	76%

Par rapport aux montants programmés en Comité sur 2000-2006, 73% des dépenses sont certifiées : 54% des dépenses concernent des investissements directs ou indirects dans les exploitations agricoles et 46% des dépenses d'encadrement des filières de diversification.

Tous les dossiers 2000 à 2004 des programmes d'accompagnement sont à ce jour soldés ainsi que la quasi-totalité des dossiers 2005.

Les programmes 2000 à 2003 de tous les dispositifs d'aides individuelles aux agriculteurs sont quasiment tous soldés et les indicateurs de réalisation sont les suivants sur les programmes 2000 à 2006 :

Volet	Nombre de dossiers réalisés	Indicateur 1	Indicateur 2
Irrigation	609	1641 ha irrigués	
Mécanisation	1894	1943 matériels financés	
Plantation de vergers	618	632 ha plantés	
Horticulture	103	99 839 m ² de surface plantée	
Création de prairies	924	1410 ha créés	291 346 mètres linéaires de clôture créés
Amélioration de prairies	609	971 ha aménagés	
Création d'ateliers pour génisses laitières	10	10 modules créés	278 places créées
Création de boxes d'allaitement	15	112 box créés	
PDN	17 plans	464 animaux concernés	17 emplois confortés
PDL	15 plans	362 animaux concernés	15 emplois confortés
Bâtiments d'élevage	167	109 bâtiments créés	19 extensions de bâtiments
Voiries de désenclavement des élevages	32	5,12 mètres linéaires de voiries privées réalisées	

Mesure 15 08
Appui technique agricole

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Il s'agit dans cette mesure de :

- Favoriser et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Pérenniser les exploitations en place et les créations d'activités nouvelles ;
- Favoriser le développement de l'agriculture dans un cadre multi-fonctionnel ;
- Promouvoir des pratiques préservant l'environnement.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutient les actions d'appui technique aux agriculteurs dans un cadre régional coordonné.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	1,80 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	13,76 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	88%
Reliquats sur opérations soldées	0,26 M€
Taux d'avancement réel	86%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	2

Sur cette mesure, ont été présentés les programmes 2006 de la Chambre d'agriculture conduits par le SUAD et l'EDE. Ces programmes, mobilisant une ressource humaine de 69 personnes, ont pour objet de :

	Indicateurs prévus en 2006
1) Suivre des agriculteurs dans le domaine végétal En arboriculture, En maraîchage, En canne à sucre En Horticulture Au niveau de la mise en marché et la qualité Accueil aux points verts	2700 ha pour 2700 agriculteurs 600 ha pour 1400 agriculteurs 11000 ha pour 2200 agriculteurs et 66000 t produits 130 agriculteurs suivis 2050 t exportées et 15 agriculteurs suivis en certification produit 9100 agriculteurs reçus 46 postes d'encadrement
2) Suivre des éleveurs par le contrôle de performances l'identification des animaux	6600 bovins, 850 caprins, ovins et cervidés, 4000 porcs et 670 lapins suivis Nombre de cheptels répertoriés : 3300 bovins, 400 porcins, 650 ovin/caprins 33 postes d'encadrement

Sur cette mesure, le taux d'avancement est très satisfaisant (86%). Le niveau de programmation atteindra les 100% avec la prise en compte sur le premier semestre 2007 des programmes d'actions des structures de l'année 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	1,96 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	12,65 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	81%

Par rapport aux montants programmés entre 2000 et 2006, 92% des dépenses sont certifiées. Ce très bon niveau de dépenses s'explique par une remontée régulière des factures sur les programmes d'actions.

Tous les programmes 2000 à 2005 sont soldés exception faite du programme SAFER 2005. De plus, une partie des dépenses de l'année 2006 (69%) a été prise en compte.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes SAFER 2000-2005 sont les suivants :

	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005
Nombre d'installations encadrées sur 10 ans	208	213	191	171	175	147
Nombre d'installations, réinstallation	16	6	6	9	19	17
Surface concernée (ha)	181	74	45	69	80	133
Nombre d'agrandissement	32	40	38	32	31	47
Surface concernée (ha)	152	91	440	154	93	205

Au niveau du programme du SUAD, les indicateurs de réalisation sont les suivants :

DOMAINES D'INTERVENTIONS	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005
ARBORICULTURE						
- Nombre d'hectares	640	3000	3000	2605	2800	2878
- Nombre d'agriculteurs	800	1600	1600	1600	1500	2600
- Nombre d'interventions			2289	1753	1740	1804
MARAICHAGE						
- Nombre d'hectares	614	536	570	580	300	600
- Nombre d'agriculteurs	1200	1100	1100	1029	720	1042
- Nombre d'interventions			1291	1178	1089	1556
CANNE – DEVELOPPEMENT LOCAL						
- Nombre d'hectares	7639	6835	6835	8500	8500	9000
- Nombre d'agriculteurs	2100	1445	1500	1182	1400	1014
- Nombre d'interventions			1933			
- Tonnage produit				510 000	510 000	515 000
POINTS VERTS						
- Nombre d'agriculteurs	9000	8110	8358	9701	9200	8500
- Nombre d'interventions	21085	20 651	21 356	22 495	21 230	22 157
MISE EN MARCHÉ – QUALITE						
- Quantité exportée (t)				1771	1766	1854
- Nb d'agri en suivi certification				-	5	6
HORTICULTURE FLORALE						
- Nb d'horticulteurs suivis				124	120	98

Enfin les indicateurs de réalisation pour les programmes de l'EDE sont les suivants :

Indicateurs contrôle de performance	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005
Nombre d'éleveurs bovins suivis (lait + viande)	240	238	246	252	230	225
Nombre d'éleveurs Ovins Caprins cervidés suivis	20	30	33	33	34	36
Nombre d'éleveurs porcins suivis	115	121	130	130	130	123
Nombre d'éleveurs de lapins suivis	25	20	20	20	20	14

Mesure 15 09
Consolider la filière agro-alimentaire et bois

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure permettra de créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.

Descriptif synthétique :

Les opérations financées concernent :

- la modernisation des centres de réception de la canne à sucre ;
- le financement des investissements relatifs aux installations de stockage, conditionnement et transformation de produits agricoles et forestiers ;
- le développement de la filière bois et la réalisation d'expérimentations de techniques de valorisation de sous produits ligneux.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	7,20 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	30,32 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	98%
Reliquats sur opérations soldées	1,14 M€
Taux d'avancement réel	95%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	17

Dix sept dossiers ont été programmés en 2006 :

6 dossiers dans le domaine sucrier :

- les deux programmes de modernisation 2006 et 2007 des centres de réception du Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS) avec notamment la mise en place d'un nouveau laboratoire au centre de réception du Grand pourpier, des équipements (réfractomètres, machines à filtrer...) et des investissements complémentaires pour parfaire et accompagner la démarche qualité du CTICS et garantir aux planteurs et aux usiniers des analyses basées sur des normes et des références internationales reconnues ;
- les investissements afin d'améliorer les conditions de réception des cannes sur les plates-formes de réception du Gol, de Langevin et du centre de la Ravine Glissante. Ce projet fait suite à une première série d'investissements réalisés par la Sucrière de la Réunion en 2005 afin d'améliorer les conditions de réception des cannes et la sécurité des opérations de pesage ;
- le programme 2006 d'investissement de la Sucrière de la Réunion à la sucrerie du GOL sur l'optimisation du process industriel avec une recherche accrue d'efficacité et de fiabilité, l'amélioration de la qualité des sucres et des risques alimentaires ainsi que la réduction de la charge polluante rejetée par la sucrerie dans l'environnement ;

- le programme 2006 de modernisation de la sucrerie de Bois Rouge par la SNC SUCRINVEST 2006. Ce programme prévoit l'optimisation du fonctionnement de la sucrerie par la sécurisation de la marche de l'usine et la modernisation du process, l'amélioration de la qualité des sucres et du chargement des camions.
- Le programme de rationalisation énergétique 2006/2007 de la sucrerie de bois rouge par la SNC SUCRINVEST 2007. Ces investissements permettront principalement de réduire de près de 2% la consommation d'électricité et accessoirement d'augmenter la capacité journalière de broyage des cannes et de production de sucres spéciaux ;

Onze dossiers dans le domaine agro-alimentaire :

- la mise en place d'une ligne de granulation et de restructuration de Maïs cassé par la SNC HERA A (pour le compte de PROVAL) : Il s'agit d'augmenter la capacité de production dans la fabrication d'aliment pour le bétail pour satisfaire les demandes croissances du marché, d'optimiser les lignes de production et d'améliorer la sécurité industrielle et alimentaire ;
- le projet de construction et d'équipements d'un abattoir de volailles à la Plaine des Palmistes par la SCEA Elevage Blard ;
- la mise en place d'un abattoir et d'une unité de transformation de volailles et de canards gras par la société Bernic'Avi – Le charcuter volailler du Bernica ;
- deux dossiers concernant la construction d'une unité de congélation et de stockage et le réaménagement de l'atelier de découpe. Le premier dossier est porté en direct par la société Crête d'Or et l'autre avec un montage en défiscalisation via la SNC Dorinvest : Cette unité permettra de répondre à l'accroissement des volumes de volailles traités, notamment en produits transformés et de satisfaire aux normes en vigueur ;
- les investissements pour le tranchage et le conditionnement de fromage par la Fromagerie de Bourbon : l'objectif de l'entreprise est de se positionner dans la grande distribution sur le secteur des fromages pays « frais emballés » ;
- deux dossiers concernant le développement de l'atelier « produits laitiers frais », l'un en direct par la SA Cilam et l'autre avec un montage en défiscalisation via la SNC Cilinvest 2007 : ce projet permettra à l'entreprise de faire face à l'accroissement des volumes de yaourts produits localement, d'améliorer la productivité et faire progresser la qualité par une meilleure organisation des flux ;
- les investissements dans la miellerie de la coopérative COOPEMIEL : Ce projet permettra à la coopérative d'améliorer la productivité, et les conditions de travail se traduisant par un gain de temps au niveau de l'extraction du miel, de limiter les dépenses énergétiques, d'augmenter la qualité du miel produit et de réaliser la mise aux normes sanitaire du matériel ;
- l'agrandissement de la salle de conditionnement de fruits et légumes de la SAS LM qui traite les produits agricoles de 85 adhérents de l'Association des Cultivateurs de la Terre Réunionnaise et de l'Organisation Professionnelle de la Terre Réunionnaise ;
- l'implantation d'une unité de transformation de fruits locaux destinés à l'export par la SAS EXORUN (groupe SA Boyer) : cette unité transformera les ananas en tranche, cubes et purée de fruits cuits pour l'export, produira des jus de fruits frais destinés au marché local et permettra de redistribuer les résidus d'écorce utilisables en tant qu'amendements des terrains cultivés ;

Le niveau de programmation a fait une très bonne progression en 2006 (+ 7 M€ de FEOGA). Par contre il convient de signaler que tous les projets sont aujourd'hui programmés sur cette mesure et que les reliquats seront notamment affectés aux mesures 15 05 comme évoqué précédemment et 15 12 (voir ci après).

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Le CNS de décembre 2001 a proposé, dans le cadre du règlement (CE) N° 1452/2001 du Conseil du 28 juin 2001 que les sociétés répondant à la définition d'une PME, essentielles pour la filière et ne pouvant pas bénéficier directement ou indirectement du dispositif de défiscalisation puissent bénéficier d'un taux de subvention de 70%. Un dossier a été programmé avec un taux de 70% : il s'agit du dossier d'investissement de la coopérative COOPEMIEL pour un montant de 0,07 M€ (soit 0,04 M€ de FEOGA).

Éléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	6,67 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	18,22 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	59%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2006, 60% des dépenses sont certifiées :

83% des dépenses concernent des investissements pour l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et 17%, le développement et l'amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture.

Sur ce type d'investissements, le démarrage des projets est plus long et les procédures relatives à l'agrément fiscal pour les investissements défiscalisables rallongent automatiquement les délais.

A ce jour sur les 62 dossiers programmés, 35 sont soldés et concernent :

Dans le domaine sucrier :

- les programmes 2000, 2004 et 2005 de modernisation des centres de réception du CTICS,
- l'installation d'un centre de réception du CTICS sur la plate forme du Grand Pourpier
- la création d'une nouvelle plate forme de réception de la Canne à VUE BELLE,
- la création d'une nouvelle plate forme au Grand Pourpier,
- la modernisation de la plate forme de réception de Stella,
- les programmes 2001 à 2005 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine de Bois Rouge,
- l'installation d'un pré extracteur de sucre à l'usine de Bois Rouge,
- l'implantation d'une cuve à mélasse sur le site de Bois Rouge,
- le programme 2003 d'équipement pour une amélioration de la productivité de l'usine du Gol,
- la création de l'atelier de sucres spéciaux à l'usine du Gol.

Dans le domaine des productions végétales

- les programmes 2001, 2003 et 2005 d'extension de la capacité de conditionnement et de stockage au froid de fruits et légumes de la SARL LM Distribution,
- la construction d'un bâtiment et les équipements en matériels pour le GAEC Payet Salades,
- les aménagements et les équipements des locaux de transformation de fruits de la SCEA Passiflores orchidées,
- la création et équipement d'une forcerie d'endives,
- l'acquisition d'une unité d'ensachage et de silos de stockage par l'URCOOPA,
- la création d'une unité de transformation de fruits tropicaux en sorbets par Diva Production,
- les créations de station de conditionnement de fruits et légumes par la SCA VIVEA et par la Coopérative Agricole du Nord Est,

Dans le domaine des productions animales

- la mise aux normes CEE de l'abattoir de lapins de la Coopérative de Lapins,
- les programmes 2001 et 2004 pour les équipements de production pour la valorisation de la viande d'origine locale par la SICA Viande Pays,
- l'extension de l'unité de traitement thermique par la SICA Aucre,
- les investissements de rénovation et de réorganisation des locaux et outils de l'abattoir SEGMA SA,
- les équipements pour le stockage du lait frais et pour le traitement et le stockage de la crème fraîche de la SNC CILINVEST,
- la création d'une unité industrielle de transformation de viande locale par la SNC Réunion investissement 2003,
- la restructuration d'une usine de fabrication d'aliments pour bétail par l'URCOOPA,
- la construction et les équipements pour un abattoir de volailles par la SCEA Elevage Blard.

Mesure 15 10
Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à augmenter les productions agricoles dans diverses filières et créer des productions à forte valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits mis sur le marché local.

Descriptif synthétique :

Il s'agit donc de :

- favoriser la conduite de programmes d'expérimentation, généralement organisés autour de pôles de compétences homogènes, adaptés au milieu tropical et aux différents micro-climats de l'île ;
- de créer des pôles de compétences dans les domaines suivants : agro-alimentaire, agriculture durable et protection des plantes.

Eléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	4,57 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	21,69 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	91%
Reliquats sur opérations soldées	0,80 M€
Taux d'avancement réel	88%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	8
Nombre total de personnes impliquées dans la mise en oeuvre de projets expérimentaux	127
Nombre d'actions menées	57

Cette mesure a permis de soutenir :

- Le programme d'expérimentation du centre technique sur l'expérimentation légumière, fruitière et horticole de l'ARMEFLHOR de 2006. L'ARMEFLHOR est une association dont l'objectif est de promouvoir le développement des filières fruitières, maraîchère et horticole au travers de la mise en place, de la coordination et de la vulgarisation de programmes d'expérimentation en concertation étroite avec les organismes professionnels. Les actions se répartissent suivant 5 domaines de production : les cultures légumières sous abri, les cultures légumières de plein champ, l'arboriculture fruitière, l'horticulture et l'animation des filières fraises et pépinières fruitières.
- Le programme 2006 du centre d'expérimentation de l'antenne 4 d'irrigation : dans le cadre du transfert des eaux, le programme d'aménagement et de développement agricole du périmètre du PILO (Projet d'Irrigation de l'Ouest) a été confié à la Chambre d'Agriculture. Par le biais de la cellule Irrig-ouest, trois actions sont mises en place :
 - La coordination globale en partenariat avec les différents acteurs du développement rural
 - Aménagement du territoire par l'animation permanente de la cellule ;
 - L'évaluation des projets, les conseils techniques et la constitution d'un référentiel à partir d'une base de données technico-économique ;

- La station d'expérimentation avec les essais en milieu réel et la vulgarisation des techniques liées à la bonne pratique de l'irrigation par une approche raisonnée de l'utilisation de l'eau et liées au développement de la mécanisation.
- Les programmes de recherche expérimentale du CIRAD de 2006 : ces programmes ont pour objectif de développer et créer des productions à forte valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits mis sur le marché local, d'améliorer la productivité des filières agricoles de diversification et d'augmenter des productions agricoles (fruits et maraîchage, canne à sucre, élevage) ; de plus ces expérimentations permettent de développer la formation de techniciens et d'ingénieurs et de participer au développement de la coopération régionale à travers les activités des filières agricoles et des pôles de compétence. Les domaines concernés sont les filières Fruits et Maraîchage, Canne à sucre, Elevage, Agro-alimentaire, Agriculture Durable, Environnement et Forêt, Protection des plantes.
- Les programmes d'expérimentation du Pôle de Protection des Plantes dans le sud de l'île mis en oeuvre par la FDGDON en 2006 : le financement des actions menées par l'unité "Santé des Végétaux" au sein du Pôle de Protection des Plantes prévoit des analyses de laboratoire et la réalisation de préconisations phytosanitaires adaptées, le développement de systèmes biologiques intégrés pour les cultures sous abris et l'accompagnement du bon développement de la lutte intégrée au travers des différentes filières.
- Le programme 2006 d'expérimentation sur le café Bourbon pointu conduit par l'IRD : le programme d'expérimentation présenté par l'IRD vient en appui technique et scientifique aux actions d'expérimentations menées en milieu paysan par le CIRAD, visant à développer une filière café " Haut de Gamme " à La Réunion. Ce programme se fixe 2 objectifs : l'implantation d'une collection caféière africaine à la Réunion et un appui scientifique au développement de la filière café Bourbon Pointu à la Réunion.
- La création d'une station régionale d'expérimentation fruits, légumes et horticole par l'ARMEFLHOR : cette station expérimentale à l'image des 37 stations régionales existant en Métropole, propose comme objectifs :
 - d'améliorer et d'adapter les itinéraires technico-économiques des spéculations fruitières et maraîchères ;
 - de diversifier les gammes de variétés produites ;
 - de développer des techniques culturales respectueuses de l'environnement ;
 - d'établir des cahiers des charges de traçabilité et de normalisation.
- Enfin la seconde phase du programme d'investissement débuté en 2005, visant l'amélioration et la mise aux normes du système de traitement d'air du Pôle de Protection des Plantes afin de tenir compte des nouvelles réglementations de confinement sur les organismes nuisibles.

Sur cette mesure, le taux d'avancement est très satisfaisant (88%). Le niveau de programmation atteindra les 100% avec la prise en compte sur le premier semestre 2007 des programmes d'actions des structures de l'année 2007.

Eléments pris en compte dans la déclaration de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	3,44 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	18,39 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	77%

Par rapport aux montants programmés en Comité entre 2000 et 2006, 85% des dépenses sont certifiées.

Ce niveau de dépenses est très satisfaisant. Excepté les programmes de l'IRD, les programmes d'actions 2000 à 2005 sont tous soldés et 50% des dépenses programmées en 2006 ont été certifiées cette même année.

A ce jour, 41 programmes sur les 53 prévus sont soldés.

Les indicateurs de réalisation sur les programmes 2000-2005 sont les suivants :

Sur les programmes conduits par l'ARMEFLHOR : Les actions ont contribué notamment à améliorer et adapter les itinéraires technico-économiques des productions fruitières et maraîchères, développer des techniques culturales respectueuses de l'environnement, diversifier la gamme de produits par la sélection variétale et rechercher des procédés de conditionnement et de stockage des produits après la récolte afin de permettre un étalement de la commercialisation.

D'autre part, la future Station Expérimentale Régionale Fruits et Légumes est en cours d'implantation et devrait être opérationnelle fin 2007.

Sur les programmes conduits par la Cellule Irrig'Ouest : la surface souscrite auprès du gestionnaire du réseau mi 2006 sur l'antenne IV est de 1254 hectares (surfaces cadastrales brutes) pour 220 irriguants sur un total de 260 exploitations sur la zone. Cette surface correspond à 910 hectares effectivement équipés en irrigation (surface nette mesurée au GPS) dont 444 hectares en goutte à goutte et 465 en aspersion.

La cellule a démontré l'intérêt de ses actions dans le cadre de l'appui apporté pour le développement des zones irriguées. Elle permet une approche transversale et a acquis un savoir-faire qui pourra être mis en valeur pour les futures antennes 8 et 3. La progression de la production de canne sur l'antenne IV est à ce titre un indicateur probant celle-ci ayant été multipliée par quatre depuis 1998 (passage de 15 271 tonnes en 1998 à 75 846 tonnes en 2005).

Sur les programmes pilotés par le CIRAD : Les principaux indicateurs de réalisation sont les suivants :

Dans le domaine de la Canne à sucre :

- Finalisation d'un outil de conseil en irrigation,
- Finalisation d'une fiche conseil irrigation goutte à goutte,
- Elaboration d'un guide de fertilisation de la canne,
- Mise en place d'un référentiel technico-économique des exploitations cannières,
- Cartographie satellite de suivi des plantations, de leur croissance, de l'évaluation de leur potentialité de rendement et de tonnage, de leurs coupes.

Dans le domaine des fruits et légumes : Mise en place d'un recueil de bonnes pratiques culturales de l'Ananas.

Dans le domaine agro-alimentaire : Implantation d'un laboratoire de microbiologie pathogène (à destination d'études sur la décontamination des viandes de volailles et de poissons).

Dans le domaine environnemental : Mise en place d'un atlas SIG de l'affectation des terres à la Plaine des Palmistes et appui au traitement des effluents d'élevage sur Salazie.

Dans le domaine de l'élevage :

- Mise en place d'un guide technique des prairies,
- Elaboration d'un guide pratique sur la reproduction en élevage bovin lait,
- Développement d'une matrice de comptabilité sociale de la filière laitière et d'un référentiel technico-économique en élevage bovin viande.

Concernant le café Bourbon Pointu : Première reconnaissance internationale de ce Café Haut de Gamme au Japon et via Internet.

Concernant le pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre : L'ensemble de ces actions a pu être mené à bien dans le respect des prévisions. Des avancées visibles sur le terrain sont notables en matière de lutte contre les mouches des fruits, en suivi et de détection des bactérioses sur anthuriums et manguiers, du flétrissement bactérien, des virus sur tomates et vanilliers. Les filières de production de matériel de base, semences, plants maraîchers, plants fruitiers et semences alliacées profitent aussi de ces travaux. La lutte contre les espèces végétales envahissantes est mieux adaptée.

Sur les programmes conduits par la FDGDON : les activités d'expérimentation de diagnostic et de conseils protection des plantes de la FDGDON ont été regroupées depuis 2001 au sein du pôle de protection des plantes (3P) basé à St Pierre.

Les réalisations des 3 actions programmées collent aux prévisions. Le nombre d'analyses de diagnostic se stabilise à plus de 3000 par an dans des problématiques et des spécialités qui s'étendent chaque année (3243 échantillons analysés en 2006). En 2006, 36 producteurs serristes se sont inscrits dans la démarche de Protection Biologique Intégrée. Audit de faisabilité, encadrement adapté, suivi de l'application de la traçabilité et appui du laboratoire représentent les outils que la FDGDON a mis en place pour renforcer l'autonomie technique des producteurs serristes dans la gestion de leurs problèmes parasitaires.

Sur les programmes mis en oeuvre par l'IRD : le projet a débuté mi 2003 et aujourd'hui les avancées sont significatives d'une part sur les caractérisations morphologiques et génétiques de la variété « Bourbon Pointu » et d'autre part sur la délimitation pédo-climatique de parcelles adaptées à l'implantation de la collection variétale. Les conséquences sur le terrain démontrent l'intérêt de cette action. La surface mise en culture fin 2006 est de 10 ha et on dénombre 82 producteurs et 99 caféières. Il convient de préciser que les parcelles mises en culture sont des parcelles expérimentales et 40% d'entre elles seulement ont commencé à produire.

Mesure 15 11
Développer une agriculture durable

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Cette mesure vise à :

- réduire l'impact sur l'environnement des productions animales, notamment hors sol par une meilleure gestion des déchets agricoles et des installations qui y sont liées ;
- de développer une agriculture durable s'appuyant sur des actions menées dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la valorisation des déchets verts et des plantes insecticides ou fongicides.

Descriptif synthétique :

Ceci sera permis par les actions suivantes :

- la réalisation d'un ensemble d'investissement en matière de collecte et de traitement de déchets carnés ;
- la maîtrise des effluents d'élevage ;
- des actions de valorisation agricole des déchets issus des activités d'élevage ;
- de mise en œuvre d'action d'agriculture durable.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	2,62 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	7,77 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	104%
Reliquats sur opérations soldées	0,12 M€
Taux d'avancement réel	102%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	30

Les opérations programmées sur cette mesure sont les suivantes :

- le programme 2006 de la chambre d'agriculture pour la Mission de Valorisation Agricole des déchets : la MVAD œuvre à l'amélioration des pratiques, à la synthèse des connaissances acquises et à leur diffusion auprès des producteurs, utilisateurs et autres publics spécialisés dans la problématique de gestion des matières organiques.
- des projets relatifs à la mise en place des programmes « agriculture durable » :
- sur le développement de la filière « pitahaya » (programme 2006) par le lycée agricole de Saint Paul,
- sur les activités d'accréditation et d'agrément de l'organisme certification OCTROI (organisme certificateur Tropicale Réunion Océan Indien),
- sur le développement de l'agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement par l'association FARRE 974 (programme 2006),
- sur le suivi de la filière agriculture biologique à la Réunion par la Chambre d'Agriculture (programme 2006),

- sur la valorisation de la filière agriculture biologique par le Groupement d'Agriculture Biologique de l'île de la Réunion.
- les programmes 2005 et 2006 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage : 22 dossiers de mise aux normes de bâtiments d'élevage sont programmés.
- Les dossiers d'études et de travaux pour la réalisation de la station de traitement des effluents d'élevage à Grand Ilet dans le cirque de Salazie par la S.A.S Camp Pierrot : ce projet est situé dans les Hauts de la Réunion, dans un secteur d'élevage très concentré (15% de la production de l'île en porcs, volailles et bovins), géographiquement enclavé et avec peu de surfaces d'épandage. Cette station permettra de traiter 20 000 tonnes d'effluents, concernera 47 agriculteurs adhérents et créera 4 emplois. Les traitements consistent en la mise en place de deux filières complémentaires :
 - la collecte des lisiers suivie d'un traitement dans une unité de nitrification/dénitrification,
 - le compostage des litières de volailles et autres éléments solides en les mélangeant avec les boues issues de la première filière de traitement.

Le niveau de programmation sur cette mesure est en dépassement par rapport à la maquette et une flexibilité avec la mesure 15 09 permettra de répondre aux demandes supplémentaires.

Mise en œuvre des dérogations structurelles dans le cadre de cette mesure

Deux types d'actions sont concernés par les dérogations structurelles :

- les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage ;
- le financement de projets d'investissement relatifs à l'agriculture durable.

Concernant les investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage, 22 dossiers individuels ont été programmés pour un montant total de 0,38 M€ soit 0,17 M€ de FEOGA ainsi que les dossiers d'étude et de travaux de la SAS Camp Pierrot pour un montant de 4,9 M€ soit 2,2 M€ de FEOGA.

Dans le cadre de l'agriculture durable, il n'y a que des expérimentations qui ont été programmés et pas d'investissements dans les exploitations agricoles.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	0,26 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	4,88 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	65%

Sur cette mesure, 63% du montant programmé entre 2000 et 2006 est certifié ; Ce niveau est nettement en retrait par rapport à 2005 compte tenu du niveau de programmation important en fin d'année 2006.

29 dossiers sont aujourd'hui soldés sur les 67 dossiers programmés parmi lesquels peuvent être signalés :

- l'unité industrielle de traitement thermique et d'incinération de matières organiques à hauts risques qui permet le traitement des déchets carnés dans le cadre du service public d'équarrissage,
- quatre dossiers de mise aux normes de bâtiments d'élevage avec une capacité de stockage créée de 1297m³,
- des études et essais :
 - ⇒ le projet d'étude et de prototype pour l'épillage de canne à sucre par la SICA LAIT,
 - ⇒ l'essai de compostage de fumier à base de paille de canne par l'Union des Associations Foncières Pastorales,
 - ⇒ le programme de relance de la filière café en 2001, programme ensuite poursuivi dans le cadre plus général des actions d'expérimentation du CIRAD sur la mesure 15 10 - Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale,
 - ⇒ la production de semences et de produits de traitement bio certification AB par l'association Bertel Vert.
- des programmes de développement :
 - ⇒ les programmes 2001 à 2004 de la Mission de Valorisation Agricole des déchets : ces programmes ont permis de mieux connaître les matières organiques produites à la Réunion afin d'optimiser les conseils de fertilisation destinés aux agriculteurs,
 - ⇒ les programmes 2001 à 2005 du lycée agricole de Saint Paul pour le développement du pitahaya : aujourd'hui 10 hectares environ ont été mis en culture par 8 producteurs sur des parcelles de faible dimension (de 1000 à 3000 m²). Environ 5 tonnes devraient être exportées en 2006,
 - ⇒ la mise en place de l'organisme de certification par la Chambre d'Agriculture : cet organisme est aujourd'hui opérationnel : il s'agit de l'OCTROI dont le fonctionnement a permis de certifier 5 exploitations en agriculture raisonnée, 14 exploitations en agriculture biologique et d'obtenir le Label Rouge sur le letchi réunionnais,
 - ⇒ les programmes 2001, 2002, 2003 et 2005 de l'association FARRE : l'association compte aujourd'hui 108 adhérents (87 agriculteurs et 21 partenaires) et a constitué un réseau de 3 fermes de rencontre,
 - ⇒ les programmes 2001 et 2002 du CIVAM, le programme 2003 de l'AVAB et les programmes 2004 et 2005 de la chambre d'agriculture portant sur l'agriculture biologique : 20 exploitations sont aujourd'hui certifiées ou en conversion.

Mesure 15 12
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en oeuvre efficace de la programmation du FEOGA-orientation de la période 2004-2006.

Descriptif synthétique :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer les partenaires dans :

- la mise en oeuvre et l'animation du programme FEOGA
- la préparation de la certification des dépenses au sein de l'unité certification du SGAR.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEOGA programmé en 2006	0,08 M€
Montant FEOGA programmé de 2000 à 2006	0,19 M€
Taux de FEOGA programmé de 2000 à 2006 par rapport au montant prévu 2000-2006	71%
Reliquats sur opérations soldées	0,01 M€
Taux d'avancement réel	68%
Nombre de dossiers/projets programmés en 2006	1

Cette mesure a été mise en oeuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges des deux assistants techniques travaillant sur le FEOGA. Ces deux assistants techniques étaient pris en charges antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

Le taux de programmation atteindra les 100% avec la programmation du programme 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses 2006

<i>Indicateurs clé pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant certifié en 2006	0,08 M€
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	0,10 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	37%

53% des dépenses programmées sont certifiées et correspondent aux programmes 2004 et 2005 qui ont été soldés.

3.2.4 Avancement par axes et mesures IFOP

Rappel des caractéristiques de l'IFOP dans le DOCUP

Dans un contexte de chômage important et de recherche de diversification économique, les partenaires locaux ont identifié la pêche et l'aquaculture comme étant des secteurs potentiellement susceptibles de maintenir la croissance économique. En effet, à l'inverse du contexte de crise que connaît ce secteur en Europe continentale, les possibilités de croissance du secteur pêche à la Réunion sont réelles et doivent être encouragées.

L'axe IFOP (axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture) comporte des actions en parfaite cohérence avec l'esprit de la politique commune de la pêche, notamment celles concernant la gestion halieutique rationnelle et la conservation de la nature en milieu marin. Parallèlement à une mesure spécifiquement aquacole, les mesures consacrées à une meilleure gestion de la ressource associent l'objectif d'optimisation des capacités de capture à celui du développement durable.

Les actions de valorisation de la production sont en outre en parfaite conformité avec les orientations de la Commission qui privilégient la conduite d'actions d'intérêt collectif.

Au titre de 2006, plusieurs points méritent d'être soulignés:

1) Contrainte réglementaire et fin des aides à la flotte

Une contrainte réglementaire forte a pesé sur l'exercice 2005 car le règlement(CE) n°639/2004 du conseil du 30 mars 2004 dispose notamment que :

- l'aide publique au renouvellement de la flotte est autorisée jusqu'au 31 décembre 2005 (paiements jusqu'au 31 décembre 2007) dans la limite du niveau de référence ;
- l'aide publique à la modernisation de la flotte, avec augmentation des capacités de jauge et de puissance, est autorisée jusqu'au 31 décembre 2006 dans la limite du niveau de référence.

Dans le courant de l'année 2006, cette contrainte a été par deux fois assouplie le renouvellement de la flotte était encore possible au 31 décembre 2006.

2) Commande d'une étude par l'Union Européenne sur les ressources halieutiques dans les DOM :

Soucieux de l'adaptation des capacités de pêche au potentiel des ressources, une étude portant sur les aspects structurels de la Politique Commune de la Pêche dans les DOM a été commandée par l'Union Européenne. Le cabinet AND International, en charge de l'étude, en a présenté les résultats courant 2006.

Analyse synthétique de l'année 2006

Montant d'IFOP programmé en 2006	2,416 M€
Taux d'IFOP programmé par rapport au prévu au programme	100,23%
Montant d'IFOP certifié par La Réunion et déclaré recevable par l'UE en 2006	2,697 M€
Nombre de navires programmés en 2006	33
Nombre de projets programmés (hors navires aidés)	33

PROGRAMME IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL ENGAGE Montant	DEPENSES PUBLIQUES ENGAGÉES Montant	DEPENSES UE ENGAGÉES Montant	FINANCEMENTS PUBLICS NATIONAUX			FONDS PRIVES
AXE	MESURE	Décision C(2007) 1727				ETAT	COLL. LOC.	AUTRES PUB.	
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUACU		4,691	3,628	2,416	0,379	0,833	0,000	1,063
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,116	0,116	0,081	0,000	0,035	0,000	0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		0,356	0,209	0,086	0,013	0,110	0,000	0,146
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		0,120	0,120	0,090	0,000	0,030	0,000	0,000
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		1,696	1,259	0,705	0,240	0,315	0,000	0,436
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,071	0,064	0,032	0,000	0,032	0,000	0,007
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre p		1,532	1,244	1,007	0,000	0,237	0,000	0,288
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquacult		0,740	0,555	0,370	0,111	0,074	0,000	0,185
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,060	0,060	0,045	0,015	0,000	0,000	0,000
TOTAL IFOP			4,691	3,628	2,416	0,379	0,833	0,000	1,063

Situation indicative.

PROGRAMME IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCTS			FONDS
Décision C(2007) 1727					ENGAGE			ENGAGÉES			ENGAGÉES			PUB. NAT.			PRIVES
AXE	MESURE	COUT TOTAL PREVU	Montant	%	PREVUES	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Etat Membre	COLL. LOC.	UTRES PUB.				
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQUICULTURE	28,922	32,362	112%	19,405	19,757	102%	14,369	14,402	100%	2,198	2,947	0,210	12,605			
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques	0,404	0,556	137%	0,404	0,556	137%	0,283	0,372	132%	0,000	0,183	0,000	0,000			
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotte 2000 - 2006	12,968	14,685	113%	6,485	6,287	97%	5,188	5,140	99%	0,588	0,559	0,000	8,398			
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000		0,000	0,000	0,000	0,000			
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche	0,565	0,702	124%	0,565	0,686	122%	0,335	0,335	100%	0,000	0,226	0,125	0,016			
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation	4,618	5,846	127%	3,135	3,571	114%	1,777	1,965	111%	1,280	0,327	0,000	2,275			
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,593	0,535	90%	0,534	0,476	89%	0,267	0,241	90%	0,000	0,150	0,085	0,060			
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre	7,882	8,082	103%	6,808	6,677	98%	5,517	5,333	97%	0,110	1,234	0,000	1,406			
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel productif locale, notamment aquaculture	1,662	1,802	108%	1,247	1,352	108%	0,831	0,901	108%	0,182	0,269	0,000	0,451			
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP	0,228	0,154	67%	0,228	0,154	67%	0,171	0,115	67%	0,038	0,000	0,000	0,000			
TOTAL IFOP		28,922	32,362	112%	19,405	19,757	102%	14,369	14,402	100%	2,198	2,947	0,210	12,605			

Situation indicative.

Mesure 16.01
Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Protéger, gérer et générer la ressource afin de favoriser le développement de la pêche côtière et l'évolution de cette pêche vers un mode économique garantissant l'équilibre d'entreprises le plus souvent familiales.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements destinés à protéger et développer la ressource.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,081 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	0,372 M€
Taux de programmation	132%
Reliquats sur opérations soldées	0,0006 M€
Taux d'avancement réel	131%
Nombre d'opérations	2

2 opérations ont été programmées.

Il s'agit, d'une part, de la réhabilitation du parc de dispositif de concentration de poissons et d'une étude sur le recyclage de poteaux EDF d'autre part.

Le taux de programmation est supérieur au taux prévu mais des reliquats sont prévus . En outre, un réajustement final est programmé.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0,034 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	0,135 M€
Taux de certification	48%

Le taux de certification est inférieur à la moyenne de l'axe.

A été soldée l'opération de réhabilitation du dispositif de concentration de poissons.

Mesure 16.02
Renouvellement et modernisation de la flotte

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flotte performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la construction, la modernisation, l'adaptation et l'équipement des navires de pêche.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,086 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	5,140 M€
Taux de programmation	99%
Reliquats sur opérations soldées	0,016 M€
Taux d'avancement réel	99%
Nombre d'opérations	33

33 opérations ont été programmées :

- 1 construction de navire de moins de 12 m,
- 4 modernisations de navires de plus de 12 m,
- 10 modernisations de navire de moins de 12 m,
- 18 remotorisations de navire de moins de 12 m.

Le taux de programmation est proche du maximum compte tenu des contraintes réglementaires fin des aides à la construction reportées.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	1,790 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	3,051 M€
Taux de certification	59%

Le taux de certification progresse . En effet, pour 2006, 45 opérations de constructions de modernisation et de remotorisation ont fait l'objet de certification et ont été soldés.

navires					puissance en kW			jauge en UMS			
	segment	à la date du 27 avril 2007	actifs au fichier CAAM	dossiers PME en attente de finalité		données	objectif	marge	données	objectif	marge
				construction ou retour en flotte	remotorisation						
espèces démersales et pélagiques, longueur < 12 mètres	0 4FC	Avant 2005	240			12 313	19 320		391,68	1 050	
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		6	0	549			20,03		
		2006 : PME acceptés, non construits ou non actifs		3	4	453			10,04		
		TOTAL	253	9	4	13 315		6 005	421,75		628,25
espèces pélagiques, longueur > 12 mètres (+ pêche au gros)	1 4FD	Avant 2005	53			17 022	32 479		5 027,14	10 030	
		2005 : PME acceptés, non construits ou non actifs		1		332			75,00		
		2006 : PME acceptés, non construits ou non actifs		6	1	2 205			472,80		
		TOTAL	60	7		19 559		12 920	5 574,94		4 455,06

16. 03
Autre mesure liée à la flotte

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Consolider, moderniser et développer à la Réunion une flottille performante capable d'exploiter de façon durable les ressources disponibles dans la zone en garantissant la sécurité des marins.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions visant à moderniser, renouveler et faire évoluer la flottille.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

Pas de dossiers programmés au titre de cette mesure.
Les crédits de cette mesure ont été redéployés lors de l'ajustement financier de 2005.

Mesure 16.04
Equipement des ports de pêche

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche par l'équipement des ports.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'action d'équipements des ports (manutention, stationnement, avitaillement des navires, déchargement et stockage des produits).

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,090 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	0,335 M€
Taux de programmation	100%
Reliquats sur opérations soldées	0
Taux d'avancement réel	100%
Nombre d'opérations	1

1 opération a été programmée : l'aménagement d'un boxe de pêcheurs à La Possession.
Le taux de programmation est maximal.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	0,234 M€
Taux de certification	70%

Le taux de certification demeure stable. Aucune certification n'a été opérée en 2006, les opérations antérieures ayant été soldées en 2005.

Mesure 16.05
Transformation et commercialisation

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Favoriser les activités de pêche et d'aquaculture par l'équipement ad hoc pour la transformation des produits et leur première commercialisation.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'équipements et d'aménagements liés à la pêche et à l'aquaculture

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,705 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	1,965 M€
Taux de programmation	111%
Reliquats sur opérations soldées	0,058 M€
Taux d'avancement réel	107%
Nombre d'opérations	10

10 opérations ont été programmées. Il s'agit de :

- la réalisation et l'équipement d'un marché de poissons à La Possession ;
- l'acquisition d'un matériel de livraison pour la vente du poisson à St Leu ;
- l'extension des locaux du groupement des pêcheurs de St Leu ;
- l'aménagement d'un local de stockage, de vente et de transformation ;
- l'acquisition d'une ligne de valorisation du poisson pour la SOCOPEVA ;
- l'aménagement de cellules frigorifiques à St Pierre ;
- l'extension et l'équipement de l'unité de transformation pour Réunion pélagique ;
- l'acquisition d'équipements de transformation et de commercialisation pour COPASUD ;
- de l'acquisition d'une machine à glace, une fois pour un GIE, une fois pour un particulier.

Le taux de programmation continue de progresser, mais il s'agit des dernières opérations de la mesure.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0,212 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	1,106 M€
Taux de certification	62%

Le taux de certification progresse. En 2006, 8 opérations d'acquisitions de matériel et d'investissements ont fait l'objet de certification. Tous les dossiers précédents ont été soldés.

Mesure 16.06
Promotion et recherche de nouveaux débouchés

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux faire connaître les produits de la pêche et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation actions de promotion des produits et de l'éducation des consommateurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,032 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	0,241 M€
Taux de programmation	90%
Reliquats sur opérations soldées	0,026 M€
Taux d'avancement réel	81%
Nombre d'opérations	1

1 opération a été programmée. Il s'agit d'une campagne de communication de la marque collective qualité mer – île de la Réunion.

Le taux de programmation s'améliore. Les reliquats prévus sur cette mesure feront l'objet de l'ajustement financier final.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	0,180 M€
Taux de certification	67%

Aucune certification n'a été opérée en 2006, les opérations antérieures ayant été soldées en 2005.

Mesure 16.07
Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par les professionnels

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Mieux connaître le milieu et la ressource.

Maîtriser les nouvelles techniques et les nouvelles technologies, favoriser l'innovation technologique.

Accompagner la profession dans sa structuration et son développement.

Assurer l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la réalisation d'actions de collecte et d'analyse de données statistiques, d'évaluation d'impact, d'aide à la profession.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	1,007 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	5,333 M€
Taux de programmation	97%
Reliquats sur opérations soldées	0,168 M€
Taux d'avancement réel	94%
Nombre d'opérations	11

11 opérations ont été programmées. Il s'agit

- d'une étude sur le captage de coraux agrégés sur les cages d'aquaculture en baie de St Paul,
- du volet expérimentation du projet pilote de cobia,
- d'investissements relatif à la phase 2 du volet cobia,
- de l'aide au démarrage des structures coopératives SCOPAR et SOCOPEVA,
- du programme d'actions de l'ARDA,
- des programmes d'encadrement technique de l'AQUACOOOP et du CRPMEM.

Le taux de programmation s'accélère. Les reliquats prévus sur cette mesure feront l'objet de l'ajustement financier final.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0,595 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	3,915 M€
Taux de certification	71%

Le taux de certification continue à progresser Ont été certifiés :

- le programme technique 2005 du CRPMEM ;
- le programme d'actions 2005 de l'ARDA ;
- le complément au programme d'actions 2005 du CRPMEM.

Mesure 16.08
Aquaculture : valorisation du potentiel de production locale, notamment en
aquaculture marine

Objectif de la mesure (rappel DOCUP):

Encourager les investissements aquacoles, y compris ceux innovants.

Descriptif synthétique :

Les crédits IFOP affectés à cette mesure permettent la mise en place de dispositifs d'aide au conseil et à l'investissement

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,370 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	0,901 M€
Taux de programmation	108%
Reliquats sur opérations soldées	0,0002 M€
Taux d'avancement réel	108%
Nombre d'opérations	7

7 opérations ont été programmées. Il s'agit :

- de l'extension d'une unité de production aquacole,
- de la modernisation de la ferme Natura,
- d'études pour la création d'une ferme de crevetticulture et d'études pour la création d'une ferme aquacole,
- de l'aménagement d'un bâtiment de conditionnement des poissons,
- du volet investissements sur projet pilote cobia,
- de la création d'une pisciculture de poissons d'ornement d'eau douce.

Le taux de programmation continue donc de progresser.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0,065 M€
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	0,462 M€
Taux de certification	56%

Le taux de certification demeure stable. Ont été certifiés en 2006 :

- la création d'une unité aquacole ;
- l'extension d'une unité aquacole à Salazie ;
- la réhabilitation de la ferme aquacole de Saint Paul ;
- la création d'une écloserie de poissons d'ornement.

Mesure 16.09
Assistance technique

Objectif de la mesure (rappel DOCUP) :

L'objectif est d'assurer une mise en œuvre efficiente de la programmation de l'IFOP de la période 2000-2006 et de consolider le partenariat.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et les actions de mises en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure :</i>	<i>Programmé</i>
Montant IFOP programmé en 2006	0,045 M€
Montant IFOP programmé de 2000 à 2006	0,115 M€
Taux de programmation	67%
Reliquats sur opérations soldées	0
Taux d'avancement réel	67%
Nombre d'opérations	1

Cette mesure a été mise en œuvre depuis 2004 et ne vise que la prise en charge des salaires et charges de l'agent travaillant sur le l'IFOP, ce poste étant pris en charge antérieurement sur le FEDER. Ce nouveau portage a été rendu obligatoire compte tenu du transfert des assistants techniques du CNASEA vers les Ministères.

1 seule opération a été programmée à savoir le programme ressources humaines pour l'année 2006.

Le taux de programmation devrait se rapprocher des 100% avec la programmation du programme 2007.

Éléments pris en compte dans les déclarations de dépenses en 2006 :

<i>Indicateurs clés pour la mesure</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié en 2006	0
Montant IFOP certifié (cumul 2000 – 2006)	0
Taux de certification	0%

Aucune dépense n'a pu être certifiée en 2006. Les dépenses des années 2004 à 2006 seront certifiées en 2007 après levée des blocages liés à la transmission des états de dépenses par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

4. Exécution financière

4.1 Exécution financière du FEDER

Analyse des résultats de l'année 2006

Les années 2004 et 2005 avaient été marquées par une forte croissance du niveau de certification des dépenses FEDER avec une croissance continue du rythme de certification des dépenses, cette tendance se poursuivant en 2006 : 91 M€ de FEDER certifiés au cours de l'année 2004, 111 M€ de FEDER certifiés au cours de l'année 2005 et 126 M€ de FEDER certifiés au cours de l'année 2006.

Cette accélération correspond bien évidemment très largement au rythme de certification des dépenses liées aux grands projets « Route des Tamarins », « Boulevard Sud », « Extension du Port Est » qui ont représenté avec celles du « transfert des eaux Est - Ouest » plus de 60% des dépenses déclarées à la Commission au cours de l'année 2006.

<i>Indicateurs clés FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées</i>
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2002	1,23 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2003	130,756 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2004	221,776 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2005	332,892 M€
Montant FEDER cumulé déclaré au 31/12/2006	458,131 M€
Taux de certification par rapport à 2000 – 2006	56 %

Approche par axe

En millions d'euros	Dépenses UE prévues	Dépenses UE programmées		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
Axe 11 : Développement créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	196,076	194,120	99%	98,239	50%
Axe 12 : Aménagement équilibré du territoire	480,656	453,170	94%	307,434	64%
Axe 13 : Infrastructures et services liés à la population	146,654	122,425	83%	52,458	36%
TOTAL AXES FEDER	823,386	769,715	93%	458,131	56%

Les axes 11 et 12 présentent des niveaux de programmation supérieurs à 90% avec une accélération importante opérée sur les projets de l'axe 11 au cours de l'année 2006 en raison des contraintes spécifiques liées à la validité des régimes d'aides. Cette accélération de la programmation ne se traduit pas encore en termes de certification dans la mesure où ces investissements privés vont se réaliser courant 2007.

En matière de certification de dépenses, c'est l'axe 12 qui connaît un niveau d'avancement supérieur à la moyenne avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées se situant à près de 70% ce qui s'explique par la remontée régulière des dépenses liées aux grands projets.

MONTANTS DECLARES FEDER

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES	DEPENSES UE	FINANCTS	FONDS
Décision C(2007) 1727			DECLARE	DECLAREES	DECLAREES	PUB. NAT.	PRIVES
AXE	MESURE		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE SU		64,121	42,894	25,511	17,383	21,227
Mesure 11 01	Ingénierie financière		13,836	13,836	8,302	5,534	0,000
Mesure 11 02	Investissement matériel		8,069	2,592	1,531	1,061	5,477
Mesure 11 03	Zones d'activités		12,115	9,172	5,053	4,119	2,943
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture		16,007	6,259	3,500	2,760	9,748
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance		5,116	5,046	3,038	2,008	0,070
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE		3,726	2,211	1,748	0,463	1,515
Mesure 11 07	Assistance technique		0,267	0,267	0,198	0,069	0,000
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise		2,621	2,125	1,296	0,829	0,496
Mesure 11 09	Export		2,111	1,132	0,678	0,455	0,979
Mesure 11 10	Coopération		0,254	0,254	0,168	0,086	0,000
Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE		179,553	170,873	88,514	82,359	8,680
Mesure 12 01	Transports en commun		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés		74,703	74,703	39,590	35,113	0,000
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora° services associés		3,800	3,593	2,239	1,354	0,207
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau		35,440	35,440	19,492	15,949	0,000
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservator		1,312	1,312	0,787	0,525	0,000
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement		13,195	13,195	7,895	5,301	0,000
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air		14,568	6,095	4,023	2,071	8,474
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels		0,828	0,828	0,486	0,342	0,000
Mesure 12 09	Aéroports		9,153	9,153	3,381	5,772	0,000
Mesure 12 10	Port		26,553	26,553	10,621	15,932	0,000
Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION		19,870	19,870	11,214	8,656	0,000
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté		2,000	2,000	1,092	0,907	0,000
Mesure 13 02	Collèges et lycées		4,443	4,443	2,666	1,777	0,000
Mesure 13 03	Université		9,489	9,489	5,095	4,394	0,000
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle		0,014	0,014	0,006	0,008	0,000
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires		3,925	3,925	2,355	1,570	0,000
TOTAL FEDER			263,544	233,636	125,239	108,398	29,908

Situation indicative

DECLARE FEDER

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		
Décision C(2007) 1727		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE	
AXE	MESURE		Montant	%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
	Montant	%		Montant	%		

Axe 11	DEVELOPPEMENT CREATEUR D'EMPLOIS DURABLES ET OUVERTURE S	437,962	259,212	59%
Mesure 11 01	Ingénierie financière	35,908	28,727	80%
Mesure 11 02	Investissement matériel	107,501	78,521	73%
Mesure 11 03	Zones d'activités	67,164	48,451	72%
Mesure 11 04	Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	58,295	47,744	82%
Mesure 11 05	Soutien aménagements liés au tourisme aux ports pêche et plaisance	81,735	17,212	21%
Mesure 11 06	Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	16,921	12,464	74%
Mesure 11 07	Assistance technique	10,123	4,145	41%
Mesure 11 08	Intégration des TIC dans la société réunionnaise	44,325	13,608	31%
Mesure 11 09	Export	15,469	8,085	52%
Mesure 11 10	Coopération	0,520	0,254	49%

311,227	164,503	53%	196,076	98,239	50%	66,264	94,709
35,069	28,656	82%	21,545	17,194	80%	11,462	0,071
34,792	25,981	75%	22,446	15,563	69%	10,418	52,540
37,738	35,046	93%	30,224	20,577	68%	14,468	13,405
52,532	26,888	51%	27,532	15,383	56%	11,505	20,856
81,734	17,142	21%	49,041	10,283	21%	6,859	0,070
14,839	9,535	64%	8,564	5,959	70%	3,575	2,930
10,123	4,145	41%	7,592	3,104	41%	1,041	0,000
37,842	10,461	28%	22,705	6,249	28%	4,212	3,147
6,037	6,396	106%	6,036	3,760	62%	2,636	1,689
0,520	0,254	49%	0,390	0,168	43%	0,086	0,000

Axe 12	AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	888,016	595,821	67%
Mesure 12 01	Transports en commun	26,376	4,034	15%
Mesure 12 02	Infrastructures routières et réseaux liés	328,451	259,116	79%
Mesure 12 03	Structuration, aménagement villes et bourgs et améliora ^o services associé	45,697	15,096	33%
Mesure 12 04	Mobilisation et gestion des ressources en eau	164,804	119,975	73%
Mesure 12 05	Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à se préservatic	7,678	3,710	48%
Mesure 12 06	Equipements structurants eau potable, eaux usées et assainissement	132,627	74,361	56%
Mesure 12 07	Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	72,462	70,132	97%
Mesure 12 08	Prévention et protection contre les risques naturels	9,103	4,188	46%
Mesure 12 09	Aéroports	15,223	13,325	88%
Mesure 12 10	Port	85,595	31,884	37%

881,855	564,749	64%	480,656	307,434	64%	257,314	31,073
26,376	4,034	15%	14,507	2,219	15%	1,815	0,000
328,451	259,116	79%	176,759	139,260	79%	119,857	0,000
45,484	14,823	33%	27,413	8,769	32%	6,054	0,273
164,804	119,975	73%	90,664	65,995	73%	53,979	0,000
7,678	3,710	48%	4,607	2,218	48%	1,492	0,000
132,627	74,361	56%	79,576	44,592	56%	29,769	0,000
66,514	39,332	59%	41,341	24,016	58%	15,316	30,800
9,103	4,188	46%	5,462	2,344	43%	1,844	0,000
15,223	13,325	88%	6,089	5,268	87%	8,058	0,000
85,595	31,884	37%	34,238	12,754	37%	19,130	0,000

Axe 13	INFRASTRUCTURES ET SERVICES A LA POPULATION	244,350	89,332	37%
Mesure 13 01	Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	7,611	4,954	65%
Mesure 13 02	Collèges et lycées	127,960	60,285	47%
Mesure 13 03	Université	51,093	13,372	26%
Mesure 13 04	Pôles d'excellence de la formation professionnelle	41,019	0,014	0%
Mesure 13 05	Infrastructures sanitaires	16,667	10,707	64%

244,347	89,248	37%	146,654	52,459	36%	36,789	0,084
7,610	4,870	64%	4,611	2,608	57%	2,262	0,084
127,960	60,285	47%	76,776	36,171	47%	24,114	0,000
51,093	13,372	26%	30,656	7,249	24%	6,123	0,000
41,017	0,014	0%	24,611	0,006	0%	0,008	0,000
16,667	10,707	64%	10,000	6,424	64%	4,283	0,000

TOTAL FEDER		1 570,328	944,366	60%
--------------------	--	------------------	----------------	------------

1 437,429	818,500	57%	823,386	458,131	56%	360,368	125,866
------------------	----------------	------------	----------------	----------------	------------	----------------	----------------

Situation indicative

Les retards de programmation constatés au niveau de l'axe 13 ont été résorbés en partie, quelques opérations en cours de réalisation liées notamment aux collèges et lycées devant être programmées au cours de l'année 2007. Par ailleurs, s'agissant du rythme de certification des opérations déjà programmées, la situation s'est améliorée par rapport à 2005 avec un ratio dépenses déclarées / dépenses programmées de 42% (contre 28% l'année dernière) mais les efforts doivent être poursuivis en ce sens afin de mieux répartir la charge de travail liée à la clôture du programme.

Dégagement d'office

Le niveau de certification atteint au 31 Décembre 2006 a permis de dépasser le seuil du dégagement d'office en justifiant en totalité la tranche FEDER 2004. Par ailleurs, 7 % des sommes à justifier avant le 31 Décembre 2007 étaient certifiées au 31 Décembre 2006.

Montant UE justifié cumulé au 31 Décembre 2006 (a)	Seuil montant UE justifié cumulé à atteindre avant le 31 Décembre 2006 (b)	Marge par rapport au seuil de dégagement d'office fin 2006 (a) – (b)
510,144 M€	478,653 M€	31,491 M€

Acheminement des crédits au 31 Décembre 2006

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclarations 2006
Montant FEDER certifié Réunion		1 232 270,26	129 523 893,70	91 020 161,61	111 116 463,04	125 238 700,71
Montant FEDER payé par Bruxelles	52 013 429,91	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	114 201 120,30	126 028 412,86
Montant reçu Réunion	51 797 621,21	1 232 270,26	125 473 501,49	90 590 928,82	113 991 803,78	115 042 558,76

Coût total certifié	458 131 489,32
Montant total payé par Bruxelles	509 539 663,64
Total reçu Réunion au 31-12-2006	498 128 684,32
Total versé aux bénéficiaires	441 013 054,41

Le montant total payé par Bruxelles correspond donc au montant UE certifié par la Réunion + l'avance de 7% - l'écrêtement effectué par la Commission lors des paiements intermédiaires..

Pour information, le différentiel observé en 2006 entre les montants versés par la Commission et les montants reçus à la Réunion correspond aux dépenses d'assistance techniques payées par le Ministère de l'Intérieur ainsi qu'aux rattachements de crédits par fonds de concours pour les remboursements du FEDER sur les opérations à maîtrise d'ouvrage Etat.

De même, le différentiel constaté en 2005 et en 2006 entre les montants FEDER payés par la Commission et les montants déclarés par la Réunion (montants UE payés > montants déclarés), s'explique par le fait que les écarts constatés à l'inverse sur la période 2002-2004 (montants UE payés < montants UE déclarés) sont en cours de régularisation avec une convergence progressive des taux UE.

Au 31 Décembre 2006, le montant FEDER versé aux bénéficiaires s'élève à 441,013 M€ ce qui représente plus de 88 % des crédits délégués en région.

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Le tableau ci-après compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesure) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2006.

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP		FEDER déclaré	
			FEDER 2000-2006		de 2000 à 2006	
11 01-Ingénierie financière	165	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF -Aides aux PME et à l'artisanat-Ingénierie financière	21,5 M€	100,0%	17,2 M€	100,0%
11 02-Modernisation et investissement des entreprises	161	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Investissements matériels (installations et équipements, régimes d'aides)	22,4 M€	100,0%	15,6 M€	100,0%
11 03-Aménagement de zones d'activités et de zones stratégiques	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat - Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	30,2 M€	100,0%	20,6 M€	100,0%
11 04 - Accompagnement et développement du tourisme et de la culture	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	11,6 M€	42,1%	6,2 M€	40,1%
	172	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements immatériels (conception et organisation de produits touristiques, patrimoine, activités sportives, culturelles et de loisirs)	11,8 M€	42,9%	7,4 M€	48,0%
	354	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Valorisation du patrimoine culturel	4,1 M€	15,0%	1,8 M€	11,9%
11 05-Soutenir les aménagements liés au tourisme et à la pêche	145	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Pêche-Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	19,8 M€	40,4%	0,4 M€	3,5%
	171	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Tourisme-Investissements matériels (centres d'accueil, hébergement, restauration, équipements)	21,6 M€	44,3%	4,3 M€	42,1%
	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	7,6 M€	15,3%	5,6 M€	54,4%

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP FEDER 2000-2006		FEDER déclaré de 2000 à 2006	
11 06-Aides immatérielles et compétences extérieures aux PME et TPE	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de technologies)	6,4 M€	79,4%	4,5 M€	75,0%
	164	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat-Services communs aux entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animation, actions de promotion, mise en réseau, conférences, foires commerciales)	2,1 M€	20,6%	1,5 M€	25,0%
11 07-Assistance technique	411	DIVERS- Assistance technique et actions innovatrices (FEDER, FSE, FEOGA, IFOP)- Préparation, mise en oeuvre, suivi	7,6 M€	100,0%	3,4 M€	100,0%
11 08-Intégration des TIC dans la société réunionnaise	321	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Infrastructures de base	10,0 M€	44,0%	0 M€	0%
	322	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Technologies de l'information et de communication (y compris sécurité et prévention des risques)	6,7 M€	29,5%	3,5 M€	56,3%
	323	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de télécommunications et société de l'information-Services et applications pour le citoyen (santé, administration, éducation)	6,0 M€	26,5%	2,7 M€	43,7%
11 09-Export	163	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF-Aides aux PME et à l'artisanat- Services de conseils aux entreprises (information, plan d'entreprise, conseil en organisation, marketing, gestion, design, internationalisation, exportation, gestion environnementale, acquisition de t	6,0 M€	100,0%	3,8 M€	100,0%
11 10-Coopération	168	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Aides aux PME et à l'artisanat- Autres	0,4 M€	100,0%	0,2 M€	100,0%
12 01-Infrastructures de transport collectif en site propre	318	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Transports multimodaux	14,5 M€	100,0%	2,2 M€	100,0%
12 02-Infrastructures routières et réseaux liés	312	INFRASTRUCTURES DE BASE –Infrastructures de transports-Routes	176,8 M€	100,0%	139,2 M€	100,0%
12 03-Structuration, aménagement des villes et bourgs et amélioration des services associés	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé-Autres	1,5 M€	5,5%	0 M€	0%
	352	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Réhabilitation des zones urbaines	25,9 M€	94,5%	8,8 M€	100,0%
12 04-Mobilisation et gestion des ressources en eau	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	90,7 M€	100,0%	70,0 M€	100,0%
12 05-Gestion, valorisation de l'environnement et sensibilisation à sa préservation	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	4,6 M€	100,0%	2,2 M€	100,0%

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP		FEDER déclaré	
			FEDER 2000-2006		de 2000 à 2006	
12 06-Compléter les équipements structurants en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'assainissement	344	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Eau potable (captation, distribution, traitement)	79,6 M€	100,0%	44,6 M€	100,0%
12 07-Gestion des déchets, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air	332	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution)-Énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biomasse)	13,7 M€	33,2%	6,4 M€	26,5%
	341	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Air	0,3 M€	0,7%	0,2 M€	0,7%
	343	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures environnementales (y compris eau)-Déchets urbains et industriels (y compris déchets hospitaliers et déchets dangereux)	27,3 M€	66,1%	17,5M€	72,9%
12 08-Prévention et protection contre les risques naturels	353	INFRASTRUCTURES DE BASE- Aménagement et réhabilitation-Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	5,4 M€	100,0%	2,3 M€	100,0%
12 09-Aéroports	314	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Aéroports	6,1 M€	100,0%	5,3 M€	100,0%
12 10-Ports	315	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures de transports-Ports	34,2M€	100,0%	12,8 M€	100,0%
13 01- Investissements liés à l'insertion de publics en difficulté	22	RESSOURCES HUMAINES- Intégration sociale-Autres	4,6 M€	100,0%	2,6 M€	100,0%
13 02-Collèges et lycées	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	76,8 M€	100%	36,2 M€	100,0%
13 03-Université	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	18,8 M€	61,2%	5,2 M€	73,4%
	181	ENVIRONNEMENT PRODUCTIF- Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)-Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	11,9 M€	38,8%	1,9 M€	26,6%
13 04-Pôles d'excellence de la formation professionnelle	23	RESSOURCES HUMAINES- Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique (personnes, entreprises)-Autres	24,6 M€	100,0%	0,1 M€	100,0%
13 05 – Infrastructures sanitaires	36	INFRASTRUCTURES DE BASE- Infrastructures sociales et de santé - Autres	10,0 M€	100%	6,4 M€	100%
		Total	823 M€		458,1 M€	

4.2 Exécution financière du FSE

Déclaration de dépenses en 2006 & acheminement des crédits

Comme en 2005 et conformément aux dispositions nationales, trois déclarations de dépenses ont été réalisées en 2006 :

- en mai 2006 pour un montant cumulé de dépenses totales 309 363 285,11 euros
- en juillet 2006 pour un montant cumulé de dépenses totales de 320 442 072,84 euros
- en décembre 2006 pour un montant cumulé de dépenses totales 363 868 911,88 euros

La déclaration de dépenses du dernier trimestre reste la plus importante comme les années précédentes. Cependant, le léger rééquilibrage en faveur des deux premières déclarations de dépenses se confirme.

Total des fonds en région au 31/12/06	346 665 938	Versé / Fonds en Région	En Région / Remb UE
Total versé bénéficiaires au 31/12/06	343 665 938	100%	100%

Réf. Déclaration	Montant FS Cumul déclaré	Montant FS dû par UE	Montant remboursé par UE	Montant arrivé Réunion
Acompte 7% Auto			32 000 710 25/12/00	32 000 710
Année 2001 2 déclarations	46 236 594	46 236 594	46 236 594	46 236 594
Année 2002 3 déclarations	107 327 817	61 091 223	60 840 296	60 840 296
Année 2003 3 déclarations	175 439 929	68 112 112	66 766 781	66 766 781
Année 2004 3 déclarations	241 897 595	66 457 666	59 751 335	59 751 335
Année 2005 3 déclarations	301 841 999	59 944 404	61 245 882	61 245 882
Année 2006 3 déclarations	363 868 912	62 026 913	51 699 504	51 699 504
TOTAL	363 868 912	363 868 912	346 540 392	346 540 392

Concernant l'acheminement des crédits, quatre principaux points peuvent être notés :

- le versement aux bénéficiaires de 343 665 938 euros, soit la quasi totalité des crédits reçus,
- l'équilibre entre les fonds versés en Région et les montants remboursés par l'UE, équilibre assuré par les fonds de concours assurant un transfert automatique et immédiat des fonds en région, dès leur paiement par la Commission Européenne,
- le remboursement par la Commission Européenne de la déclaration de Décembre 2006, le 22/01/2007 pour un montant de 40 537 913.

MONTANTS DECLARES FSE

UNIQUEMENT ANNEE 2006 Décision C(2007) 1727		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	MESURE						
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN		89,158	88,646	62,027	26,619	0,512
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité		0,531	0,531	0,387	0,144	0,000
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours		15,041	15,041	10,499	4,542	0,000
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion		4,237	4,237	2,990	1,247	0,000
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle		9,595	9,595	6,561	3,034	0,000
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances		0,193	0,193	0,157	0,036	0,000
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives		4,587	4,587	3,244	1,343	0,000
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises		3,668	3,156	2,209	0,947	0,512
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles		12,852	12,852	9,042	3,810	0,000
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage		12,056	12,056	8,439	3,617	0,000
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi		16,392	16,392	11,510	4,881	0,000
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes		5,881	5,881	4,110	1,771	0,000
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise		1,684	1,684	1,179	0,505	0,000
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs		0,453	0,453	0,303	0,150	0,000
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE		1,975	1,975	1,387	0,588	0,000
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE		0,012	0,012	0,009	0,003	0,000
Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL FSE			89,158	88,646	62,027	26,619	0,512

Situation indicative

DECLARE FSE

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			COUT TOTAL		COUT TOTAL		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES PUBLIQUES		DEPENSES UE		DEPENSES UE		FINANCTS		FONDS	
Décision C(2007) 1727					TOTAL	DECLARE			PREVUES	DECLAREES		PREVUES	DECLAREES				PUB. NAT.		PRIVES	
AXE	MESURE				PREVU	Montant	%		Montant	%		Montant	%	Etat Membre						
Axe 14	PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, DEVELOPPEMEN	627,658	493,043	79%	621,100	489,427	79%	459,736	363,869	79%	125,558	3,617								
Mesure 14 01	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en activité	14,746	12,049	82%	14,735	12,014	82%	10,912	8,851	81%	3,164	0,035								
Mesure 14 02	Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours	83,117	66,565	80%	83,116	66,565	80%	61,292	50,031	82%	16,535	0,000								
Mesure 14 03	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	23,308	18,648	80%	23,307	18,648	80%	17,235	13,650	79%	4,998	0,000								
Mesure 14 04	Mobilité géographique et professionnelle	81,039	62,905	78%	81,038	62,905	78%	59,672	46,452	78%	16,453	0,000								
Mesure 14 05	Développement du travail féminin et égalité des chances	2,981	1,330	45%	2,980	1,330	45%	2,205	1,002	45%	0,328	0,000								
Mesure 14 06	Recherche et développement de filières éducatives	26,388	19,826	75%	26,253	19,757	75%	19,469	14,514	75%	5,243	0,069								
Mesure 14 07	Développement des compétences dans les entreprises	17,930	14,289	80%	11,525	10,776	94%	10,227	7,503	73%	3,273	3,513								
Mesure 14 08	Accompagnement des mutations sectorielles	100,539	61,201	61%	100,539	61,201	61%	74,114	45,906	62%	15,295	0,000								
Mesure 14 09	Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage	87,034	67,445	77%	87,034	67,445	77%	63,727	50,473	79%	16,972	0,000								
Mesure 14 10	Formation des adultes et des demandeurs d'emploi	101,404	98,457	97%	101,404	98,457	97%	74,825	73,774	99%	24,683	0,000								
Mesure 14 11	Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes	53,038	46,618	88%	53,037	46,618	88%	39,100	34,423	88%	12,195	0,000								
Mesure 14 12	Développer l'esprit d'entreprise	10,706	7,520	70%	10,705	7,520	70%	8,022	5,597	70%	1,924	0,000								
Mesure 14 13	Actions sur les systèmes et dispositifs	12,140	6,376	53%	12,139	6,376	53%	8,989	4,745	53%	1,630	0,000								
Mesure 14 14	Innovation, individualisation et TICE	12,907	9,567	74%	12,906	9,567	74%	9,645	6,752	70%	2,815	0,000								
Mesure 14 15	Assistance Technique FSE	0,258	0,120	47%	0,258	0,120	47%	0,199	0,090	45%	0,030	0,000								
Dont Mes 14 16	Subvention globale distribuée sous forme de petites subventions	0,124	0,124	100%	0,123	0,124	101%	0,105	0,105	100%	0,019	0,000								
TOTAL FSE		627,658	493,043	79%	621,100	489,427	79%	459,736	363,869	79%	125,558	3,617								

Situation indicative

— le décalage d'environ 2,8 millions d'euros entre montants déclarés et montants remboursés : ce décalage a commencé à décroître (8M€ en 2004 et 7M€ en 2005) étant donné que la structure du DOCUP, avec un taux de cofinancement majoré pour 2002 et 2003, implique que les montants déclarés correspondant aux dépenses de ces deux années ont fait augmenter temporairement le taux moyen déclaré au-dessus du taux moyen de la mesure. Les déclarations enregistrées cette année pour les dépenses liées aux tranches 2004 ont commencé à faire décroître ce taux moyen. Cette tendance a été accentuée avec les déclarations de dépenses liées aux tranches 2005. La plus grande vigilance reste de mise en cette fin de programme afin de garantir le respect du taux moyen des mesures au solde.

Approche par domaine

Le règlement (CE) n°1262/1999 du Parlement et du Conseil du 21 juin 1999 relatif au Fonds Social Européen précise dans son article 2 le champ du fonds dans cinq domaines politiques :

- Domaine 1 : Développement et promotion des politiques actives du marché du travail,
- Domaine 2 : Promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail,
- Domaine 3 : Promotion et amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et du conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie,
- Domaine 4 : Promotion d'une main d'œuvre compétente, formée et souple, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, du développement de l'esprit d'entreprise, de conditions facilitant la création d'emplois ainsi que du renforcement du potentiel de main d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie,
- Domaine 5 : Mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail et pour réduire la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe sur le marché du travail.

A noter que ces cinq domaines sont repris dans les catégories définies en annexe IV du règlement (CE) n°438/2002 de la Commission du 2 Mars 2002* : domaine d'intervention 2 "ressources humaines", catégories 21 à 25 (rappelées entre parenthèses dans le tableau ci-dessous) correspondant aux 5 domaines du règlement FSE.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions faites lors de l'élaboration du DOCUP (rattachement par sous mesures) à ce qui a été effectivement déclaré jusqu'à la fin de l'année 2005 (rattachement de chaque action à un domaine / cf tableau de détail pour répartition par mesure).

* JOCE L63 du 3 mars 2002 - pages 21 à 43

	Montant FSE Maquette initiale		Montant FSE Maquette révisée		Montant FSE Maquette révisée mise à jours en 2006		FSE déclaré 2000-2006	
Domaine 1 (21) : Politiques actives du marché du travail	59,7	13%	59.88	11%	37,03	10,3 %	31,838	9 %
Domaine 2 (22) : Intégration sociale	121,4	27%	113.63	25%	101,95	22 %	83,023	23 %
Domaine 3 (23) : Développement éducation et formation professionnelle	240,6	53%	264.73	58%	267,87	58 %	211,388	58,09 %
Domaine 4 (24) : Adaptabilité, esprit d'entreprise et innovation, NTIC	29	6%	25.95	6%	50,28	11 %	35,374	9,72 %
Domaine 5 (25) : Actions positives pour les femmes sur le marché du travail	6,6	1,40%	2.90	1%	2,6	1 %	1,244	0,34 %
	457,3	100%	459.09	100%	459,7	100%	363,8	100%

La répartition par domaine sur le déclaré 2000-2006 se rapproche sensiblement de la répartition prévue.

La répartition par domaines reste pratiquement la même depuis 2000. Le domaine 3 est celui où le FSE déclaré est le plus important. Le domaine 5 en revanche reste largement en retrait par rapport aux autres domaines en termes de montants déclarés.

Cependant, deux points peuvent être rappelés :

- Cette approche ne prend pas en compte certaines parties de mesures consacrées, de façon transversale à un domaine : ainsi, sur l'apprentissage où un effort sera fait pour féminiser certaines filières sans que l'on puisse a priori définir un montant financier ; A ce titre, le poids du domaine 5 est sous estimé, et sera réévalué au fur et à mesure du déroulement des mesures en "cataloguant" certaines actions ou certaines parties d'actions ;
- Il existe certains recouvrements entre domaines. Dans les calculs précédents, une action ne relève que d'un seul domaine alors que les stagiaires qu'elle concerne peuvent eux relever de domaines distincts : par exemple, des actions de Formation Professionnelle des Adultes (domaine 3) pour des demandeurs d'emploi (domaine 1) parfois même de longue ou très longue durée (domaine 2) ;

Dégagement d'office

Au 31 décembre 2006, l'intégralité de la tranche 2004 du DOCUP devait être déclarée. Cette tranche s'élevait à 66 873 660 euros de FSE.

Les déclarations de dépenses successives en 2006 ont permis de déclarer 62 026 912 euros de FSE à ajouter aux 333 842 708 euros de FSE déclarés en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 ainsi que les 32 000 710 euros versés en début de programme au titre de l'acompte de 7%.

Avec 395 869 620 euros de FSE, le seuil de la tranche 2004 est donc largement dépassé et permet d'ores et déjà de justifier 4,7 % de la tranche 2005.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Montant officiel de la tranche (DOCUP)	123 472 000 €	70 470 000 €	65 935 000 €	65 984 000 €	66 873 660 €	66 919 675 €	468 654 336 €
Date limite dégagement d'office	Avant 31/12/02	Avant 31/12/03	Avant 31/12/04	Avant 31/12/05	Avant 31/12/06	Avant 31/12/07	

7% acompte	32 000 710 €	-	-	-	-		32 000 710 €
Déclarations de dépenses 2001 à 2002	91 471 290 €	15 856 527 €	-	-	-		107 327 817 €
Déclarations de dépenses 2003	X	54 613 473 €	13 498 639 €	-	-		68 112 112 €
Déclarations de dépenses 2004	X	X	52 436 361 €	14 021 305 €	-		66 457 666 €
Déclarations de dépenses 2005	X	X	X	51 962 695 €	7 981 708 €		59 944 403 €
Déclarations de dépenses 2006	X	X	X	X	58 891 952 €	3 134 960 €	62 026 912 €
Niveau de justification au 31/12/2005	100%	100%	100%	100%	100%	4,7 %	395 869 620 €

Les perspectives de déclaration de dépenses pour 2007 sont plutôt bonnes :

- l'expérience acquise sur les marchés publics a effectivement permis d'accélérer les procédures de passation et de déclaration des marchés.
- le niveau de solde des programmes faisant l'objet de marchés est sensiblement supérieur à celui constaté précédemment sous le régime de la subvention.
- le taux global de programmation et de réalisation se maintient à un niveau satisfaisant dans un contexte de stabilisation des tranches annuelles autour de 66 millions d'euros.

4.3 Exécution financière du FEOGA

Analyse des résultats de l'année 2006

Trois déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 2 septembre, le 18 octobre et le 21 décembre. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2004 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2006 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 8,4 M€. 69% du montant prévu 2000-2006 est certifié ce qui représente 72% du montant programmé de 2000 à 2006.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 21 décembre 2006 :

Indicateurs clé	Dépenses certifiées
Montant FEOGA certifié (cumul 2000-2006)	200,37 M€
Taux de certification FEOGA 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006	69%

L'évolution du taux de certification depuis le début de la programmation a été le suivant :

- 0,8% fin 2001,
- 10% fin 2002,
- 21% fin 2003,
- 37% fin 2004,
- 54% fin 2005,
- 69% fin 2006.

Les prévisions de dépenses prévoyaient un dépassement du seuil du dégagement d'office de l'ordre de 6,5 M€ et ces prévisions ont été une nouvelle fois proches des dépenses effectivement certifiées.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2001	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclaration 2006
Montant cumulé FEOGA demandé		2 531 479,89	29 781 868,58	64 073 640,79	109 648 028,43	157 626 592,35	200 371 371,88
Montant réel demandé		2 531 479,89	27 250 388,69	34 291 772,21	45 574 387,64	47 978 562,92	42 744 779,53
Montant FEOGA Payé par Bruxelles	21 014 910,00	2 313 873,00	26 152 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00	33 655 202,00
Montant reçu	21 014 910,00	2 267 873,00	26 198 558,00	32 004 441,00	34 084 975,00	48 691 588,00	33 655 202,00

Total reçu (31/12/2006)	197 917 947,00
Total reçu hors avance	176 902 637,00
Total versé aux bénéficiaires	183 655 836,95

MONTANTS DECLARES FEOGA

UNIQUEMENT ANNEE 2006 Décision C(2007) 1727		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE Montant	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES Montant	DEPENSES UE DECLAREES Montant	FINANCTS PUB. NAT. Montant	FONDS PRIVES Montant
AXE	MESURE						
Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE		99,799	80,453	42,745	37,708	19,346
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural		11,584	11,070	5,788	5,281	0,514
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau		32,677	32,592	14,896	17,696	0,084
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts		2,092	1,651	1,004	0,647	0,441
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable		3,402	3,402	2,041	1,361	0,000
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation		1,450	1,450	0,870	0,580	0,000
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum		6,217	3,272	2,126	1,146	2,946
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification		9,932	6,224	3,609	2,615	3,707
Mesure 15 08	Appui technique agricole		3,339	3,272	1,963	1,309	0,067
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois		21,102	9,589	6,668	2,920	11,513
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale		7,417	7,382	3,442	3,940	0,034
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable		0,484	0,445	0,258	0,186	0,039
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA		0,105	0,105	0,079	0,026	0,000
TOTAL FEOGA			99,799	80,453	42,745	37,708	19,346

Situation indicative

DECLARE FEOGA

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS		
Décision C(2007) 1727		COUT TOTAL PREVU	COUT TOTAL DECLARE	
AXE	MESURE		Montant	%

DEPENSES PUBLIQUES PREVUES	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES		DEPENSES UE PREVUES	DEPENSES UE DECLAREES		FINANCTS PUB. NAT. Etat Membre	FONDS PRIVES
	Montant	%		Montant	%		

Axe 15	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE	621,388	445,060	72%
Mesure 15 01	Aménager le territoire rural	89,493	59,663	67%
Mesure 15 02	Poursuivre la maîtrise de l'eau	119,393	66,971	56%
Mesure 15 03	Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	19,602	13,615	69%
Mesure 15 04	Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	37,808	27,075	72%
Mesure 15 05	Améliorer les structures d'exploitation	10,798	10,590	98%
Mesure 15 06	Moderniser la filière canne - sucre - rhum	53,261	49,788	93%
Mesure 15 07	Consolider les filières de diversification	105,792	87,024	82%
Mesure 15 08	Appui technique agricole	26,022	21,890	84%
Mesure 15 09	Consolider les filières agro alimentaires et bois	90,755	55,574	61%
Mesure 15 10	Créer des pôles de compétences en agronomie tropicale	54,284	43,812	81%
Mesure 15 11	Développer une agriculture durable	13,831	8,927	65%
Mesure 15 12	Assistance technique FEOGA	0,350	0,131	37%

463,855	340,631	73%	290,612	200,371	69%	140,259	104,429
72,451	54,188	75%	46,752	31,115	67%	23,073	5,475
118,120	66,607	56%	70,999	41,965	59%	24,642	0,364
16,559	11,886	72%	9,999	6,928	69%	4,958	1,729
37,808	27,075	72%	22,685	16,245	72%	10,830	0,000
10,798	10,590	98%	6,479	6,354	98%	4,236	0,000
31,045	27,088	87%	20,874	17,147	82%	9,940	22,701
60,792	44,251	73%	34,792	26,383	76%	17,868	42,773
26,021	21,123	81%	15,613	12,647	81%	8,476	0,767
39,797	26,781	67%	30,857	18,219	59%	8,562	28,793
39,284	43,624	111%	23,819	18,385	77%	25,239	0,189
10,831	7,287	67%	7,480	4,884	65%	2,403	1,640
0,350	0,131	37%	0,263	0,098	37%	0,033	0,000

TOTAL FEOGA	621,388	445,060	72%
--------------------	----------------	----------------	------------

463,855	340,631	73%	290,612	200,371	69%	140,259	104,429
----------------	----------------	------------	----------------	----------------	------------	----------------	----------------

Situation indicative

Au 31/12/2006, le montant FEOGA versé aux bénéficiaires s'élève à 183,66M€ M€ dont 59,7 M€ au titre des conventions cadre sur les mesures préfinancées par la Région et le Département. Le solde disponible de 14,26 M€ permettra de satisfaire en ce début d'année 2006 toutes les demandes de remboursement. De plus, il convient de noter que le dernier appel de fonds réalisé en décembre 2006 a été payé début 2007 (20,5 M€). Il n'y a donc pas de problèmes de disponibilité financière pour le début de l'année 2007.

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

		Répartition prévue	Répartition sur la programmation 2000-2006	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2006	
15 01	1301	Amélioration des terres	7%	8%	5%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	3%	2%	2%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	36%	35%	29%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	54%	55%	65%
15 02	1308	Gestion des ressources en eau	100%	100%	100%
15 03	111	Investissements dans les exploitations agricoles	5%	4%	4%
	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	9%	7%	6%
	181	Projets d'expérimentation	3%	6%	5%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	66%	61%	73%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	17%	22%	11%
15 04	126	Boisements de terrains non agricoles	57%	38%	46%
	1312	Préservation de l'environnement en liaison avec la conservation des terres, des forêts et du paysage ainsi qu'avec l'amélioration du bien être des animaux	43%	62%	54%
15 05	111	Investissements dans les exploitations agricoles	27%	27%	27%
	112	Jeunes agriculteurs	67%	70%	70%
	1307	Diversification des activités agricoles ou connexes en vue de créer des activités multiples ou des revenus complémentaires	6%	3%	3%
15 06	111	Investissements dans les exploitations agricoles	52%	57%	56%
	181	Projets d'expérimentation	16%	15%	17%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	29%	25%	25%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	3%	3%	2%
15 07	111	Investissements dans les exploitations agricoles	46%	51%	45%
	181	Projets d'expérimentation	13%	9%	11%
	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	33%	31%	37%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	2%	3%	2%
	1312	Préservation de l'environnement ...	5%	7%	5%
15 08	1305	Service de base pour l'économie rurale et la population	100%	100%	100%
15 09	114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles	87%	88%	83%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	13%	12%	17%
15 10	181	Projets d'expérimentation	94%	94%	100%
	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	6%	6%	0%
15 11	1309	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture	44%	42%	66%
	1312	Préservation de l'environnement ...	56%	58%	37%
15 12	411	Assistance technique	100%	100%	100%

Les éléments présentés dans le tableau ci dessus prennent en compte les actions déclarées de 2000 à 2006 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2000-2006 et par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé mais devient de moins en moins important : Un certain nombre de dossiers restent en effet à programmer.

A partir de ces tableaux, les actions peuvent être classées en trois grandes catégories :

	Répartition prévue	Répartition sur le programmé 2000-2006	Répartition sur le montant déclaré au 31/12/2006
Les aides directes aux exploitations agricoles	22%	27%	26%
Les investissements structurants pour l'agriculture réunionnaise	52%	49%	44%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	26%	24%	29%

Comme en 2005, la répartition a continué à évoluer en faveur d'une forte augmentation de la part des infrastructures dans les certifications de dépenses. Le pourcentage est passé sur cette typologie de 17% en 2003 à 32% en 2004 puis à 39% en 2005 et enfin à 44% en 2006. Les certifications ont en effet nettement évolué notamment sur la mesure 15 02 – Poursuivre la maîtrise de l'eau avec notamment la prise en compte des dépenses des antennes d'irrigation 8 et 3.

La répartition sur le montant déclaré se rapproche donc de plus en plus de la répartition programmée.

La prédominance des remontées de dépenses n'est plus liée aux aides individuelles aux exploitations agricoles.

La remontée de dépenses sur les programmes d'actions a été très active en 2006 étant donné que tous les programmes 2000 à 2003 ont été soldés ainsi que la quasi-totalité des programmes 2004, la grande majorité des programmes 2005 et environ 60% des dépenses programmées en 2006.

4.4 Exécution financière de l'IFOP

Analyse des résultats de l'année 2006

Deux déclarations de dépenses ont été envoyées à la Commission le 05 septembre 2006 et le 13 décembre 2006. La dernière déclaration de dépenses a permis de justifier le montant de la tranche annuelle 2004 et il n'y a donc pas eu de dégagement d'office au titre de cette tranche.

Le niveau d'exécution en 2006 a été correct. Le seuil du dégagement d'office a été dépassé de 0,647M€. 63% du montant prévu 2000-2006 est certifié.

Les tableaux ci dessous récapitulent les éléments chiffrés issus du dernier appel de fonds du 13 décembre 2006:

<i>Indicateurs clé</i>	<i>Dépenses certifiées</i>
Montant IFOP certifié (cumul 2000-2006)	9,082 M€
Taux de certification IFOP 2000-2006 par rapport aux montants prévus de 2000-2006 (nouvelle maquette)	63%%

La situation a nettement évolué avec un taux de certification passé de 0.8% fin 2001 à 10% fin 2002 puis à 21% fin 2003 à 37% fin 2004. puis à 44,4% fin 2005 et enfin à 63% fin 2006.

Utilisation des crédits

	Avance	Déclarations 2002	Déclarations 2003	Déclarations 2004	Déclarations 2005	Déclarations 2006
Montant cumulé IFOP demandé		0,076	3,067	5,172	6,386	9,082
Montant réel demandé		0,076	2,991	2,103	1,214	2,696
Montant IFOP Payé par Bruxelles	1,091	0,076	2,991	2,105	1,214	2,696
Montant reçu	1,091	0,076	2,991	2,105	1,214	2,696
Total reçu (31/12/2006)	10,173					

Au 31/12/2006, le montant IFOP versé aux bénéficiaires s'élève à 2,569 M€ pour 2006 soit 7,941M€ de 2000 à 2006. Le solde disponible permettra de satisfaire en ce début d'année 2007 les demandes de remboursement.

MONTANTS DECLARES IFOP

UNIQUEMENT ANNEE 2006		MILLIONS D'EUROS COURANTS	COUT TOTAL DECLARE	DEPENSES PUBLIQUES DECLAREES	DEPENSES UE DECLAREES	FINANCTS PUB. NAT.	FONDS PRIVES
Décision C(2007) 1727			Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
AXE	MESURE						
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQU		6,848	3,409	2,697	0,713	3,439
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques		0,049	0,049	0,034	0,015	0,000
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006		5,213	2,134	1,790	0,344	3,079
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation		0,522	0,346	0,212	0,134	0,177
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu		0,934	0,783	0,595	0,188	0,151
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aq		0,131	0,098	0,065	0,033	0,033
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL IFOP			6,848	3,409	2,697	0,713	3,439

Situation indicative

DECLARE IFOP

TOTAL DOCUP (jusqu'à 12/2006)		MILLIONS D'EUROS COURANTS			DEPENSES PUBLIQUES			DEPENSES UE			FINANCTS PUB. NAT.		FONDS PRIVES	
Décision C(2007) 1727		COUT TOTAL	COUT TOTAL		PREVUES	DECLAREES		PREVUES	DECLAREES		Etat Membre			
AXE	MESURE	PREVU	Montant	%	Montant	%	PREVUES	Montant	%	Pub. Nat.	Etat Membre	Montant	%	
Axe 16	DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE PECHE ET DE L'AQU	28,922	20,259	70%	19,405	64%	14,369	9,082	63%	3,346		7,830		
Mesure 16 01	Protection et développement des ressources aquatiques	0,404	0,201	50%	0,404	50%	0,283	0,135	48%	0,066		0,000		
Mesure 16 02	Renouvellement et modernisation de la flotille 2000 - 2006	12,968	8,506	66%	6,485	57%	5,188	3,051	59%	0,637		4,818		
Mesure 16 03	Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	0,000	0,000		0,000		0,000	0,000		0,000		0,000		
Mesure 16 04	Equipement des ports de pêche	0,565	0,559	99%	0,565	97%	0,335	0,234	70%	0,315		0,010		
Mesure 16 05	Transformation et commercialisation	4,618	3,721	81%	3,135	65%	1,777	1,106	62%	0,938		1,677		
Mesure 16 06	Promotion et recherche de nouveaux débouchés	0,593	0,400	67%	0,534	67%	0,267	0,180	67%	0,175		0,045		
Mesure 16 07	Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œu	7,882	5,948	75%	6,808	72%	5,517	3,915	71%	0,983		1,050		
Mesure 16 08	Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aq	1,662	0,924	56%	1,247	56%	0,831	0,462	56%	0,231		0,231		
Mesure 16 09	Assistance technique IFOP	0,228	0,000	0%	0,228	0%	0,171	0,000	0%	0,000		0,000		
TOTAL IFOP		28,922	20,259	70%	19,405	64%	14,369	9,082	63%	3,346		7,830		

Situation indicative

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE)n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

Mesure	Domaine d'intervention		Prévision DOCUP IFOP 2000-2006		IFOP déclaré de 2000 à 2006	
16 01 - Protection et développement des ressources aquatiques	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,372 M€	100%	0,135 M€	48%
16 02 - Renouvellement et modernisation de la flottille 2000 - 2006	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	5,188 M€	100%	1,790 M€	59%
16 03 - Autre mesure liée à la flotte 2002 2006	142	Renouvellement et modernisation de la flotte de pêche	0 M€	100%	0 M€	-
16 04 - Equipement des ports de pêche	145	Equipement des ports de pêche et protection des zones côtières marines	0,335 M€	100%	0,234 M€	70%
16 05 - Transformation et commercialisation	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	1,777 M€	100%	1,106 M€	62%
16 06 - Promotion et recherche de nouveaux débouchés	143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche	0,267 M€	100%	0,180 M€	67%
16 07 - Actions innovatrices, assistance technique et actions mises en œuvre par prof.	147	Actions mises en œuvre par les professionnels, petite pêche côtière et pêche intérieure	5,517 M€	100%	3,915 M€	71%
16 08 - Aquaculture, valorisation potentiel product° locale, notamment aquaculture marine	144	Aquaculture	0,831 M€	100%	0,462 M€	52%
16 09 - Assistance technique IFOP	411	Divers - Assistance technique et actions innovatrices - Préparation, mise en œuvre, suivi	0,171 M€	100%	0 M€	0%

4.5 Mise en oeuvre des mesures où le cofinancement communautaire est différent du taux moyen du Complément de Programmation

Au 31 décembre 2006, pour 11 des 62 mesures du programme (cf liste ci dessous), le taux moyen UE déclaré (montant UE divisé par coût total) est supérieur au taux moyen UE du Complément de Programmation.

Au préalable, il est important de rappeler que, les dépenses remboursées par la Commission Européenne sont plafonnées au taux UE de la mesure dans le Complément de Programmation. Ce décalage constaté sur 11 mesures s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes :

- Hétérogénéité résultant de la diversité des taux de cofinancement, notamment pour les aides aux entreprises.
- Une mesure résulte de l'agrégation de plusieurs sous mesures : lorsque leurs taux sont différents, les variations d'avancement des diverses sous mesures ont un effet direct sur le taux moyen de la mesure.
- Dans le cas du FSE (axe 14), les tranches 2002 et 2003 sont cofinancées à hauteur de 85%, les autres à 70%. Aussi, avec la déclaration de dépenses cofinancées à 85% en 2002 et 2003, le taux moyen a augmenté mais baissera ensuite jusqu'à la fin du programme, par la déclaration de dépenses cofinancées à 70%.

Il convient de noter que par rapport à la fin de l'année 2005, 12 mesures sur 62 étaient concernées par les dépassements. Il y a donc fin 2006 une légère amélioration de la situation qui devrait se poursuivre, sachant qu'au niveau de la programmation, seulement 4 mesures sont aussi au-dessus du taux moyen.

Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation au niveau de la certification mais pas au niveau de la programmation :

11-09 Export,
14-04 Mobilité éducative et professionnelle,
14-05 Développement du travail féminin et égalité des chances,
14-11 Dispositifs qualifiants en faveur des jeunes,
14-13 Actions sur les systèmes et dispositifs,
15-02 Poursuivre la maîtrise de l'eau,
15-11 Développer une agriculture durable.

Sur ces mesures le risque de dépassement en fin de programmation du taux moyen lors que tous les dossiers seront soldés est quasiment nul. Le travail de suivi de ces mesures sera orienté sur le suivi des certifications de dépenses des opérations les plus importantes afin de vérifier qu'une sous réalisation sur un dossier ne viendra pas déséquilibrer le taux moyen attendu.

Mesures où le taux de cofinancement déclaré est supérieur au taux de cofinancement du Complément de Programmation au niveau de la certification et au niveau de la programmation :

14-02 Favoriser l'insertion & prévenir l'exclusion par la mise en parcours,

14-08 Accompagnement des mutations sectorielles,

14-09 Accès au premier emploi des jeunes par la voie de l'apprentissage,

14-10 Formation des adultes et des demandeurs d'emploi.

Sur ces mesures, en fin de programme, les cofinancements nationaux publics seront augmentés en 2007 pour assurer le respect du taux de cofinancement sur l'ensemble de la période.

5. Mise à jour des indicateurs de performance

Pour mesurer la performance du programme en 2003, et décider de l'affectation de fonds supplémentaires, trois familles d'indicateurs ont été définies dans leurs grandes lignes au niveau national et quantifiées à mi parcours :

- indicateurs financiers,
 - indicateurs de gestion,
 - indicateurs d'efficacité, définis et quantifiés dans le Complément de Programmation, approuvés par le Comité de Suivi de Juillet 2001.
- ... tous deux définis et quantifiés dans le DOCUP,

La mesure de performance a été effectuée en décembre 2003 et les résultats ont été présentés dans le rapport annuel 2003.

Afin de mieux apprécier l'évolution de la mise en œuvre du programme, il paraît cependant utile d'actualiser la quantification de ces indicateurs. Les résultats constatés au 31 décembre 2006 sont présentés ci-après :

I - Critère d'efficacité (définis dans le complément de programmation)

	Valeur cible à mi parcours	Valeur réalisée Au 31/12/2006
Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées	300	1106
Aide aux entreprises : Investissements soutenus	30,5 Meuros	421,8 Meuros
Aménagement du territoire : Linéaire de routes construit (Nationales, Départementales)	31 km	62,825 km
Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse transfert Est Ouest	3 km	34 km
Environnement : capacité de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés	295 000 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets	701 440 habitants bénéficiant d'une collecte sélective porte à porte ou lieu d'apport volontaire des déchets
Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée (lycées, collèges, centres de formation)	12 000 places	17 329 places
Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires	25 000 bénéficiaires	181 419 bénéficiaires
Ressources humaines : Volume d'heures stagiaires	18 millions d'heures stagiaires	32,5 millions d'heures stagiaires
Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés	8 500 projets	22 773 projets
Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural	400 MF, soit 61 Meuros	153,802 millions d'euros
Emploi : Nombre d'emplois créés	2 200 emplois	5500 emplois

Effacité 1 — Aide aux entreprises : Nombre d'entreprises aidées

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

L'indicateur est celui du nombre d'entreprises aidées avant le 31 décembre 2006. Il ne faut pas le confondre avec celui du nombre de projets aidés, les double-comptes (plusieurs projets d'une même entreprise) ayant été éliminés, que ce soit au sein d'une même mesure ou entre mesures (ce qui explique que la somme du nombre d'entreprises par mesure soit différente du nombre total d'entreprises aidées).

L'extraction est issue de PRESAGE, sur la base des dossiers agréés au 31 décembre 2006. Il prend en compte toutes les unités économiques identifiées, soit 1106 entreprises.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des entreprises par mesure. Pour mémoire, le nombre de projets était de 1469, soit un ratio de 1,33 projet par entreprise.

Mesures	Nombre d'entreprises	Mesures	Nombre d'entreprises
11 01	5	14 07	71
11 02	413	TOTAL AXE 14	71
11 03	5	15 03	133
11 04	80	15 09	48
11 06	80	15 11	3
11 08	89	TOTAL AXE 15	184
11 09	63	16 02	186
TOTAL AXE 11	735	16 05	16
		16 08	13
		TOTAL AXE 16	215
TOTAL GENERAL	1106 entreprises aidées		

* Dans le cas de la mesure ingénierie financière, le nombre d'entreprises aidé est supérieur à 5, n'apparaissant ici que le bénéficiaire de l'aide FEDER et non les destinataires ultimes de l'aide.

Effacité 2 — Aide aux entreprises : Investissements soutenus

Mesures concernées : 11 01, 11 02, 11 03, 11 04, 11 06, 11 08, 11 09, 14 07, 15 03, 15 09, 15 11, 16 02, 16 05, 16 08

Cet indicateur se base sur le montant des investissements éligibles des projets agréés en Comité Local de Suivi avant le 31 décembre 2006. Il atteignait à cette date un montant de 421,8 millions d'euros.

Ci-dessous détail des montants d'investissement par mesures (source : PRESAGE)

Mesures	Investissements soutenus	Mesures	Investissements soutenus
11 01	37 655 844,75	14 07	6 546 874,16
11 02	114 921 303,87	TOTAL AXE 14	6 546 874,16
11 03	60 057 929,27	15 03	4 523 750,72
11 04	42 209 379,95	15 09	90 068 661,59
11 06	4 920 257,26	15 11	11 283 742,00
11 08	13 581 644,75	TOTAL AXE 15	105 876 154,31
11 09	14 468 974,72	16 02	14 397 616,40
TOTAL AXE 11	287 815 334,57	16 05	5 417 982,36
		16 08	1 730 892,64
		TOTAL AXE 16	21 546 491,40
TOTAL GENERAL	421 784 854,44 euros d'investissements soutenus		

Efficacité 3 — Aménagement du territoire : linéaire de routes

Mesure concernée : 12 02

Cet indicateur mesure le linéaire de routes principales (nationales et départementales, cofinancé au titre de la mesure 12 02), une portion n'étant comptabilisée qu'après le début des travaux.

Sur cette base, ce sont 62,825 kms de routes principales qui ont été réalisés ou étaient en voie de réalisation au 31 décembre 2006.

n° PRESAGE	Route concernée	km de voiries au 31 décembre 2006
360	Axe mixte St Paul Le Port	3 km
2165	Etudes et travaux de raccordement du nouveau pont du Bras de la Plaine	0,55 km
30	Travaux de calibrage en place et de renforcement de la route de la Montagne RD 41	20,5 km
391	UMAB BUTOR Aménagement du Front de mer à St Denis	3 km
2246	Déviation de Ste Marie	4,725 km
2105	Voie structurante de La Saline les Bains	4,5 km
2106	Voie structurante de St Leu	6,85 km
3886	Boulevard Sud de Saint Denis - Sections Source/Mazagran et Raccordement Est	7,7 km
4574	Route des Tamarins - Financement des études de conception et des premières sections de travaux	12 km
	TOTAL	62,825 km

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux.

Efficacité 4 — Aménagement du territoire : km de conduite maîtresse du transfert Est Ouest

Mesure concernée : 12 04

Cet indicateur est mesuré par rapport à l'avancement réel des travaux de la conduite maîtresse du projet de transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest. Suite aux problèmes rencontrés dans le creusement de la galerie Salazie amont en début de programme, les travaux de la conduite maîtresse ont pris du retard et n'ont démarré qu'en début 2004.

La valeur de cet indicateur est de 34 kms au 31/12/2006.

Efficacité 5 — Environnement : capacité de tri sélectif des déchets

Mesure concernée : 12 07

L'indicateur mesure la population réunionnaise concernée par la collecte sélective porte à porte ou par un lieu d'apport volontaire des déchets. Ce type d'équipements est acquis par les Communautés de Communes au profit de la population des communes concernées. La capacité a été décomptée dès le début de la tranche d'acquisition du matériel.

Sur la base des données communales du Recensement Général de la Population de 1999, la population concernée serait, au 31 décembre 2006, de 701 440 habitants.

Opérations concernées au 31 décembre 2006	n° PRESAGE	Groupement concerné	Population Recensement (RGP 1999)
Acquisition 2ème bac roulant (programme d'équipement sur 3 ans)	232	CIVIS	140 455
Acquisition de Bornes Apport Volontaire (verre et journaux)	794	CINOR	176 283
Implantation de Bornes Apport Volontaire (verre, emballages, journaux)	1771	CIREST	101 804
Acquisitions de conteneurs individuels et collectifs pour déchets recyclables	2167	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de Bornes Apport Volontaire pour le verre	2311	CCSUD	102 958
Acquisition de bacs roulants pour collecte sélective des déchets ménagers et assimilés	3383	TCO	179 940
Acquisition de bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective du verre	3888	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de caissons et de bornes pour les déchèteries du TCO	4280	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie de l'Etang St Paul	4395	TCO	Déjà comptabilisé
Acquisition de contenants de pré-collecte sélective des déchets d'emballages ménagers	4811	CIVIS	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie du quartier Saint Laurent	4812	TCO	Déjà comptabilisé
Réalisation de la déchetterie des Grègues	4805	CCS	Déjà comptabilisé
Acquisition de bio composteurs individuels	5104	CIVIS	Déjà comptabilisé
Acquisition de caissons de compaction pour le centre de tri de Pierrefonds	5105	CIVIS	Déjà comptabilisé

Acquisition de bio composteurs individuels - Période 2005-2008	5110	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition BAV et caissons exploitation déchetteries de St Joseph et du Tampon	5340	CCSUD	Déjà comptabilisé
Travaux et équipements de la déchetterie à la BRETAGNE	5398	CINOR	Déjà comptabilisé
Acquisition de bio-composteurs	5512	CIREST	Déjà comptabilisé
	TOTAL		701 440

Source : PRESAGE / DIREN pour vérification du démarrage de l'acquisition du matériel.

Les données populations sont celles de la population des communes concernées au RGP 1999, qui sont inférieures aux données renseignées dans les dossiers PRESAGE.

Efficacité 6 — Education : capacité d'accueil créée ou renouvelée

Mesures concernées : 13 02, 13 04

L'indicateur identifie les places d'accueil en collèges, lycées ou centres de formation professionnelle qui sont soit créées, soit renouvelées. Ce nombre de places a été calculé sur la base de la capacité théorique d'accueil de l'infrastructure et aboutit à 17 329 places.

Comme dans le cas des routes, l'indicateur a été renseigné dès lors que les travaux avaient débuté au 31 décembre 2006.

	n° PRESAGE	Capacité d'accueil
Collèges		
Construction Collège Beauséjour à Ste Marie	1381	700
Réhabilitation Collège Bourbon à St Denis	2137	1067
Extension du Collège Simon Lucas - Etudes et Travaux	2563	+150
Collège Jean Lafosse - St Louis - Extension - Etudes et travaux	2612	+150
Extension du Collège Texeira da Motta La Possession - Etudes et travaux	2613	+150
Extension Collège Quartier Français Ste-Suzanne - Etudes et travaux	2614	+150
Extension du Collège PORT IV - Phase travaux	3424	+225
Extension du Collège Beauséjour – Etudes et travaux	3496	+250
Extension du Collège Pointe des Châteaux –St Leu	4591	+200
TOTAL CAPACITE COLLEGE		3 042

n° PRESAGE	Capacité d'accueil
------------	--------------------

Lycées

Construction de nouveaux lycées

Lycée de St André 3	1765	1 045
Lycée du Tampon III	2778	718
Lycée de St Paul IV	4733	1120

Réhabilitation des lycées

LEP St Pierre	822	1 307
Réhabilitation lycée des Roches Maigres	823	835
Réhabilitation Lycée Lislet Geoffroy	824	959
Réhabilitation Lycée Jean Perrin	1484	1 063
Réhabilitation Lycée Léon Lepervenche	1485 & 2338 & 5214	1 132
Réhabilitation Lycée Patu de Rosemont à St Benoît	1589	1 147
Réhabilitation Lycée Roland Garros au Tampon	1778 à 1781	1 866
Réhabilitation Lycée Sarda Garriga à St André	2058	1 248
Réhabilitation Lycée Bouvet de St Benoît	2230	1 002
Réhabilitation lycée Victor Schoelcher de St Louis	2320	845
TOTAL CAPACITE LYCEE		14 287

TOTAL COLLEGE ET LYCEE	17 329
-------------------------------	---------------

Source : PRESAGE / DDE pour vérification démarrage des travaux au 31 décembre 2006.

Efficacité 7 — Ressources humaines : Nombre de bénéficiaires
Efficacité 8 — Ressources humaines : volume d'heures stagiaires

Mesures concernées : 14 01 à 14 11, 14 13 et 14 14

Le décompte est basé sur les actions déclarées auprès de la Commission Européenne pour les programmes 2000 à 2006 .

Le nombre de bénéficiaires d'actions déclarées et retenu dans le cadre de la performance s'élève à 181 419, celui du volume d'heures stagiaires à 32 529 246.

Mesure	Nombre de bénéficiaires	Volume Heures x stagiaires
14 01	5 473	1 696 746 h stag
14 02	21 334	-
14 03	7 038	1 694 386 h stag
14 04	43 304	-
14 05	1 243	237 786 h stag
14 06	3 741	1 138 353 h stag
14 07	5 789	-
14 09	35 689	10 468 564 h stag
14 10	18 235	8 337 948 h stag
14 11	13 433	7 933 118 h stag
14 12	13 279	-
14 13	757	-
14 14	33 438	2 716 731 h stag
TOTAL	181 419	32 529 246 h stag

9 — Agriculture et développement rural : Nombre de projets aidés

10 — Agriculture et développement rural : Investissements soutenus dans le domaine agricole et rural

Mesures concernées : 15 01, 15 02, 15 03, 15 05, 15 06, 15 07

Les indicateurs de performance relatifs à la problématique de développement rural ont été approuvés par le CNS de décembre 2001 et deux indicateurs avaient été retenus :

- le nombre de projets aidés sachant que l'on entend par « projet », une opération ayant lieu dans une exploitation agricole ;
- les investissements soutenus dans le domaine agricole et rural qui représentent la somme des projets programmés et démarrés.

Sur la base des dossiers concernant les années 2000 à 2006, les indicateurs sont les suivants : 22 773 projets aidés et 153,802 millions d'euros d'investissement soutenus dans le milieu rural.

Au 31/12/06	Nombre de projets aidés	Investissements soutenus en K€
15 01	4 339	55 654
15 02	151	3 641
15 03	655	3 579
15 05	3 853	8 672
15 06	8 233	29 401
15 07	5 542	52 855
Total	22 773	153 802

Source : PRESAGE & Rapports annuels

Comme sur le FSE, ceci ne représente la totalité ni des bénéficiaires du FEOGA, ni des investissements soutenus, certaines sous mesures n'ayant pas été comptabilisées dans la mesure de l'indicateur de performance.

Efficacité 11 — Emploi : nombre d'emplois créés

Approche transversale : pas de mesures spécifiquement concernées.

La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2005 a permis d'affiner la mesure des effets du DOCUP sur la création d'emplois à la Réunion. Il en ressort les éléments suivants :

Emplois créés à mi-2005 (total)	5 550
Emplois directs créés à mi-2005	1 500
Emplois de réalisation liés à la commande de travaux	2 750
Emplois de réalisation liés à la commande de formation et à l'insertion	750
Emplois dans les structures de recherche et d'accompagnement du développement	550
+ Emplois consolidés à mi-2005	3 400

La contribution du DOCUP à la création d'emplois est significative, de l'ordre de 5 550 emplois à la mi-2005 :

- d'abord par les emplois de réalisation liés à la commande de travaux et de formation,
- ensuite par l'appui à la création d'emplois directs dans les secteurs économiques (1 500 emplois créés environ à mi-2005 et 3 400 consolidés). Cette création est sélective conformément à la stratégie du programme (ex. Agriculture et IAA, industries de biens de consommation, commerce des Hauts, hôtellerie, services aux particuliers, TIC) et significative dans ces secteurs. D'autres secteurs possèdent des dynamiques propres et/ou ne sont pas éligibles,
- enfin, par une contribution considérable aux structures de recherche et d'encadrement pour l'appui au développement (550 emplois environ) notamment par le FEOGA (les emplois soutenus à ce titre représentent 6% des effectifs du secteur agricole et agro-alimentaire environ).

II - Critères de qualité de gestion (définis dans le DOCUP)

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours	Indicateur performant
Système de suivi : Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières	Oui
Système de suivi : Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP	Oui
Evaluation : Remise d'un rapport d'évaluation à mi parcours	Rapport remis avant le 31 décembre 2003 par évaluateur indépendant	Rapport remis le 4 décembre 2003 par ACT Consultants	Oui
Informatisation : Transmission des documents officiels par voie télématique	80% des documents transmis par voie télématique à SEOM et à la Commission.	90% des documents officiels transmis par voie télématique	Oui
Respect des délais : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	63% des documents transmis dans les délais	Non

+ (21) Qualité du système de suivi

En ce qui concerne la qualité du suivi financier, ont été prises en compte les données des outils informatiques de suivi financier : PRESAGE et les états informatisés détaillés transmis par le Conseil Régional.

	Objectif cible à mi parcours	Valeur à mi-parcours
Qualité du suivi financier	80% des indicateurs renseignés représentant 80% du DOCUP	97% des dossiers financièrement cohérents représentant 98% des masses financières

Plutôt que le seul critère « renseignement » qui paraît peu pertinent (un dossier n'existe pas tant que ses données financières ne sont pas renseignées), il a semblé plus pertinent d'axer la recherche de qualité du suivi, comme dans les rapports annuels, sur la cohérence des données financières à deux niveaux :

- En ce qui concerne les *données de programmation*, 239 opérations PRESAGE sur 4686 concernant les 4 fonds ont fait l'objet d'une correction (apprécié par le nombre d'opérations où le plan de financement a été « dévalidé » dans PRESAGE pour effectuer une correction). En termes financiers, ces modifications représentent des opérations d'un montant UE de 39,8 millions d'euros pour un montant programmé de 1 626,7 millions d'euros (chiffre maximal car estimé sur le montant total du dossier, non la seule portée de la correction).

- En ce qui concerne la régularisation de *dépenses certifiées*, 192 opérations ont été modifiées sur un total de 3412 (décompte des écritures négatives sur le fichier PRESAGE) ; Les montants concernés s'élèvent à 28,6 millions d'euros d'UE pour 1031,4 millions d'euros déclarés.

		Incohérences financières	Dossiers cohérents	Total	Taux
En nombre	Programmé	239	4 447	4 686	95%
	Déclaré	192	3 220	3 412	94%
	Total	431	7 667	8 098	96%
En volume financier	Programmé	34,8 ME	1 591,9 ME	1 626,7 ME	98%
	Déclaré	28,3 ME	1 002,8 ME	1 031,4 ME	97%
	Total	63,1 ME	2595,0 ME	2 658,1 ME	98%

En matière de qualité du suivi physique, l'indicateur est défini à partir des indicateurs définis dans le Complément de Programmation.

Objectif cible à mi parcours	Valeur au 31/12/2006
------------------------------	----------------------

Qualité du suivi physique	Au moins un indicateur de suivi sur 80% des mesures et 80% du DOCUP	Au moins un indicateur de suivi sur 98% des mesures et 98% du DOCUP
---------------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Mesure	nb indic.	Montant prévu	Mesure	nb indic.	Montant prévu
11 01	2	20,04	15 01	1	46,19
11 02	3	19,20	15 02	5	71,44
11 03	3	30,30	15 03	9	9,71
11 04	3	38,26	15 04	2	23,15
11 05	2	49,13	15 05	2	7,98
11 06	4	10,24	15 06	3	21,86
11 07	1	7,28	15 07	13	37,34
11 08	2	25,23	15 08	1	13,50
11 09	1	6,01	15 09	1	31,00
11 10	1	0,79	15 10	7	20,76
12 01	1	18,49	15 11	2	7,35
12 02	1	175,72	15 12	1	0,32
12 03	7	28,75	16 01	1	0,40
12 04	4	73,65	16 02	3	5,27
12 05	9	4,75	16 03	0	0
12 06	4	76,17	16 04	3	0,42
12 07	2	41,25	16 05	2	1,57
12 08	4	6,52	16 06	1	0,34
12 09	5	6,94	16 07	3	5,37
12 10	4	38,00	16 08	2	0,83
13 01	2	4,50	16 09	1	0,17
13 02	3	88,20			
13 03	2	30,66			
13 04	1	13,29			

Seuls 5 documents sur les 48 diffusés n'ont pas fait l'objet de transmission par voie télématique (cf. tableau ci-dessous) : le rapport de CNS de juillet 2000, la procédure écrite de CNS d'avril 2002 portant sur les critères de sélection, le relevé de conclusions de CNS de décembre 2000, les procédures écrites de CNS de Mai 2002 et Février 2005 (cahiers des charges évaluation).

Type de documents	Total	Diffusé par télématique	Non diffusé par télématique	Remarques
DOCUP	4	4	0	Version initiale, version décembre 2001, version révisée mai 2004, version révisée sept. 2006
Complément de programmation	6	6	0	Version initiale, modif décembre 2000, modif juillet et déc. 2001, version nov 2004, version juillet 2005, version sept 2006
Rapports annuels d'exécution	6	6	0	Rapport 2000, Rapport 2001, Rapport 2002, Rapport 2003, Rapport 2004, Rapport 2005
Rapports de Comité de Suivi	13	12	1	Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, Jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, juil 2005, nov 2005, sept 2006
Procédure écrite CNS	4	1	3	Apr 2001, Mai 2002, Fév 2005, Mars 2006
Relevé de conclusions de Comité de suivi	15	14	1	Jul 2000, <u>dec 2000</u> , Apr 2001, jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002, jun 2003, oct 2003, avril 2004, nov 2004, fév 2005, juil 2005, sept 2006
TOTAL	48	43	5	
TAUX	100%	90%	10%	Source : AGILE

+ (24) Respect des délais

	Objectif cible	Valeur à mi-parcours (date de référence 30/06/03)
Délais de transmission : Rapports Comité Suivi -> Rapports annuels ->	90% des documents transmis : 3 semaines avant Comité avant le 30 juin	40%

Source : AGILE

L'objectif de ce critère était d'accentuer le caractère « obligatoire » du respect des délais.

Ont donc été pris en compte dans ces calculs de délai seulement :

- Les rapports annuels d'exécution, à l'exception de celui ayant trait à l'année 2000, la Commission ayant autorisé un retard cette année-là suite à une modification tardive de son interprétation juridique initiale sur l'obligation de ce rapport.
- Les rapports préparatoires au Comité de Suivi,
- La procédure liée à l'approbation des critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des mesures (article 35 §3 c du règlement n°1260/1999) pour laquelle le délai était de 6 mois à compter de l'approbation du DOCUP.

Type de documents	Total	Délai respecté	Délai non respecté	Remarques
Approbation critères de sélection des projets	1	1	0	Transmis le 30 avril 2002 (procédure écrite de CNS d'avril 2002)
Rapports annuels d'exécution	5	3	2	Rapport 2001 Rapport 2002 Rapport 2003 Rapport 2004 Rapport 2005
Rapports de Comité de Suivi	13	8	5	<u>Jul 2000, dec 2000, Jul 2001, dec 2001, Jul 2002, dec 2002</u> Jun 2003, oct 2003, <u>avril 2004</u> , nov 2004, juillet 2005, nov 2005, sept 2006
TOTAL	19	12	7	
TAUX	100%	63%	37%	

III - Critère d'exécution financière (définis dans le DOCUP)

Objectif cible		Fonds	Valeur au 31/12/2006	Indicateur performant
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2004	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des tranches engagées	FEDER	107%	Oui
		FSE	101%	Oui
		FEOGA	105%	Oui
		IFOP	108%	Oui
Dégagement d'office au 31 décembre 2006	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2006 (fonds par fonds)	FEDER	Pas de DO	Oui
		FSE	Pas de DO	Oui
		FEOGA	Pas de DO	Oui
		IFOP	Pas de DO	Oui

+ (31) Absorption des fonds

Objectif cible		Fonds	Valeur à mi-parcours
Montant fonds structurels payés ou recevables par rapport au total des engagements 2000 à 2004	Fonds structurels payés ou recevables à hauteur de 75% des deux premières tranches	FEDER	107%
		FSE	101%
		FEOGA	104%
		IFOP	108%

Au cours de l'année 2006, chacun des quatre fonds a franchi le seuil minimal d'absorption financière fixé à 75%.

Millions d'euros de Fonds Structurels	Cumul Tranches 2000 à 2004	7% Acompte+ report gd projet éventuel	Déclaré au 31/12/2006	Taux
	(a)	(b)	(c)	{{(b)+(c)}/(a)}
FEDER	507,2	75,5	458,1	107%
FSE	392,7	32,0	363,9	101%
FEOGA	213,0	21,0	200,4	104%
IFOP	9,5	1,1	9,1	108%
TOTAL	1122,4	129,6	1031,5	104%

Source : PRESAGE

Ces montants sont déterminés sur la base des dépenses encourues avant le 31 décembre 2006, et déclarées auprès de la Commission Européenne.

+ (32) Dégagement d'office

Objectif cible		Fonds	Valeur au 31/12/2006
Dégagement d'office au 31 décembre 2006	Pas de dégagement d'office jusqu'au 31 décembre 2006 (fonds pas fonds)	FEDER	Pas de DO
		FSE	Pas de DO
		FEOGA	Pas de DO
		IFOP	Pas de DO

Au 31 décembre 2006, les 4 fonds ont franchi avec succès le seuil du dégagement d'office.

6. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2006

6.1 Actions de suivi et d'évaluation

6.1.1. Actions relatives au niveau national

Au niveau national, les actions menées pour apporter un appui aux autorités de gestion régionales en matière de simplification ont connu leur plein effet au cours des années 2003 à 2006.

Les différents textes concernés sont rappelés ci-après :

1) Dispositions prises en 2002 relatives au système de gestion et de contrôle des fonds structurels en France :

⇐ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 Juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle ;

2) Dispositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle des programmes en région

⇐ Courrier Minefi en date du 10 Janvier 2002 confirmant la possibilité de recours au dispositif de préfinancement des concours communautaires par les collectivités locales dans le cas du Feoga-O ;

⇐ Communication en Conseil des Ministres en date du 31 Juillet 2002 relative aux mesures de simplification et d'amélioration concernant l'ensemble du programme ou les différentes phases du projet ;

⇐ Courrier du Premier Ministre aux Préfets en date du 7 Août 2002 complété des deux tableaux regroupant les différentes mesures de simplification ;

⇐ Circulaire interministérielle en date du 19 Août 2002 relative à la mise en œuvre des mesures immédiates de simplification, mesures concernant plus particulièrement les dossiers de moins de 23 000 euros de subvention communautaire ;

⇐ Circulaire interministérielle en date du 27 Novembre 2002 relative à la simplification de la gestion des fonds structurels européens ;

⇐ Circulaire Premier Ministre en date du 24 Décembre 2002 relative à la mise en œuvre des fonds de concours locaux ;

L'impact de ces dispositions a été significatif en termes de fluidité dans la gestion des dossiers, notamment pour les opérations mobilisant moins de 23 000 € de subvention UE.

Une quantification de cet impact est proposée dans le tableau suivant qui recense tous les dossiers ayant bénéficié de la procédure simplifiée.

Fonds	Nombre de dossiers programmés	Montants UE programmés correspondant	% du nombre de dossiers programmés 2006	% du montant UE programmé 2006
FEDER	109	1 460 059 €	25,9 %	1,4 %
FSE	24	265 032 €	6,9 %	0,6 %
FEOGA	7	99 660 €	8,7 %	0,1 %
IFOP	10	93 072 €	14,9 %	3,9 %

Par ailleurs, la prise en compte au niveau national des dispositifs de préfinancement mis en œuvre à La Réunion depuis plus de 10 ans a permis d'assurer un traitement fluide des dossiers et une répartition pertinente des tâches des différents acteurs impliqués dans leur gestion administrative et financière. L'impact du préfinancement est significatif comme le montre le tableau suivant :

Fonds	Montants UE programmés en 2006	Montants UE programmés correspondant aux dossiers préfinancés	Poids financier des dossiers préfinancés
FSE	69 876 661 €	47 254 276 €	67,6 %
FEOGA	45 655 316 €	20 231 717 €	44,3 %
IFOP	2 416 094 €	1 345 141 €	55,7 %

6.1.2 Informations relatives aux dispositions régionales

• Consolidation des procédures de gestion du DOCUP 2000-2006

S'agissant du livre de procédures du DOCUP 2000-2006, ses travaux d'élaboration, initiés dès 2001, se sont déroulés tout au long de l'année 2002 et ils ont dû intégrer dans le courant du second semestre 2002 les mesures de simplifications gouvernementales décidées le 31 Juillet 2002 et déclinées dans les différents textes cités au point précédent.

Après une présentation pour information lors du CNS de Décembre 2002, la version finale du document a été approuvée par le CLS du 07 Mai 2003 et a fait l'objet d'une large diffusion notamment à travers sa mise en ligne sur le site www.reunion europe.org

Construit dans un souci d'efficacité et de transparence, le livre de procédures est destiné à faciliter la gestion des projets en favorisant la compréhension par les bénéficiaires des mécanismes qui régissent l'obtention et l'usage des crédits communautaires.

Dans son organisation, ce livre de procédures se décompose en quatre grands blocs :

- un préambule qui regroupe des informations à caractère général ;
- une première partie, consacrée aux procédures de gestion du programme, qui regroupe des informations sur la structure du DOCUP, les instances de suivi, les différents acteurs et enfin les circuits et outils de gestion du programme ;
- une seconde partie consacrée aux procédures de gestion des projets qui se compose de plusieurs manuels de gestion, chaque manuel de gestion correspondant à une famille de projets ;
- des annexes qui précisent notamment les textes de référence, ces textes s'appliquant de fait, même s'ils ne sont pas explicitement cités dans le présent livre de procédures.

Cette structuration permet d'organiser l'information par grand type de projets afin de la rendre plus accessible aux différents acteurs.

Aucune évolution notable n'est intervenue en matière de procédures de gestion dans le courant de l'année 2006, les principes du système de gestion réunionnais ayant été confirmés à l'occasion de la mission de la CICC conduite en 2006.

Dans le même temps, certaines questions particulières ont fait l'objet d'un traitement ou d'une identification pour traitement ultérieur dans le cadre des procédures de gestion 2007-2013.

Au titre des questions traitées en 2006, il convient notamment de citer la clôture des travaux relatifs à l'impact des dispositifs de défiscalisation dans les procédures de gestion des dossiers d'investissement agricole.

Au titre des questions identifiées pour un traitement ultérieur dans le cadre des procédures de gestion 2007-2013, il convient notamment de citer l'articulation entre la diversification des modes de réalisation des projets à maîtrise d'ouvrage publique (mandats / conventions publiques d'aménagement / concessions) et les conditions de mobilisation des fonds structurels.

• Formation et sensibilisation des acteurs locaux aux règles de gestion

Compte tenu de la stabilité du système de gestion et des actions organisées antérieurement, les efforts conduits au cours des années précédentes ont été prolongés par des interventions plus ciblées organisées à l'initiative de services instructeurs en direction des bénéficiaires des mesures dont ils assuraient l'instruction et par des réunions de travail plus techniques sur les modalités de gestion et de mise en œuvre de dispositifs spécifiques.

• Organisation des services et identification des fonctions

Les missions exercées par les différents acteurs de la programmation au cours de l'année 2006 sont rappelées synthétiquement dans le tableau suivant issu du livre des procédures approuvé par le CLS du 07 Mai 2003 :

Acteurs	Rôle
Membres du CNS	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation ou adaptation du Complément de programmation - Examen des critères de sélection des opérations - Evaluation de la mise en œuvre - Examen et approbation du rapport annuel de gestion et du rapport final d'exécution - Examen et approbation des propositions visant à modifier ou à adapter le Docup
Membres du CLS	<ul style="list-style-type: none"> - Agrément des actions et des modalités d'intervention - Proposition au CNS des adaptations nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme - Suivi de la programmation - Mise en œuvre des évaluations
Services instructeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des porteurs de projets - Instruction des demandes de concours - Gestion par objectif des mesures - Suivi des phases d'engagement - Certification technique et liquidation - Suivi financier et contrôle
Cellules de gestion administrative et comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des engagements et mandatements

Unités certification et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Appels de fonds auprès de la Commission et contrôles qualité (unité certification) - Réalisation des contrôles approfondis (unité contrôle et service régional de contrôle)
Agile - Cellule Europe Réunion	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat des comités de suivi - Mise en œuvre et exploitation de tableaux de bord - Animation de la gestion des programmes - Proposition au CLS d'actions d'animation, de communication et d'évaluation

• Description du système de gestion et de contrôle des fonds

L'organisation générale du système de gestion repose enfin sur deux principes transversaux énoncés dans les textes communautaires et nationaux :

- la gestion dynamique de la programmation,
- la séparation des fonctions.

Ces deux principes d'organisation sont complétés par un troisième principe d'organisation défini au plan local : l'unicité de l'instance de programmation avec un secrétariat assuré par une cellule de gestion tripartite résultant d'une mise en commun de moyens entre l'Etat, la Région et le Département (AGILE).

Mis en œuvre sous l'autorité du Préfet, autorité de gestion et de paiement du programme, le système de gestion développé à la Réunion pour la période 2000-2006 se fonde sur 5 principes :

- un suivi partenarial de la programmation : la constitution et le fonctionnement du comité national de suivi permettent de garantir une pleine association de l'ensemble des acteurs socio-économiques à la définition des principales orientations de la programmation,
- un lieu central de programmation : dans le cadre des orientations approuvées par le Comité National de Suivi, le Comité Local de Suivi, instance partenariale animée par l'Etat, la Région et le Département, décide de l'octroi des concours communautaires et assure un suivi régulier de la mise en œuvre opérationnelle des programmes,
- un interlocuteur unique pour les maîtres d'ouvrage : assurant un rôle pivot dans la programmation et le suivi des dossiers cofinancés par les fonds structurels, le service instructeur constitue l'interlocuteur principal des bénéficiaires à toutes les phases du dossier (de la demande à la liquidation des concours),
- une cellule d'appui commune aux trois partenaires : l'AGILE, cellule Europe Réunion tripartite, assiste la Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général dans la préparation, le suivi et l'évaluation des décisions liées à la programmation,
- l'organisation d'un système de collecte de donnée : les exigences renforcées en matière d'évaluation sur la nouvelle période (en lien notamment avec la réserve de performance) conduisent à la mise en place d'un système de collecte régulière de données dans le cadre de PRESAGE notamment connus dans le déploiement de PRESAGE, il y aura néanmoins un rattrapage des données de début de programme à effectuer).

S'agissant de l'organisation générale du dispositif de suivi et d'alerte, sa structuration a été poursuivie en 2006 autour de l'objectif principal de gestion préventive du dégagement d'office.

Au niveau du suivi des projets, trois niveaux de suivi ont été confortés :

- un suivi du conventionnement,
- un suivi des certifications de dépenses,
- un suivi des projets mobilisant les concours financiers les plus importants dans le cas du FEDER et du FEOGA.

S'agissant du suivi du conventionnement, la situation constatée fin 2006 est satisfaisante en termes de fluidité des circuits d'engagement puisque les dossiers programmés restant à conventionner représentaient 1% de l'ensemble des dossiers programmés et 0,8% également des montants programmés.

S'agissant du suivi des certifications de dépenses, l'effort a été porté, d'une part, sur les dossiers les plus anciens n'ayant connu aucune certification de dépenses (environ 25 dossiers programmés au cours des années 2000, 2001 et 2002) et, d'autre part, sur les dossiers représentant les enjeux financiers les plus importants.

Sur ce dernier point, la méthodologie de suivi actif mise en œuvre pour le FEDER et le FEOGA s'est révélée positive avec un pilotage régulier et précis des rythmes de certification des opérations les plus importantes ce qui a permis de franchir les seuils de dégagement d'office fin 2006.

Pour l'année 2006, le bilan des déprogrammations s'établit globalement à 8,8 M€ de crédits UE (moins de 4% des sommes programmées) correspondant à 98 opérations avec une majorité de dossiers déprogrammés relevant de maîtres d'ouvrage privés. L'existence de déprogrammations traduit la mise en œuvre effective des procédures de suivi de dossiers dormants mais le faible niveau des montants déprogrammés traduit aussi la maturité des projets programmés.

6.1.3 Informations relatives à la mise en œuvre de PRESAGE

La base de données Presage est pleinement opérationnelle depuis 2003.

La procédure de transfert automatisé des données de paiement entre l'outil informatique du Conseil Régional et Présage a été validée et mise en route au cours du troisième trimestre 2006.

Par ailleurs, la réflexion concernant l'évolution de l'outil Presage s'est poursuivie, en liaison avec la DATAR et le CNASEA au niveau central, afin de préparer la gestion des futurs programmes opérationnels 2007-2013.

6.2 Actions de contrôle financier

6.2.1 Description du système de contrôle des fonds

Le système de contrôle construit pour la période 2000-2006 s'inscrit dans le prolongement des obligations de contrôle liées aux dispositions communautaires prises en 1997 et traduites dans la circulaire Premier Ministre du 12 mai 1998. Il a également pris en compte le cadre rénové de mise en œuvre du contrôle décrit dans le règlement 438/2001 du 2 mars 2001 et retraduit par la circulaire Premier Ministre du 15 Juillet 2002 ainsi que les différentes recommandations émises par la CICC depuis 2002.

6.2.2 Les contrôles de service fait

Au cours de l'année 2006, l'effort d'harmonisation des certificats de service fait initié à partir de 2004 et 2005 a été consolidé. Cet effort a permis de sécuriser encore plus ce rouage essentiel de la piste d'audit en homogénéisant les données. Sur ce plan, le renforcement des contrôles qualité a également permis d'avoir une veille permanente sur la qualité des certificats de service fait.

a. Sur le FEDER

S'agissant des irrégularités les plus fréquemment constatées au stade du contrôle de service fait, elles concernent les points suivants :

- présentation par le maître d'ouvrage de dépenses non retenues dans l'assiette des dépenses cofinancées ;
- imprécision des pièces justificatives ;
- insuffisances sur la communication des interventions communautaires.

Conformément aux recommandations de la CICC, l'effort s'est porté en 2006 sur le renforcement des visites sur place avec près de 130 visites sur place réalisées sur la base des éléments fournis par cinq services instructeurs représentant près de 70% des dépenses certifiées au cours de l'année 2006 (CAH, DDE, DRCA, DRIRE, RECTORAT).

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets,
- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques (grands projets routiers, endiguements, bâtiments d'accueil réalisés « sur mesure » pour une entreprise, infrastructures universitaires et de recherche), plusieurs visites sont programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux (y compris le cas échéant, sous la forme d'une participation aux réunions mensuelles de coordination) indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,

- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement (chambres consulaires par exemple), la participation du service instructeur à des réunions de comités de pilotage, à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

S'agissant des aides aux entreprises, les visites sur le terrain permettent d'élargir le champ des échanges en abordant d'autres sujets (marchés, concurrence, perspectives, situation sociale) qui permettent de fournir des éléments d'information précieux pour l'instruction d'autres dossiers. Les visites sur place permettent également d'expliquer les règles inhérentes aux versements des subventions et de préciser de ce fait les raisons qui conduisent à ne pas retenir une dépense dans l'assiette de calcul de la subvention. Par ailleurs, l'examen sur pièces et sur place permet également de faciliter la compréhension des évolutions survenues dans la mise en œuvre effective d'un programme d'investissement prévisionnel.

S'agissant des investissements à maîtrise d'ouvrage publique, il est à noter que les services disposent également d'attestations des maîtres d'œuvre réalisées également sur la base de visites sur place. De même, à l'occasion du suivi des dossiers dormants réalisé en lien direct avec les maîtres d'ouvrage publics concernés, la mission d'appui technique aux Communes et Epci peut également identifier des difficultés liées au déroulement d'une opération et les signaler aux services instructeurs. Par ailleurs, dans le cas d'infrastructures de pointe (cyclotron par exemple), le service instructeur est également directement associé dès le stade des études APS-APD.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

Aucune déclaration OLAF n'a été établie en 2006 en lien avec le contrôle de service fait.

b. Sur le FSE

Les principaux axes de progression concernent :

- le respect des obligations en matière de publicité communautaire, qui malgré tout s'est amélioré ;
- l'amélioration des systèmes de suivi financier (comptabilité analytique, enlissement des justificatifs ...) utilisés par les organismes dans le souci de traduire l'obligation réglementaire de comptabilité séparée ;
- les visites sur site et leur formalisation sous forme de fiche spécifique.

Au titre de l'année 2006, les services gestionnaires n'ont pas constaté d'irrégularités devant faire l'objet d'un signalement à l'OLAF.

c. Sur le FEOGA

En matière d'établissement du CSF, ceux ci sont établis par la DAF et le CAH, services instructeurs, et plus spécifiquement par les services techniques de chargés de l'instruction, après qu'ils aient contrôlé les pièces justificatives, les factures acquittées et l'éligibilité de chacune des dépenses. La réduction éventuelle de la subvention FEOGA intervient donc a priori de l'établissement du CSF.

En matière de contrôle, le Service Instructeur opère de la façon suivante :

- Programme d'actions : vérification essentiellement sur pièces justificatives (état des dépenses, salaires, bilans intermédiaires, rapports d'activités...).
- Régime d'aides individuelles aux agriculteurs : depuis fin 2004, un effort particulier a été fait pour sécuriser la piste d'audit, par la refonte des fiches de procédures relatives aux aides individuelles. Dans cet esprit, l'année 2006 a vu la consolidation d'un contrôle terrain par échantillon (5% minimum) sur la plupart des régimes d'aides en réponse à la recommandation de la CICC.
- Infrastructures publiques : le service technique de la DAF chargé de l'instruction assiste à la réception des travaux dès lors qu'il en a été prévenu par le maître d'ouvrage.
- IAA : tout dossier d'investissement privé fait l'objet d'un contrôle systématique sur place avant solde.
- Pour chaque contrôle réalisé, un compte rendu écrit est joint au dossier. Ce compte rendu fait état des remarques et anomalies éventuelles constatées sur place.
- Globalement, les Services SATE (Aménagement du Territoire et Eau) et SEAA (Service de l'Economie Agricole et AgroAlimentaire) se sont chacun dotés d'une cellule-contrôle interne, notamment pour effectuer ces contrôles, tant en ce qui concerne les aides versées aux agriculteurs que les dossiers d'investissement.

Afin de mener à bien leur mission de contrôle sur le terrain, les contrôleurs disposent de moyens matériels appropriés (GPS, outils informatiques ...).

Les services instructeurs sélectionnent et transmettent au fil de l'eau les dossiers à contrôler au responsable de l'unité contrôle interne qui répartit les dossiers en fonction du planning de chaque agent.

Comme pour les autres fonds, l'accent a également été mis en 2006 sur le renforcement des visites sur place.

Les modalités des visites sur place sont adaptées en fonction de la nature des projets :

- pour les aides aux entreprises, les services concernés privilégient une visite systématique au moment du solde de l'opération ce qui permet de vérifier in situ la fonctionnalité des projets mais également de privilégier le contact de proximité notamment dans le cas de petits porteurs de projets situés dans les Hauts.
- pour les investissements à maîtrise d'ouvrage publique, les services concernés privilégient également des visites systématiques au moment du solde mais également au titre de la vérification du bon avancement de l'opération. Dans le cas de chantiers spécifiques (antennes d'irrigation, retenues collinaires de grande capacité), plusieurs visites sont programmées pour suivre l'évolution et la bonne marche des travaux indépendamment des procédures formelles de certification des dépenses,

- pour les actions/programmes d'actions mis en œuvre par des organismes d'animation et de développement, la participation des services instructeurs à des réunions de comités de pilotage, à des réunions statutaires (invitation aux assemblées générales), à des jurys de concours ou à des opérations de communication et de valorisation des produits agricoles locaux permet de vérifier le déroulement effectif des actions cofinancées ainsi que leur impact.

Dans d'autres cas, le service peut également s'appuyer sur un réseau d'animation territorial (Plan d'Aménagement des Hauts par exemple) qui offre une présence de terrain capable d'assurer une permanence de contact avec les porteurs de projets.

Enfin, la prise, de plus en plus fréquente, de photographies des projets réalisés permet, d'une part, d'enrichir le travail de certification de service fait et, d'autre part, de valoriser les expériences réussies.

d. Pour l'IFOP

Dans le prolongement de la mission CICC de novembre 2003, le service instructeur du fonds IFOP a procédé au renforcement des procédures de contrôles de premier niveau, au travers, pour ce qui concerne la DRDAM, de contrôles sur place, auxquels sont venus se rajouter des examens "dits sur pièces" des dossiers IFOP.

En complément des 7 visites sur place qui ont été effectuées en 2006 dans le cadre d'un contrôle de service fait, il convient de préciser que dans le cadre des aides à la flottille, le centre de sécurité des navires de la DRAM a procédé à 29 contrôles sur des navires ayant bénéficié de subventions. En effet, s'agissant de la sécurité des bateaux et des hommes dans l'exercice de la pêche, le recours à l'avis d'agents techniques du centre de sécurité des navires (CSN) est nécessaire avant et après toutes opérations relatives à la modernisation et à la construction de la flottille. Cet avis s'impose dans la procédure d'instruction mais également de liquidation des projets sur la mesure de renouvellement et de modernisation de la flottille. Le centre de sécurité des navires atteste ainsi au travers d'un rapport de visite, annuel ou spécial, l'acquisition du matériel, ses références, son état de marche ...

Par ailleurs, s'agissant des programmes d'actions des organismes d'animation et de développement des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la DRAM a participé à de nombreuses réunions de travail relatives aux actions soutenues, telles l'intégration des pêcheurs informels, la démarche Qualité Mer Ile de la Réunion, les travaux d'élevage à terre du Cobia ...

L'année 2006 ayant été chargée avec la préparation des différents documents de référence pour la rédaction du programme opérationnel FEP sur la période 2007-2013, la DRAM a quelque peu restreint le nombre de visites sur place en les ciblant notamment sur les opérations d'investissement supérieures à 100 000 euros conformément aux procédures mises en place par le service instructeur en 2004 et en élargissant ponctuellement la sélection à quelques opérations choisies de manière aléatoire.

6.2.3 Les contrôles « qualité-gestion »

La mise en œuvre des contrôles qualité s'est consolidée en 2006 comme suit :

Tâches liées au contrôle qualité	SGAR	
	AGILE	Unité Certification plurifonds
Contrôle par sondage de l'utilisation des documents type, de la qualité de l'instruction des dossiers, des conventions et de leurs annexes techniques et financières, de la tenue des dossiers et de leur correct archivage		X
Contrôle par sondage de la complétude et de la régularité des saisies dans PRESAGE		X
Mise en place d'un dispositif d'alerte (opérations dormantes, à risque ou susceptibles de poser un problème à la clôture)	X	
Suivi du niveau des dépenses encourues enregistrées dans PRESAGE	X	
Information périodique du Comité Local de Suivi sur les dossiers présentant des retards	X	
Contrôle par sondage de la qualité des certificats de service fait et de la cohérence entre ces certificats et les données saisies dans Presage et dans l'application FSE		X
Réconciliation comptable entre le certificat de service fait et les pièces justificatives contenues dans les dossiers		X

Au-delà des contrôles par sondage conduits par l'unité certification (cf point sur les contrôles « qualité-certification »), tous les dossiers sont concernés par plusieurs étapes de vérification:

- au stade de la programmation : il s'agit de vérifications de cohérence réalisées sur la base du rapport d'instruction et matérialisées sous la forme de notes d'alerte du Comité sur des questions d'éligibilité, de risques de mise en œuvre, de difficultés de clôture. Les principaux constats au stade de la programmation portent sur la diminution progressive des financements croisés, sur la motivation parfois insuffisante des avis portés dans les rapports d'instruction et sur la présentation de plus en plus systématique d'éléments de bilans dans le cas de programmes d'actions et de dispositifs de formation. Une attention soutenue a également été portée au dispositif d'alerte des opérations dormantes avec un maintien des efforts en matière de déprogrammations (98 dossiers en 2006 contre 75 dossiers en 2005, 86 dossiers en 2004 et 29 en 2003) ;
- au stade de l'engagement comptable : il s'agit de vérifications de cohérence sur l'utilisation des documents type, des conventions, des annexes techniques et financières ainsi que sur la composition du dossier d'engagement. L'impact de ces contrôles qualité s'est traduit, d'une part, par l'absence de refus de visa en 2006 à l'engagement ;

- au stade du mandatement : il s'agit de vérifications de cohérence sur le contenu du certificat de service fait ainsi que sur sa réconciliation avec les pièces justificatives : l'impact de ces contrôles qualité se traduit par l'absence de rejets de mandats en 2006.

De manière transversale, les outils de pilotage du CLS permettent de mettre en place un dispositif d'alerte qui prend en compte les trois étapes précitées de la piste d'audit.

6.2.4 Les contrôles « qualité-certification »

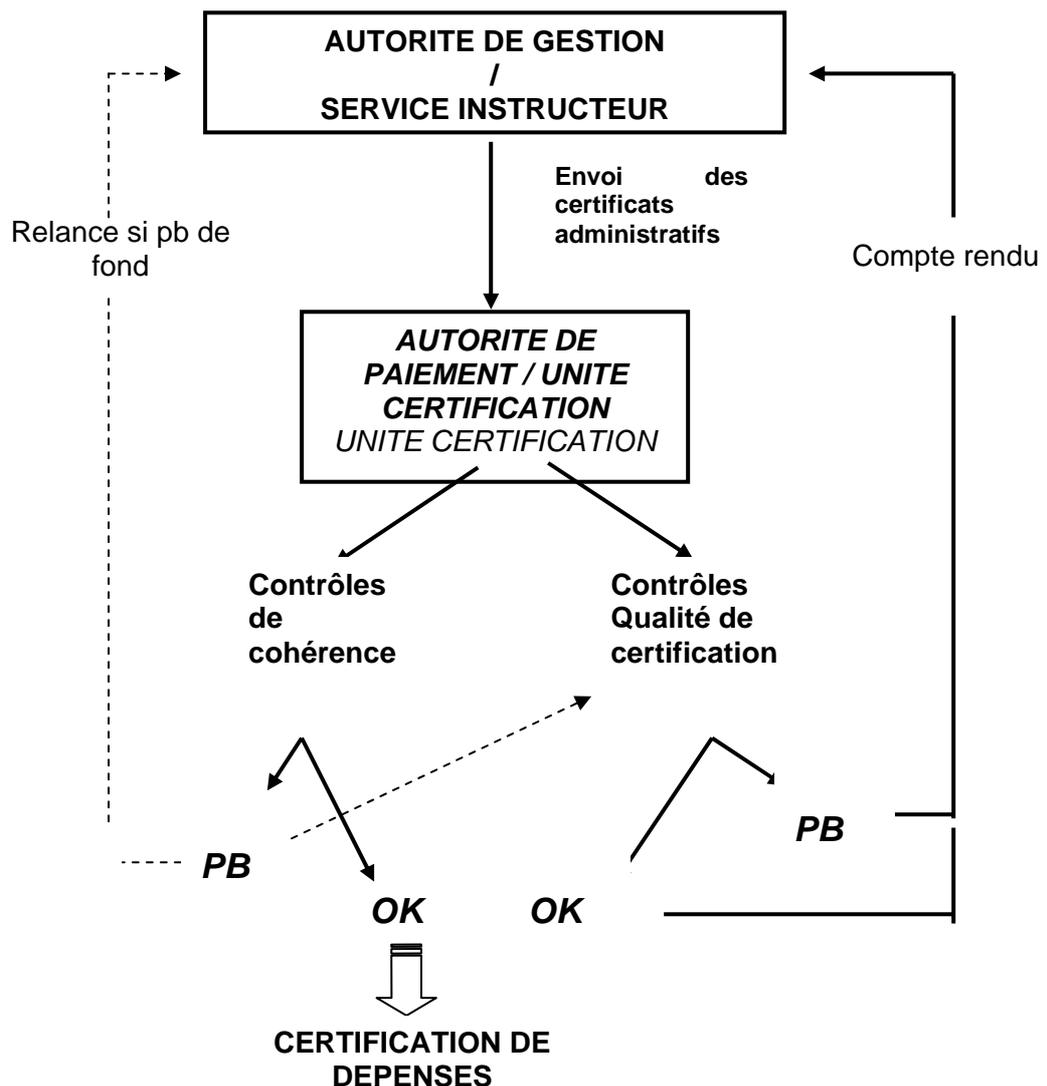
En matière de contrôle qualité, l'année 2006 aura été marquée, conformément aux préconisations de la CICC, par la consolidation des travaux de l'unité certification plurifonds.

6.2.4.1 Éléments méthodologiques

Au regard de la circulaire du Premier Ministre n°4875/SG du 15 juillet 2002, l'unité certification met en œuvre 2 types de contrôles :

- les contrôles de cohérence ;
- les contrôles de qualité.

Ces contrôles s'inscrivent dans la chaîne administrative de la manière suivante :



a. Les contrôles de cohérence

- Ils constituent un premier verrou dans le système de contrôles.
- Les contrôles de cohérence s'articulent autour de 3 principaux points de vérification :
 - **adéquation de la saisie PRESAGE**
 - **qualité du certificat administratif**
 - **certification et acheminement des fonds UE**

b. L'organisation des contrôles qualité

- La CICC avait souligné la nécessité de scinder ce contrôle en 2 parties :
 - **Contrôle qualité gestion (respect de la piste d'audit)**
Est examiné d'un point de vue formel l'ensemble des pièces archivées physiquement au regard de la piste d'audit définie par le livre de procédures du DOCUP et par la circulaire simplification du 27/11/2002.
 - **Contrôle qualité certification (qualité de la certification de service fait)**
Sont analysées l'éligibilité des postes de dépenses au regard du cadre d'intervention et l'éligibilité temporelle des factures par rapport à la période d'éligibilité retenue. Outre l'éligibilité, l'examen porte également sur les modalités de certification et la complétude de la saisie dans PRESAGE surtout lorsqu'il s'agit de dossiers soldés. Dans tous les cas, les pièces comptables probantes présentes dans le dossier archivé au moment du contrôle constituent la base de travail pour vérifier la procédure de certification.

6.2.4.2 Constats issus des contrôles qualité

Les constats au titre de l'année 2006 sont les suivants :

- Sur le FEDER :

S'agissant des contrôles qualité gestion, 17 contrôles ont été réalisés et ils se sont basés sur les dossiers archivés remis par les services instructeurs concernés. Ces contrôles ont consisté à confronter les dossiers archivés aux pistes d'audit définies dans le cadre du livre des procédures 2000-2006 (3 pistes d'audit différentes : opérations d'investissements à maîtrise d'ouvrage privée, opérations d'infrastructure à maîtrise d'ouvrage public et programmes d'actions). Depuis le début de la programmation jusqu'au 31 décembre 2006, ces contrôles ont permis de couvrir un montant de dépenses de 13 790 249,77 euros.

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (69 opérations FEDER déprogrammées en 2006), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

Par ailleurs, s'agissant des contrôles qualité certification, 5 contrôles ont été réalisés pour l'année 2006. Un dossier mentionné dans le rapport annuel 2005 a été régularisé lors du dernier appel de fonds FEDER de décembre 2006. Les quatre autres dossiers concernent donc tous des contrôles amorcés et clôturés en 2006. En 2006, l'accent a été mis sur une meilleure représentativité des sous-mesures et des services instructeurs du DOCUP ; ainsi les 4 contrôles opérés en 2006 couvrent 3 services instructeurs.

- Sur le FEOGA :

Les premiers contrôles qualité gestion effectués ont permis d'attirer l'attention des SI sur le respect des dispositions réglementaires et du livre des procédures (modèles de CSF, respect de la publicité européenne et saisie présage).

Depuis la mise en place du guichet unique à la DAF, les dossiers sont complets et permettent une bonne appréciation tant sur le contenu et la forme. Il est noté également la bonne application des conventions UE ainsi qu'un renseignement correct du logiciel PRESAGE.

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (16 opérations FEOGA-O déprogrammées en 2006), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

S'agissant des contrôles qualité certification, les incohérences formelles relevées au cours des années antérieures ont été résolues par les services instructeurs et n'ont plus été constatées au cours de l'année 2006.

La sélection des dossiers contrôlés a été faite sur les critères suivants :

- un contrôle qualité par service,
- prise en compte de dossiers soldés,
- dossiers répartis de 2000 à 2006,
- dossiers représentant une masse financière importante ou un taux de réalisation très bas.

Sur les 9 contrôles réalisés depuis le début du programme, un seul a mis en exergue une dépense irrégulière inférieure à 600 €.

- Sur l'IFOP :

Le contrôle qualité au niveau des dossiers est complété par un contrôle qualité au niveau du programme qui se traduit par la mise en place d'un dispositif d'alerte (8 opérations IFOP déprogrammées en 2006), un suivi régulier du niveau de dépenses encourues enregistrées dans Presage et une analyse mensuelle des dossiers présentant des retards de conventionnement et/ou de certification de dépenses.

Au titre des contrôles qualité certification, il est à noter que, dans le cadre de la dernière certification de dépenses IFOP de 2006, l'unité certification a pu approfondir le contrôle de la saisie PRESAGE et vérifier le recensement des dépenses écartées avec motif de rejet pour chaque certificat présenté.

La DRDAM étant le seul service instructeur, le choix des dossiers a été porté sur l'ensemble des mesures sur les années 2000 à 2006 avec un ciblage notamment sur les dossiers représentant une masse financière importante.

Sur l'ensemble des dossiers contrôlés IFOP, il peut être noté une bonne application des conventions et une bonne instruction du dossier. Aucune correction financière n'est à noter à ce titre.

- Sur le FSE :

Les contrôles qualité gestion réalisés à ce jour n'ont mis en évidence qu'un seul cas de dépenses irrégulières.

Au titre du contrôle qualité certification, aucun nouveau dossier du DOCUP 2000-2006 n'a fait l'objet d'un contrôle en 2006 compte tenu d'une priorité accordée aux opérations du PIC Equal.

6.2.5 Les contrôles par sondage dits de 5%

Dans la mise en œuvre des contrôles par sondage (5%), les principes suivants ont été mis en œuvre :

- respect de la procédure contradictoire ;
- information systématique des cofinanceurs sur le contrôle réalisé (information préalable, transmission des rapports provisoires et définitifs) ;
- transmission au service instructeur des rapports provisoires et définitifs.

L'exécution du plan de contrôle 2006 s'est déroulée dans le respect des principes mis en place précédemment avec comme objectif principal d'atteindre le taux de contrôle de 5% par fonds.

6.2.5.1 Services responsables des contrôles

L'année 2006 a permis la poursuite des contrôles dans les mêmes conditions qu'en 2004 et 2005. L'organisation des services n'a pas été modifiée et la définition des attributions reste identique à savoir le contrôle du FEDER, du FEOGA et de l'IFOP à la charge du Bureau des Contrôles de Programmes Communautaires du SGAR et le FSE relevant de la compétence du Service Régional de Contrôle.

Il convient de préciser qu'un appui technique est sollicité auprès des services instructeurs lorsque les dossiers présentent une complexité particulière.

Enfin, dans le cas du FEDER, la mobilisation des compétences du Trésor s'est poursuivie avec la participation régulière d'un inspecteur vérificateur du Trésor aux contrôles conjoints.

6.2.5.2 Etat d'avancement du programme de contrôle

Les taux de contrôle pour chaque fonds continuent à évoluer de manière satisfaisante pour chacun des fonds. Un effort particulier pour le FEOGA et le FSE a permis de rattraper le retard constaté en fin d'année dernière.

Sur la base des missions de contrôle clôturées, l'avancement du programme de contrôle s'établit comme suit au 31 Décembre 2006 (en dépenses totales éligibles) :

Fonds	Dépenses certifiées	Dépenses contrôlées	Taux de contrôle
FEDER	944 365 501,70 €	53 077 427,91 €	5,62 %
FSE	493 043 388,92 €	26 543 266,29 €	5,38 %
FEOGA	445 060 302,36 €	28 462 688,44 €	6,40 %
IFOP	20 259 282,56 €	2 019 032,76 €	9,97 %

6.2.5.3 Suivi des contrôles

La procédure mise en place n'a pas été modifiée fondamentalement mais il convient de noter toutefois qu'un examen plus détaillé de la piste d'audit est réalisé entraînant la production d'un rapport en deux étapes.

Pour mémoire, la 1^{ère} étape consiste en la rédaction d'un rapport provisoire pouvant conclure en la demande de pièces complémentaires, précisions et vérifications.

Ce rapport est notifié au bénéficiaire qui dispose d'un délai de réponse d'un mois pour le FSE et de 2 mois pour les autres fonds.

Par ailleurs, une note d'observation adressée au service instructeur complète le rapport provisoire par les remarques d'ordre systémique relevées. Le service instructeur fournit également un mémoire en réponse.

A l'issue de la procédure contradictoire, le rapport définitif et ses conclusions sont notifiés au bénéficiaire et transmis au service instructeur. Le bénéficiaire dispose de voies de recours de droit commun mais les suites éventuelles sont exécutoires dès leur notification.

6.2.5.4 Méthode d'échantillonnage

Les lignes directrices de la méthode d'échantillonnage sont inchangées par rapport à 2005 et permettent d'établir le plan de contrôle nominatif en début d'année. Toutefois, au vu de l'exécution des plans annuels de contrôle, des ajustements sont pris en compte pour améliorer la représentativité de l'échantillon contrôlé.

▪ **6.2.5.5 Synthèse des défauts rencontrés et des améliorations retenues**

Les erreurs relevées sont globalement similaires mais ont tendance à être moins nombreuses, les dossiers contrôlés étant plus récents (FEDER, FEOGA et IFOP et FSE).

TYPOLOGIE DES ERREURS	MESURES ADOPTEES
<p>1 – <u>Inéligibilité</u> : Nature des dépenses ou modalités de rattachement de la dépense à l'action.</p> <p>2 – <u>Insuffisance de publicité</u></p> <p>3 – <u>Problèmes de réconciliation comptable</u> Factures absentes ou non probantes. Absence de comptabilité spécifique concernant l'opération. Manque de précision sur le choix des dépenses retenues. Comptabilisation de dépenses non acquittées dans les bilans financiers adressés par les opérateurs au service gestionnaire (constat SRC)</p> <p>4 – <u>Insuffisances du système de gestion</u> Manque de précisions dans la rédaction des conventions et les annexes techniques et financières. Manque d'information des services instructeurs. Contrôles de service fait incomplets : contrôle satisfaisant des dépenses mais insuffisants pour la réalité physique des opérations et le respect de tous les articles des conventions. Renseignement du logiciel Presage</p>	<p>Adoption et/ou révision de Clé de répartition pour les frais de structure.</p> <p>Note aux services instructeurs. Observations aux services instructeurs.</p> <p>Réunions de travail entre SRC et services instructeurs</p> <p>Formations locales ou nationales. Observations aux services instructeurs.</p>

6.2.6 Autres contrôles des instances nationales et européennes

Au cours de l'année 2006, les acteurs locaux ont été également mobilisés dans le cadre de la préparation, du déroulement et du suivi des missions de contrôle suivantes :

INSTANCES DE CONTRÔLE	DATES	FONDS CONCERNÉS	OBJET	NOMS DES CONTRÔLEURS
COMMISSION EUROPEENNE	23 au 27 Octobre 2006	FEOGA	Audit du DOCUP 2000-2006	MM. POUTANEN et VANDEVYVERE
COMMISSION EUROPEENNE	23 au 27 Octobre 2006	IFOP	Audit du DOCUP 2000-2006	MM. NIKOLIAN et THEODORIDIS
CICC	23 au 27 Octobre 2006	FEDER-FSE-FEOGA-IFOP	Audit du DOCUP 2000-2006, du PIC INTERREG III B et du PIC EQUAL	MM. JOCHUM et LESCOF (C.I.C.C) MM. LARANGE, BOUGRIER, BATTESTI (I.G.Administration) MMES BONNIOL, DENECHERE et M. COLLOMBET (I.G.A.S) MME BENAROUS et M. FENINA (I.G.Agriculture)

Par ailleurs, la réponse au rapport de la mission d'audit FSE de la DG Emploi (12 au 16 Décembre 2005) a été préparée et transmise à la Commission à la fin du second semestre 2006.

6.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont évolué en 2006 et concerné principalement les points suivants :

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion,
- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle,
- une double mobilisation sur 200-2006 et 2007-2013.

- les contraintes financières et réglementaires de fin de gestion

S'agissant des contraintes financières, elles se sont exprimées à la fois en termes de manque de ressources financières sur certains dispositifs très dynamiques mais également en termes d'exigences liées à la transition financière entre les périodes de programmation : ces deux paramètres ont rendu particulièrement complexe l'exercice d'ajustement financier du DOCUP et du Complément de programmation conduit au cours du premier semestre 2006 et dont les conclusions ont été soumises à l'approbation du CNS.

S'agissant des contraintes de gestion liées au contexte réglementaire, elles ont concerné plus particulièrement trois types d'intervention au cours de l'année 2006 :

- en premier lieu, toutes les interventions relevant du champ du FEOGA : les dispositions transitoires FEOGA → FEADER relatives à la non-programmation simultanée au titre des deux programmes ont constitué une contrainte forte de l'exercice d'ajustement financier ;
- en second lieu, les interventions encadrées par des régimes d'aides aux entreprises : la refonte de l'intégralité des encadrements en matière d'aides d'Etat à partir du 1^{er} Janvier 2007 sur la base d'une nouvelle réglementation parue très tardivement fin 2006 a entraîné une pression supplémentaire pour l'ensemble des services instructeurs concernés tout au long du deuxième semestre 2006 ;
- enfin, les interventions liées à la construction de navires de pêche : le « stop and go » réglementaire n'a pas offert aux gestionnaires locaux une grande lisibilité pour gérer avec sérénité les deux années du programme.

- la mobilisation des équipes sur l'organisation et le suivi des missions de contrôle

Au cours de l'année 2006, trois missions d'audit conduites respectivement par la DG Agri, la DG Pêche et la CICC se sont déroulées simultanément en Octobre 2006 ce qui a fortement mobilisé les services impliqués dans la gestion des différents fonds.

Par ailleurs, les réponses au rapport de contrôle de la DG Emploi et les suites en termes de reprise de vérifications de service fait approfondies ont également mobilisé les services concernés en 2006.

- la double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013

L'année 2006 a été largement consacrée à la préparation des nouveaux programmes 2007-2013 avec un processus qui a mobilisé l'ensemble des services sur la préparation de l'avenir en recentrant de ce fait l'effort au titre de la gestion 2000-2006 autour d'une priorité : la prévention du dégageant d'office.

6.4 Utilisation de l'assistance technique

La programmation de l'assistance technique au cours de l'année 2006 a été mobilisée de la manière suivante:

Les dossiers programmés au titre de l'année 2006 :

5 nouveaux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2006, concernant les interventions suivantes :

- le programme ressources humaines 2006, financé par l'ensemble des fonds européens ;
- les missions État 2006 ;
- les missions Région 2003 – 2004 ;
- une étude sur l'égalité des chances homme – femme ;

Ces dossiers représentent un engagement total de 0,943 M€ de fonds UE, dont 0,841 M€ de FEDER.

Par ailleurs, la répartition entre activités liées aux dépenses plafonnées et celles liées aux dépenses non plafonnées (règle n° 11 du règlement CE n°1685/2000) s'établit comme suit :

- au titre des actions liées aux dépenses plafonnées : programmation 2006 en matière de ressources humaines, missions Etat 2006, et missions Région 2003-2004 ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 0,894 millions d'euros.
- au titre des actions liées à des dépenses non plafonnées : la réalisation de l'étude sur l'égalité des chances homme - femme ; ce qui représente un montant de crédits UE programmés de 49 000 euros

En 2006, l'assistance technique plafonnée représente 94,80% de l'assistance technique programmée cette année, soit 95,88% de l'assistance technique 2000 – 2006

Par ailleurs, l'assistance technique plafonnée représente 81,48% des dépenses d'assistance technique programmées sur la période 2000 – 2006.

6.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Pour augmenter la transparence et la notoriété de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de la Réunion, trois objectifs principaux sont poursuivis conformément au plan d'action et de communication du DOCUP :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des cofinanceurs nationaux,
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion,
- Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci.

Deux types d'actions ont été mis en œuvre en 2006

1) Les actions relevant directement du plan d'action et de communication :

- *ACTION 1 : Information et formation sur les modalités de préparation des programmes européens 2007-2013*

L'année 2006 a été marquée par une forte activité en termes de formation et d'information concernant la préparation des programmes opérationnels européens 2007-2013.

Dates	Intitulé	Public
Février 2006	Le contexte 2007-2013 et le processus local de préparation des programmes européens	Comité de l'Administration Régionale, Commission Permanente de la Région et du Département, Services de l'Etat, de la Région et du Département
Février 2006	Le contexte 2007-2013 et le processus local de préparation des programmes européens	Communes et Etablissements publics de Coopération Intercommunal
Février 2006	Le contexte 2007-2013 et le processus local de préparation des programmes européens	Acteurs économiques
Février 2006	Impact de la défiscalisation	Délégation des parlementaires de l'Assemblée Nationale
Mars 2006	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 » - La réforme de la politique de cohésion	CNASEA
Mai 2006	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Association pour la Promotion en Milieu Rural
Mai 2006	Préparation des programmes 2007-2013	Conseil Economique et Social Régional
Mai 2006	Préparation des programmes 2007-2013	Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement
Juin 2006	Séminaire FEADER sur la préparation du programme opérationnel FEADER en présence du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de la DG Agri	Partenaires CNS et organismes professionnels agricoles
Juillet 2006	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles et ses adhérents

Ces actions d'information avaient pour objectif :

- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013
- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...).
- d'initier le processus d'élaboration des programmes avec la mise en place de 14 groupes techniques thématiques et d'une instance de concertation 2007-2013

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2006.

Tout au long du processus de préparation des programmes opérationnels, les groupes techniques thématiques ont été fortement mobilisés. Il est important de signaler que lors de la phase propositions, les partenaires socio-professionnels ont été consultés par les différents groupes techniques thématiques concernés.

➤ *ACTION 2: Information sur l'élaboration des programmes européens*

Afin d'impliquer plus fortement dans l'élaboration des programmes les partenaires socioprofessionnels, économiques ainsi que les Communes et EPCI, une instance de concertation a été mise en place réunissant les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette instance de concertation a permis d'une part, d'informer les membres de l'instance sur l'évolution du contexte de préparation des programmes au plan communautaire et national et, d'autre part, de recueillir les avis et réactions à chaque étape du processus. De plus, chaque institution membre de l'instance a été invitée à prolonger la consultation auprès de ses interlocuteurs habituels. Ainsi la consultation a été facilitée et légitimée par une concertation plus large mise en œuvre très en amont selon une approche « bottom up ».

Ainsi à titre d'exemple, deux réunions de travail ont été organisées par l'AMDR à l'attention des Communes sur le bilan et sur les propositions. Dans le même esprit, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement a organisé une séance plénière consacrée à la préparation des programmes 2007-2013. De même, les avis du Conseil Economique et Social Régional et de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont fait l'objet d'une consultation interne de l'ensemble des commissions.

5 réunions de l'instance de concertation ont été réalisées. Chaque réunion de l'instance a permis, dans un premier temps, d'informer les partenaires sur les évolutions du contexte européen, national et régional puis, dans un second temps, de prendre connaissance et échanger sur les travaux réalisés.

- le 19 avril 2006 au Conseil Général :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation de la synthèse du bilan
 - Propositions sur le projet de plan du diagnostic territorial

- le 30 mai 2006 à la Préfecture :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation du projet de diagnostic
 - Proposition et échanges sur la méthodologie d'élaboration du plan de la stratégie régionale intégrée

- le 10 août 2006 au Conseil Régional :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation du projet de stratégie régionale intégrée

- le 15 septembre 2006 au Conseil Général :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Propositions sur les paramètres de négociation
 - Point d'avancement sur la phase proposition de mesures

- le 18 décembre 2006 à la Préfecture :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation des propositions issues des négociations financières.

➤ *ACTION 3 : La gestion du site Internet de l'AGILE*

Ce site est opérationnel depuis octobre 2000 et sert prioritairement aux services instructeurs mais aussi aux différents partenaires.

La connexion sur le site Internet www.agile-reunion.org permet d'accéder à plusieurs types d'informations :

- Présentation de la structure AGILE.
- Possibilité de se connecter à des sites locaux, nationaux et européens.
- Téléchargement de documents comme le DOCUP, le Complément de Programmation, les règlements, circulaires et les relevés de conclusions des comités de Programmation...
- Mise à disposition du livre des procédures et notamment de tous les éléments utiles aux services en terme de documents « type »
- Présentation des dates clé et des événements à retenir à court terme.

Par rapport à l'année 2005, le nombre de connexions est en nette diminution (3 525 connexions en 2006 contre 4 615 en 2005) avec 16 326 pages consultées. Cette diminution s'explique en grande partie par la montée en charge du site reunioneurope.org qui a une vocation plus large d'information et qui reprend en grande partie les informations de ce site. Cependant quelques informations restent uniquement disponibles à cette adresse notamment toutes les données accessibles via un code utilisateur sur la préparation des Comités Locaux de Programmation (CLS), les relevés de conclusions...

➤ *ACTION 4 : Gestion du site Internet « grand –public »*

Ce site grand public a été inauguré officiellement au CNS de juillet 2003 en présence des membres du CNS, de la presse locale et de M. Graham Meadows, Directeur Général de la DG Regio en visioconférence de Bruxelles.

17 915 connexions ont été enregistrées sur l'année 2006 contre 11 509 en 2005.

Ce résultat positif pourrait s'expliquer par deux points :

- La poursuite des aménagements sur le site rendant plus facile l'accès aux informations et plus conviviale la consultation,
- la mise à disposition d'une nouvelle rubrique sur la préparation des programmes 2007-2013.

Concernant les programmes 2000-2006, les fichiers les plus téléchargés correspondent :

- pour 35% à des informations générales sur les programmes,
- pour 8% à des cadres d'intervention,
- pour 22% à des informations sur les résultats des programmes (évaluations, rapport annuels...),
- pour 16% aux informations sur les procédures de gestion,
- pour 19% aux exemples de réalisation.

Cette répartition a évolué par rapport à 2005 avec une part beaucoup plus importante concernant les résultats des programmes et les exemples de réalisation ce qui semble logique compte tenu de l'approche du solde des programmes concernés.

Concernant les informations sur la période 2007-2013, la nouvelle rubrique 2007-2013 a été créée dès le mois de juin 2006 et elle a été mise à jour régulièrement au niveau des deux types d'informations mises en ligne :

- * des ressources documentaires européennes et nationales (orientations stratégiques et règlements communautaires, documents stratégiques nationaux, contributions de la Réunion à la préparation des documents stratégiques nationaux) ;
- * des informations pratiques sur les travaux réalisés dans le cadre de la préparation au plan local des futurs programmes européens 2007-2013 (diaporamas présentés en instance de concertation, diagnostic, stratégie...).

Afin de mesurer l'impact de cette nouvelle initiative, un suivi précis du nombre de visites et du nombre de fichiers téléchargés à été mis en place.

S'agissant de nombre de visites, les statistiques montrent un intérêt croissant pour cette rubrique du site :

Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de visites	86	153	173	202	211	196	178

S'agissant du nombre de fichiers téléchargés l'intérêt pour le processus local de préparation des programmes s'est également vérifié :

Rubriques	Nombre de fichiers téléchargés à fin novembre 2006	%
1 –Ressources documentaires européennes et nationales	1 917	31
2 – Elaboration des futurs programmes européens 2007-2013	4 196	69
TOTAL	6 113	100

A la lumière de ces résultats, les objectifs principaux sont aujourd'hui atteints, à savoir :

- guider et informer tout bénéficiaire potentiel et plus largement tous les acteurs de la programmation sur la participation des fonds structurels au développement de la Réunion ;
- apporter des éléments pratiques et utilisables pour le grand public, notamment le public scolaire (enseignants, étudiants, lycéens, collégiens...);
- rendre visible l'intervention de l'Union Européenne à la Réunion en mettant en valeur des projets cofinancés par les fonds structurels.

➤ *ACTION 5 : Relations presse*

Visites de délégations européennes

Lors de l'organisation du séminaire FEADER en juin 2006, un point avec la presse a été réalisé afin de mettre en valeur le bilan de l'intervention du DOCUP 2000-2006 et de présenter les principales évolutions du programme opérationnel FEADER.

➤ *ACTION 6 : L'information du grand public*

En complément des éléments ci dessus, de nombreuses demandes émanant surtout du monde éducatif et des bénéficiaires potentiels ont été prises en compte. Ces demandes sont satisfaites par l'AGILE qui met à disposition un ensemble d'éléments permettant de mieux appréhender les fonds structurels et leur gestion à la Réunion (plaquettes, CD ROM, documents de vulgarisation, autocollants...).

Enfin, les projets de programmes opérationnels européens ont été mis à disposition du grand public lors de la consultation environnementale du grand public suite à une parution presse dans les trois quotidiens régionaux.

2) Les actions de communication soutenues par les fonds structurels

Les actions suivantes sont importantes en terme de communication car elles complètent le plan d'action et de communication ; elles sont visibles par le grand public qui prend conscience de l'intervention de l'Europe à la Réunion.

- Dans le domaine de l'environnement, domaine prioritaire au niveau communautaire, des actions de communication importantes sont menées et permettent de mettre en avant l'intervention de l'union européenne.

Dans le cadre du PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés), le Département de la Réunion s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'un programme de communication générique portant sur toute la durée du Plan. Les actions correspondantes concernent le grand public et les jeunes enfants, qui sont les vecteurs de l'éco-citoyenneté de demain. Puisqu'il s'agit, en la matière, de faire évoluer les mentalités et les comportements, la stratégie de communication mise en œuvre repose nécessairement sur la pérennisation et la répétition des messages initiés depuis 2000, mettant en avant le soutien de l'Europe. En 2006 ont été financés les actions de Communication 2005 et 2006.

Concernant l'action grand public, l'action de communication grand public a porté sur les thématiques suivantes :

- campagne d'encouragement du geste de tri par la valorisation des déchets triés,
- campagne sur l'objectif de réduction progressive des sacs plastiques et sur l'utilisation des cabas réutilisables.

Concernant l'action sur les enfants, la communication s'inscrit dans une démarche particulière consistant essentiellement en la diffusion du DVD " déchets ménagés " sur Antenne ou Télé Réunion de nature à éveiller la curiosité des jeunes (19 épisodes d'une durée totale de 1h40) et le retraitage d'affiches existantes est prévu pour toucher la plus grande partie possible des jeunes. Ces supports mentionnent la participation de l'Europe.

Les actions de communication relative au tri sélectif des recyclables ménagers des années 2005 et 2006 menés par la CIVIS ont aussi permis de mettre en avant le rôle de l'Europe.

- Dans le domaine touristique plusieurs guides, plaquettes et autres supports de communication sont réalisés et mentionnent l'intervention de l'Europe :

Les Editions du Piton des neiges ont mis en place une exposition itinérante sur « les trésors du récif » dont l'objectif est de sensibiliser le grand public réunionnais et les touristes sur la connaissance des richesses naturelles et les dangers d'une gestion non maîtrisée du Lagon.

L'ARER (l'Agence Régionale de l'Energie Réunion) a réalisé les trois publications suivantes :

- le guide sur "l'eau chaude solaire dans les immeubles d'habitation à l'île de la Réunion",
- le guide de la casa développement durable,
- le guide technique de la construction durable (sous forme de fiches).

Le Département a édité un ouvrage intitulé « "Vi souviens..." faisant suite à l'organisation d'une exposition de photographies pour commémorer le 60^{ème} anniversaire de la départementalisation.

- Dans le domaine technique, quatre actions peuvent être citées :

Une action pour les agriculteurs et techniciens dans le domaine de la canne à sucre a été mise en place par l'ARTAS (Association Réunionnaise pour le développement de la Technologie Agricole et Sucrière) en 2006 pour :

- poursuivre la mobilisation de l'encadrement technique par un séminaire d'échanges et de mise à niveau technique des agents,
- confronter les techniques agricoles avec d'autres modèles ciblés sur les thèmes dominants actuels (aménagements fonciers, irrigation, coupe mécanique, encadrement de terrain, recherche de productivité),
- enrichir le magazine des " techniciens de la canne ",
- alimenter le site Internet des techniciens de la canne,
- monter des émissions multimédia.

Une action a été conduite par l'ADIR (Association pour le Développement Industriel de la Réunion) sur la réalisation de la saison 2006 de l'émission « Les nouveaux défis » qui présente l'activité économique de l'île tout en s'adressant à un large public. 10 émissions de 52 minutes sont prévues.

Ses objectifs sont les suivants:

- montrer le dynamisme de l'industrie et son rôle moteur dans l'économie locale, via les entreprises,
- valoriser le savoir-faire industriel local,
- faire découvrir au public les valeurs de l'activité d'entrepreneur, via la présentation des métiers et des hommes de l'industrie.

L'ARTIC (Association Réunionnaise des professionnels des Technologies d'Information et de Communication) a pu initier un salon professionnel de promotion des NTIC à la Réunion avec le soutien de l'Europe.

Les objectifs poursuivis sont, d'une part, d'offrir l'opportunité aux participantes de se faire connaître auprès de l'ensemble de la filière NTIC de La Réunion et, d'autre part, de permettre au public de découvrir les nouvelles offres technologiques proposées par les autres entreprises de la filière TIC réunionnaise sur un même site.

Enfin, une campagne de communication de la marque collective "qualité mer - île de la Réunion" a été mise en place par le CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages en Mer) sur les supports presse et télévisé : En concertation avec les acteurs de la filière, le CRPMEM a mis sur pied une démarche de valorisation de la production locale via l'élaboration d'une marque collective "Qualité Mer - Ile de la Réunion". Cette marque collective constitue un puissant instrument de développement local, en permettant notamment aux professionnels de se démarquer des produits d'importation et de mieux faire connaître les produits dits pays et les techniques de pêche sélective utilisées.

En conclusion, les actions de communication décrites ci dessus sont réparties de la façon suivante en fonction du public cible et des objectifs au regard du plan d'action et de communication :

Actions	Publics cibles	Objectifs
Information et formation sur les modalités de préparation des programmes européens 2007-2013	Services chargés de la gestion Partenaires Bénéficiaires potentiels et finals	a,
Information sur l'élaboration des programmes européens	Services chargés de la gestion Partenaires	a
La gestion du site Internet de l'AGILE	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires	a, b, c
La mise en place du site Internet « grand – public » www.reunioneurope.org	Bénéficiaires potentiels et finals Services chargés de la gestion Partenaires Grand public	a, b, c
Couverture presse	Bénéficiaires potentiels et finals Grand public	a, c
Information du grand public	Grand public	c
Les actions de communication soutenues par les fonds structurels	Grand public	c

Pour rappel, les objectifs du plan d'action et de communication sont les suivants :

- Objectif a : Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres
- Objectif b : Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques du DOCUP, aux modalités de mise en œuvre et de gestion
- Objectif c : Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres dans les interventions concernées et des résultats de celle ci.

7. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2006

7.1 Concurrence : Informations communes à toutes les régions

S'agissant des dispositions relatives au respect des règles de concurrence au plan national, l'année 2004 a vu la notification de deux nouveaux régimes d'aide :

- le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits de l'annexe 1 le 28 Juillet 2004.
- le régime des aides aux PME du secteur de la pêche le 8 septembre 2004.

Ces régimes d'aides font partie de la liste ci après arrêtée par les administrations centrales au 31 décembre 2004.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu depuis.

Voir tableau national (tableaux 1 et 2 pages suivantes).

7.2 Concurrence : Informations relatives à la Réunion

S'agissant du respect de la politique communautaire en matière de concurrence au plan local, les dispositions ont été prises dès le premier semestre 2000 pour que la transmission des différents régimes d'aides soit effective.

En juin 2002, le régime d'aides N 310/2000 « Prise de participation » a été approuvé par la Commission et figure au tableau régional des régimes d'aides joint ci-après.

En 2003, les autorités locales ont initié la demande de modification du régime d'aide N324/2000 « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » (sous le n° 549/2003) afin de mettre en œuvre des taux et plafonds d'intervention publique plus incitatifs.

En 2004, faisant suite à la demande de modification initiée en 2003, a été autorisé le régime d'aide d'Etat N° 549/2003 modifiant le régime N 324/00 « intervention en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables – Ile de la Réunion.

Il faut également noter le dispositif SOFIPECHE, régime d'aide d'Etat N° 148/2004 relatif aux aides au renouvellement de la flotte jusqu'au 31/12/05 et aux autres mesures jusqu'au 31/12/2010.

Aucun élément nouveau ou modification n'est intervenu en 2006.

Voir tableau régional (tableaux 3 et 4 page suivantes).

REGIMES D'AIDE NOTIFIES A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grisé

REGIMES NOTIFIE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de développement de petites et moyennes industries	FDPMI	N112/2000	01-mars-00	31/12/2006	05-juil-00	Circulaire du 31-aou-00
Fond régional d'aide au conseil	FRAC COURT	N662/99	23 dec 98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC LONG	N2/99	23-déc-98	illimitée	05-janv-00	régime applicable
	FRAC AGRICULTURE	N458/00	04-juil-00	illimitée	14 aout 00	régime applicable
Prime d'aménagement du territoire	PAT	N782/99	11-août-99	31-déc-06	17/07/2000	Décret 2001-312 du 11 avril 2001
Aides des collectivités locales à l'immobilier hors PAT "industrie"	IMMOBILIER Décret 98-572	N369/97	29-mai-97	illimitée	9 oct 97	régime applicable Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'immobilier d'entreprise	IMMOBILIER Décret 607-2001	Pas de numéro	31 dec 99	31-déc-06	13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à l'emploi	PRE Décret 607-2001	N443/2000	28-juin-00	non définie	18-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Prime régionale à la création d'entreprise	PRCE Décret 607-2001	Régime de-minimis			13-oct-00	décret 607-2001 du 9 juillet 2001 Circulaire du 7 janv 2002
Aides des collectivités locales à l'investissement	AIDES A L'INVESTISSEMENT	N198/99	01-avr-99	non définie	25-janv-00	Circulaire du 17/8/2000 Circulaire du 7 janv 2002
Primes régionales à la création d'entreprise et d'emploi en Corse	PRE/PRCE CORSE	-	31 dec 99	non définie	28-janv-00	conventions d'application à adopter
Fonds de grantie Corse	CORSE GARANTIE	N744/93	31 dec 99	31-déc-06	28-janv-00	convention d'application à adopter
Fonds spécial d'implantation du Nord/Pas-de-Calais	FSI Nord-Pas-de-C.	N782/99 (N° PAT)	29-déc-99	31-déc-06	17/07/2000 (accord PAT)	régime désormais calé sur le régime notifié PAT
Régime cadre des interventions publiques en faveur du tourisme	REGIME CADRE TOURISME	N882/96	14 dec 99	31/12/2006	18/09/2000	Circulaire aux Préfets du 03-janv-01
Fonds pour les restructurations de la défense	FRED	N67/92	28 dec 99	illimitée	02-mars-00	circulaire d'application du 20 mars 2000
Aides des sociétés de conversion	SODIE	N501/95	23-mai-95	31-déc-06	17-oct-00	régime approuvé
	SOFIREM FINORPA FIBM	NN 2/89 N 286/2000	29-déc-99	31-déc-06	17-oct-00	Régimes approuvés
	SODIV	N253/96	26-mars-96	02-mai-96	02/05/1996	Régime non modifié
Aides aux actions collectives	ACTIONS COLLECTIVES	E1/90 NN120/90	27-sept-90	illimitée	03/07/1991	régime existant applicable
Aides à la réalisation de pépinières d'entreprises	PEPINIERES d'entreprises	Régime inutilisable - Faire référence désormais aux 2 régimes immobilier, dans la partie location				
Engagements de développement de la formation	EDDF	N753/99	1 dec 99	illimitée	17-juil-00	circulaire d'application en cours
Aide au conseil en ressources humaines	ACE	N70/95	26/01/1995	illimitée	12/04/1995	régime existant applicable
Gestion des énergies renouvelables (aides ADEME)	ADEME	N117/A/2001	6 fev 01	27/12/2010	03-juil-02	régime adopté
Utilisation rationnelle de de l'énergie (ADEME)	ADEME URE	N115/2000	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Opération programmé d'améliorat° thermique des bâtiments OPATB	ADEME OPATB	N493/2001	juil-01	28/12/2010	02-mai-02	régime adopté
Gestion des déchets municipaux et des déchet des entreprises	ADEME	N117/B/2001	6 fev 01	28/12/2010	02 aou 02	adopté
Air sources fixes (ADEME)	ADEME	N37/2002	19 dec 01	28/12/2010	21-juin-02	régime adopté
FIDEME (ADEME)	FIDEME	N354/2001	17-mai-01	28/12/2010	20 dec 2001	régime adopté
Aides aux transports (ADEME)	ADEME	N 353/2001	7-mar-01	31 dec 07	05-mars-03	régime adopté
Assistance conseil au secteur agricole (ADEME)	ADEME	N 689/2002	29-oct-02	31-déc-06	6-déc-02	adopté
Aides ADEME à la R & D	ADEME	-	14-févr-03	31-déc-05	attendu	notification en cours
Régime cadre des aides à l'environnement	Régime cadre environnement	N 862/96	"23/11/96 dec 01	illimitée	23/12/1996	circulaire MATE 3 mai 02
Aides à l'innovation	ANVAR	NN 7/87	"3/2/88	illimitée	14/03/1994	régime existant
aides des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie	CRITT	NN 6/89	"11/01/89	illimitée	07-juin-89	régime existant applicable
Regime ATOUT	ATOUT	N 10/97 N 463/90	31/12/1996 31/08/1990	illimitée illimitée	07/04/1997 05/11/1990	régime existant applicable

AUTRES DISPOSITIFS D'AIDE A INSERER DANS LES DOCUP

DATAR / JPB/1/10/2004

Dernières modifications en italique sur fond jaune ou grise

DISPOSITIF D'AIDE		REFERENCES				
TITRE	SIGLE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Fonds de la recherche et de la technologie	FRT	N1014/95	indisponible	illimitée	19/01/1996	régime existant applicable
Grands projets innovants (FIL)	GPI	N70/89	28/02/1989	illimitée	10/11/1989	régime applicable
Aides à la filière électronique	FILIERE ELEC.	?	11/09/1985	illimitée	01/12/1986	régime applicable
Régimes cadres d'aide à l'ingénierie financière	Prêt d'honneur	N 447/2000	13/07/2000	31/12/2006	23/05/2001	circulaire PM du 10 septembre 02
	Capital investiss.	N 448/2000	13/07/2000	31/12/2006	25/0701	
	Fonds de garantie	N 449/2000	13/07/2000	31/12/2006	08/05/2001	
Aides aux commerçants artisans et activités de service	ORAC FISAC	Régime de-minimis			27/09/1990	DE MINIMIS Circulaire SEPME du 9/5/2001
Aides au télétravail	TELETRAVAIL	Pas de numéro	11-avr-94	illimitée	20-avr-94	régime existant applicable
Prime d'orientation agricole	POA	pas de référence	78-81		obtenu	régime applicable
Dispositif d'aide dérogatoire pour les zones sortant de la PAT industrie	DISPOSITIF DE SORTIE DE PAT	pas de N°	26-sept-00	fin 2006	confirmé le 04-dec-00	Circulaire DATAR du 18-juin-01
aides aux entreprises victimes de catastrophes naturelles et industrielles	1° régime	NN/62/2000	22-mai-00	31/12/2001	17/10/00	Lettre DATAR 28/11/00
	Régime Bretagne et Picardie	N393/A/2001	9 - aout -01	31/12/2002	12-oct-01	Régime en vigueur
	REGIME CADRE	N393/B/2001	9 - aout 01	01/09/2012	14-oct-02	Circulaire DATAR 15 jan 03
	Régime Tarn	NN 86/2002			17 -dec - 02	courrier DATAR 3 jan 03
	Régime "AZF"	N241/2002	21 dec 01	2 ans	02-mai-02	en vigueur
	Régime Gard	N 31/2004	14-janv-04	01/09/2012	6-fev-04	en vigueur
Régime d'aide directe des collectivités locales en faveur de l'investissement des productifs des grandes entreprises	régime collectivités investissement grandes entreprises	N 440/2003	24-sept-03	31-dec-2006	13-janv-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime d'aide directe des collectivités à la R&D	Régime collectivités R&D	N 446/2003	24-sept-03	31-dec-2006	22-mars-04	régime applicable par délibération pour les Régions et convention pour autres CL
Régime garanties des financements de restructuration - region Alsace	regime garanties Alsace	N 414/2003	11-sept-03	-	En cours de négociation	En cours de négociation
Régime d'aide aux entreprises de commercialisation et transformation des produits annexe 1	Régime investissement agro-alimentaire	N 553/2003	8-dec-2003	7-dec-2008	28-juil-04	régime approuvé applicable
Règlement des aides aux PME	RGT PME	Rgt n° 70/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 364/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 70/2001
règlement des aides de-minimis	RGT DE-MINIMIS	Rgt n° 69/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
règlement des aides à la formation	RGT FORMATION	Rgt n° 68/2001	-	31/12/2006	adopté 12-janv-01	règlement applicable
		Rgt n° 363/2004	-	31/12/2006	adopté 25-fev-04	règlement applicable modifie le rgt. 68/2001
Règlement des aides à l'emploi	RGT EMPLOI	Rgt n° 2204/2002	-	31/12/2006	adopté 12 - dec - 02	règlement applicable
Règlement des aides aux PME agricoles et agroalimentaires	RGT PME AGRICOLES	Rgt n°1/2004	-	31/12/2006	adopté 23-dec-03	règlement applicable
Règlement des aides aux PME du secteur de la pêche	RGT PME PECHE	Rgt n° 1595/2004	-	31/12/2006	adopté 08-sept-04	règlement applicable à compter du 1° nov 2004

TABEAU 3

DOM	Régimes d'aides	Réf.	Date transmission RP => DGC	Autorisation O/N
REUNION				
	1- Bonifications d'intérêts	N309/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
	2- Prises de participation	N310/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/06/2002
	3- Projets d'investissements industriels	N311/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 03/01/01
	4- Prime régionale à la création de TPE	N312/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	5- Prime régionale à la modernisation de TPE	N313/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	6- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales des Hauts	N315/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	7- Zones d'activités et zones stratégiques (volet industriel)	N316A/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 25/04/01
	7bis- Zones d'activités et zones stratégiques (volet agricole)	N316B/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 14/08/01
	8- Produits liés aux loisirs touristiques	N317/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	9- Hôtels et restaurants classés	N318/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/11/00
	10- Amélioration et création de l'hébergement et de la restauration en milieu rural et en zones enclavées	N319/2000	18/05/2000	Aide autorisée (décision implicite)
	11- Enrichissement des compétences des entreprises	N320/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/2001
	12- Laboratoires et centres de transfert de technologie	N321/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 19/07/2001
	13- Aide aux investissements dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N322/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 17/07/2001
	14- Soutien à la production de nouveaux biens et services dans le secteur des technologies de l'information et de la communication	N323/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 31/07/2001
	15- Maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables	N549/2003	18/05/2000	Aide autorisée le 30/12/04 modifiant le régime d'aide d'Etat N 324/00 autorisé le 03/01/01
	16- Gestion des déchets respectueuses de l'environnement	N325/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 12/01/01
	17- Désenclavement économique	N326/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 05/02/01
	18- Fonds d'aide à la localisation d'entreprises	N327/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/00
19- Prime régionale à l'emploi	N328/2000	18/05/2000	Aide autorisée le 28/12/01	
20 - FISAC/FLACR	N66/2001	09/01/2001	Aide autorisée le 01/06/01	

TABLEAU 4

REGIMES D'AIDE NOTIFIES DANS LE DOMAINE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

TITRE	N° référence	Date notif	durée	date accord	OBSERVATIONS
Aides de l'Etat au secteur de la pêche et de l'aquaculture pour les opérations cofinancées par l'IFOP (y compris Ofimer, aides à la flotte et installations des jeunes)	839A/2001	27/11/1997	2000-2006	24/06/2002 Décision C/2002/1716	Circulaire ministérielle du 09/12/02
Aides publiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture des collectivités territoriales intervenant en contrepartie de l'IFOP	N 80/2002	13/02/1998	2000-2002	19/03/2002 Décision C/2002/714	Circulaire ministérielle*
Plans de sortie de flotte 2000 et 2001	120/2000	9/11/2000 et 12/02/2002	2000 et 2001	02/04/1998	Circulaires ministérielles du 10/10/2000 et 15/03/2001
Plan de sortie de flotte 2002 (cadre général)	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Aide à la constitution de sociétés mixtes	120/2000	11/02/1998	2001	02/04/1998	Circulaire ministérielle du 28/12/2001
Aide aux actions d'orientation et de promotion (investissements à terre, actions structurelles, amélioration de la qualité, modernisation des entreprises, innovation, observatoire économique).	86/2001	23/01/1997	2000-2006	10/06/1997	Circulaires ministérielles du 21/12/2001 (prime d'orientation agricole) et du 24/01/2002
Aide à l'installation des jeunes pêcheurs	Inclus dans n° 839A/2001	03/12/1997	2000-2006	23/06/1998	Circulaire ministérielle du 11/04/2001
Actions de promotion mises en œuvre par l'Ofimer	530/2000	03/08/1996	2001-2003	05/11/1996	Décret n° 91-1412 du 31/12/1991 modifié
Actions mises en œuvre par le CNPMM au titre des actions mises en œuvre par les professionnels	464/2001	04/07/1997	2000-2003	30/01/1998	Décret modifiant le décret n° 96-1231 du 27/12/1978 instituant des taxes parafiscales
Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA)	183/99	16/03/1995	2000-2006	20/05/1995	Décret n° 99-928 du 8/11/1999 portant création auprès de l'Ofimer d'un FNCA et arrêté d'application du 8/11/1999
Fonds de garantie marchés	97/317	Notifié	2000-2006	22/04/1993	Décret n° 78-1044 du 25/10/1978 modifié le 29/12/98 (n° 98-1260) Circulaire du 16/02/1999.
Dispositif SOFIPECHE	148/2004	29/03/2004	Jusqu'au 31/12/05 pour les aides au renouvellement de la flotte. Jusqu'au 31/12/2010 pour les autres mesures	06/10/2004	Agrément par le Ministre chargé du Budget après avis du Ministre chargé de la pêche en vertu de l'article 238bis du Code général des impôts
* et délibérations spécifiques des collectivités de l'île de la Réunion portant sur la mise en oeuvre du soutien aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'île en conformité avec la réglementation communautaire, les lignes directrices édictées par la Commission Européenne et le régime national (N80/2002) approuvé par la Commission intervenant en contrepartie de l'IFOP					

7.3 Compatibilité avec la Stratégie Européenne pour l'Emploi

Etablir un lien entre le DOCUP Ile de La Réunion et la Stratégie Européenne pour l'Emploi pose deux types de problèmes méthodologiques :

- le premier est lié au décalage temporel entre le cadre de la SEE et celui du DOCUP :
 - 1998 à 2002 pour la SEE avec des éléments annuels de planification et d'ajustement que constituent les lignes directrices et le PNAE, puis une nouvelle phase à partir de 2003 et 2005 ;
 - 2000 à 2006 pour le DOCUP, avec des possibilités d'ajustement annuel très réduites.

Ce problème méthodologique est bien connu et commun à l'ensemble des DOCUP régionaux, mais il est largement atténué par la pérennité des trois grands objectifs des lignes directrices européennes pour l'emploi : le plein emploi, la qualité et la productivité du travail, le renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion.

- le second est dû à la prise en compte insuffisante des particularités de La Réunion (et plus largement des DOM) dans le Plan d'Action National pour l'Emploi français. Si l'on se base sur le PNAE 2005, le constat suivant peut être fait :

Dans la majorité des cas, les analyses tiennent peu compte des spécificités des DOM alors même que les problèmes soulevés s'y posent généralement avec beaucoup plus d'intensité ou d'une façon différente de la France métropolitaine.

Ce problème systémique pèse lourdement sur l'évaluation du lien entre le DOCUP Réunion et les lignes directrices de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, un des éléments de celle-ci (et en particulier les indicateurs) prenant insuffisamment en compte la situation spécifique des DOM. Qui plus est, l'ampleur des écarts, par exemple en termes d'emploi et de démographie, suppose un traitement préalable différencié.

L'île de la Réunion est marquée par un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Certains facteurs sont particulièrement marquants (retraçant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

- une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36% de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9% en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 3 500 au nombre d'emplois offerts. A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture,
- des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : à La Réunion, 14% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale.

- une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;
- une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;
- de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

Compte tenu des particularités ci dessus décrites qui sont particulières notamment au regard du PNAE, les objectifs de la SEE font l'objet d'une prise en compte différenciée et circonstanciée dans le DOCUP Réunion

L'adéquation de la stratégie du DOCUP aux objectifs de la SEE telles que définies dans ses trois objectifs ne fait cependant pas de doute :

— à travers les priorités transversales du Plan de Développement Régional que constituent la cohésion sociale (y compris l'égalité des hommes et des femmes) et le développement durable ;

— à travers les orientations fortes en matière de développement d'emplois (tant du secteur marchand que de l'économie alternative), de la formation initiale et continue des hommes et des femmes et de l'ouverture sur l'extérieur. A noter que le développement des ressources humaines constitue la première priorité du programme à travers, d'une part, une dotation FSE élevée et abondée lors de la révision à mi-parcours et, d'autre part, la réalisation d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ce qui distingue nettement le DOCUP de la REUNION des autres DOCUP d'objectif 1.

Le tableau ci-dessous vise à schématiser, par axe du DOCUP, le lien avec les objectifs des lignes directrices pour l'emploi.

Axes	Objectif a : Plein emploi	Objectif b : Qualité et productivité du travail	Objectif c : Cohésion sociale et inclusion	Etat d'avancement financier
Axe 11 Développement économique créateur d'emplois durables et ouverture sur l'extérieur	XX	XX	X	Dans la moyenne
Axe 12 Aménagement équilibré du territoire	XX	X	X	Proche moyenne
Axe 13 Services à la population	X	X	XX	Proche moyenne
Axe 14 Développement du marché du travail et des ressources humaines	XX	XX	XX	En avance
Axe 15 Soutien au développement rural durable	X	X	X	Dans la moyenne
Axe 16 Développement de la filière pêche et de l'aquaculture	X	X	X	Dans la moyenne

En prenant en compte l'état d'avancement financier à fin 2006, il ressort que l'axe ayant un impact important sur la mise en œuvre de la SEE (axe 14) est en avance, les autres étant généralement dans ou proches de la moyenne.

Par rapport à la situation de fin 2005, l'évolution a également concerné les infrastructures éducatives notamment dans le domaine de l'enseignement secondaire mais aussi dans le domaine de l'enseignement supérieur avec une mise en route de l'institut médico-social et de plusieurs opérations importantes en matière d'infrastructures universitaires (cyclotron).

Il est donc raisonnable d'indiquer que le DOCUP a fortement contribué par ses réalisations à la réalisation des objectifs liés à la SEE. L'amélioration constatée des indicateurs macroéconomiques liés à l'emploi à La Réunion depuis le début du programme ne peut que renforcer cette appréciation, tout comme le montrent les résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.

7.4 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

S'agissant du respect des règles des marchés publics, les actions ou mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été mises en œuvre dans le respect de la politique et des directives communautaires en la matière. Ainsi, les avis adressés pour publication au Journal Officiel des Communautés Européennes dans l'application de ces directives ont précisé les références des projets pour lesquels un concours communautaire avait été demandé ou décidé.

De même, les maîtres d'ouvrage publics ont été soumis au nouveau Code des Marchés Publics de 2001 dont une des évolutions a consisté en une mise en adéquation du Code avec les dispositions de la directive services. Dans le domaine de la formation professionnelle, les marchés de formation professionnelle mis en place à la Réunion dès 2002 ont été expertisés par la mission de contrôle de la DG Emploi en Décembre 2005.

S'agissant de la protection et de l'amélioration de l'environnement, l'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par les fonds structurels respectent la politique et les règles en vigueur en la matière et plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont été soutenues en matière :

- d'appui technique, d'ingénierie et de recherche : la deuxième tranche des études géotechniques sur les mouvements de terrain de grande ampleur sur le secteur de Gand Ilet à Salazie a été programmé en 2006, démarche ACLES (Action Concertée de Lutte Contre l'Erosion des Sols) ;
- d'investissements matériels pour des opérations à maîtrise d'ouvrage publique (déchetteries, plate formes de compostage, acquisition de bio composteurs de caisson de compaction, réhabilitation d'anciennes décharges, travaux d'assainissement, extension d'un centre de stockage de déchets ultimes...) ou privée (valorisation des déchets électroniques et électriques, unité de détrempe et de cisailage des métaux...) ;
- d'intégration des préoccupations environnementales au sein des projets d'infrastructures et d'équipements publics (développement de la démarche « Haute Qualité Environnementale » notamment sur la construction de lycées, traitement paysagers des projets routiers, enfouissement des réseaux dans des projets d'aménagement urbain, gestion de l'écoulement des eaux pluviales sur les dossiers de voiries agricoles publiques et privées) ;
- d'études et d'actions de diffusion : études relatives à l'écosystème terrestre, à la flore, à la faune, au récif corallien et actions en faveur de la gestion de réserves naturelles et notamment le parc marin ;
- de communication thématique en déclinaison du plan général de communication : campagne sur la collecte sélective et sur le plan départemental d'élimination des déchets ménagés et assimilés, exposition sur les déchets, campagne de sensibilisation à l'attention des touristes.
- d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables :
 - o deux dossiers d'étude pour l'optimisation énergétique d'entreprises agro alimentaires,
 - o un dossier d'investissement à la sucrerie de Bois Rouge permettant la rationalisation énergétique (réduction de la consommation d'électricité de 2%),

- 6 dossiers relatifs à la création de centrales de production d'électricité photovoltaïque pour une puissance totale de 2 358,85kWatt,
- la construction d'un parc éolien de 12 aérogénérateurs pour la production d'électricité à Sainte Suzanne,
- la création de deux micro centrales hydro-électriques sur les canalisations situées sur le Bras de la Plaine et le Bras de Cilaos.

S'agissant de l'égalité des chances entre hommes et femmes, les actions et mesures cofinancées par les Fonds structurels ont été compatibles avec la politique et la législation communautaire en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes, et, le cas échéant, y ont contribué. Il est à souligner à cet égard :

- la conduite d'actions de formation spécifiques contribuant à cet objectif notamment dans le cadre de formations complémentaires d'initiatives locales financées par le FSE,
- l'identification des premiers résultats de l'étude sur les conditions de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes qui aboutira à la mise en place d'un plan stratégique régional pluriannuel,
- les programmes d'actions de l'association Chancegal, agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes,
- dans le domaine de la valorisation des produits agricoles, plusieurs micro-projets de création d'activité ont été portés par des femmes : voir mesure descriptif au niveau de la mesure 15 03 - Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts.

S'agissant des efforts en faveur de la société de l'information, la mise en œuvre des différents volets de la mesure 11-08 liée à l'intégration des TIC a permis de soutenir de nombreux projets en faveur d'une diffusion des nouvelles technologies en direction des entreprises (aides matérielles et immatérielles), des pôles de recherche (projets pilote conduits par l'Université de la Réunion) et des citoyens (mise en place de cartes de vie quotidiennes permettant l'accès du plus grand nombre aux services proposés par les Communes et les associations).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen a également contribué au développement de la société de l'information que ce soit par :

- le création directe d'emploi dans ce secteur en développement : 40% des bénéficiaires d'actions de formation professionnelle dans le domaine des NTIC trouvent un emploi dans les 6 mois suivant leur formation. 50% prolongent leurs études. Seuls 12,5% sont à la recherche d'un emploi.
- le développement des compétences transversales liées au NTIC : par exemple modules spécifiques au sein des plans de formation dans les entreprises notamment, intégration du Certificat de Navigation sur Internet dans de nombreuses formations cofinancées et au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée. Par ailleurs, 2006 a vu le renforcement d'actions visant l'obtention du Passeport de Compétences Informatique Européen par les demandeurs d'emploi.

Enfin, FEOGA participe à cet effort avec la mise en place d'un système d'information géographique permettant notamment une meilleure connaissance de la localisation des exploitations agricoles et une coordination des démarches de développement et de soutien à l'agriculture réunionnaise.

En matière de cohérence avec les actions financées au titre du FEOGA Garantie, toutes les dispositions sont prises au niveau local afin de garantir la bonne gestion et l'harmonisation du DOCUP, d'une part, avec le POSEIDOM et, d'autre part, avec les mesures inscrites dans le cadre du PDRN.

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion conjointement à d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui soit appartiennent au Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, soit aux mesures structurelles du second Pilier (PDRN) ou sont mis en œuvre dans le cadre du DOCUP (FEOGA –O).

En ce sens, le POSEIDOM ne couvre qu'une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, en ne venant en aucun cas concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui relevait du DOCUP et relèvera également du cœur du futur programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre des programmes FEOGA–Orientation et FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

La Préfecture, la Région et le Département ont confié au service DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), l'instruction des dossiers dans le cadre du DOCUP en ce qui concerne les aides cofinancées par le FEOGA-Orientation. La DAF instruit également les dossiers locaux POSEIDOM (dont la gestion financière est assurée au niveau national). Ce rôle de guichet unique permet de disposer d'une complète lisibilité sur l'ensemble des deux dispositifs et sur les bénéficiaires éventuels, et d'écarter ainsi tout risque de doublonnage sur les deux dispositifs.

Ces mesures sont complètement distinctes de celles prises en compte sur le DOCUP et complètent le volet développement rural. Le bilan sommaire des actions mises en place est décrit dans les tableaux ci dessous :

A Sur les mesures du PDRN financés par le FEOGA garantie les mesures suivantes sont financées :

- les ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel)
- les mesures agro-environnementales,
- la Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif (PMSEE) puis Prime Herbagère AgroEnvironnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN sauf le Département qui finance un complément au titre des préretraites. Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées depuis début 2000 par type de mesures :

1 - Prêretraite

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 973 675	2 269 561	12 350 182
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	811 489	922 128	5 796 621
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	397 862	468 766	2 559 341
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	480	462	2 670

2 – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) et Prime herbagère agro-environnementale à compter de 2003 mesure f du RDR)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	25	164

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	0	92 377
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	0	172

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte anti-érosive et les traitements raisonnés sur verger.

4 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 565 692	7 147 582
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	323	934

Les premiers paiements CAD ont eu lieu en 2005.

5 – ICHN (mesure e du RDR):

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	2 552 758	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	6 307 799	6 247 376	35 904 452
Montant total dépenses FEOGA	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
Nombre de dossiers	1800	2 935	3 984	3 886	3 559	3 464	3 252	22 880

6 – Récapitulatif des paiements FEOGA au titre du PDRN

TOTAL	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
ICHN	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
préretraite	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
MAE	0	14 404	35 141	92 849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
MAE hors CTE et CAD	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
PHAE/PMSEE	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Total	2 274 597	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451	7 173 760	7 173 760	32 910 372



B Sur le POSEIDOM le bilan financier 2001-2006 est le suivant :

Mise en œuvre du POSEI III

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépenses en 2001	Dépenses en 2002	Dépenses en 2003	Dépenses en 2004	Dépenses en 2005
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	articles 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	4 667 173	6 596 839	7 954 841	6 920 278	9 718 022
	Approvisionnement en animaux	article 6 : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	541 990	429 385	362 154	226 900	520 000
Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal)	425 435	3 438 633	3 769 678	4 104 400	4 470 300
		article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	1 896 718	1 922 649	1 912 563	2 061 000	2 095 600
		article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition	5 393 394	5 789 558	6 177 700	6 820 000	7 134 000
	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs	949 685	842 101	859 684	695 430	695 430
		article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes	203 617	162 135	107 153	151 000	109 000



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2006

	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	<u>article 12.3</u> : Soutien à la production d'huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes)	338 054	333 546	229 609	198 557	173 900
		<u>article 13</u> : Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM	61 081	42 931	62 404	108 000	135 000
		<u>article 15</u> : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	481 063	416 000	668 107	839 510	886 700
	Secteur canne sucre rhum agricole	<u>article 16</u> : aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	5 799 256	5 796 500	5 866 109	6 010 000	5 500 000
		<u>article 17</u> : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	25 174	7 449	--	0	0
Total			20 776 640	25 777 726	27 970 002	28 135 075	31 437 952

Remarque 1 : les dépenses sont au titre des réalisations de l'année n mais peuvent être payées en début d'année n+1 (avant le 30 juin)

Mise en œuvre du programme POSEI III transitoire et du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)

Type de mesure	Productions concernées	Présentation succincte de la mesure	Dépenses provisoires en 2006	Remarques
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail ou pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	<u>article 2 et 3</u> : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, malt, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	10 296 234	Utilisation forte des quotas attribués, dispositif maintenu dans le cadre du programme POSEI IV
	Approvisionnement en animaux	<u>article 6</u> : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure	nd	



Ile de La Réunion - DOCUP 2000 2006 - Rapport Annuel 2006

Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA) Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal). Les montants indiqués tiennent compte	Environ 4 000 000 €	Trois primes mises en œuvre en 200 : - ADMCA : aide au développement et au maintien des cheptels allaitant - PAB : prime à l'abattage - Prime petits ruminants (PPR)
	Filières élevage	article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes	Environ 11 200 000 €	Un seul programme « structuration de l'élevage » regroupant ces deux mesures
		article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers à la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition		
	Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs et autres productions végétales hors canne	Soutien à la production locale de fruits, légumes, épices et fleurs (commercialisation, transformation,	nd	
		Soutien à la production de vanille à La Réunion	nd	
		Soutien à la production d'huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion	nd	
		Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	nd	
	Secteur canne sucre rhum agricole	aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance	6 960 000	Revalorisation de l'aide
		Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	0	Quota d'aide insuffisant, non mis en oeuvre
		Aide à l'adaptation de l'industrie sucrière suite à la réforme de l'OCM sucre	31 800 000	Prise en charge du maintien du prix de base de la canne Aide à l'écoulement des sucres vers l'UE

Remarque 2 : pour 2006, les paiements se réalisant jusqu'au 30 juin 2007, les montants sont provisoires. Le nouveau programme POSEI IV est applicable depuis le 16 octobre 2006 et s'est traduit par des modifications sensibles.



8. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales

8.1 Subventions globales

A la Réunion, aucune subvention globale n'a été prise en compte au moment de l'élaboration du DOCUP hormis le cas d'une petite subvention globale dans le cas du FSE qui concernait l'octroi d'aides aux petits entrepreneurs.

Cette subvention globale spécifique prévue dans le cadre du dispositif EDEN a connu une première mise en œuvre opérationnelle en fin d'année 2002, permise par la modification du DOCUP et du Complément de Programmation.

Le dispositif a pris fin en 2006 avec la certification de la totalité des opérations programmées. 36 bénéficiaires ont été soutenus dans leurs projets de création d'activité. Ces porteurs de micro-projets relèvent exclusivement de publics bénéficiaires de minimas sociaux et leur nouvelle activité s'inscrit majoritairement dans les secteurs de l'artisanat (50%) et du commerce (30%).



8.2 Grands projets

L'état d'avancement des grands projets est détaillé dans les tableaux ci dessous:

— Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet :

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<p style="text-align: center;">Transport en Commun en Site Propre interurbain</p> <p>Seules les études seront réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006.</p> <p>Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'APS de l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul - Gillot).</p> <p>Ainsi un nouveau marché de maîtrise d'œuvre portant sur les études d'APS, de Projet et le suivi des travaux de cette 1ère phase a été engagé en Janvier 2006 (28,8 ME TTC).</p> <p>Suite notamment à une expertise financière (Rapport Klopfer), l'Assemblée Plénière a décidé de recourir à un P.P.P. pour le financement du projet. En avril 2006, la Collectivité a engagé l'évaluation préalable et lancé en Octobre 2006 son appel à candidature. Deux groupements se sont fait connaître : le dialogue compétitif sera engagé courant 2007.</p> <p>Le mandat passé avec la SR21 est de fait résilié afin de permettre cette nouvelle contractualisation.</p> <p>L'arrêté des comptes devrait être établi au premier trimestre 2007 afin de permettre la délivrance du quitus. Les études en cours seront reprises sous maîtrise d'ouvrage directe de la Collectivité.</p> <p>Une deuxième programmation des crédits FEDER interviendra courant 2007 concomitamment au solde de la première convention.</p> <p>En parallèle, le dossier d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique du projet a été bouclé fin 2006 afin de permettre le déroulement des consultations avec le public entre le 20 Février et le 22 Mars 2007 sur les 5 communes concernées par cette première phase.</p> <p>Concernant le prolongement du Tram-train vers le Sud, une étude de faisabilité a été lancée en mars 2006, le rendu de cette étude se fera en avril 2007.</p>	<p>La procédure grand projet ne sera pas engagée au titre du présent programme car l'évaluation à mi-parcours a mis en évidence des délais de réalisation des études s'échelonnant au-delà 2006.</p>



Route des Tamarins	
<p>Etudes opérationnelles et travaux préparatoires réalisés.</p> <p>Les marchés travaux rendus éligibles sur ce DOCUP ont tous été notifiés et sont en cours de réalisation.</p> <p>Il s'agit notamment des prestations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">7. TOARC 1 – St Gilles / Trois Bassins (programmé en CLS pour 45,5 M€ HT) : Montant engagé à hauteur de 50,1 M€ HT. A ce jour les dépenses réalisées sur ce lot s'élèvent à 42,7 M€ HT ;8. TOARC 2 - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu (programmé en CLS pour 37,7 M€ HT) : montant engagé à hauteur de 40,1 M€ HT. A ce jour les dépenses réalisées sur ce lot s'élèvent à 33 M€ HT ;9. OANC 1 –Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine (programmé en CLS pour 12,5 M€ HT) : montant engagé à hauteur de 14,7 M€ HT. A ce jour les dépenses réalisées sur ce lot s'élèvent à 14,4 M€ HT;10. Viaducs de la Savane – Entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine (programmé en CLS pour 40,5 M€ HT) : montant engagé à hauteur de 43,7 M€ HT. A ce jour les dépenses réalisées sur ce lot s'élèvent à 40,8 M€ HT; <p>Un premier dossier Tamarins correspondant aux études de conception et des travaux listés ci-dessus (hormis TOARC2) a été programmé en CLS du 12/10/2005, pour un montant FEDER de 73,683 M€ de FEDER. Le taux de certification de ce dossier est de 83,72%. Ce dossier pourrait être soldé mi 2007.</p> <p>Suite au réajustement financier de mai 2006, un abondement de 5,589 M€ a été arrêté. Une 2ème programmation prenant en compte cette somme et les reliquats éventuels sur la mesure 12.02.01. sera présentée en CLS dans le courant du second semestre 2007.</p>	<p>Décision de la Commission du 30 septembre 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 108 millions d'euros correspondant à 54,82 % du coût éligible de 197 millions d'euros.</p>
Déviation de Sainte Marie	
<p>Opération achevée déjà livrée à la circulation. Sur le plan financier, opération intégralement certifiée à ce jour.</p>	<p>Décision de la Commission du 10 février 2003 confirmant le niveau de participation communautaire.</p>
Boulevard Sud	
<p><u>Section Source-Mazagran</u> : travaux achevés (marchés soldés)</p> <p><u>Section entrée Est</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travaux du giratoire et de la RN 102 réceptionnés,- Travaux du Boulevard hors OA sur Rivière des Pluies achevés (sauf finitions) ,- Marché O.A sur Rivière des Pluies attribué au groupement GTOI / Demathieu Bard / Solétanche Bachy, notifié le 25/08/2005 et OS de démarrage signé le 17/10/2005, pour une durée des travaux de 32 mois. Les appuis sont réalisés hors sol, les culées achevées et le tablier réalisé à 30%. <p><u>Section Mazagran-Doret</u> : (cette section n'est pas couverte par le financement communautaire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Marché travaux préliminaires de la tranchée couverte notifié à PICO achevé.- Marché génie civil de la tranchée couverte attribué à la SBTPC – Les terrassements sont achevés, le génie civil est réalisé à 40% et sera achevé fin 2007. La mise en service des voies du boulevard sud est prévue pour mi 2008.	<p>Décision de la Commission du 30 novembre 2004 confirmant le niveau de participation communautaire à 35,75 millions d'euros correspondant à 55% du coût éligible de 65 millions d'euros.</p>



Unités d'incinération du Nord-Est et du Sud-Ouest	
<p>Nouvel appel d'offres lancé en Novembre 2002 mais suspendu pour des raisons de financement. Relance du projet début Juin 2003 avec une hypothèse de scission en deux tranches fonctionnelles (DOCUP actuel et programme suivant). Pas d'approbation de cette nouvelle approche par le conseil communautaire de la CIREST (délibération initialement prévue le 3 Juillet 2003). Réalisation des seules études sur la période 2004-2006 pour les deux unités d'incinération.</p>	<p>Réalisation du dossier grand projet reportée suite au décalage dans le calendrier de réalisation de l'incinérateur du Nord-Est.</p>
Extension du Port Est	
<p>Les travaux de l'extension du Port Est ont été scindés en 2 lots notifiés le 26/10/2005 (la notification vaut démarrage des travaux), dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <p>Lot 1 Titulaire : Groupement VINCI / GTM terrassements / SOGEA Constructions / SBTPC / SOGEA Réunion / Société de dragage international / DREDGING international, Montant : 67 263 740,00 € HT Durée des travaux : 25 mois, dont 3 mois de préparation (soit fin estimée en novembre 2007). Etat d'avancement à fin 2006 :</p> <ul style="list-style-type: none">• quai de 650 ml achevé• terrassements hors eau achevés• terrassements sous eau et dragage réalisé à 50%• protections des berges du littoral en cours <p>Lot 2 Titulaire : COTRARUN Montant : 684 401,45 € HT Durée des travaux : 9 mois, dont 3 mois de préparation. Marché soldé.</p> <p>L'AP globale de 74 M€ pour l'opération a été ouverte le 24/10/2005,</p> <p>Le taux de certification de l'opération est de 62% à fin 2006.</p>	<p>Décision de la Commission du 22 mars 2005 confirmant le niveau de participation communautaire à 30 millions d'euros correspondant à 40% du coût éligible de 75 millions d'euros.</p>



— Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

Etat d'avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Axe Mixte Cambaie – Le Port	
<p>Dossier soldé. Mise en service réalisée en février 2003.</p>	<p>Procédure déjà réalisée au titre du PIC REGIS II.</p>
Transfert Est-ouest	
<p>Les <u>ouvrages de prise de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnés respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes. La mise en œuvre de blindages complémentaires au droit des parties d'ouvrage dégradées lors des crues liées à Diwa et Gamède est programmée entre avril et août 2007.</p> <p>Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et a atteint en décembre 2006 le point métrique (PM) 2692. La conduite des travaux s'effectue selon le scénario technique suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réalisation d'un sondage de grande longueur (800 m) au PM 2692 (en cours) pour déterminer le point métrique optimal de reprise de l'excavation au tunnelier, Poursuite du creusement à l'explosif jusqu'au PM 3000, Utilisation du tunnelier entre les PM 3000 et 7840 (prise des Fleurs Jaunes) (à partir de fin 2007), Ouverture, à compter d'août 2007, d'un nouveau front de creusement « attaque amont » depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise, Mise en œuvre de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas, Sécurisation en terme d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies, Captage des eaux venant en galerie (environ 200 l/s) pour mi 2007. <p>La prévision d'achèvement de la galerie est fin 2011-début 2012.</p> <p>La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006.</p> <p>La <u>conduite maîtresse – 2^{ème} tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.</p> <p><i>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 8, 6 et 3 :</i></p> <p><u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006.</p> <p><u>Antenne 6</u> : les travaux relatifs à cette antenne, débutés en mai 2005, devraient être achevés au cours du premier semestre 2007.</p> <p><u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service prévue en 2008.</p> <p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnementaliste. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé les prestations d'observation de l'hydrosystème corrélé.</p>	<p>Dossier grand projet en cours de réactualisation.</p>